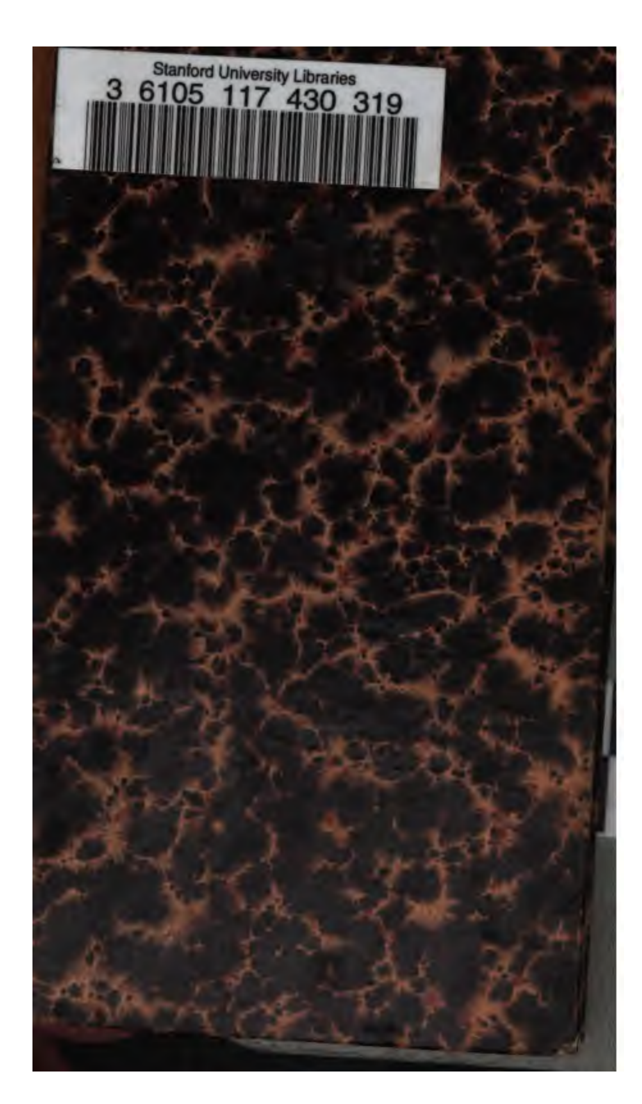

Stanford University Libraries
3 6105 117 430 319

ANNUAIRE

HISTORIQUE

TYPOGRAPHIE DE CH. LAHURE ET Cie
Imprimeurs du Sénat et de la Cour de Cassation
rue de Fleurus, 9.

ANNUAIRE

HISTORIQUE

POUR L'ANNÉE 1861

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ

DE

L'HISTOIRE DE FRANCE

25e ANNÉE



A PARIS

CHEZ Mme Veuve JULES RENOUARD

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

RUE DE TOURNON, No 6

1861

ANNÉE 1861.

Comput ecclésiastique.		*Cycles divers.*	
Nombre d'or..........	19	Cycle solaire............	2
Épacte...............	XVIII	Cycle des hébreux........	1
Lettre dominicale......	F	Cycle de l'hégyre.........	1
Indiction romaine......	4	Période julienne.........	657

Fêtes mobiles.

Septuagésime, 27 janvier.
Cendres, 13 février.
Pâques, 31 mars.
Rogations, 6, 7 et 8 mai.
Ascension, 9 mai.
Pentecôte, 19 mai.
Trinité, 26 mai.
Fête-Dieu, 30 mai.
1er Dim. de l'Avent, 1er dé cembre.

Quatre-Temps.

Février... 20, 21, 22.
Mai...... 22, 24 et 25.
Septembre..... 18, 20 et 21
Décembre...... 18, 20 et 21

Commencement des Saisons.

Printemps, le 20 mars à 2 heures 57 m. du soir.
Été, le 21 juin à 11 heures 44 m. du matin.
Automne, le 23 septembre à 1 heure 57 m. du matin.
Hiver, le 21 décembre à 7 heures 44 m. du soir.
} Temps moyen de Paris.

Éclipses en 1861.

11 janvier, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris. Com mencement de l'éclipse générale à 0 h. 44 m. du matin. Fin 6 h. 33 m.

7 et 8 juillet, éclipse annulaire de soleil, invisible à Paris. Com mencement de l'éclipse générale le 7 juillet, à 11 h. 27 m. du soi Fin à 5 h. 16 m. du matin.

12 novembre passage de Mercure sur le soleil, en partie visible Paris. Entrée à 5 h. 24 m. 48 s. du matin. Sortie à 9. 27. 11.

17 décembre, éclipse partielle de lune, en partie visible à Pari Commencement de l'éclipse à 7 h. 36 m. du matin. Fin à 9 h. 18 m

31 décembre, éclipse totale de soleil, en partie visible à Paris. Com mencement de l'éclipse générale à 11 h. 23 m. du matin. Fin à 32 m. *du soir.* — *A Paris* on aura : commencement de l'écli *2 h. 2 m. Plus grande phase* 3 h. 7 m. Fin de l'éclipse à 4 h

Phases de la lune en 1861.

Janvier.

Q. le 4 à 2 h. 3 m. du mat.
L. le 11 à 3 37 du mat.
Q. le 19 à 4 10 du mat.
L. le 26 à 5 16 du s.

Février.

Q. le 2 à 10 h. 8 m. du mat.
L. le 9 à 8 14 du s.
Q. le 18 à 0 29 du mat.
L. le 25 à 4 52 du mat.

Mars.

Q. le 3 à 7 h. 25 m. du s.
L. le 11 à 1 47 du s.
Q. le 19 à 5 44 du s.
L. le 26 à 2 24 du mat.

Avril.

Q. le 2 à 6 h. 34 m. du mat.
L. le 10 à 7 5 du mat.
Q. le 18 à 6 55 du mat.
L. le 24 à 10 32 du s.

Mai.

Q. le 1 à 7 h. 41 m. du s.
L. le 9 à 11 17 du s.
Q. le 17 à 4 12 du s.
L. le 24 à 6 15 du mat.
Q. le 31 à 10 35 du mat.

Juin.

L. le 8 à 1 h. 47 m. du s.
Q. le 15 à 10 25 du s.
L. le 22 à 2 32 du s.
le 30 à 2 50 du mat.

Juillet.

N. L. le 8 à 2 h. 21 m. du mat
P. Q. le 15 à 2 57 du mat
P. L. le 22 à 0 15 du mat
D. Q. le 29 à 8 1 du s.

Août.

N. L. le 6 à 1 h. 3 m. du s.
P. Q. le 13 à 7 25 du mat
P. L. le 20 à midi.
D. Q. le 28 à 1 32 du s.

Septembre.

N. L. le 4 à 10 h. 21 m. du s.
P. Q. le 11 à 1 25 du s.
P. L. le 19 à 2 10 du mat
D. Q. le 27 à 6 33 du mat

Octobre.

N. L. le 4 à 7 h. 6 m. du mat
P. Q. le 10 à 10 18 du s.
P. L. le 18 à 6 47 du s.
D. Q. le 26 à 10 3 du s.

Novembre.

N. L. le 2 à 4 h. 12 m. du s.
P. Q. le 9 à 10 53 du mat
P. L. le 17 à 1 16 du s.
D. Q. le 25 à 11 16 du mat

Décembre.

N. L. le 2 à 2 h. 26 m. du mat
P. Q. le 9 à 3 19 du mat
P. L. le 17 à 8 17 du mat
D. Q. le 24 à 10 0 du s.
N. L. le 31 à 2 3 du s.

Tableau des plus grandes marées de l'année 1861.

urs et heures de la Syzygie.							Haut. de la marée.
	N. L.	Le 11	à 3 h.	37 m.	du matin.		0^m,85
	P. L.	Le 26	à 6	16	du soir.		0 ,99
	N. L.	Le 9	à 8	14	du soir.		0 ,88
	P. L.	Le 25	à 4	52	du matin.		1 ,12
	N. L.	Le 11	à 1	47	du soir.		0 ,88
	P. L.	Le 26	à 2	24	du soir.		1 ,15
	N. L.	Le 10	à 7	5	du matin.		0 ,83
	P. L.	Le 24	à 10	32	du soir.		1 ,06
	N. L.	Le 9	à 11	17	du soir.		0 ,77
–	P. L.	Le 24	à 6	15	du matin.		0 ,94
	N. L.	Le 8	à 1	47	du soir.		0 ,75
	P. L.	Le 22	à 2	32	du soir.		0 ,88
	N. L.	Le 8	à 2	21	du matin.		0 ,82
	P. L.	Le 22	à 0	15	du matin.		0 ,88
	N. L.	Le 6	à 1	3	du soir.		0 ,96
	P. L.	Le 20	à 0	0	du soir.		0 ,91
re.	N. L.	Le 4	à 10	21	du soir.		1 ,09
	P. L.	Le 19	à 2	10	du matin.		0 ,89
	N. L.	Le 4	à 7	6	du matin.		1 ,12
	P. L.	Le 18	à 6	47	du soir.		0 ,83
re.	N. L.	Le 2	à 4	12	du soir.		1 ,06
	P. L.	Le 17	à 1	18	du soir.		0 ,76
e.	N. L.	Le 2	à 2	26	du matin.		0 ,97
	P. L.	Le 17	à 8	17	du matin.		0 ,76
	N. L.	Le 31	à 2	3	du soir.		0 ,95

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	JANVIER 1864. Fêtes du Martyrologe romain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Mardi.	CIRCONCISION.	7.56	4.12	0. 3.58
2	Mercredi.	S. Basile.	7.56	4.13	0. 4.26
3	Jeudi.	Ste Geneviève.	7.56	4.14	0. 4.54
4	Vendredi.	S. Siméon.	7.56	4.15	0. 5.21
5	Samedi.	Ste Émilienne.	7.55	4.16	0. 5.48
6	DIM.	ÉPIPHANIE.	7.55	4.17	0. 6.14
7	Lundi.	S. Theau.	7.55	4.19	0. 6.41
8	Mardi	S. Lucien.	7.55	4.20	0. 7. 6
9	Mercredi.	S. Julien.	7.54	4.21	0. 7.31
10	Jeudi.	S. Guillaume.	7.54	4.22	0. 7.56
11	Vendredi.	S. Hygin.	7.53	4.24	0. 8.20
12	Samedi.	Ste Césarie.	7.52	4.25	0. 8.43
13	DIM.	Ier *ap. l'Ép.* S. Hilaire.	7.52	4.27	0. 9. 6
14	Lundi.	S. Félix, pr.	7.51	4.28	0. 9.28
15	Mardi.	S. Maur.	7.51	4.29	0. 9.49
16	Mercredi.	S. Marcel.	7.50	4.31	0.10.10
17	Jeudi.	S. Antoine, abbé.	7.49	4.32	0.10.29
18	Vendredi.	*Chaire de S. Pierre à R.*	7.48	4.34	0.10.49
19	Samedi.	Ste Germaine.	7.47	4.35	0.11. 7
20	DIM.	IIe *ap. l'Ép.* S. Fabien.	7.46	4.37	0.11.25
21	Lundi.	Ste Agnès, v.	7.45	4.38	0.11.42
22	Mardi.	S. Vincent.	7.44	4.40	0.11.58
23	Mercredi.	S. Ildephonse.	7.43	4.41	0.12.13
24	Jeudi.	S. Timothée.	7.42	4.43	0.12.28
25	Vendredi.	Conv. de S. Paul.	7.41	4.45	0.12.41
26	Samedi.	S. Gabriel, abbé.	7.40	4.46	0.12.54
27	DIM.	*Septuag.* S. Julien.	7.39	4.48	0.13. 6
28	Lundi.	S. Charlemagne.	7.38	4.49	0.13.18
29	Mardi.	S. François de Sales.	7.36	4.51	0.13.28
30	Mercredi.	Ste Bathilde.	7.35	4.53	0.13.38
31	Jeudi.	Ste Eudoxie.	7.34	4.54	0.13.47

Quantièmes.	JOURS de la semaine.	FÉVRIER 1861. Fêtes du Martyrologe romain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Vendredi.	S. Ignace.	7.32	4.56	0.13.55
2	Samedi.	*Purification.*	7.31	4.58	0.14. 2
3	Dim.	*Sexag.* S. Blaise.	7.30	4.59	0.14. 8
4	Lundi.	S. Gilbert.	7.28	5. 1	0.14.14
5	Mardi.	Ste Agathe.	7.27	5. 3	0.14.19
6	Mercredi.	Ste Dorothée.	7.25	5. 4	0.14.23
7	Jeudi.	S. Richard.	7.24	5. 6	0.14.26
8	Vendredi.	S. Victor, év.	7.22	5. 6	0.14.28
9	Samedi.	*Quinq.* Ste Apolline.	7.20	5. 9	0.14.30
10	Dim.	Ste Scolastique.	7.19	5.11	0.14.31
11	Lundi.	S. Saturnin.	7.17	5.13	0.14.31
12	Mardi.	Ste Eulalie.	7.16	5.14	0.14.30
13	Mercredi.	*Cendres.*	7.14	5.16	0.14.29
14	Jeudi.	S. Valentin.	7.12	5.18	0.14.27
15	Vendredi.	S. Faustin.	7.10	5.19	0.14.25
16	Samedi.	Ste Julienne.	7. 9	5.21	0.14.20
17	Dim.	*1er de Carêm.* Ste M.	7. 7	5.22	0.14.16
18	Lundi.	S. Siméon, év.	7. 5	5.24	0.14.11
19	Mardi.	S. Gabin.	7. 3	5.26	0.14. 5
20	Mercredi.	S. Eucher.	7. 1	5.27	0.13.58
21	Jeudi.	Ste Angèle.	6.59	5.29	0.13.51
22	Vendredi.	Ste Isabelle.	6.58	5.31	0.13.43
23	Samedi.	Ste Marthe.	6.56	5.32	0.13.35
24	Dim.	*IIe de Carême.* S. Mat.	6.54	5.34	0.13.26
25	Lundi.	S. Césaire.	6.52	5.35	0.13.16
26	Mardi.	S. Fortunat.	6.50	5.37	0.13. 6
27	Mercredi.	S. Léandre.	6.48	5.39	0.12.55
28	Jeudi.	S. Osvald.	6.46	5.40	0.12.44

Jours de la semaine.	MAI 1861. Fêtes du Martyrologe romain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
		H. M.	H. M.	H. M. S.
ercredi.	S. Philippe.	4.42	7.13	11.56.55
udi.	S. Athanase.	4.40	7.15	11.56.48
ndredi.	*Inv. de la Ste-Croix*	4.38	7.16	11.56.42
medi.	Ste Monique.	4.37	7.18	11.56.35
M.	v[e] *ap. P.* S. Sylvain	4.35	7.19	11.56.30
ndi.	*Rogations.* S. Jean P	4.33	7.20	11.56.25
rdi.	S. Stanislas	4.32	7.22	11.56.21
ercredi.	S. Désiré.	4.30	7.23	11.56.17
udi.	ASCENSION.	4.29	7 25	11.56.14
ndredi.	S. Pacôme.	4.27	7.26	11.56.11
medi.	S. Mamert.	4.26	7.27	11.56. 9
M.	vi[e] *ap. P.* S. Pancr.	4.24	7.29	11.56. 7
ndi.	S. Servais.	4.23	7.30	11.56. 6
rdi.	S. Boniface.	4.22	7.31	11.56. 6
ercredi.	Ste Denise.	4.20	7.33	11.56. 6
udi.	S. Honoré.	4.19	7.34	11.56. 7
ndredi.	Ste Restitue.	4.18	7.35	11.56. 8
medi.	Ste Euphrasie.	4.16	7.37	11.56.10
M.	PENTECOTE.	4.15	7.38	11.56.13
ndi.	S. Bernardin de V.	4.14	7.39	11.56.15
rdi.	S. Polyeucte.	4.13	7.40	11.56.19
ercredi.	St. Loup.	4.12	7.42	11.56.23
udi.	S. Didier, év.	4.11	7.43	11.56.27
ndredi.	S. Donatien.	4.10	7.44	11.56.32
medi.	S. Urbain.	4. 9	7.45	11.56.38
M.	1[er] *ap. la P. Trinité.*	4. 8	7.46	11.56.44
ndi.	S. Olivier.	4. 7	7.47	11.56.50
rdi.	S. Germain de Paris	4. 6	7.48	11.56.57
ercr.	S. Maximin.	4. 5	7.50	11.57. 5
udi.	FÊTE-DIEU.	4. 4	7.51	11.57.13
ndredi.	S. Angèle.	4. 4	7.52	11.57.21

Quantièmes.	Jours de la semaine.	JUIN 1861. Fêtes du Martyrologe romain.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Samedi.	Ste Laure.	4. 3	7.53	11.57.30
2	Dim.	IIe *ap. la P.* Ste Ém.	4. 2	7.54	11.57.39
3	Lundi.	Ste Clothilde reine.	4. 2	7.54	11.57.49
4	Mardi.	Ste Berthe.	4. 1	7.55	11.57.59
5	Mercredi.	Ste Zoé.	4. 1	7.56	11.58. 9
6	Jeudi.	*Oct. de la F.-Dieu.*	4. 0	7.57	11.58.20
7	Vendredi.	Ste Sébastienne.	4. 0	7.58	11.58.31
8	Samedi.	S. Médard.	3.59	7.59	11.58.42
9	Dim.	IIIe *ap. la P.* Ste P.	3.59	7.59	11.58.54
10	Lundi.	S. Landry.	3.59	8. 0	11.59. 5
11	Mardi.	S. Barnabé.	3.58	8. 1	11.59.17
12	Mercredi.	S. Olympe.	3.58	8. 1	11.59.30
13	Jeudi.	S. Eugène.	3.58	8. 2	11.59.42
14	Vendredi.	S. Basile, év.	3.58	8. 2	11.59.55
15	Samedi.	S. Guy.	3.58	8. 3	0. 0. 7
16	Dim.	IVe *ap. la P.* S. Cyr.	3.58	8. 3	0. 0.20
17	Lundi.	S. Avit.	3.58	8. 4	0. 0.33
18	Mardi.	Ste Marine.	3.58	8. 4	0. 0.46
19	Mercredi.	S. Gervais.	3.58	8. 4	0. 0.59
20	Jeudi.	S. Sylvère.	3.58	8. 5	0. 1.12
21	Vendredi.	S. Raymond.	3.58	8. 5	0. 1.24
22	Samedi.	S. Paulin.	3.58	8. 5	0. 1.37
23	Dim.	Ve *ap. la P.* S. Aud.	3.59	8. 5	0. 1.50
24	Lundi.	Nativ. de S. J.-Bapt.	3.59	8. 5	0. 2. 3
25	Mardi.	S. Prosper.	3.59	8. 5	0. 2.16
26	Mercredi.	S. Rodolphe.	4. 0	8. 5	0. 2.28
27	Jeudi.	S. Ladislas.	4. 0	8. 5	0. 2.41
28	Vendredi.	S. Irénée.	4. 1	8. 5	0. 2.53
29	Samedi.	S. Pierre et S. Paul.	4. 1	8. 5	0. 3. [illegible]
30	Dim.	VIe *ap. la P.* S. M.	4. 2	8. 5	0. 3.17

Quantièmes.	Jours de la semaine.	JUILLET 1861. Fêtes du Martyrologe romain.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Lundi.	S. Thierry.	4. 2	8. 5	0. 3.29
2	Mardi.	*Visit. de la Vierge.*	4. 3	8. 4	0. 3.40
3	Mercredi.	S. Anatole.	4. 4	8. 4	0. 3.51
4	Jeudi.	Ste Berthe.	4. 4	8. 4	0. 4. 2
5	Vendredi.	Ste Zoé.	4. 5	8. 3	0. 4.13
6	Samedi.	S. Tranquillin.	4. 6	8. 3	0. 4.23
7	Dim.	VIIe *ap. la P.* S. Thom	4. 7	8. 2	0. 4.33
8	Lundi.	S. Procope.	4. 7	8. 2	0. 4.43
9	Mardi.	S. Cyrille.	4. 8	8. 1	0. 4.52
10	Mercredi.	Ste Félicité.	4. 9	8. 0	0. 5. 0
11	Jeudi.	S. Pie.	4.10	8. 0	0. 5. 9
12	Vendredi.	Ste Antonine.	4.11	7.59	0. 5.17
13	Samedi.	S. Eugène.	4.12	7.58	0. 5.24
14	Dim.	VIIIe *ap. la P.* S. Bon.	4.13	7.58	0. 5.31
15	Lundi.	S. Henri.	4.14	7.57	0. 5.37
16	Mardi.	S. Valentin.	4.15	7.56	0. 5.43
17	Mercredi.	S. Alexis.	4.16	7.55	0. 5.48
18	Jeudi.	S. Clair.	4.17	7.54	0. 5.53
19	Vendredi.	S. Vinc. de Paule.	4.18	7.53	0. 5.57
20	Samedi.	Ste Marguerite.	4.19	7.52	0. 6. 1
21	Dim.	IXe *ap. la Pent.* S. V.	4.21	7.51	0. 6. 4
22	Lundi.	Ste Marie-Madelain.	4.22	7.50	0. 6. 7
23	Mardi.	S. Apollinaire.	4.23	7.49	0. 6. 9
24	Mercredi.	Ste Christine.	4.24	7.47	0. 6.10
25	Jeudi.	S. Jacques le Min.	4.25	7.46	0. 6.11
26	Vendredi.	S. Joachim.	4.27	7.45	0. 6.11
27	Samedi.	S. George.	4.28	7.44	0. 6.11
28	Dim.	Xe *ap. la P.* Ste An.	4.29	7.42	0. 6.10
29	Lundi.	S. Marthe.	4.31	7.41	0. 6. 8
30	Mardi.	S. Ours.	4.32	7.40	0. 6. 6
31	Mercredi.	S. Germ. l'Auxerr.	4.33	7.38	0. 6. 4

Quantièmes.	Jours de la semaine.	AOUT 1861. Fêtes du Martyrologe romain.	Lever du soleil.	Coucher du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Jeudi.	S. S. Mabée.	4.34	7.37	0. 6. 0
2	Vendredi.	S. Étienne, pape.	4.36	7.35	0. 5.57
3	Samedi.	Ste Lydie.	4.37	7.34	0. 5.52
4	Dim.	XI[e] *ap. la P.* S.Dom.	4.39	7.32	0. 5.47
5	Lundi.	S. Yvon.	4.40	7.31	0. 5.41
6	Mardi.	*Transfig. de N. S.*	4.41	7.29	0. 5.35
7	Mercredi.	S. Gaëtan.	4.43	7.27	0. 5.28
8	Jeudi.	S. Justin.	4.44	7.26	0. 5.21
9	Vendredi.	S. Spire.	4.45	7.24	0. 5.13
10	Samedi.	S. Laurent.	4.47	7.22	0. 5. 5
11	Dim.	XII[e] *ap. la P.* Ste Su.	4.48	7.21	0. 4.55
12	Lundi.	St. Macaire.	4.50	7.19	0. 4.46
13	Mardi.	S. Hippolyte.	4.51	7.17	0. 4.35
14	Mercredi.	S. Napoléon.	4.52	7.16	0. 4.24
15	Jeudi.	ASSOMPTION.	4.54	7.14	0. 4.13
16	Vendredi.	S. Roch.	4.55	7.12	0. 4. 1
17	Samedi.	S. Carloman.	4.57	7.10	0. 3.49
18	Dim.	XIII[e] *ap. la P.* Ste H.	4.58	7. 8	0. 3.36
19	Lundi.	S. Jules.	4.59	7. 7	0. 3.22
20	Mardi.	S. Bernard.	5. 1	7. 5	0. 3. 8
21	Mercredi.	S. Privat.	5. 2	7. 3	0. 2.54
22	Jeudi.	S. Antoine.	5. 4	7. 1	0. 2.39
23	Vendredi.	S. Sidoine.	5. 5	6.59	0. 2.23
24	Samedi.	S. Barthélemy.	5. 6	6.57	0. 2. 7
25	Dim.	XIV[e] *ap. la P.* S. L.	5. 8	6.55	0. 1.51
26	Lundi.	S. Zéphyrin.	5. 9	6.53	0. 1.35
27	Mardi.	S. Césaire.	5.11	6.51	0. 1.18
28	Mercredi.	S. Augustin.	5.12	6.49	0. 1. 0
29	Jeudi.	S. Médéric.	5.14	6.47	0. 0.43
30	Vendredi.	S. Fiacre.	5.15	6.45	0. 0.25
31	Samedi.	S. Aristide.	5.16	6.43	0. 0. 6

JOURS	SEPTEMBRE 1861 Fêtes du Martyrologe romain.	LEVER du Soleil.	COUCHER du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
		H. M.	H. M.	H. M. S.
.	xve *ap. la P.* S. Leu	5.18	6.41	11.59.48
di.	S. Gilles.	5.19	6.39	11.59.29
li.	S. Grégoire le Gr.	5.21	6.37	11.59.10
credi.	Ste Rosalie.	5.22	6.35	11.58.50
li.	S. Bertin.	5.23	6.33	11.58.31
dredi.	S. Humbert.	5.25	6.31	11.58.11
edi.	S. Cloud.	5.26	6.29	11.57.51
.	xvie *ap. la P. Nativi-*	5.28	6.26	11.57.31
di.	*té de la V.* S. Omer.	5.29	6.24	11.57.10
li.	Ste Pulchérie.	5.31	6.22	11.56.50
credi.	S. Hyacinthe.	5.32	6.20	11.56.29
li.	S. Raphaël.	5.33	6.18	11.56. 8
dredi.	S. Amé.	5.35	6.16	11.55.47
edi.	*Exalt. de la Ste Cr.*	5.36	6.14	11.55.26
.	xviie *ap. la P.* S. N.	5.38	6.12	11.55. 5
di.	Ste Edithe.	5.39	6. 9	11.54.43
li.	S. Lambert.	5.41	6. 7	11.54.22
credi.	S. Jean Chrysost.	5.42	6. 5	11.54. 1
li.	S. Janvier.	5.43	6. 3	11.53.40
dredi.	S. Eustache.	5.45	6. 1	11.53.19
edi	S. Mathieu, ap.	5.46	5.59	11.52.58
.	xviiie *ap. la P.* Ste T.	5.48	5.57	11.52.37
li.	S. Maurice.	5.49	5.55	11.52.16
li.	S. Andoche.	5.51	5.52	11.51.55
credi.	S. Firmin.	5.52	5.50	11.51.35
li.	Ste Justine.	5.53	5.48	11.51.14
dredi.	S. Côme, S. Dam.	5.55	5.46	11.50.54
edi.	S. Céran.	5.56	5.44	11.50.34
	xixe *ap. la P.* S. Mic.	5.58	5.42	11.50.15
li.	S. Jérôme.	5.59	5.40	11.49.55

Quantièmes.	Jours de la semaine.	OCTOBRE 1861. Fêtes du Martyrologe romain.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Mardi.	S. Rémi.	6. 1	5.38	11.49.56
2	Mercredi.	SS. Anges gardiens.	6. 2	5.36	11.49.47
3	Jeudi.	S. Candide.	6. 4	5.33	11.48.59
4	Vendredi.	Ste Aure.	6. 5	5.31	11.48.41
5	Samedi.	S. Marcelin.	6. 7	5.29	11.48.23
6	Dim.	xxe *ap. la P.* S. Br.	6. 8	5.27	11.48. 5
7	Lundi.	S. Serge.	6.10	5.25	11.47.48
8	Mardi.	Ste Brigitte.	6.11	5.23	11.47.32
9	Mercredi.	S. Denis, év.	6.13	5.21	11.47.16
10	Jeudi.	S. Paulin.	6.14	5.19	11.47. 0
11	Vendredi.	S. Nicaise.	6.16	5.17	11.46.45
12	Samedi.	S. Wilfrid.	6.17	5.15	11.46.30
13	Dim.	xxie *ap. la P.* S. Th.	6.19	5.13	11.46.15
14	Lundi.	Ste Menehould.	6.20	5.11	11.46. 1
15	Mardi.	Ste Thérèse.	6.22	5. 9	11.45.48
16	Mercredi.	S. Gal.	6.23	5. 7	11.45.35
17	Jeudi.	Ste Marthe.	6.25	5. 5	11.45.23
18	Vendredi.	S. Luc, évang.	6.26	5. 3	11.45.12
19	Samedi.	S. Savinien.	6.28	5. 1	11.45. 1
20	Dim.	xxiie *ap. la P.* Ste Cl.	6.30	4.59	11.44.50
21	Lundi.	Ste Ursule.	6.31	4.58	11.44.41
22	Mardi.	S. Mellon.	6.33	4.56	11.44.32
23	Mercredi.	S. Romain.	6.34	4.54	11.44.23
24	Jeudi.	S. Magloire.	6.36	4.52	11.44.16
25	Vendredi.	S. Crépin.	6.37	4.50	11.44. 9
26	Samedi.	S. Évariste.	6.39	4.48	11.44. 3
27	Dim.	xxiiie *ap. la P.* S. D.	6.41	4.47	11.43.57
28	Lundi.	S. Simon.	6.42	4.45	11.43.53
29	Mardi.	S. Narcisse.	6.44	4.43	11.43.49
30	Mercredi.	S. Lucain.	6.45	4.41	11.43.46
31	*Jeudi.*	*S. Quentin.*	6.47	4.40	11.43.43

Quantièmes.	Jours de la semaine.	NOVEMBRE 1861. Fêtes du Martyrologe romain.	Lever du Soleil.	du Soleil.
			H. M.	H.
1	Vendredi.	TOUSSAINT.	6.49	4.
2	Samedi.	*Les Morts.*	6.50	4.
3	Dim.	XXIVe *ap. la P.* S. M.	6.52	4.
4	Lundi.	S. Charles.	6.53	4.
5	Mardi.	S. Zacharie.	6.55	4.
6	Mercredi.	S. Léonard.	6.57	4.
7	Jeudi.	S. Florent.	6.58	4.
8	Vendredi	S. Godefroy.	7. 0	4.
9	Samedi.	S. Mathurin.	7. 1	4.
10	Dim.	XXVe *ap. la P.* S. L.	7. 3	4.
11	Lundi	S. Martin.	7. 5	4.
12	Mardi.	S. Réné.	7. 6	4.
13	Mercredi.	S. Brice.	7. 8	4.
14	Jeudi.	S. Sérapion.	7. 9	4.
15	Vendredi.	S. Eugène.	7.11	4.
16	Samedi.	S. Edme.	7.13	4.
17	Dim.	XXVIe *ap. la P.* S. Alp	7.14	4.
18	Lundi.	S. Odes.	7.16	4.
19	Mardi.	Ste Élisabeth.	7.17	4.
20	Mercredi.	S. Edmond.	7.19	4.
21	Jeudi.	*Présentat. de la V.*	7.20	4.
22	Vendredi.	Ste Cécile.	7.22	4.
23	Samedi.	S. Clément.	7.23	4.
24	Dim.	XXVIIe *ap. la P.* S. S.	7.25	4.
25	Lundi.	Ste Catherine.	7.26	4.
26	Mardi.	Ste Delphine.	7.28	4.
27	Mercredi.	S. Virgile, év	7.29	4.
28	Jeudi.	S. Sosthène.	7.30	4.
29	Vendredi.	S. Saturnin.	7.32	4.
30	Samedi.	S. André.	7.33	4.

Quantièmes.	Jours de la semaine.	DÉCEMBRE 1861. Fêtes du Martyrologe romain.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.	Temps moyen au midi vrai.
			H. M.	H. M.	H. M. S.
1	Dim.	Ier *de l'A.* S. Éloi.	7.34	4. 4	11 49.18
2	Lundi.	Ste Aurélie.	7.36	4. 4	11.49.42
3	Mardi.	S. Fulgence.	7.37	4. 3	11.50. 5
4	Mercredi.	Ste Barbe.	7.38	4. 3	11.50.30
5	Jeudi	S. Géraud.	7.39	4. 2	11.51.55
6	Vendredi.	S. Nicolas.	7.40	4. 2	11.51.20
7	Samedi.	S. Ambroise.	7.42	4. 2	11.51.46
8	Dim.	IIe *de l'A.* Concept.	7.43	4. 2	11.52.13
9	Lundi.	Ste Léocadie.	7.44	4. 1	11.52.40
10	Mardi.	Ste Valère.	7.45	4. 1	11.53. 7
11	Mercredi.	S. Savin.	7.46	4. 1	11.53.35
12	Jeudi.	S. Gédéon.	7.47	4. 1	11.54. 3
13	Vendredi.	Ste Odille.	7.48	4. 1	11.54.31
14	Samedi.	S. Spiridion.	7.48	4. 1	11.55. 0
15	Dim.	IIIe *de l'A.* S. Mesm.	7.49	4. 2	11.55.29
16	Lundi.	Ste Albine.	7.50	4. 2	11.55.58
17	Mardi.	S. Lazare.	7.51	4. 2	11.56.27
18	Mercredi.	S. Victor	7.51	4. 2	11.56.57
19	Jeudi.	S. Timoléon.	7.52	4. 3	11.57.26
20	Vendredi.	S. Zéphyrin, pape.	7.53	4. 3	11.57.56
21	Samedi.	S. Thomas.	7.53	4. 4	11.58.26
22	Dim.	IVe *de l'A.* S. Honor.	7.54	4. 4	11.59.56
23	Lundi.	Ste Victoire.	7.54	4. 5	11.59.26
24	Mardi.	Ste Irmine.	7.55	4. 5	11.59.56
25	Mercredi.	NOEL.	7.55	4. 6	0. 0.26
26	Jeudi.	S. Étienne.	7.55	4. 7	0. 0.56
27	Vendredi.	S. Jean, ap.	7.56	4. 7	0. 1.26
28	Samedi.	SS. Innocents.	7.56	4. 8	0. 1.55
29	Dim.	S. David.	7.56	4. 9	0. 2.25
30	Lundi.	S. Sabin.	7.56	4.10	0. 2.54
31	Mardi.	*S. Sylvestre.*	7.56	4.11	0. 3 23

DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,

Sur le rapport du Ministre de l'instruction publique et des cultes,

Le Conseil d'État entendu,

Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France*, établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Élysée-National, le 31 juillet 1851,

Signé : L. N. BONAPARTE.

Le Ministre de l'instruction publique et des cultes,
Signé : DE CROUSEILHES.

RÈGLEMENT

ET

LISTE

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

ART. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

ART. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux états généraux de 1789 ;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile ;

3° Un compte rendu annuel de ses travaux et de sa situation ;

4° Un annuaire.

ART. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées gratis à ses membres.

ART. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens ; elle nomme des associés correspondants parmi les étrangers.

TITRE II.

Organisation de la Société.

Art. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

Art. 6. Chaque sociétaire paye une cotisation annuelle de TRENTE FRANCS.

Art. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

Art. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

Art. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières

années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

Art. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

Art. 11. Le Conseil nomme chaque année un comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

Art. 12. L'assemblée générale nomme chaque année deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

Art. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable, chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé à la tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné *d'une déclaration du commissaire respon-*

sable, portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Art. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

Art. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce aux prix fixés par le Conseil.

Art. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

Art. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

Art. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

Art. 20. Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur payement est présumé devoir s'effectuer.

Le comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de payement.

Art. 21. Le Conseil se fera rendre compte tous les trois mois au moins de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

ART. 22. Le comité devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

ART. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier sur un mandat du président du comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil, et ordonnancée par le comité des fonds.

ART. 24. Le comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

ART. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

ART. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale, pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

NOVEMBRE 1859.

MM.

AFFRY DE LA MONNOYE (Alfred D'), [836], rue Vineuse, n° 12, à Passy.

ANDRIEUX (Jules), [878], rue Joubert, n° 35.

ANISSON-DUPERRON, [831], rue de Matignon, n° 18.

ARCHIVES DE L'EMPIRE (Bibliothèque des), [1147], représentée par M. le comte de Laborde.

ARNAUD (l'abbé), [496], attaché à la paroisse St-Eugène à Paris, rue de Riboutté, n° 8.

ARTH (Louis), [519], avocat, à Saverne (Bas-Rhin); corresp., M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7.

ASHBURTON (lord), [899], à Londres; corresp. à Paris, M. Dumont, employé à la Bibliothèque de l'Institut.

AUCOC, [1030], auditeur (1re classe) au Conseil d'État, rue du Marché-Saint-Honoré, n° 7.

AUDENET, [810], banquier, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 25.

AUMALE (duc D'), [961], à Twickenham (Middlessex), Angleterre; corresp., M. Cuvillier-Fleury, rue du Bac, n° 34.

BACHOD, [1107], procureur impérial à Lons-le-Saunier; *corresp., M. Boulatignier*, rue de Clichy, n° 49.

Baer (Gustave de), [808], ingénieur civil, rue de Toutille, n° 8, à Belleville.

Baillon (comte de), [857], rue Roquépine, n° 4.

Barante (baron de), [4], G. C. ✻, membre de l'Institut, à Barante, près Thiers (Puy-de-Dôme); corresp., M. Bellaguet, rue Cassette, n° 23.

Barberey (Maurice de), [751], place François Ier, rue Jean-Goujon, n° 17.

Barbié du Bocage, [898], rue de la Chaussée-d'Antin, n° 58 *bis*.

Barbier (Louis), [595 à 599], ✻, conservateur de la bibliothèque du Louvre, *pour les bibliothèques de la couronne.*

Baroche (Ernest), [931], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue de Varennes, n° 78.

Barré, [1140], inspecteur des contributions indirectes, rue des Capucins, à Reims; corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

Barthélemy (Édouard de), [848], secrétaire du Conseil du Sceau, auditeur au Conseil d'État, rue Casimir-Périer, n° 3.

Barthès (Pierre) et Cie, [526], libraires à Londres et à Paris, rue de Verneuil, n° 5.

Bartholony (Fernand), [1013], auditeur au Conseil d'État, rue de Larochefoucauld, n° 12.

Bataillard (Charles), [339], avocat, rue de Vaugirard, n° 9.

Batbie, [1092] ancien auditeur au Conseil d'État, professeur à la Faculté de Droit, rue Jacob, n° 20.

Bauchart *(Ernest), [1031]*, auditeur de 1re classe au Conseil d'État, rue de Bellechasse, n° 62.

BAUFFREMONT (prince DE), [1015], rue de Matignon, n° 10.

BAULNY (Ogier DE), [1004], rue du Cherche-Midi, n° 15.

BAYARD, [849], auditeur de 1re classe au Conseil d'État, rue Montholon, n° 21.

BEAUCOURT (G. DU FRESNE DE), [921], au château de Morainville, par Blangy (Calvados), rue de Bellechasse, n° 44.

BEAUNE (Henri), [992], substitut du procureur impérial, à Langres (Haute-Marne); corresp., M. Albert Gigot, avocat, rue de Rennes, n° 1.

BEAUTEMPS-BEAUPRÉ, [749], procureur impérial près le tribunal de première instance de Mantes (Seine-et-Oise); corresp., M. Aug. Durand, libraire, rue des Grès, n° 7.

BEAUVILLÉ (Victor DE), [1011], à Montdidier; corresp. à Paris, M. de Beauvillé, rue Blanche, n° 11.

BELBEUF (comte GODARD DE), [933], auditeur de 1re classe au Conseil d'État, rue de Lille, n° 63.

BELLAGUET, [316], ✻, chef de bureau au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, rue Cassette, n° 23.

BELLANGER (Charles), [861], rue Taitbout, n° 44.

BELLENAVE (marquis DE), [412], au château de Bellenave (Allier); corresp., M. Vaton, libraire, rue du Bac, n° 50.

BELLIER DE LA CHAVIGNERIE (F.-Philippe), [916], juge suppléant au tribunal de première instance de Chartres (Eure-et-Loir); corresp. à Paris, M. Louvrier de Lajolais, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 11.

BÉRENGER (marquis DE), [820], à Sassenage (Isère); à *Paris, place* du Palais-Bourbon, n° 4.

BERGE [1085], notaire, rue Saint-Martin, n° 333.

Bergeron (Amédée), [998], ✻, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue du Luxembourg, n° 24.

Berryer (P.-Ant.), [1130], avocat, membre de l'Académie française, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 64.

Berthauld, [1070], professeur à la Faculté de droit de Caen; corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

Bethizy (le marquis de), [846], quai Malaquais, n° 17.

Beugnot (comte Arthur), [7], O. ✻, membre de l'Institut, rue de Miromesnil, n° 16.

Biron (comte de), [887], rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 35.

Blacas (comte de), [1120], rue de Varennes, n° 52.

Blanchard, [1113], notaire à Condé-sur-Noireau.

Blanche (Alfred), [936], ✻, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de l'Algérie et des colonies, rue de la Pépinière, n° 97.

Blanche (Antoine), [1062], ✻, avocat général à la Cour de cassation, rue de Marbeuf, n° 73.

Blanche (le dr Émile), [1044], ✻, quai de Paris, à Passy.

Blosseville (marquis de), [213], ✻, député au Corps législatif et membre du Conseil général du département de l'Eure, à Anfreville-la-Campagne (Eure).

Boinvilliers (Ernest), [1110], avocat à la Cour impériale, rue de Choiseul, n° 3.

Boistel, [723], professeur au collége Rollin, rue Neuve-Sainte-Geneviève, n° 22.

Bondy (Émile, comte de Taillepied de), [462], ✻, premier secrétaire d'ambassade près S. M. Catholique, rue de Verneuil, n° 23.

Bonne (de), [311], avocat à Bruxelles; correspondant, M. Benjamin Duprat, libraire, cloître Saint-Benoît, n° 7.

Bordier (Léonard), [828], rue Joubert, n° 21.

BORDIER (Henri), [381], rue Joubert, n° 21.

BOSSANGE (Hector), [979], quai Voltaire, n° 25.

BOUCHERET, [977], avoué à Neufchâtel (Seine-Inférieure); corresp., M. de Roissy, rue de Bellechasse, n° 64.

BOUCHITTÉ, [579], O. ✻, ancien recteur de l'Académie de Seine-et-Oise, avenue de Paris, n° 18, à Versailles.

BOUIS (DE), [760], rue du Faubourg-St-Honoré, n° 168.

BOULATIGNIER, [904], O. ✻, conseiller d'État, rue de Clichy, n° 49.

BOULENGER, [762], à Neufchâtel (Seine-Inférieure); corresp., M. de Roissy, rue de Bellechasse, n° 64.

BOUQUET, [997], professeur au Lycée impérial et à l'École municipale de Rouen; corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

BOURGUIGNON, [706], architecte du département de l'Eure, à Évreux; corresp., M. Allouard, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3.

BOURQUELOT (Félix), [1135], ✻, professeur adjoint à l'École des Chartes, rue du Helder, n° 12.

BOUVIER (Amédée), [260], secrétaire de l'administration de la Bibliothèque impériale, rue Crussol, n° 5.

BRIÈRE, [1112], ancien président du tribunal de commerce, à Condé-sur-Noireau.

BROGLIE (Victor, duc DE), [491], G. C. ✻, membre de l'Institut, rue de l'Université, n° 94.

BRUNET DE PRESLES (Wladimir), [781], ✻, membre de l'Institut, rue des Saints-Pères, n° 61.

BUFFET (Aimé), [1115], ingénieur des ponts et chaussées, rue Bonaparte, n° 30.

BURIN DESROZIERS, [1105], avocat général près la Cour *de Chambéry*; corresp., M. Ant. Blanche, rue de *Marbeuf, n° 73.*

BUSSEROLLES (Charles), [581], juge au tribunal de première instance du département de la Seine, rue Lavoisier, n° 13.

BUSSIERRE (Edmond, baron DE), [601], G. O. ✱, ancien ambassadeur, rue de Lille, n° 84.

BUSSIERRE (Léon, baron DE), [1021], ✱, conseiller d'État, rue de la Ville-l'Évêque, n° 52.

CABANY aîné (Marie-Thomas-Joachim), [287], ancien magistrat, avocat à la Cour impériale de Paris, rue Duphot, n° 10.

CABARRUS, [985], sous-préfet à Argentan (Orne).

CAEN (le maire de), [1015], *pour la bibliothèque de la ville.*

CAILLEUX (Alphonse DE), [464], O. ✱, rue Laffitte, n° 49.

CAMPAN (C. A.), [1000], secrétaire de la Société pour la publication des mémoires relatifs à l'histoire de la Belgique, à Bruxelles, place de l'Industrie, n° 20, quartier Léopold ; corresp., Mme veuve J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

CAMUS, [1065], ancien recteur de l'Université, rue Bayard, n° 7.

CANDIA (Mario DE), [658], rue Neuve-des-Mathurins, n° 17 ; corresp., M. Martini, à Batignolles, rue Tresel, n° 14.

CANEL (A.), [293], à Pont-Audemer (Eure) ; correspond., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

CARLIER (Jean-Joseph), [944], ancien agent de change à Dunkerque, à Paris, rue des Martyrs, n° 47.

CARTWRIGT (William), [951], rue....

CASENAVE, [666], ✱, conseiller à la Cour impériale de Paris, rue de Bellechasse, n° 11.

CASTRIES (duc DE), [890], rue de Varennes, n° 72.

CAUCHOIS-LEMAIRE, [957], ✻, chef aux Archives de l'Empire, rue Geoffroy-Lasnier, n° 22.

CAUCHY (Eugène), [794], O. ✻, ancien garde des Archives de la Chambre des pairs, rue de Tournon, n° 12.

CAUMONT (DE), [132], O. ✻, correspondant de l'Institut, secrétaire honoraire de la Société des Antiquaires de Normandie, à Caen (Calvados).

CAVÉ-BOULENGER, [1057], inspecteur des théâtres, rue de Suresne, n° 5.

CERCLE (le) DE LA RUE NEUVE, [969], à Grenoble (Isère).

CHABRILLAN (Charles-Fortuné-Jules GUIGUES DE MORETON, comte DE), [252], ✻, chef d'escadron, rue de la Pépinière, n° 63.

CHABRILLAN (Alfred-Philibert-Victor GUIGUES DE MORETON, marquis DE), [356], rue de l'Université, n° 73.

CHAMPAGNY (Franz, comte DE), [691], quai Malaquais, n° 19.

CHANTÉRAC (marquis DE), [908], rue de Bellechasse, n° 17.

CHASLES (Ad.), [469], ✻, ancien maire de Chartres, membre du conseil général du département d'Eure-et-Loir; à Paris, rue de Londres, n° 54.

CHAUFFOUR (Ignace), [374], avocat à Colmar (Haut-Rhin), rue des Blés.

CHAULIEU (baron DE), [1128], ancien membre de l'Assemblée législative, à Vire (Calvados); correspondant, M. Dufresne de Beaucourt.

CHAZELLES (Léon DE), [197], député au Corps législatif, maire de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); correspondant, M. Léon Laguerre, docteur en droit, rue Neuve-des-Mathurins, n° 10.

Chedeau, [771], avoué à Saumur (Maine-et-Loire) ; corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

Chérest (Aimé), [968], membre du Conseil général de l'Yonne, à Auxerre ; corresp., M. Achille Poulin, rue Jacob, n° 41.

Chéruel (A.), [786], ✻, professeur d'histoire à l'École normale, rue Royer-Collard, n° 24.

Chevillard (Léon), [1106], ancien magistrat, à Lons-le-Saunier ; corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

Chevreul (Henri), [819], ancien magistrat, rue Cuvier, n° 57.

Choiseul (comtesse de), [888], rue de l'Université, n° 59.

Choisy, [1069], bibliothécaire de la ville de Falaise, *pour la bibliothèque* ; corresp. à Paris, M. Le Doyen, libraire au Palais-Royal.

Christophle, [1104], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue des Beaux-Arts, n° 6.

Clément (baron), [996], ✻, ancien préfet, rue Bonaparte, n° 29.

Clermont-Tonnerre (vicomtesse de), [919], rue de Lille, n° 119.

Cobianchi (le chevalier G.), [564], attaché à l'ambassade de Sardaigne, place de la Madeleine, n° 13.

Cochin (Augustin), [1034], ✻, membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, rue Saint-Guillaume, n° 25.

Cohen (Félix), [1111], auditeur au Conseil d'État, rue Pigalle, n° 37.

Collart, [1142], ✻, chef d'escadron d'artillerie à Pes-

Dufour (Gabriel), [1097], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, président de l'ordre, rue de Gaillon, n° 12.

Dugué [758], pour *le collége Rollin;* corresp., M. Salmon, libraire, rue des Grès-Sorbonne, n° 16.

Du Méril (Édelestand), [872], rue Jacob, n° 21.

Dumesnil (Jules), [725], avocat, rue Pigalle, n° 8.

Dumoulin, [636], libraire, quai des Augustins, n° 13.

Duplès-Agier (Henri), [698], archiviste-paléographe, rue Saint-Dominique, n° 28.

Dupont (Edmond), [817], archiviste aux archives de l'Empire, rue de Ménilmontant, n° 28.

Durand (Auguste), [689], libraire, rue des Grès, n° 7.

Durand de Lançon père, [313], ancien receveur des finances, à Pont-à-Mousson (Meurthe); corresp., M. Duprat, libraire, cloître Saint-Benoît, n° 7.

Durand de Lançon fils (Alphonse), [826], propriétaire à Faverolles, par Valençay (Indre); corresp., M. Duprat, libraire, cloître Saint-Benoît, n° 7.

Duriez de Verninac, [927], attaché de légation, rue du Havre, n° 2.

Duruy (Victor), [1081], ✻, professeur d'histoire au lycée Napoléon, quai de Béthune, n° 14.

Dutens (Albert), [55], O. ✻, ancien député, rue Chauveau-Lagarde, n° 6.

Dutreil, [1241], ancien député, à Laval (Mayenne); correspondant, M. Germain Tribert, rue de la Pépinière, n° 19.

Duverdy (Charles), [748], avocat à la Cour impériale, place Boieldieu, n° 3.

Duvergier (J. B.), [1022], O. ✻, conseiller d'État, rue des Saints-Pères, n° 9.

Duvergier de Hauranne, [1126], ancien député, rue de Tivoli, n° 5.

Egger, [586], ✻, membre de l'Institut, agrégé de la Faculté des lettres, rue Madame, n° 45.

Elie, [1072], adjoint au maire à Saint-Lô.

Estaintot (Robert, vicomte d'), [975], avocat, rue de la Cigogne, n° 5, à Rouen (Seine-Inférieure); corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

Éthiou-Péron, [953], représentant de la maison veuve J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

Fabre (Adolphe), [939], président du tribunal de première instance de Chambéry (Savoie); corresp. à Paris, M. Aug. Durand, rue des Grès, n° 7.

Faré, [1029], maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Pépinière, n° 11.

Feillet (A.), [1138], rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 18.

Féret (P. J.), [1054], conservateur de la bibliothèque de Dieppe, *pour la bibliothèque;* corresp., M. Julien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.

Fezensac (de Montesquiou, duc de), [572], G. C. ✻, rue d'Astorg, n° 31.

Fillassier, [836], docteur en médecine, rue des Fossés-Montmartre, n° 16.

Firino, [1109], ancien receveur général, rue Chaillot, n° 70.

Fix (Théobald), [934], ✻, pour la *bibliothèque du Conseil d'État.*

Flandin [930], ✻, conseiller d'État, rue du Havre, n° 5.

Floquet, [622], ✻, avocat, correspondant de l'Institut, rue d'Anjou-Saint-Honoré, n° 52.

[redacted]

FORCADE LA ROQUETTE (DE), O. ✻, [1078], ministre des finances, rue de Rivoli, nº 234.

FOUCHÉ (Lucien), [224], à Évreux (Eure); corresp., M. A. Allouard, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, nº 3.

FOUQUE (Victor), [785], à Châlon-sur-Saône (Saône-et-Loire); correspondant du ministère de l'Instruction publique et des cultes, pour les travaux historiques, chez M. Allouard, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, nº 3.

FOURNÈS (marquis DE), [1010], au château de Vaussieux, à Saint-Léger, près Bayeux; à Paris, place Vendôme, nº 5.

FOURNIER, [858], à Bordeaux (Gironde), rue Gobineau, nº 1; corresp., MM. Rey et Belhatte, libraires, quai des Augustins, nº 45.

FOURNIER (Gabriel), [1084], sous-préfet de l'arrondissement d'Alais; correspondant, M. Alfred Blanche, rue de la Pépinière, nº 97.

FRANÇOIS (A.), [868], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue Hauteville, nº 25.

FRANCK, [671], libraire, rue Richelieu, nº 69.

FREMY, [722], C. ✻, conseiller d'État, gouverneur du Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, nº 17.

FRESNE (Marcellin DE), [388], rue Gaillon, nº 8.

FRETEAU DE PENY (Hérode-René-Jean-Baptiste-Emmanuel, baron DE), [709], référendaire à la Cour des comptes, rue de Londres, nº 40.

GALOPIN (Auguste), [1095], avocat au conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Seine-Saint-Germain, nº 95.

[948], pour la *bibliothèque de la ville de Gre-*
(Isère); corresp., M. Aug. Durand, libr., rue des
n° 7.
AUD (Hippolyte), [56], rue de Grenelle-Saint-
ain, n° 91.
(Henri), [989], ingénieur des mines, rue de Su-
, n° 18.
(Charles), [1148], à Schlestadt (Bas-Rhin).
, [902], professeur au lycée de Versailles,
e de Saint-Cloud, à Versailles.
(Émile-Victor), [810], rue de la Pépinière,
0.
(Arthur), [1123], substitut du procureur im-
à Louviers (Eure); correspondant, M. Boula-
r, rue de Clichy, n° 49.
(D. L.), [1124], rue de Courcelles, n° 18.
[647], juge d'instruction au tribunal civil de
(Meurthe); corresp., M. Magin-Marrens, rue
Visitation, n° 12.
-LA-SARRA (F., baron DE), [240], à Lausanne;
pondant, M. Cherbuliez, rue de la Monnaie, n° 10.
Paul-Émile), [569], ✻, à Romans (Drôme).
LE (Léonce DE), [626], au château de Vauville,
ont-l'Évêque (Calvados); corresp., M. Alfred de
, rue Jacob, n° 21.
(Léon), [991], rue de Rivoli, n° 194.
Y-MÉNILGLAISE (le marquis DE), [223], ✻, à
à Paris, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 73.
[1025], ✻, conseiller d'État, rue des Moulins,

Hippolyte), de Genève, [963]; à Paris, rue des
-*Arts, n° 10.*

GOUPIL DE PRÉFELN (Anatole), [923], place de la Madeleine, n° 3.

GOUPIL (Édouard), [57], ✻, maître des requêtes au Conseil d'État, rue Laffitte, n° 47.

GRAFENRIED-VILLARS (baronne DE), [870], place Vendôme, n° 10.

GRANDIDIER (Ernest), [1094], auditeur au Conseil d'État, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 75.

GRANGIER DE LA MARINIÈRE (L.), [798], membre de la Société des Bibliophiles français, rue d'Amsterdam, n° 46.

GRASSET (Ernest), [591], conseiller à la Cour impériale de Dijon (Côte-d'Or); à Paris, chez Me Poiré, square d'Orléans, n° 6; rue Taitbout, n° 80.

GUADET, [228], chef de l'enseignement à l'Institution impériale des Jeunes-Aveugles, boulevard des Invalides, n° 56.

GUERARD (Mme veuve François), [967], à Amiens (Somme); correspondant, M. Delorme, rue Férou, n° 6.

GUESSARD (François), [349], ✻, professeur à l'École des Chartes, à Passy, Grande-Rue, n° 83.

GUIBAL, [1150], professeur d'histoire au lycée de Versailles; correspondant, M. Chéruel, rue Royer-Collard, n° 25.

GUILLAUME (Eugène), [1087], docteur en droit, rédacteur principal au bureau du contentieux des communes au ministère de l'Intérieur, rue Soufflot, n° 1.

GUIZOT, [1], G. C. ✻, membre de l'Institut, rue du Faub.-Saint-Honoré, n° 52.

HACHETTE, [885], rue Pierre-Sarrazin, n° 14.

HAIGNERÉ (l'abbé D.), [901], archiviste de la ville de Boulogne-sur-mer (Pas-de-Calais); corresp., M. J. Lecoffre, *libraire*, rue du Vieux-Colombier, n° 29.

HALEVY (Ludovic), [1045], chef de bureau au ministère de l'Algérie et des colonies, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 96.

HALLAYS-DABOT, [871], ancien chef d'institution, rue de Vaugirard, n° 17.

HALPHEN (Eugène), [900], rue de la Chaussée-d'Antin, n° 47.

HAMELIN D'ECTOT (Hilaire), [1060], docteur en droit à Saint-Vaast-la-Hougue (Manche); corresp., M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

HANNOYE (Félix), [943], membre de la Société Archéologique de l'arrondissement d'Avesnes (Nord); correspondant à Paris, M. Henri Martin, rue du Mont-Parnasse, n° 36.

HANQUEZ (Rodolphe), [990], rue de Verneuil, n° 33.

HARCOURT (Eugène-Gabriel, duc D'), [606], O. ✻, rue Vanneau, n° 11.

HART (William-Henry), [897], Folkestone-House, Roupell Park, Streatham, Surrey, Angleterre; corresp., MM. H. Bossange et fils, quai Voltaire, n° 25.

HASE, [26], C. ✻, membre de l'Institut, conservateur de la Bibliothèque impériale, département des manuscrits, rue Colbert, n° 12.

HATZFELD (comtesse DE), [855], rue d'Astorg, n° 6.

HAUTPOUL (comte D'), [925], place du Palais-Bourbon, n° 7.

HÉLY-D'OISSEL [1089], ✻, ancien conseiller d'État, rue de Chaillot, n° 70.

HENNIN, [503], ✻, rue des Martyrs, n° 23.

HERICOURT (Achmet, comte D'), [635], à Arras (Pas-de-Calais), rue Rouville; corresp., M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

HIMLY, [1007], professeur suppléant à la Faculté des lettres de Paris, rue de l'Ouest, n° 76.

HUBARD, [601], ✻, juge de paix à Rouen (Seine-Inférieure); corresp., M. Guillemot, libraire, quai des Grands-Augustins, n° 19.

HUSSON (Armand), [1039], O. ✻, directeur de l'administration générale de l'assistance publique, avenue Victoria.

JEANNIN (baron), [971], ✻, préfet du département de la Moselle, à Metz; corresp., M. Le Tellier de La Fosse, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

JOBEZ (Alphonse), [323], rue Tronchet, n° 25.

JOURDAIN, [834], ✻, chef de division au ministère de l'Instruction publique et des Cultes, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 21.

KERDREL (AUDREN DE), [340], rue Beaurepaire, n° 2, à Rennes (Ille-et-Vilaine); à Paris, chez M. de Courcy, rue Richelieu, n° 85.

KERSAINT (vicomte DE), [892], rue de la Ville-l'Évêque, n° 26.

KERVYN DE LETTENHOVE, [799], ✻, à Bruges (Belgique).

LABORDE (Léon, comte DE), [301], O. ✻, membre de l'Institut, directeur général des Archives de l'Empire, rue du Paradis-du-Temple, n° 20.

LABOULAYE (Édouard), [445], ✻, avocat, membre de l'Institut, professeur au collége de France, rue Taitbout, n° 34.

LABROUSTE (Alexandre), [973], ✻, directeur du collége *Sainte-Barbe*, place du Panthéon.

LACABANE (Léon), [64], ✻, conservateur adjoint au département des manuscrits de la Bibliothèque impériale, directeur de l'École impériale des Chartes, avenue des Ternes, n° 81.

LA CAZE (Pèdre, baron), [839], rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n° 93.

LA CISTERNE (Emmanuel, prince DE), [72], rue Saint-Florentin, n° 2; corresp., M. Durand jeune, libraire, rue Louis-le-Grand, n° 11.

LACOMBE-TERNANT (Théodore), [917], banquier, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), rue Blaise-Pascal; corresp. à Paris, M. Paret, rue des Postes, n° 42.

LACORDAIRE, [981], ancien directeur de la manufacture des Gobelins, rue Saint-Honoré, n° 364.

LA COUR (E. DE), [724], C. ✻, conseiller d'État, rue Saint-Honoré, n° 368.

LA FERRIÈRE-PERCY (comte DE), [1080], député au Corps législatif, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 50.

LA FERTÉ-MEUN (marquise DE), [907], rue du Bac, n° 46.

LA FAULOTTE (Ernest DE), [1053], rue Caumartin, n° 60.

LAGRANGE (Édouard, marquis DE), [331], O. ✻, sénateur, membre de l'Institut, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 118.

LAGUERRE (Léon), [790], docteur en droit, rue Neuve-des-Mathurins, n° 10.

LAHURE (Charles), [279], rue de Fleurus, n° 9.

LAHURE (Mme veuve), [829], place de l'École, n° 1.

LALANNE (Ludovic), [822], attaché aux travaux historiques du ministère de l'Instruction publique, rue de Condé, n° 20.

LALLEMAND (Auguste), [938], ✻ archiviste, rue Culture-Sainte-Catherine, n° 27.

LALOY (Louis-Henri), [827], docteur en médecine, rue de Paris, n° 169, à Belleville.

LANGLE (Augustin DE), [742], au château du Rocher, commune de Mesanger, près Évron (Mayenne); corresp., Mme veuve J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

LARCHER DE COUPIGNY, [976], à Dieppe (Seine-Inférieure); corresp., M. Alfred de Roissy, rue de Bellechasse, n° 64.

LA ROCHEFOUCAULD (duchesse DE), [843], rue de Varennes, n° 72.

LASCOUX (Jean-Baptiste), [130], C. ✻, conseiller d'État, secrétaire général du ministère de la justice, rue de Luxembourg, n° 36.

LA TOUR DU PIN (marquise DE), [414], rue de la Pépinière, n° 63.

LA VILLEGILLE (Arthur DE), [239], ✻, secrétaire du Comité de l'histoire, de la langue et des arts de France, rue de Seine, n° 31.

LEBIGRE-BEAUREPAIRE, [714], notaire à Lille (Nord), rue Nationale; corresp., M. Allouard, libraire, rue Pavée-Saint-André-des-Arts, n° 3.

LEBLANC (Paul), [814], à Brioude (Haute-Loire); correspondant, M. Dumoulin, libraire, quai des Augustins, n° 13.

LEBRUMENT, [637], libraire, à Rouen (Seine-Inférieure); corresp., Mme veuve Jules Renouard et Cie, rue de Tournon, n° 6.

LE BRUN, [157], juge de paix à Avise, près Épernay (Marne); corresp., M. Laguerre, docteur en droit, rue Neuve-des-Mathurins, n° 10.

LECLERC (Alexandre), [809], O. ✱, ancien négociant, à Auteuil, Grande-Rue, n° 4.

LE CLERC (Victor), [396], C. ✱, membre de l'Institut, doyen de la Faculté des lettres, à la Sorbonne.

LEFÈVRE-PONTALIS (Antonin), [803], docteur en droit, auditeur au Conseil d'État, rue de Rivoli, n° 238.

LEGENTIL (Raymond), [1059], conseiller à la Cour impériale de Rouen; correspondant, M. Alfred Blanche, rue de la Pépinière, n° 97.

LE GLAY, [74], ✱ et de l'ordre de Léopold, conservateur général des Archives du département du Nord, à Lille; correspondant, M. Allouard, libraire, rue Pavée Saint-André des Arts, n° 3.

LEMAIRE (P. Aug.), [75], ✱, ancien professeur de rhétorique aux lycées Louis le Grand et Bonaparte, rue des Quatre-Fils, n° 16.

LE MENNICIER, [1100], propriétaire à Saint-Lô (Manche); corr., M. Allouard, libraire, rue Pavée Saint-André des Arts, n° 3.

LEMERCIER (Anatole, vicomte), [756], député au Corps législatif, quai Voltaire, n° 25.

LENORMANT (François), [1063], rue Madame, n° 34.

LEROUX (Alphonse), [754], notaire honoraire, rue Laffitte, n° 5.

LE ROUX DE LINCY, [76], ✱, rue du Bac, passage Sainte-Marie, n° 11 *bis*.

LE ROY, [962], membre de la Société des Antiquaires, de Normandie, etc., maître de pension à Cany (Seine-Inférieure); corresp., Mme veuve J. Renouard, libraire, rue de Tournon, n° 6.

LESCURE (DE), [1119], rue d'Astorg, n° 32.

LESTANG (Gustave DE), [911], ancien officier de marine rue Taitbout, n° 8.

LE TELLIER DE LA FOSSE, [972], ✻, ancien conseiller d préfecture, chef du personnel au Crédit foncier, ru Neuve-des-Capucines, n° 19.

LEVESQUE, [752], ancien notaire, maire de Mantes (Seine et-Oise); corr., à Paris, M. de Roissy, rue Jacob, n° 21

LEVIEZ, [982], maître des requêtes au Conseil d'État sous-gouverneur du Crédit foncier, rue Casimir-Périer n° 3.

LHOPITAL, [1028], maître des requêtes, commissaire d gouvernement, près le Conseil d'État, rue Louis l Grand, n° 18.

LIZOT (Gustave), [1074], substitut du procureur impé rial à Rouen; correspondant, M. Boulatignier, rue d Clichy, n° 49.

LORIN (Ant.), [886], rue du Bac, n° 77.

LOUVANCOUR [894], ancien notaire à Chartres (Eure-e Loir); corresp., M. Albert Huet, rue Saint-Roch, n° 2!

LOUVRIER DE LAJOLAIS (A.), [859], attaché au ministèr des affaires étrangères, rue Neuve-Saint-Augustin n° 11.

LOYSEL, [1040], ✻, doyen du Conseil de préfecture d département de la Seine, rue Neuve-Saint-Augustin n° 69.

LUYNES (D'ALBERT, duc DE), [413], ✻, membre de l'In stitut, rue Saint-Dominique, n° 81.

LUZARCHE (Victor), [675], conservateur honoraire de bibliothèque de Tours (Indre-et-Loire); corresp M. Potier, libraire, quai Malaquais, n° 9.

onin), [712], professeur d'histoire à la Faculté
es de Grenoble (Isère).
; (John-Whiteford), [382], esq. à Édimbourg,
land-street; corresp., MM. Pierre Barthès et
aires, rue de Verneuil, n° 5.
RRENS (Alfred), [390], ✻, recteur honoraire, in-
· général de l'instruction publique, rue de la
n, n° 12.
harles), [28], O. ✻, membre de l'Institut, con-
r de la Bibliothèque impériale, département
rimés, rue de Richelieu, n° 47.
d.), [1019], ✻, conseiller d'État, rue de Cas-
, n° 10.
uc DE), [914], rue de Lille, n° 119.
omte DE), [500], rue de l'Université, n° 53;
., M. Dosseur, rue Taranne, n° 21.
: (comte DE), [1073], à Falaise; correspondant,
loyen, libraire au Palais-Royal.
:(Léon DE), [492], ✻, à Saint-Maurin, par Gre-
andes); corresp., M. Caritan, rue d'Hauteville,

Léopold), [964], ✻, notaire honoraire à Lou-
ure); corresp., M. Julien, libraire, rue de
, n° 9.
Y (Paul), [448], aux Roches-Baritaud, par
nay (Vendée); corresp., M. Thomas Arnauldet,
Saints-Pères, n° 3.
(DE), [774], juge suppléant au tribunal de
e instance de Bar-sur-Aube (Aube); corresp.,
on, rue de Mulhouse, n° 9.
[1139], docteur ès lettres, professeur au col-
anislas, rue de Sèvres n° 4.

[redacted]

MARGUERIE, [937], ✱, chef du contentieux des
au ministère de l'intérieur, rue de Lille, n°

MARGUERIN, [1042], directeur de l'École
Turgot, rue du Vertbois, n° 17.

MARIN-DARBEL, [265], rue Blanche, n° 40.

MARINE (*bibliothèque centrale de la*), repré
M. de Courtière, bibliothécaire du minis
marine.

MARION, [456], rue Godot-Mauroy, n° 39.

MARNIER [720], bibliothécaire à la bibliothèque
des avocats. *Pour la bibliothèque*, au
justice.

MARSEILLE (le maire de), [1144, 1145], à
(Bouches-du-Rhône).

MARTIN (Henri), [457], rue du Mont-Parnasse,

MARTIN-FORTRIS (Paul), [854], propriétaire
(Eure-et-Loir); corresp., M. J. Desnoyers, r
n° 57.

MARTROY (vicomte DE), [1023], ✱, conseill
quai Voltaire, n° 25.

MARTY-LAVEAUX (Charles), [780], licencié
ancien élève de l'École des Chartes, rue Sai
n° 49.

MASCRÉ, [912], quai des Célestins, n° 10.

MAS-LATRIE (Louis DE), [289], ✱, chef de se
Archives de l'Empire, rue Neuve-des-Petits
n° 62.

MASSÉNA DE RIVOLI (Victorin), [1131], sous-
aux chasseurs de la garde impériale, rue de Li

MATHIEU BODET, [1137], avocat au conseil d'É
Cour de cassation, rue Neuve-des-Petits-
n° 95.

MAUDRENQ, [988], ✻, ancien agent de change, rue de Tivoli, n° 9.

MAY (Émile DE), [1088], rue de Laval, n° 15.

MEAUX (vicomte DE), [889], à Montbrison (Loire); correspondant, M. Ch. Douniol, libraire, rue de Tournon, n° 29.

MÉLICOCQ (DE LAFONS, baron DE), [553], à Raismes (Nord), corr., M. Derache, libraire, rue du Bouloi, n° 7.

MÉLIOT (Jules), [903], professeur au lycée Louis le Grand, rue Royer-Collard, n° 4.

MERILHOU (Francis), [833]; corresp., M. Chabaille, rue de l'Est, n° 35.

MÉRIMÉE (Prosper), [162], ✻, sénateur, membre de l'Institut, rue de Lille, n° 52.

MERLEMONT (DE), [649], au château de Merlemont, par Beauvais (Oise); à Paris, rue de Verneuil, n° 47.

MEUNIER (Francis), [960], docteur ès lettres, rue d'Enfer, n° 59.

MEURINE (Gustave), [1101], ancien auditeur au Conseil d'État, rue Saint-Dominique, n° 25.

MÉVIL (Charles-Sainte-Marie-Henri), [651], conservateur des archives du département de Seine-et-Oise, à Versailles, place Hoche, n° 6.

MIGNET, [16], C. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, rue Notre-Dame de Lorette, n° 18.

MINORET-AUBÉ (Camille), [875], avocat, rue des Trois-Pavillons, n° 1.

MIREPOIX (Mme de MONTMORENCY-LAVAL, duchesse douairière DE), [813], représentée par M. Richard, rue de Varennes, n° 17.

Moignon (Alix-Jérôme), [821], ✻, substitut du procureur général près la Cour impériale, rue des Pyramides, n° 5.

Moinery, [708], ✻, ancien président du tribunal de commerce, cloître Saint-Merry, n° 18.

Moismont (Amédée Beauvarlet de), [582], ✻, rue de Crébillon, n° 8.

Monjean, [1041], *pour le collége Chaptal*, rue Blanche, n° 29.

Montalembert (Charles, comte de), [129], membre de l'Institut, rue du Bac, n° 40.

Moranvillé, [1047], directeur de l'Agence des transports maritimes de la Compagnie des messageries impériales à Constantinople; corresp., M. Le Tellier de La Fosse, rue Neuve-des-Capucines, n° 19.

Mourre (Marie-Vincent), [782], ✻, conseiller à la Cour impériale de Paris, rue Neuve-Saint-Paul, n° 15.

Mouy (de), [970], rue Coquillière, n° 12.

Muteau (Charles), [906], juge au tribunal de première instance, à Dijon (Côte-d'Or); corresp., M. V. Collin, sous-chef au ministère des finances, rue Mondovi, n° 7.

Nadaillac (le marquis de), [864], rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 12.

Nadaud, [360], O. ✻, premier président honoraire de la Cour impériale de Grenoble, à Charvieux, par Pont-de-Cherui (Isère); corresp., M. Nadaud, à Paris, rue de Verneuil, n° 40.

Nanteuil (de), [838], référendaire à la Cour des comptes, rue de Varennes, n° 82.

Naudet, [486], C. ✻, membre de l'Institut, rue Mont-*Thabor, n° 40.*

NEUVILLE (Louis DE), [918], à Livarot (Calvados); corresp. à Paris, M. Aug. Durand, rue des Grès, n° 7.

NEVE, [812], bibliothécaire de l'Université de Louvain; corresp., M. Aug. Durand, libraire, rue des Grès, n° 7.

NICARD (Pol), [288], rue de Sèvres, n° 38.

NIEL, [1133], archiviste du département du Gers, à Auch; correspondant, M. Niel père, bibliothèque du ministère de l'intérieur, quai Bourbon, n° 35.

NIGON DE BERTY, [150], ✻, chef de division au ministère de l'instruction publique et des cultes, rue des Beaux-Arts, n° 10.

NISARD (Désiré), [459], O. ✻, membre de l'Institut, directeur de l'École normale supérieure, rue d'Ulm, n° 45.

NOAILLES (Paul, duc DE), [343], membre de l'Institut, rue de Lille, n° 66.

NUGENT (vicomte DE), [371], rue du Regard, n° 5.

OHNET (Léon), [1016], architecte, avenue Trudaine, n° 4.

OTREPPÉ DE BOUVETTE, [980], conseiller honoraire à la Cour royale de Liége; corresp., M. Valette, professeur à l'École de droit.

OUDOT, [1036], membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, rue du Cherche-Midi, n° 40.

OURSEL (Adolphe), [1056], avocat à Rouen; corresp. à Paris, M. Guignot, rue Blanche, n° 70.

PAILLET (Eugène), [928], rue Louis le Grand, n° 18.

PARAVEY (Charles), [588], O. ✻, ancien conseiller d'État, *rue des Petites-Écuries*, n° 44.

PARENT DE ROSAN (Charles-Félix), [815], à Paris-Auteuil, route de Versailles, n° 20, villa de la Réunion, n° 3.

PARET (Victor), [505], ✻, préfet général des études au collége Rollin, rue des Postes, n° 42.

PARIEU (ESQUIROU DE), [1017], G. O. ✻, vice-président du Conseil d'État, membre de l'Institut, rue de Bellechasse, n° 31.

PASCAL, [1134], chef de bureau au Crédit foncier, rue de Paradis-Poissonnière, n° 9.

PASCALIS [1026], ✻, maître des requêtes (1re classe) au Conseil d'État, quai Conti, n° 11.

PASQUIER (duc), [3], G. C. ✻, membre de l'Institut, rue Royale Saint-Honoré, n° 20.

PASQUIER (Louis), [915], conseiller à la Cour impériale de Paris, rue Jacob, n° 48.

PASSY (Antoine), [238], O. ✻, ancien sous-secrétaire d'État au ministère de l'intérieur, rue Pigale, n° 6.

PATIN (Henri), [533], O. ✻, membre de l'Institut, professeur de littérature latine à la Faculté des lettres, rue Cassette, n° 15.

PAULIN (le colonel Charles), [955], ✻, rue Victor Dumay, n° 17, à Dijon (Côte-d'Or); corresp. à Paris, M. le colonel G. Paulin, rue du Bac, n° 90.

PAULMIER (Charles), [483], avocat à la Cour impériale, vice-président du Conseil général du Calvados, boulevard Poissonnière, n° 25.

PEIGNÉ-DELACOURT, [1121], à Ourscamp (Oise); à Paris, *rue de* Cléry, n° 27.

PELET (baronne), [1076], rue Mazarine, n° 19.

Pelletier (Jules), [1117], O. ☀, conseiller d'État, membre de l'Académie des beaux-arts, place du Carrousel.

Pepin Le Halleur (Émile), [787], directeur de la Société d'assurances mutuelles immobilières de Paris, rue Greffulhe, n° 5.

Pereire (Émile), [1082], O. ☀, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 35.

* Pérignon, [1090], ☀, ancien conseiller d'État, rue de l'Arcade, n° 15.

Perret, [1094], auditeur au Conseil d'État, rue Neuve-de-l'Université, n° 10.

Perrot de Chazelle (vicomte), [643], à Maisonneuve (Côte-d'Or); à Paris, avenue des Champs-Élysées, n° 18.

Perrot d'Estivareilles, [772], ancien inspecteur général des lignes télégraphiques, rue de Bourgogne, n° 50.

Pétersen [873], bibliothécaire de la ville de Hambourg, *pour la bibliothèque*. Corresp., M. E. Jung-Treuttel, rue de Lille, n° 19.

Picard (Alexandre), [924], rue Sainte-Anne, n° 18.

Picard Le Roux, [1125], à Gournay (Seine-Inférieure), correspondant, M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

Pillet-Will (comte), [1151], rue de la Chaussée-d'Antin, n° 70.

Piot, [1086], ancien adjoint au maire du 7e arrondissement municipal de Paris, rue de Rivoli, n° 78.

Piquet, [1048], conseiller à la Cour impériale de Caen; corresp. à Paris, M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

* *Admis en mars 1860, décédé en novembre.*

Pisançon (Claude-Henri de La Croix de Chevrière, marquis de), [566], au château de Pisançon, par Bourg de Péage (Drôme); à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 48.

Pistoye (de), [1046], ✻, chef de bureau au ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, rue Oudinot, n° 22.

Podenas (Louis, comte de), [946], chez M. le marquis de Nadaillac, rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 12.

Poey d'Avant (F.), [84], à Maillezais (Vendée).

Pons-Rennepont (comte de), [983], auditeur de 1re classe au Conseil d'État, rue Royale Saint-Honoré, n° 9.

Pontaumont (de), [1122], inspecteur de la marine à Cherbourg (Manche); correspondant, M. L. Delisle, place Lafayette, n° 20.

Portal (Frédéric de), [284], ✻, rue d'Anjou Saint-Honoré, n° 8.

Poumet [1037], ✻, membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 2.

Prioux (Stanislas), [719], quai des Augustins, n° 47.

Puymaigre (Théodore, comte de), [587], au château d'Inglanges, par Metzerwisse (Moselle); corresp., M. Derache, libraire, rue du Bouloy, n° 7.

Quesney (Édouard), [1143], ancien négociant au Havre (section Graville), correspondant, M. Vrayet de Surcy, libraire, rue de Sèvres, n° 19.

Quicherat (Jules), [443], ✻, professeur à l'École des Chartes, rue Voltaire, n° 9.

Racinet, [952], avoué, rue Pavée Saint-André, n° 14.

INEVILLE (comte DE), [1083], ancien conseiller d'État, rue de l'Université, n° 10.

PETTI, [918], ✻, rue de Rivoli, n° 194.

THERY (Edme-Jacques-Benoît), [546], ✻, conservateur adjoint à la Bibliothèque impériale, rue Jacob, n° 30.

VENEL, [124], ✻, conservateur sous-directeur de la Bibliothèque impériale, département des imprimés, cartes et collections géographiques, rue Crussol, n° 5.

AD (Charles), [877], chef du contentieux à la préfecture de la Seine, secrétaire du Conseil central des Églises réformées de France, président de la Société de l'histoire du protestantisme français, rue Cuvier, n° 33.

AL (Gustave), ✻, [1008], ancien préfet, secrétaire général de l'Administration centrale du chemin de fer de Lyon, rue de la Chaussée-d'Antin, n° 7.

ALIER-DUMAS, [986], auditeur au Conseil d'État, rue Saint-Lazare, n° 57.

ISET (comte DE), [655], O. ✻, ministre plénipotentiaire de France près le grand-duc de Hesse et le duc de Nassau, rue d'Amsterdam, n° 35 *bis*.

NARD (B.), [424], général-major au corps d'état-major de l'armée belge, aide de camp du roi des Belges, à Bruxelles; corresp., Mme Ve Gohin, rue des Fossés-du-Temple, n° 40.

VERCHON [1027], ✻, ancien conseiller d'État, avocat au *Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de le Lille, n° 1.*

RICHEMONT (vicomte DE), [965], rue du Rega

ROBERT (Charles), [1091], ✻, maître des requ Barbet-de-Jouy, n° 42.

ROISSY (Alfred DE), [168], ✻, rue de Bel n° 64.

ROLLE (Hippolyte), [135], ✻, bibliothécaire de Paris, *pour la bibliothèque*, à l'hôtel de Lobau.

ROSSEY (Henri), [796], ancien conseiller de la p de l'Eure, boulevard Bonne-Nouvelle, n° 18.

ROTHSCHILD (James, baron DE), [949], G. O. sul général d'Autriche, rue Laffitte, n° 19 ; M. Durand jeune, libraire, rue Louis le n° 11.

ROTHSCHILD (James-Nathaniel DE), [1002], rue n° 40 ; corresp., M. Durand jeune, libraire.

ROUARD, [687], ✻, bibliothécaire de la vil (Bouches-du-Rhône), *pour la bibliothèque;* M. Techener, libraire, rue de l'Arbre-Sec, n°

ROUJOUX (baron DE), [1024], C. ✻, conseiller d' recteur des colonies au ministère de l'Algéri colonies, rue d'Amsterdam, n° 82.

ROUSSEL (Jules), [590], rue du Faubourg-Poiss n° 52.

ROUSSIGNÉ [1033], auditeur au Conseil d'État, bout, n° 11.

ROUSTEL, [1050], négociant, rue de la Chaîne, à corresp. à Paris, M. Boulatignier, rue de n° 49.

ROYER (DE), [1052], G.O. ✻, premier vice-prés *Sénat*, au palais du Luxembourg.

ROYS (marquis DE), [920], rue du Bac, n° 93.

SACY (DE), [33], ✻, membre de l'Institut, conservateur-administrateur de la bibliothèque Mazarine, *pour la bibliothèque*, quai de Conti, n°s 21 et 23.

SAINT-AIGNAN (comte DE), [999], O. ✻, ancien conseiller d'État, rue de Bellechasse, n° 13.

SAINT-PRIEST (George, comte DE), [841], rue de l'Université, n° 11.

SAINT-SEINE (marquis DE), [905], à Dijon (Côte-d'Or); corresp. à Paris, M. Douniol, libraire, rue de Tournon, n° 29.

SAINTE-FOY (DE), [1032], auditeur au Conseil d'État, rue de Babylone, n° 62.

SALEL DE CHASTANET, [1062], conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Provence, n° 74.

SARCUS (vicomte FÉLIX DE), [1137], ancien capitaine de dragons, à Dijon (Côte-d'Or); correspondant, M. Aug. Durand, libraire, rue des Grès, n° 7.

SAY (Léon), [1075], rue Boursault, n° 11.

SCHELER (S.), [543], bibliothécaire du roi des Belges, à Bruxelles; corresp., M. Hauser, rue du Bac, n° 108.

SCHWEITZER (baron DE), [896], ministre plénipotentiaire de Bade, rue Boursault, n° 17.

SCLOBAS (Mme), [801], directrice des études de la maison impériale d'éducation de la Légion d'honneur, à Saint-Denis; corresp., M. Magin-Marrens, rue de la Visitation, n° 12.

SÉGUIN DE JALLERANGES, [1079], ancien magistrat à Besançon, rue Saint-Vincent, n° 51; correspondant, M. Saint-Jorre, libraire, rue de Richelieu, n° 81.

SEMICHON (*Ernest*), [426], avocat, à Neufchâtel (Seine-

Inférieure); corresp., M. Alfred de Roissy, rue de Bellechasse, n° 64.

Sénard, [1058], avocat, ancien président de l'Assemblée constituante, ancien ministre de l'intérieur, rue des Moulins, n° 15.

Servois, [1136], archiviste-paléographe, rue Taitbout, n° 87.

Silvestre de Chanteloup, [113], O. ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de Lille, n° 30.

Silvy, [1001], directeur de la Caisse hypothécaire, rue Cadet, n° 9.

Simonnet (Jules), [898], substitut du procureur impérial, à Dijon (Côte-d'Or); corresp. à Paris, M. Anatole Gruyer, place Saint-Georges, n° 28.

Singer (Alexandre), [978], ancien agent de change, quai Malaquais, n° 17.

Sohier, [657], à Mantes (Seine-et-Oise); correspondant, M. Alfred de Roissy, rue de Bellechasse, n° 64.

Sorbonne (*bibliothèque de la*), [767], représentée par M. A. Régnier; corresp., M. A. Durand, libraire, rue des Grès, n° 7.

Sollicoffre, [995], ✻, rue de Clichy, n° 9.

Sorel (Alexandre), [942], avocat à la Cour impériale, rue des Grands-Augustins, n° 19.

Soultrait (le comte George de), [526], membre non résident du Comité de la langue, de l'histoire et des arts, au ministère de l'instruction publique, à Toury par Dornès (Nièvre); corresp., M. Julien, libraire, rue de l'Éperon, n° 9.

Soyer-Willemet, [850], bibliothécaire de la ville de Nancy, à Nancy (Meurthe); corresp., M. Émile Mellier, libraire, rue Pavée Saint-André des Arts, n° 17.

STOURM, [1018], C. ✻, conseiller d'État, directeur général de l'Administration des postes, rue Coq-Héron, n° 12.

TAILLANDIER (A. H.), [99], ✻, conseiller à la Cour de cassation, rue de l'Université, n° 8.

TALABOT (Paulin), [1146], ingénieur en chef des ponts et chaussées, directeur des chemins de fer de Lyon à la Méditerranée, rue de Rivoli, n° 210.

TARBÉ DES SABLONS, [984], auditeur au Conseil d'État, rue Neuve-des-Petits-Champs, n° 101.

TARDIEU (Jules), [862], libraire, rue de Tournon, n° 13.

TARDIF, [225], ✻, conseiller à la Cour impériale de Paris, rue de Bourgogne, n° 19.

TEMPIER, [678], avoué, membre de l'Académie de Marseille (Bouches-du-Rhône); corresp., M. Aug. Durand, libraire, rue des Grès, n° 7.

TERNIER (Édouard), [713], à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme); corresp., M. Bellaguet, rue Cassette, n° 28.

TERREBASSE (Alfred DE), [119], au Péage de Roussillon (Isère); corresp., M. Techener, libraire, rue de l'Arbre-Sec, n° 52.

TEULET (Alexandre), [19], ✻, archiviste aux Archives de l'Empire, rue Saint-André des Arts, n° 60.

TEULET (Auguste), [854], avocat à la Cour impériale de Paris, rue de Tournon, n° 27.

THIERS (A.), [2], G. O. ✻, membre de l'Institut, rue Notre-Dame de Lorette, n° 27.

THIEURY (Jules), [1012], à Rouen, rue Saint-André, n° 28; corresp. à Paris, M. Jules Gion, rue Bourtibourg, n° 16.

THIRION, [652], notaire, à Thionville (Moselle); corresp., M. Thirion, rue des Moulins, n° 32.

THOUVENIN, [350], ✻, rue Crussol, n° 5.

TOULMON (Eugène DE), [776], rue des Saints-Pères, n° 7 *bis*.

TRACY (Victor, vicomte DE), [449], O. ✻, ancien ministre de la marine, rue de l'Arcade, n° 53.

TRAVERS, [1055], professeur honoraire à la Faculté des lettres de Caen, secrétaire de l'Académie des arts, sciences et belles-lettres de cette ville, rue des Chanoines, n° 10; corresp. à Paris, M. Boulatignier, rue de Clichy, n° 49.

TRIBERT (Germain), [1049], propriétaire, rue de la Pépinière, n° 19.

TRIPIER (le général), [966], C. ✻, membre du comité des fortifications, rue d'Anjou Saint Honoré, n° 42.

TRUBESTKOY (prince), [1077], rue de Clichy, n° 49.

TURGAN, [1118], ✻, directeur du *Moniteur universel*, quai Voltaire, n° 13.

TUVACHE (Aristide), [352], avocat, à Beuzeville (Eure); corresp., M. Foulon, rue Madame, n° 46.

VALLÉE (Oscar DE), [947], avocat général à la Cour impériale de Paris, rue de Tournon, n° 31.

VALLENTIN (Ludovic-Édouard), [811], juge d'instruction à Montélimart (Drôme); correspondant, M. ....

VALLET DE VIRIVILLE [620], professeur adjoint à l'École des Chartes, boulevard Beaumarchais, n° 96.

VALTON (J.), [950], rue Taitbout, n° 36.

VANDERMARQ, [828], O. ✻, rue de Lille, n° 76.

VENDEUVRE (Gabriel DE), [452], rue Neuve-des-Mathurins, n° 24.

VANEY (A. E.), [775], avocat, rue Neuve-du-Luxembourg, n° 47.

VARIN, [1038], O. ✻, membre du Conseil municipal de Paris et du Conseil général de la Seine, rue des Bourdonnais, n° 20.

VARIN, [1051], avocat à la Cour impériale, rue de Monceaux du Roule, n° 11.

VATIMESNIL (Henri DE), [109], O. ✻, rue Saint-Dominique, n° 11.

VATRY (Alphée DE), [480], ✻, rue Notre-Dame de Lorette, n° 20.

VAUCELLES (BOULARD DE), [860], rue de Lille, n° 55.

VAUFRELAND (Ludovic, vicomte DE), [434], ✻, rue Jean-Goujon, n° 17.

VELLAUD (Alfred), [1006], avocat à la Cour impériale, rue Soufflot, n° 10.

VIBRAYE (Paul, marquis DE), [471], à Cheverny (Loir-et-Cher); corresp., M. Cherrier, avocat, rue du Cherche-Midi, n° 11.

VIEILLARD, [956], ✻, bibliothécaire du Sénat, *pour la bibliothèque.*

VIEL-CASTEL (Horace, comte DE), [650], conservateur du Musée des souverains, au Louvre.

VIEL-CASTEL (Louis DE), [656], sous-directeur des affaires politiques au ministère des affaires étrangères, rue de l'Université, n° 108.

VILLEMAIN (Abel-François), [518], G. O. ✻, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie française, quai de Conti, n° 21.

VILLERS *(Georges)*, [1114], adjoint au maire à Bayeux.

VITET (Ludovic), [20], O. ✻, membre de l'Institut, r
Barbet-de-Jouy, n° 9.

VOL DE CONANTRAY (Marie-Louis), [684], rédacteur e
chef de l'*Écho de l'Oise*, à Compiègne (Oise).

WALCKENAER (Charles), [987], auditeur au Conseil d'Éta
rue Saint-Georges, n° 52.

WATTEVILLE (Oscar DE), [830], rue de la Ville-l'Évêqu
n° 39.

WEISS, [832], professeur d'histoire au lycée Bonapart
rue Caumartin, n° 65.

WITTE (Jean, baron DE), [461], correspondant d
l'Institut, rue Fortin, n° 5.

BIBLIOTHÈQUES.

LA COURONNE. *Compiègne, Fontainebleau, le Louvre, Saint-Cloud, Versailles* [M. BARBIER, nos 595-599].
L (de la ville d') [M. ROUARD, n° 687].
CHIVES DE L'EMPIRE (des), [M. le comte de LABORDE, n° 147].
OCATS (de l'ordre des), à Paris [M. MARNIER, n° 720].
EN (de la ville de) [M. le maire, n° 1015].
APTAL (du collége) [M. Monjean, 1042].
NSEIL D'ÉTAT (du) [M. Théobald FIX, n° 934].
EPPE (de la ville de) [M. P. J. FÉRET, n° 1054].
LAISE (de la ville de) [M. CHOISY, n° 1069].
ENOBLE (de la ville de) [M. GARIEL, n° 948].
GION D'HONNEUR (de la maison impériale de la), Saint-Denis [Mme SCLOBAS, n° 801].
NS-LE-SAUNIER (de la ville de), [M. GUILLERMET, n° 1108].
ZARINE [M. DE SACY, n° 83].
NISTÈRE DE LA MARINE (centrale du), [M. DE COURTIÈRE, 1102].
NCY (de la ville de) [M. SOYER-WILLEMET, n° 850].
RIS (de la ville de) [M. ROLLE, n° 135].
LLIN (du collége) [M. DUGUÉ, n° 758].
NT-LÔ [M. Dieu, n° 1099].
NAT (du) [M. Vieillard, n° 956].
RBONNE (de la) [M. A. RÉGNIER, n° 767].

BIBLIOTHÈQUES ÉTRANGÈRES.

LGES (du roi des) [M. SCHELER, n° 548].
MBOURG (de la ville de) [M. Petersen, n° 873].

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

EN FRANCE.

Académie d'Arras.
Académie des Sciences de Caen.
Académie des Sciences de Dijon.
Académie de Reims.
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen.
Athénée du Beauvaisis, à Beauvais.
Commission d'Archéologie de la Côte-d'Or, à Dijon.
Commission historique du département du Nord, à Lille.
Société académique du Puy.
Société archéologique de l'Orléanais, à Orléans.
Société archéologique de Montpellier.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique de Touraine, à Tours.
Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.
Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
Société d'Agriculture de l'Aube, à Troyes.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société d'Agriculture, Sciences et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Évreux.
Société d'Émulation de l'Allier, à Moulins.
Société de l'Histoire du Protestantisme français, à *Paris.*

Société de Statistique du département des Deux-Sèvres, à Niort.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.
Société des Sciences et Arts de la Vendée.
Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société dunkerquoise, à Dunkerque.
Société française pour la conservation des monuments, à Caen.
Société impériale des Antiquaires de France, à Paris.
Société industrielle d'Angers.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie des Sciences de Bavière, à Munich.
Académie royale d'Histoire de Madrid.
Académie royale des Sciences de Belgique, à Bruxelles.
Commission historique du Piémont, à Turin.
Institut historique de Rio-Janeiro, Brésil.
Société centrale historique de Suisse, à Bâle.
Société de l'Histoire de Belgique.
Société des Antiquaires du Nord, à Copenhague.
Société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne.
Société historique de Bamberg.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société historique de Pensylvanie, à Philadelphie.
Société historique et littéraire de Tournay.
Université de Kiel.

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS.

MM.

BOEHMER (J. F.), conservateur des Archives, à Franc
sur-le-Mein.

GACHARD, directeur général des Archives de Belgiq

PERTZ, conservateur de la Bibliothèque royale, à Be

RAUMER (DE), professeur à l'Université de Berlin.

VARNKOENIG, professeur de droit, à Fribourg.

LISTE

DES

IBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

indication des années où cessent leurs fonctions.

1861.

MM.

E (de).
llan (de).
el.
ers.
ne.
x.
.
atrie (de).
.
.

1862.

MM.

Bouvier.
Floquet.
Guizot.
Hase.
Naudet.
Pasquier.
Quicherat.
Taillandier.
Teulet.
Vitet.

1863.

ignier.
r.
de (de).
legille (de).
erc.
llier de La Fosse.
(Henri).
el.
(de).

1864.

Bellaguet.
Beugnot.
Bordier.
Bouis (de).
Delisle.
Fezensac (de).
Guessard.
Luynes (de).
Magnin.
Montalembert (de).

Comité de publication.

MM. RAVENEL, *président.*
QUICHERAT.
L. DELISLE.
H. BORDIER.

Comité de l'Annuaire.

MM. DELISLE, *président.*
CHÉRUEL.
MARION.
DESNOYERS (Jules).

Comité des fonds.

MM. DE LA VILLEGILLE, *président.*
BELLAGUET.
DE BOUIS.
BOULATIGNIER.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

NOMMÉ EN 1860.

résident honoraire. MM.	....
résident	DE BARANTE.
ce-Présidents	BOULATIGNIER. J. QUICHERAT.
crétaire	DESNOYERS (Jules).
crétaire Adjoint ..	TEULET (Alexandre).
chiviste-Trésorier.	BOUVIER (Amédée).
bliothécaire	LE TELLIER DE LA FOSSE.

Censeurs.

MM. A. DUTENS, LALOY.

TABLEAU DES SÉANCES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1861.

Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.
8	5	5	2, 30	7	4

Juillet.	Août.	Octobre.	Novembre.	Décembre.
2	6	1	5	3

Le Conseil d'administration de la Société se réunit aux Archives de l'Empire, à trois heures et demie, le premier mardi de chaque mois ; tous les membres de la Société ont le droit d'y assister.

La séance extraordinaire du 30 avril est destinée à fixer l'ordre du jour pour l'Assemblée générale.

La séance du 7 mai est celle de l'Assemblée générale de la Société. Elle se tient dans la salle de l'École des Chartes, aux Archives impériales.

LISTE

DES OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA SOCIÉTÉ,

DEPUIS SA FONDATION EN 1834;

A PARIS,

CHEZ Mme Ve RENOUARD, LIBRAIRE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

Les lettres affranchies peuvent être adressées au trésorier-archiviste de la Société, rue Richelieu, n° 58.

N. B. La Société a fait tirer de chacun de ses ouvrages *cinq* exemplaires sur papier vélin, dont le prix est de 12 fr. le volume.

ANNUAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, de 1837 à 1844, et 1848 à 1861, in-18, chaque vol. 3 fr. Les années 1845, 1846, 1847 et 1853 sont épuisées.

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE. Revue de l'histoire et des antiquités nationales, années 1834 et 1835; 4 vol. gr. in-8................ 18 fr.

—*Idem*, in-8, années 1836 à 1860, *chaque année*, 3 fr.

Il manque les années 1837, 1839, 1840, 1841, 1842 1845, 1846 *et* 1847.

L'YSTOIRE DE LI NORMANT, et la Chronique de Robert Viscart, par Aimé, moine, publiées par M. CHAMPOLLION-FIGEAC; *1835*, *1 vol.* gr. in-8... ....

Histoire ecclésiastique des Francs, par
Tours; avec des notes, par MM. Guadet
1836 à 1838, *texte latin seul;* 2 vol. in-8:

Le même, *traduction française;* 2 vol. gr.

Lettres du Cardinal Mazarin a la Reine
cesse Palatine, etc., écrites en 1650 et 16
par M. Ravenel; 1 vol. in-8..........

— Le même ouvrage, *pap. colomb. de Ho*

Mémoires de Pierre de Fenin, publiés par
1837, 1 vol. in-8....................

La Conqueste de Constantinoble, par Vi
publiée par M. Paulin Paris; 1838.
in-8................................

Orderici Vitalis Historia ecclesiastica,
M. Aug. Le Prevost; 5 vol.; 1838-1855,

Correspondance de l'empereur Maximili
fille Marguerite, publiée par M. Le
2 vol. grand in-8....................

Histoire des Ducs de Normandie et des R
terre, publiée par M. Francisque Mic
1 vol. grand in-8...................

Œuvres complètes d'Éginhard, publiées
Teulet; 1840 et 1843, 2 vol. grand in-8

Mémoires de Philippe de Commynes,
Mlle Dupont; 1840, 1843, 1847, 3 vol. gr.

Lettres de Marguerite d'Angoulême, sœ
çois Ier, reine de Navarre, publiées par M
1841, 1 vol. grand in-8..............

Nouvelles Lettres de la Reine de Navar
par M. F. Génin; 1842, 1 vol. grand in-

PROCÈS DE JEANNE D'ARC, publié par M. J. QUICHERAT; 5 vol. grand in-8, 1841 à 1849.............. 45 fr.

LES COUTUMES DU BEAUVOISIS, par PHILIPPE DE BEAUMANOIR, publiées par M. BEUGNOT; 1842, 2 vol. grand in-8.................................. 18 fr.

MÉMOIRES ET LETTRES DE MARGUERITE DE VALOIS, publiés par M. F. GUESSARD; 1842, 1 vol. gr. in-8.. 9 fr.

CHRONIQUE DE GUILLAUME DE NANGIS, publiée par M. GÉRAUD; 1843, 2 vol. grand in-8.............. 18 fr.

MÉMOIRES DE COLIGNY ET DU MARQUIS DE VILLETTE, publiés par M. DE MONMERQUÉ; 1844, 1 vol. gr. in-8. 9 fr.

RICHER. Histoire de son temps; publiée et traduite par M. GUADET; 1845, 2 vol. gr. in-8............ 18 fr.

REGISTRES DE L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS, publiés par MM. LE ROUX DE LINCY et DOUET-D'ARCQ; 1847 et 1848, 3 vol. gr. in-8........................... 27 fr.

JOURNAL HISTORIQUE ET ANECDOTIQUE DU RÈGNE DE LOUIS XV, par E. J. F. BARBIER, publié par M. DE LA VILLEGILLE; tomes III et IV; 1851-56, grand in-8. *Les tomes I et II sont épuisés*............. 18 fr.

VIE DE SAINT LOUIS, par LE NAIN DE TILLEMONT, publiée par M. DE GAULLE; 1847-1851, 6 vol. gr. in-8. 54 fr.

BIBLIOGRAPHIE DES MAZARINADES, par M. MOREAU; 3 vol. 1850-1851, gr. in-8....................... 27 fr.

EXTRAITS DES COMPTES DE L'ARGENTERIE DES ROIS DE FRANCE, par M. DOUET-D'ARCQ, 1851, 1 vol. grand in-8. (*Épuisé.*)......................... 9 fr.

MÉMOIRES DE DANIEL DE COSNAC; publiés par M. le comte Jules de Cosnac; 1852, 2 vol. in-8. ... 18 fr.

CHOIX DE MAZARINADES, par M. MOREAU; 2 vol.. 18 fr.

JOURNAL D'UN BOURGEOIS DE PARIS SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS Ier, *publié* par L. LALANNE; 1853, 1 vol. 9 fr.

Mémoires de Mathieu Molé, publiés par M. A Champollion-Figeac; 1854-1857, 4 vol. gr. in-8. 3(

Histoire des règnes de Charles VII et de Louis par Thomas Basin, publiée par M. Jules Quicher 4 vol. gr. in-8.............................. 36

Chroniques d'Anjou, publiées par MM. Paul Marc gay et André Salmon; tome I 9

Œuvres diverses de Grégoire de Tours, publi par M. Henri Bordier; tomes I et II........ 18

La Chronique d'Enguerran de Monstrelet, pub par M. Douet-d'Arcq; tomes I, II, III, et IV. 36

Anchiennes Cronicques d'Engleterre, par Jehan Wawrin, publiées par Mlle Dupont; tomes I et II. 18

Les Miracles de saint Benoît, publiés par M. E. Certain; 1 vol............................... 9

Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, pub par M. Rathery; tomes I et II.:.......... 18

Ouvrages sous presse :

Chroniques d'Anjou, tome II.
Œuvres diverses de Grégoire de Tours, tome III.
Grandes chroniques d'Angleterre, tome III.
Chronique de Monstrelet, tome V.
Mémoires du marquis d'Argenson, tome III.

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

Depuis sa fondation en 1834.

---

1. Bulletins de 1834.

1835.

2. Bulletins de 1835.
3. Ystoire de li Normant..... 18 juin.

1836.

4. Grégoire de Tours, t. I..... } 12 mai.
5. Lettres de Mazarin....... } 12 mai.
6. Annuaire pour 1837.

1837.

7. Grégoire de Tours, t. II... } 11 mars.
8. Mémoires de Pierre de Fenin. } 11 mars.
9. Grégoire de Tours, t. III... } 31 octobre.
10. Annuaire pour 1838........ } 31 octobre.

1838.

11. Villehardouin............. 11 mars.
12. Grégoire de Tours, t. IV... } 28 novembre.
13. Orderic Vital, t. I........ } 28 novembre.
14. Annuaire pour 1839........ } 28 novembre.

1839.

15. Annuaire pour 1840.

16 et 17. Correspondance de Maximilien, 2 vol. .... 20 décembre.

1840.

18. Histoire des ducs de Normandie .... 20 juillet.
19. Éginhard, t. I. .... }
20. Philippe de Commynes, t. I. . } 10 décembre.
21. Annuaire pour 1841 .... }

1841.

22. Orderic Vital, t. II .... 16 février.
23. Lettres de Marguerite d'Angoulême .... 7 août.
24. Procès de Jeanne d'Arc, t. I. } 20 octobre.
25. Annuaire pour 1842 .... }

1842.

26 et 27. Coutumes du Beauvoisis, 2. v. } 18 mai.
28. Mém. de Marguerite de Valois }
29. Annuaire pour 1843 .... 15 octobre.
30. Nouvelles lettres de Marguerite d'Angoulême...... 18 novembre.

1843.

31. Eginhard, t. II .... } 8 mai.
32. Philippe de Commynes, t. II. }
33. Chronique de Guillaume de Nangis, t. I. .... } 20 novembre.
34. Annuaire pour 1844 .... }

1844.

35. Chronique de Guillaume de Nangis, t. II .... }
36. Mémoires de Coligny .... } 28 mars.
37. Procès de Jeanne d'Arc, t. II. }
38. Annuaire pour 1845 .... 14 octobre.

1845.

39. Orderic Vital, t. III........	2 avril.
40. Richer. Histoire de son temps, t. I..............	2 avril.
41. Annuaire pour 1846........	1er octobre.
42. Procès de Jeanne d'Arc, t. III.	28 décembre.
43. Richer. Histoire de son temps, t. II.............	28 décembre.

1846.

44. Annuaire pour 1847........	16 octobre.
45. Registres de l'Hôtel de Ville de Paris, t. I............	20 décembre.
46. Procès de Jeanne d'Arc, t. IV....................	25 janv. 1847.
47. Vie de saint Louis, t. I.....	25 janv. 1847.

1847.

48. Journal de Barbier, t. I....	5 juin.
49. Registres de l'Hôtel de Ville, t. II.............	5 juin.
50. Vie de saint Louis, t. II....	20 juillet.
51. Annuaire pour 1848........	20 octobre.
52. Philippe de Commynes, t. III.	20 janv. 1848.

1848.

53. Vie de saint Louis, t. III...	8 mars.
54. Registres de l'Hôtel de Ville, t. III............	15 juillet.
55. Vie de saint Louis, t. IV...	2 novembre.
56. Annuaire pour 1849........	2 novembre.

1849.

57. Vie de saint Louis, t. V.....	25 avril.
58. *Journal de* Barbier, t. II...	5 juillet.

79. Orderic Vital, t. V.......... 7 août 1855.
80. Journal de Barbier, t. IV.... 2 janv. 1856.

1855.

81. Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, t. I..
82. Mathieu Molé, t. II..........
83. Annuaire historique pour 1856.
} 7 août 1855.
84. Chronique d'Anjou, t. I...... 25 janv. 1856.

1856.

85. Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, t. II. 20 juin 1856.
86. Mémoires de Molé, t. III..... 15 juil. 1856.
87. Annuaire historique pour 1857. nov. 1856.
88. Œuvres diverses de Grégoire de Tours, t. I............. 20 janv. 1857.

1857.

89. Histoire des règnes de Charles VII et de Louis XI, t. III.
90. Mémoires de Mathieu Molé, t. IV....................
Table générale du Bulletin (1834-1856)...............
} 17 août 1857.
91. Chronique de Monstrelet, t. I..
92. Annuaire pour 1858..........
} 10 nov. 1857.

1858.

93. Chronique de Monstrelet, t. II.
94. Cron. de Jehan de Wavrin, t. I.
} 25 mai. 1858.
95. Annuaire pour 1854.
96. Les Miracles de saint Benoît.
97. Annuaire pour 1859..........
} 20 sept. 1858.

1859.

98. Histoire des règnes de Charles VI et de Louis XI, t. IV. 25 juill. 1859.

99.	CHRONIQUE DE MONSTRELET, t. III	5 mai 1859.
100.	JOURNAL ET MÉMOIRES DU MARQUIS D'ARGENSON, t. I	5 mai 1859.
101.	ANNUAIRE POUR 1860	7 déc. 1859.

1860.

102.	CHRON. DE JEAN DE WAVRIN, t. II	15 février 1860.
103.	ŒUV. DIV. DE GRÉG. DE TOURS, t. II	15 février 1860.
104.	JOURN. ET MÉM. DU MARQUIS D'ARGENSON, t. II	15 février 1860.
105.	CHRON. DE MONSTRELET, t, IV.	15 décembre 1860.
106.	ANNUAIRE POUR 1861	15 décembre 1860.

.V. DIOCÈSE DE NOYON,

ITIVEMENT DE VERMAND (SAINT-QUENTIN);

transféré en 531 à *Noyon*.

; VEROMANDUORUM, postea NOVIOMENSIUM, vel NOVIOMAGENSIUM.

(IVe siècle.)

É; PLUSIEURS ARCHIPRÊTRÉS, REMPLACÉS, VERS LE .E, PAR 9 DOYENNÉS RURAUX (OU CHRÉTIENTÉS).

IATUS É DE *vioma-luorum* CHRIS- NOVIO- . Doyen- oyon.	Noyon était vers la limite S. du dioc. partie S.O. du dioc. 56 par. 10 dans la ville.	Haute Picardie.	Noyonnois (*Noviomisus, pagus Noviomagensis, Noviomensis*). Le Noyonnois comprenait la partie sud du diocèse.	Noyon, chef-lieu de cant. de l'arrondis. de Compiègne (Oise).
ACO (DE	Partie S.E. du dioc. 23 par.			Arrondissement de Laon (Aisne).
OLIO.	Partie E.N.E. du diocèse. 26 par.			Cant. de Moy (Mouy), arr. de Saint-Quentin (Aisne).
QUINTINI IIS (al.). in (*Au-anduo-* du Ver-	Partie N.N.E. du diocèse. 42 par. 12 dans la ville.		Vermandois. (*Vermandisus, pagus Veromanduorum, Vermandensis*, al. *regio Viromannica*). Le Vermandois correspondait à la partie N. du diocèse.	Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Aisne.
INNA (DE	Partie *N.O. du dioc. 49 par.*		Santerre (Santois, Sanciers), *Santeriensis pagus*, *Sanaterra*.	Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Ais

IV. DIOCÈSE DE NOYON,

MITIVEMENT DE VERMAND (SAINT-QUENTIN);
transféré en 531 à *Noyon*.

AS VEROMANDUORUM, postea NOVIOMENSIUM, vel NOVIOMAGENSIUM.

(IVe siècle.)

NÉ; PLUSIEURS ARCHIPRÊTRÉS, REMPLACÉS, VERS LE
CLE, PAR 9 DOYENNÉS RURAUX (OU CHRÉTIENTÉS).

ONATUS . NÉ DE *Novioma-nduorum* . S CHRIS- NOVIO- ou Doyen- Noyon.	Noyon était vers la limite S. du dioc. partie S.O. du dioc. 56 par. 10 dans la ville.	Haute Picardie.	Noyonnois (*Noviomisus, pagus Noviomagensis, Noviomensis*). Le Noyonnois comprenait la partie sud du diocèse.	Noyon, chef-lieu de cant. de l'arrondis. de Compiègne (Oise).
NIACO (DE	Partie S.E. du dioc. 23 par.			Arrondissement de Laon (Aisne).
IDOLIO.	Partie E.N.E. du diocèse. 26 par.			Cant. de Moy (Mouy), arr. de Saint-Quentin (Aisne).
I-QUINTINI NSIS (al. IO). ntin (*Au-manduo-* t. du Ver-	Partie N.N.E. du diocèse. 42 par. 12 dans la ville.		Vermandois. (*Vermandisus, pagus Veromanduorum, Vermandensis*, al. *regio Viromannica*). Le Vermandois correspondait à la partie N. du diocèse.	Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Aisne.
RONNA (DE	Partie N.O. du dioc. 49 par.		Santerre (Santois, Sanciers), *Santeriensis pagus*, *Sanaterra*.	Ch.-l. d'arr. du dép. de l'Aisne.

A Tarvennâ Duro-Cortoro......	m. p. m.	CIII sic.
Nemetacum...................	—	XXII.
Camaracum..................	—	XXIIII.
AUGUSTA VEROMANDORUM[1]......	—	XVIII.
Contra-Aginnum.............	—	XIII.
Augusta Suessonum..........	—	XII.
Fines......................	—	XIII.
Duro-Cortoro...............	—	XII.

La seconde ville se trouve indiquée dans le trajet de *Duro-Co* *rum* (Reims), à *Gessoriacum* (Boulogne)[2].

Duro-Cortoro.....	m. p.	XXVII.	Leugas	XVIII.
Suessonas........	—	XXXVII.	—	XXV.
NOVIOMAGO.......	—	XXVII.	—	XVIII.
Ambianis........	—	XXXIV.	—	XXIII.
Pontibus.........	—	XXXVI.	—	XXIV.
Gessoriaco.......	—	XXXVIIII.	—	XXVI.

Les distances et les positions marquées dans ces deux routes fi indubitablement *Augusta Veromandorum* à Saint-Quentin, et *No* *magus* à Noyon.

Le *Castellum Noviomagus*, cette seconde capitale des *Veroman* et du diocèse que forma leur territoire, est aussi indiqué ver même époque dans la *Notit. Dignitatum Imperii*[3], comme séj du commandant de l'une des garnisons des Letes Bataves canton dans le voisinage, à *Contra-Aginum* (Condren), sur la limite des *romandui* et des *Suessones* :

« *Præfectus Lætorum Batavorum Contraginnensium, Noviom* *Belgicæ secundæ.* »

Nous avons vu précédemment, dans les notes du diocèse de S sons, par quels arguments on était arrivé à confondre le *No* *magus* (Noyon) du territoire de *Veromandui*, devenu capitale diocèse après la destruction du premier chef-lieu de cette *Civit* avec le *Noviodunum* (Soissons) capitale de la *Civitas* des *Suesso* Les textes les plus précis et les plus authentiques, les distances *Itinéraires*, les usages constants de la discipline et des juridicti de l'Église s'opposent à cette confusion.

Noviomagus et son territoire, qui depuis conserva le nom Noyonnois, *Noviomensis pagus*, ne furent point démembrés d *Civitas des Suessones*, depuis l'introduction du christianisme d cette partie de la seconde Belgique. Ils n'ont point cessé de déper du territoire des *Veromandui*, et la translation du siége épisc d'*Augusta Veromanduorum* (Saint-Quentin) à *Noviomagus* (Noy

1. Les variantes de différentes copies présentent *Veromandom* *Veromundorum*, *Veromundiorum*, *Veruomundorum*, *Verum* *dorum*.
2. *Id.*, *id.*, Wesseling, p. 362. — Éd. Parthey, p. 172.
3. *Notit. Dignitatum*, éd. Böcking, p. 120.

au ve siècle, suffirait seule pour démontrer que ces deux villes faisaient antérieurement partie de la même *Civitas* gallo-romaine, puisqu'il eût fallu, dans l'hypothèse contraire, le démembrer d'un diocèse pour l'agrandissement d'un autre, fait capital dont l'histoire ecclésiastique eût, sans nul doute, conservé quelques traces. Mais il est des témoignages encore plus positifs de l'union antérieure des *pagi Noviomensis* et *Veromandensis*.

On connaît trois rédactions de la vie de saint Médard : l'une es presque contemporaine du saint et est attribuée sans contradiction à Fortunat ; la seconde a été interpolée pendant le IXe siècle par un auteur inconnu ; et la troisième a été rédigée par un évêque de Noyon, du nom de Radbodus, soit Radbod Ier (989-997), soit plutôt Radbod II (1068-1098). Or, dans le premier et le troisième de ces documents, le lieu célèbre de la naissance de saint Médard, Salency (*Sellentiacus*), qui dépendait incontestablement du *pagus Noviomensis*, est indiqué comme faisant partie du territoire ou de la Cité de Vermandois.

Dans le texte le plus ancien on lit :

« *Quorum... (parentum Medardi) in Veromandensi territorio et habitatio fuisse dignoscitur et origo*[1]. »

Un autre passage de ce même document, § 6, est ainsi conçu :

« ... *Cùm transisset (Chlotarius rex, in procinctu Francorum), fluvium cujus vocabulum est Sumina..., pervenientes inter castellum quod fertur Noviomagum, et Isaram fluvium... ad villam S. Medardi, Sellentiacum quæ dicitur, occurrerunt viro sanctissimo....* »

Le troisième texte, celui de Radbod, est plus précis encore[2] :

... *Medardus ... apud Salentiacum, hereditariam prædecessorum suorum possessionem, natus atque altus. Est autem prædium illud Salentiacus in Episcopatu situm Viromandensi, in regione autem Noviomensi. Qui Noviomus, cùm tunc temporis castrum seu munitio haberetur, post modum... ipsius Medardi ordinatione, Pontificalis cathedræ honore sublimatus est.* »

Ces témoignages, concernant des faits de la première moitié du VIe siècle, me semblent démontrer que, même avant la translation, en 531, du siége de l'évêché des *Veromandui* à Noyon, le territoire dont cette dernière ville était la capitale, quoique constituant dès lors un *pagus* distinct, était subordonné au plus vaste territoire de la *Civitas Veromandensis*, et non à la *Civitas* des *Suessones*, ou au diocèse de Soissons.

Dans les notes de ce dernier diocèse, j'ai déjà présenté d'autres arguments en faveur de cette opinion, qui a été fort controversée. Elle se rattache en effet à la position véritable du *Noviodunum Suessonum*, que j'ai considéré comme étant situé sur l'emplacement d'*Augusta Suessonum*, ou de Soissons actuel.

---

1. *Vita S. Med., auctore Fortunato*, § 11 ; in *Spicileg.*, t. II, éd. in-fol., p. 70.

2. *Bolland.*, VIII *Junii.*—D. Bouquet, Rec. hist. Franc., t. III, p. 453

Depuis l'impression de cette partie de mon travail, j'ai eu coı
sance d'un mémoire où la question de *Noviodunum* est envisagé
un point de vue entièrement nouveau, et dont je n'aurais pas m
de tenir compte s'il eût été alors publié. Ce mémoire est intitul
cherches sur la position de Noviodunum Suessionum *et de dive*
tres lieux du Soissonnais (Amiens, 1856, in-8). Il est extr
tome XIV, non encore terminé, des *Mémoires de la Société des*
quaires de Picardie.

L'auteur, M. Peigné-Delacourt, possesseur des belles ruines d
baye d'Ourscamps, qu'il conserve avec un religieux respect, et
prépare depuis longtemps la description historique et archéolo
a fait une étude très-attentive des territoires limitrophes du So
nais et du Noyonnais. Il y a reconnu l'emplacement de plu
localités gallo-romaines et de voies antiques qu'il attribue, en
à la période gauloise, en partie aux Romains, en partie mêm
Mérovingiens. Dans le voisinage de l'une des plus anciennes
voies, près de Chevincourt, canton de Ribécourt, dans le départ
de l'Oise, vers les limites des diocèses de Noyon, de Soissons
Beauvais, il a indiqué l'existence d'une sorte d'*oppidum* ou
d'origine gauloise, que sa configuration, sa position physiq
géographique, et surtout son nom, l'ont porté à identifier a
Noviodunum Suessonum. Ce lieu est, en effet, encore appel
jourd'hui le *mont de Noyon.*

S'appuyant sur les récits des marches et des campements de
dans cette partie de la Seconde Belgique, et sur les Itinéraire
ciens, l'auteur a trouvé que la situation de cette localité conc
mieux avec les distances indiquées entre *Noviodunum* et d'
localités antiques, et il y reconnaît un *oppidum* du territoir
Noviomagenses, dont le nom moderne rappellerait celui de la ca
de même que l'*oppidum* de Vermand portait à peu près le même
que l'*Augusta Veromanduorum.*

Toutefois, M. P. Delacourt en tire la conséquence que le Noyo
dont ce lieu dépendait, devait faire primitivement partie du di
de Soissons. J'ai essayé de démontrer combien il est peu vraise
ble qu'il en ait été ainsi, du moins au VI[e] siècle, au moment
translation, par saint Médard, du siége de l'évêché des *Verom*
à *Noviomagus*, sans que l'histoire ecclésiastique en ait conser
cune trace.

Les autres motifs, qui m'ont fait adopter une opinion diffé
c'est-à-dire la concordance de *Noviodunum Suessonum* avec
sons et l'adjonction plus ancienne des *pagi Noviomagensis* et
mandensis, me paraissent conserver leur valeur, malgré l'intér
recherches de M. Peigné-Delacourt.

Siége primitif de l'évêché de Noyon.

La position véritable de la capitale des *Veromandui*, qui f
même temps le premier siége du diocèse correspondant à cette
tas, a été l'objet de discussions non moins vives et d'opinion
moins contradictoires. Ce n'a plus été seulement le patriotisme

et les préventions favorables d'antiquaires qui sont venus, comme plus tard, en aide aux convictions personnelles pour faire prévaloir leurs opinions; des intérêts de prépondérance et de juridiction ecclésiastiques ont été aussi en jeu et ont singulièrement compliqué la question de géographie historique.

En revendiquant le double honneur d'avoir succédé à l'*Augusta Veromanduorum*, et d'avoir été le premier siége de l'évêché, la ville, ou plutôt l'Eglise et le Chapitre de Saint-Quentin en concluaient des droits à un privilége d'indépendance à l'égard de Noyon (*Noviomagus*) qui ne fut que la seconde capitale.

En combattant cette prétention par des arguments historiques, et en plaçant au village de Vermand le premier chef-lieu du diocèse, les défenseurs des droits épiscopaux croyaient fortifier l'autorité et les prérogatives diocésaines, puisqu'ils sapaient les prétentions du Chapitre de Saint-Quentin par la base.

Telle fut la source de cette lutte, qui, remontant au delà du XVIe siècle, a donné lieu, pendant le XVIIe et le XVIIIe, à des débats des plus vifs, et à des procès scandaleux, dans lesquels le pouvoir royal et le pouvoir pontifical durent souvent intervenir. On trouvera plus loin, à l'article des sources historiques, l'indication des principaux écrits qu'elle a fait naître.

Les deux champions les plus animés et les plus habiles de cette longue discussion, furent, pour la ville et l'Eglise de Noyon, Jacques Le Vasseur, doyen et chanoine de cette cathédrale, dont l'ouvrage parut en 1633, et, pour le Chapitre de Saint-Quentin, l'un de ses chanoines, Claude Hemeré, docteur en Sorbonne, qui publia le sien dix ans plus tard, en 1643. Tous deux étaient des hommes de savoir et de mérite; ils invoquèrent à l'appui de leur opinion de nombreux documents historiques et les arguments que l'archéologie et la topographie locales purent leur fournir, dans leur temps.

Le Vasseur, dans ses *Annales de Noyon* (1633, 2 vol. in-4°), s'appuyait, en grande partie, sur les autorités plus anciennes, mais non authentiques, de Robert Cenalis, de Paschal Robin, de Guillaume Gazet, etc.

Claude Hemeré, dans son ouvrage intitulé : *Augusta Viromanduorum vindicata* (1643, in-4°), développe une opinion qu'il avai déjà soutenue dans un premier écrit, et ne dissimule pas plus que J. Le Vasseur les motifs qui le lui ont fait entreprendre et que d'ailleurs le titre de son livre indique suffisamment. Il veut, dit-il, défendre les antiques priviléges du Chapitre de Saint-Quentin dont il est membre :

« *Ne quà jacturâ, liertates et jura celeberrimi collegii canonicorum sauciari, si non refelleremus longissimæ præscriptioni repugnantem sententiam,... viderentur* » (p. 4).

Et plus loin, p. 5 :

« *Pugnamus, contrà pro natali civitate et nihili factis commentis illis somniisque monachorum quæ in subsidium Noviomensis opinionis et causæ producuntur, pro Episcopalis antè annos Medardi, nunc autem Regalis Ecclesiæ dignitate,* candidâ et amicâ velitatione, *quales esse debent quæ de litteris* instituuntur, cum amicis viciniisque dimicamus. *Nisi fortè, quod antè* dictum est, quærant i

hâc controversiâ Noviomenses aliquam utilitatem, ut cùm si non esse San-Quintininum Augustam illam antiquam, prir sedem Viromandensium episcoporum, eo facilius evertant epis jura, et honorum prærogativas quibus se adversùs queri quotidianas et immortales lites Clerus San-Quintiniensis solet, conservatas, eo in primis titulo quod antè ævum Medar set illic sedes Episcopalis, et hoc dissipato fundamento, vete munitates illustris Ecclesiæ emendicatæ ambitiose et pra impetratæ, potiùs quàm justâ ratione retentæ et eo isthinc a vicinorum postulata adversùs ejusdem Ecclesiæ Clerum esse tur.... »

Ce passage explique trop clairement les motifs de la longı entre les Eglises de Saint-Quentin et de Noyon pour que je n cru devoir le reproduire textuellement.

Malgré l'intérêt qui dirigeait, en sens contraire, Cl. Hemer bien que J. Le Vasseur, ils n'en publièrent pas moins, surtout mier, des ouvrages importants, appuyés sur des documents ori précieux, mais diversement interprétés. Leurs travaux et l'his ce débat, qui s'est reproduit dans plusieurs autres diocès des causes à peu près analogues, prouvent une fois de plus tou portance de l'étude de la géographie ecclésiastique pour la c sance de la géographie ancienne et pour celle du moyen âge.

Claude Hemeré avait suivi les traces de Quentin de La Fon soutenu par son neveu Claude Bendier, auteur de plusieurs dont le plus important est intitulé : *l'Eglise de Saint-Que Vermandois, originairement Episcopale et Royale de fo* (1691, in-4). Plus tard, lorsque les intérêts ecclésiastiques éteints, le patriotisme municipal eut son tour et guida pl érudit moderne dans la défense de l'antiquité de l'une ou ville.

Je vais essayer de résumer les principaux arguments appo défense de chacune des deux opinions, c'est-à-dire sur la que savoir si le siége primitif de l'évêché, ou l'*Augusta Verom rum*, avait été aux mêmes lieux où fut et est aujourd'hui la Saint-Quentin, ou bien, s'il faut le rechercher, sur l'empl de l'abbaye et du village de Vermand, situé à deux lieues vers le N. O. de Saint-Quentin ; j'examinerai si ce lieu a pı capitale de la *Civitas* et celle de l'évêché, jusqu'à sa trans Noyon, en 531.

Une troisième opinion, intermédiaire aux deux autres, a é mise en avant : elle accordait bien à la ville de Saint-Quentin été l'*Augusta Veromanduorum* ; mais, vers le IVe siècle, le l'antique *oppidum* de Vermand serait devenu le siége du dioc dant deux siècles environ, antérieurement à sa translation de à Noyon par saint Médard. On a dit aussi, et c'est surtout P. dans sa *Notice des Evêchés de la Gaule*, qui a émis cette con qu'*Augusta Veromanduorum* pouvait bien avoir pris plus tard du martyr saint Quentin, ce qui n'aurait pas empêché Verman le siége primitif de l'évêché.

Ces deux dernières hypothèses s'appuyant à peu prè

mêmes arguments que celle qui fixe exclusivement et primitivement à Vermand l'origine de l'évêché, je me bornerai à examiner les deux opinions principales.

En faveur de Vermand on a surtout présenté les considérations suivantes.

L'origine antique de Vermand n'est pas douteuse; on ne peut nier que ce ne fût ou l'emplacement de l'un des *oppida* de la tribu gauloise qui habitait cette partie de la Belgique, ou l'un des nombreux *castra* dans lesquels campaient les légions romaines. On y voit encore les vestiges de fossés et de fortifications en terre qui rappellent cette destination primitive. On y a découvert des monnaies et des armes gauloises. Une voie antique, d'origine gauloise ou tout au moins romaine, y aboutissait; c'est celle qui se dirigeait d'Amiens vers Bavai et s'embranchait avec la grande voie de Saint-Quentin à Arras et à Cambrai. On a indiqué d'autres voies romaines, dont l'une conduisait de Saint-Quentin à Amiens, comme se réunissant dans le voisinage du camp; mais elles sont plus douteuses.

Toutefois, à la jonction de ces voies, non loin de Vermand, on a découvert récemment des tombeaux formés de tuiles à rebords, et beaucoup d'autres objets de l'époque romaine [1].

Le camp de Vermand, nommé aussi la Motte de Vermand, est indiqué dans les anciens textes sous le nom de *Viromandensium castra*, *Viromandua*. Il a été décrit plusieurs fois, par Bendier, dans sa *Défense des principales prérogatives de l'Église de Saint-Quentin* (1671, in-4); dans une dissertation manuscrite citée par Dom Grenier, et par ce savant bénédictin lui-même, dans son *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie*, p. 149.

Plus récemment il a été décrit et figuré par M. L. F. Lemaistre, dans sa *Notice sur les monuments celtiques ou romains du département de l'Aisne* [2]. L'enceinte de ce camp est une ellipse, moins régulière que la figure ne l'indique, dont le grand diamètre est d'environ cinq cents mètres et le plus petit de trois cent cinquante; elle comprenait environ vingt-cinq arpents. Il est borné vers l'est par la rivière d'Aumignon et sur les autres côtés par un rempart de terre dont le talus, escarpé au dehors, a quinze ou dix-huit mètres. C'est dans l'intérieur du camp, que se trouvaient l'église paroissiale et la plus grande partie du village, qui, malgré son peu d'importance, est encore chef-lieu de canton. L'abbaye Notre-Dame, de l'ordre de Prémontré, était en dehors, vers la rivière.

Un plan du camp de Vermand, un peu différent de celui de M. Lemaistre, et qui paraît être plus exact, a été publié, en 1829, par M. Mangon de La Lande, dans sa quatrième Dissertation sur *Samarobriva*, p. 26, d'après un travail plus complet de deux ingénieurs, adressé, en 1828, à l'Académie des Inscriptions, sur les fouilles exécutées à Vermand. L'auteur y soutient qu'aucune voie romaine n'abou-

---

1. *Bulletin de la Société archéol.* de Soissons, t. VII, p. 124, 1853
2. *Mém. de la Soc. des Antiq. de* France, t. IV, 1823, p. 21.

tissait directement au camp, mais qu'une seule passait à quelque distance vers le N. O.

Dans un autre mémoire, publié un peu auparavant dans l'*Annuaire du département de l'Aisne* pour 1828, p. 37 à 49, M. de La Lande avait fait connaître, à la Société acad. de Saint-Quentin, les résultats des fouilles entreprises depuis 1826. On y voit la découverte importante faite vers l'une des portes du camp de bas-reliefs représentant des guerriers gallo-romains, des frises, des chapiteaux corinthiens, sculptés sur des blocs de pierre, employés postérieurement pour la défense de la place.

Un des plus grands tumulus de ce pays se trouvait au sud du camp entre Attilly et Eteillers, au S. O. du bois dit de Vermand.

Deux petites localités, situées près de Vermand, Marteville et Villevêque, indiqueraient, l'une son origine romaine ou même le souvenir du martyre de saint Quentin, l'autre le séjour des évêques.

On a, en effet, découvert de très-nombreux tombeaux qui paraissent d'origine romaine, dans une colline voisine de la première de ces localités, et les évêques avaient des propriétés dans la seconde.

On ajoute encore que l'abbaye, fondée près du camp et du village de Vermand dont elle reçut le nom, est un témoignage de la vénération ancienne des évêques de ce diocèse pour le lieu de leur premier établissement. Enfin, un passage du récit de la découverte du corps de saint Quentin, par une matrone romaine, Eusébie, est surtout donné en témoignage de l'importance du lieu de Vermand, et même de son titre de chef-lieu ou de *Civitas*, importance égale, sinon supérieure, prétendait-on, à celle de l'*Augusta Veromanduorum*. Voici ce texte souvent cité, attribué à un témoin oculaire, et dont on a beaucoup exagéré la signification[1] :

« *Tunc fidelissima mulier (Eusebia) acceptum venerabile corpus (S. Quintini) ... voluit Viromandis Civitate sepelire illud. Cùmque in itinere proficiscerentur, venerunt in municipio Augusta Viromandorum, deponentes illud, quia præ pondere ambulare non poterant. Videns igitur hæc præfata matrona, illud ibidem sepelivit et super sepulchrum ejus cellulam pro beneficio sepulturæ ædificavit.* »

Ces arguments, fort développés par Le Vasseur et les autres défenseurs des prérogatives du Chapitre de Noyon[2], ne me semblent prouver rien autre chose que l'antiquité et l'importance du camp et de l'éta-

---

1. Le P. Lecointe, *Ann. eccl. Fr.*, a. 531, § XXV, t. I, p. 386. Colliette, *Mém. pour l'histoire du Vermandois*, t. I, p. 149.

2. Plusieurs savants antiquaires de Picardie, et particulièrement M. de Cayrol, dans ses mémoires sur la situation de *Samarobriva* (1832, etc.), ont défendu l'opinion qu'*Augusta Viromanduorum* était sur l'emplacement de Vermand. Ils avaient surtout pour but de restituer à Amiens le nom de *Samarobriva*, ce qui ne me paraît pas douteux; mais aussi d'amoindrir toutes les autres prétentions historiques de la ville de Saint-Quentin, ce qui est plus contestable.

de Vermand, qui ne peuvent être nullement contestées. Notre-Dame, et même la petite collégiale qui l'a précé- une origine comparativement trop moderne (fin du XIe ;s) pour avoir aucun poids dans la question. Rien ne dé- ;iennеté du nom du hameau de Villevêque. Les débris ne sont pas moins abondants à Saint-Quentin et dans de cette ville, qu'à Vermand ; les voies romaines y sont 1uses et plus certaines.

texte cité plus haut et qui semble distinguer la *Civitas* et l'*Augusta Viromanduorum*, le père Lecointe (*Ann.* p. 386) a montré que la rédaction du IXe siècle, publiée , (d. 31 oct.), était différente et contenait une dési- ; précise, celle de *Castrum Viromandensium*, donnée à ue la suite du récit ne laissait aucun doute sur la situation ;né par le nom d'*Augusta* et distingué même de Vermand ; que cette ville était positivement indiquée sur le bord ; enfin que le corps de saint Quentin fut incontestable- rert près du lieu où il fut enseveli et qui en a reçu son

scointe est fort disposé à considérer la *Civitas* et l'*Augusta orum* comme indiquant le même lieu. Le sens du mot *Ci-* ıit plutôt, ce me semble, être pris ici dans son extension érale et représenter le territoire entier des *Veromandui*. que de ces textes on devrait conclure la distinction de és anciennes et importantes, il n'en résulterait aucune le chef-lieu primitif de l'évêché fût à Vermand. établissements du même territoire auraient pu porter le et ils indiqueraient deux *oppida* de la même tribu gau- 'un devint un *castrum* romain, ainsi qu'on en peut juger ınaies romaines du Ier au Ve siècle, par les vases, les les sculptures qu'on y a trouvés ; tandis que l'autre, après é son nom gaulois primitif contre la dénomination plus *ugusta*, et avoir aussi subi l'influence de la conquête et ation romaine, aurait repris plus tard celui du peuple, à ; beaucoup d'autres capitales des principales tribus de serait demeuré le siége de l'évêché jusqu'à sa translation

.ter, pendant la période de l'occupation romaine, d'assez xemples de deux villes importantes dans le voisinage l'une 'une la capitale du peuple, l'autre devenue le séjour prin- rerneur et de l'administrateur romain, ou camp permanent lant militaire de la légion préposée à la surveillance du

econde Lyonnaise on trouve deux des exemples les plus ıne circonstance analogue. La capitale des *Eburovices*, et *exovii*, sont devenues les siéges des évêchés d'Évreux ıx, comme le devint l'*Augusta* des *Veromandui*, tandis ; voisinage de chacune d'elles un établissement consi- *oppidum gaulois*, ou un *castrum* romain, conservait ıt *plusieurs siècles* de l'importance, en même temps que

le nom du territoire gaulois dans lequel il était situé : Ev (*Mediolanum Aulercorum Eburovicum*) et le vieil Évreux); Lis (*Noviomagus Lexoviorum*) et le vieux Lisieux.

C'est en admettant un fait semblable pour le territoire des *V mandui* que, dans le titre, j'ai indiqué le diocèse de Saint-Qu sous le nom primitif de Vermand, comme représentant mie *Civitas Veromanduorum* de la *Notitia*.

En effet, si des témoignages irrécusables prouvent l'antiqui Vermand comme *oppidum* gaulois ou *castrum* romain, il en e non moins certains et de beaucoup plus nombreux pour démo l'origine aussi ancienne de la ville de Saint-Quentin et sa substit à la ville gallo-romaine d'*Augusta*, qui avait été successivemen pitale des *Veromandui*, municipe romain et premier siége de l'év dès le commencement du IVe siècle.

Ces preuves sont de plusieurs sortes. Voyons successivemen principales, savoir : les vestiges de l'époque romaine ; le conc des voies antiques indiquées dans les *Itinéraires* et de celles do retrouve les traces dans le pays ; la situation du lieu sur la Som comme l'indiquent les textes ; le nom d'*Augusta Veromandoru Viromanduorum* et celui de *Veromandi* conservés ou donnés i féremment depuis le IIIe siècle jusqu'au XVe ; le titre de *Munici* attribué à cette ville par le texte le plus ancien des *Acte* martyre de S. Quentin ; le nom de Saint-Quentin substitué peu à aux deux anciens noms, et quelques autres considérations qui les conséquences irrécusables des faits précédents.

Cl. Hemeré [1], Adr. de Valois [2], l'abbé Belley [3], le père Lecoi Colliette [5], et les auteurs d'écrits moins importants ou plus mode ont surtout exposé les preuves de ces faits. J'ai choisi les plus lantes, après avoir consulté moi-même les sources originales q sont la base.

Dès le XVIIe siècle, en 1634, en 1639, en 1658, et depuis, en m fiant le plan des fortifications de la ville, des débris nombreux et variés de l'époque romaine ont été découverts sur l'emplacemen Saint-Quentin, en plusieurs points de son enceinte, soit au nord, dans les parties basses les plus voisines de la rivière vers le sud, tour de la portion indiquée dans quelques anciens titres (du XII du XVIe siècle, chartes des a. 1293 et 1567 [6]) sous le nom de *Dis tus* ou *Vicus Augustæ*, quartier ou détroit d'*Aouste*.

On découvrit en dehors de l'enceinte de la ville, vers le nord, un des lieux de sépulture de l'antique cité gallo-romaine, un très-g

---

1. *Augusta Viromanduorum vindicata*, 1643, *lib.* I.
2. *Notit. Galliar.*, 1675, v° *Veromandui.*
3. *Mém. de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, éd. i t. XIX, p. 671.
4. *Annales ecclesiast. Francorum*, t. I, a. 531, § XXVII.
5. *Mém. pour servir à l'hist. ecclés. du Vermandois*, 1771. t. I.
6. *Hemeré., Aug. Virom. vind.*, pr. p. 55.

nes cinéraires en verre et en terre; des débris de poteries
rmes très-variées, des tuiles à rebord, des morceaux de
ers, d'albâtre, de porphyre, ayant servi de plaques de re-
de pavés; et surtout une très-grande abondance de mon-
nes du Haut et du Bas-Empire. Ces découvertes furent dé-
. Hemeré (*loc. cit.*, p. 25), par Cl. Bendier (*Défense des
prérogatives de Saint-Quentin*, 1671), et surtout par l'in-
in qui avait dirigé les travaux des fortifications. en 1634.
; intitulé : *Antiquités de l'Auguste des Vermandois, à pré-
nt-Quentin* (Noyon, 1671, in-4°), présente la description
ces objets antiques.
s, on a découvert à Saint-Quentin et dans différentes loca-
s de cette ville d'autres vestiges de l'époque romaine,
s monnaies gauloises. Il en est fait mention dans plu-
mémoires que j'indiquerai plus loin, sur la question tant
avoir si la ville de Saint-Quentin n'était pas l'antique
a, et surtout dans celui de M. Mangon de La Lande
ssertation sur Samorobriva (1825), p. 32.
romaines, dont plusieurs remontent même jusqu'à la pé-
se, présentent un argument encore plus fort pour démon-
llement l'importance de l'établissement gallo-romain au-
mé plus tard le nom de Saint-Quentin, mais son identité
usta Veromanduorum. Ces voies, indiquées dans la
utinger ou dans l'*Itinéraire d'Antonin*, et celles dont il
estiges, ou dont il est fait mention dans des textes du
sont au nombre de huit environ, si on prend la ville
entin même comme foyer et point rayonnant, ou de
oins, en la considérant comme lieu de passage traversé
s.
néraire, l'*Augusta Veromanduorum* se trouve sur le tra-
e de *Tarvenna* (Térouanne) à *Duro-Cortorum* (Reims),
racum (Cambrai) et *Augusta-Suessonum* (Soissons). J'en
détail précédemment, p. 240. Des vestiges de voies an-
gnées en Picardie sous le nom de *Chaussées de Brune-*
ent encore entre Saint-Quentin et Soissons; deux autres
t de *Samarobriva* (Amiens), et de *Bagacum* (Bavai), tra-
ssi *Augusta Veromanduorum*.
de la vie de saint Quentin font mention d'une autre voie
gger publicus), qui, d'Amiens, se dirigeait sur Laon et
aint-Quentin; elle est indiquée dans les différents textes
à l'occasion de la recherche et de la découverte du corps
ntin par sainte Eusébie, dans la Somme, où il avait été
on martyre, au IVe siècle :
*locum qui dicitur Augusta-Viromandorum, juxtà
i vocatur Sumena, ubi transit agger publicus qui
bianensium civitate et pergit Leodunum-Clavatum* [1]. »

---

[1] *o corporis B. Quintini martyris*, publié, avec les autres

On lit dans un texte un peu différent :

« *Require locum qui dicitur Augusta-Viromanduorum, juxtà fluvium qui dicitur Summa; ibi transit iter publicum quod venit de Ambianensium civitate et pergit contrà Lugdunum-Clavatum* [1].»

Et dans un troisième texte, celui rédigé au XIIe siècle par le chanoine Raimbert :

« *Perquire locum ubi Augusta Viromandorum nuncupatur, juxtà fluenta Somenæ, ubi via publica transit ad Ambianensium civitatem, veniens contrà Laudunum-Clavatum. — .... Te rogo ut hos saltem mihi ostendas ubi via publica Ambianis veniens et Laudunum pergens, Somenæ flumen transeat* [2]. »

Ces voies antiques et plusieurs autres convergeant à Saint-Quentin ont été signalées par l'abbé Belley (*Mém. de l'Acad. des Inscr.* ed. in-4, t. XIX); par d'Anville (*Notice des Gaules*, p 122 et 143); par Dom Grenier (*Introd. à l'Hist. de Picardie*); par M. Walckenaër (*Géographie anc. des Gaules*), t. I, p. 481; par M. Labourt (*Essai sur l'origine des villes de Picardie, Mém. de la Soc. des antiq. de Picardie*, t. IV, p. 8).

Dom Grenier indique huit ou neuf branches de voies romaines se réunissant à Saint-Quentin et qui se dirigeaient 1° vers Reims; 2° vers Amiens; 3° vers le Santerre; 4° vers le Hainaut par Bavai; 5° vers Soissons, par *Contra-Aginnum;* 6° vers Cambrai; 7° vers Arras; 8° vers Guise; 9° vers le Ham.

Plusieurs de ces voies sont incontestablement des restes d'un plus petit nombre de grandes voies générales de la Gaule; toutes n'offrent pas la même certitude, mais elles démontrent surabondamment d'abord l'importance, puis la situation d'*Augusta-Veromanduorum* à Saint-Quentin, siége primitif de l'évêché.

D'autres témoignages concourent à montrer que ce siége fut bien réellement au lieu qui dut plus tard son nom aux reliques et à la mémoire vénérée du martyr S. Quentin (*Quintinus*). Les textes déjà cités des actes de sa passion au IVe siècle, et de la découverte de son corps, fixent positivement ce lieu sur les bords de la Somme : argument décisif, puisque l'*oppidum* remplacé par l'abbaye de Vermand en est éloigné de plusieurs lieues et situé sur le cours de l'Aumignon.

« *In quoddam municipium quod, antiquo nomine, Augusta Vermandorum nuncupatur. — Hoc.... actum est, quatenus.... ipsum locum ipsius martyris sanguine et nomine sanctificaret* [3]. »

«.... *Apud Viromandense oppidum Galliarum Quintinus martyr quiescit* [4].

---

actes de la vie et de la passion de saint Quentin, par Colliette, *Mém. pour servir à l'histoire du Vermandois*, t. I, p. 142. D'Anville en a aussi donné des extraits, *Notice des Gaules*, p. 422. Ce dernier texte, que j'ai cité, diffère à peine de celui de Colliette.

1. Colliette, *id.*, p. 148.

2. *Id., id., p. 149 et 150.*

3. *Acta pass. b. Quintini* (ap. Hemeré, Aug. Virom., pr., p. 4).

4. Grég. de Tours, *Glor. martyr.*, l. I, c. 37. Ed. Ruinart, p. 803.

procul ab urbe Viromandensi in eo scilicet loco, ubi martyr Quintinus fluvio elevatus ab Eusebiâ in monte latus[1]. »

irer la même conséquence de ces trois témoignages de ites : le premier, extrait des actes de S. Quentin qui, quoi-u IXe siècle et paraphrasés au commencement du XIIe, par Raimbert, paraissent avoir eu pour base des documents core plus anciens ; le second remontant au VIe siècle et à Tours; le troisième emprunté à la vie de S. Eloi, écrite au VIIe siècle.

ordance du nom de S. Quentin avec celui d'*Augusta* ou *'ermandense*, qui lui fut aussi donné[2], se retrouve sans pendant les siècles suivants : les annalistes de la période ne sont unanimes sur ce point.

. les annales de S. Bertin, ann. 842, que Charles le Chauve ites de Noël et de l'Epiphanie : « *Augustam Viromandonoriam videlicet beati Quintini martyris*[3]. »

cit du même fait, par Nithard, le lieu est indiqué seule-: nom de S. Quentin (*natalem Domini ad S. Quintinum 'egit*[4].

nce entre Charles le Chauve et l'empereur Lothaire, en i indiquée par les annales de S. Bertin : « *Apud Augusndorum, quæ B. Quintini, martyris, corpore insigni-*

uis de Germanie célébra la fête de Noël : « *Ad Augustam um, in cœnobio videlicet S. Quintini martyris*[5].»

ut vers la fin du IXe siècle et pendant le Xe, que la déno-Saint-Quentin prévalut, mais non exclusivement, sur celle *eromandorum*. La nouvelle enceinte de la ville, agrandie ages des Normands, comprit alors avec la collégiale et Quentin, la partie de l'ancienne ville qui en avait été istincte ; ce qui confondit les deux désignations.

s du XIe et du XIIe siècle[7] confirment cette identité incon-

---

Eligii à S. Audoeno, l. II, c. 6.

s plus anciens martyrologes (celui de S. Jérôme et le ı), le martyre de S. Quentin est indiqué in *Augustâ Ve-m*, et, dans les martyrologes plus modernes d'Usuard *oppido Virmandensi*.

uet, t. VII, p. 61.

2.

8.

4.

(*Défense des droits*, etc., p. 5 et 16), cite deux chartes 1124, où les deux noms de S. Quentin et d'Augusta comme identiques. On retrouve le même rapprochement *s autres*.

[redacted]

testable, et la léproserie de S. Quentin est indiquée par les *hospites in Augustâ*, dans un titre de 1165[1].

Un quartier de cette ville est même désigné, à la fin du et plus tard, sous les noms de *districtus*, de *vicus d'Aouste* rue et *destroit d'Aouste*[2]. Ce quartier s'étendait vers le n distinct du reste de la ville, surtout de la portion où se trou beau du saint, dont le nom ne tarda pas à prévaloir sur dénomination. Un titre de l'année 1567 indique les limites du *destroit d'Aoûste*.

Le château de S. Quentin (*castrum*, *præsidium S. Quint* quemment aussi désigné sous le nom d'*Augusta* : « *Castr tam veteri vocabulo appellatum*, » dit un témoin oculaire x[e] siècle[3].

La qualification d'*Augusta* donnée incontestablement à maine qui devint au moyen âge celle de S Quentin, est une les moins douteuses qu'elle était la capitale de la *Civita mandui*. Ce n'est, en effet, qu'aux villes les plus import chefs-lieux des principales divisions territoriales de la flatterie envers l'autorité impériale avait fait substitue ceux d'origine gauloise, soit par un remplacement complet ment en partie. Ainsi voit-on Trèves dénommée *Augusta T* Soissons *Augusta Suessionum*, Auch *Augusta Auscior Augusto-Dunum*, Clermont *Augusto-Nemetum*, Limoge *ritum*, Senlis *Augusto-magus Silvanectum*, Troyes *Au Tricassium* ; Tours *Cæsaro-Dunum*, Angers *Julio-magu*

Le titre de *municipium*, donné au même lieu dans les ac tyre de S. Quentin, avait souvent une valeur presque éga désignait aussi que les établissements les plus importan un régime propre d'administration modifié ou introduit quête romaine, quoique n'étant pas des colonies.

On peut donc conclure avec la plus grande probabilité d'après ces preuves très-diverses, et malgré l'opinion co vent renouvelée, que la ville de S. Quentin représente bien l'antique *Augusta Veromanduorum*, la capitale des *Verom* siége primitif de l'évêché établi sur le territoire ou la *Ci* peuple gaulois.

La valeur incontestable des autorités qui fixent à Sa plutôt qu'à Vermand le titre d'*Augusta*, a entraîné la con érudits les plus considérables, tels qu'Adr. de Valois, le l'abbé Belley, l'abbé de Longuerue, d'Anville, M. Walcke les partisans les plus notables de l'opinion opposée, ma

---

1. Colliette, t. II, p. 342.

2. Diplôme de Philippe le Bel, daté de 1293, approuvan mission à la commune de S. Quentin des droits de la just partie de la ville, qui relevait du coutre (*custos*) du C Hemeré, *Aug. Virom*, p. 254 et pr. p. 55. — Colliette, t. *702, 703.*

3. *Liber de mirac.* S. Q. ap. Colliette, t. I, p. 571.

adoptée sans la discuter, on remarque surtout Gazet, Sanson, les auteurs du *N. Gallia christiana*, le savant géographe Conrad Mannert et M. Guérard.

Colliette, le plus ardent défenseur de tous les priviléges et de toutes les prétentions de la ville et du Chapitre de Saint-Quentin, dont il était doyen, use, pour fortifier la valeur de ses arguments, d'une petite ruse littéraire contre laquelle, toutefois, il faut être en garde. Dans les titres modernes d'un certain nombre de chartes des XIe, XIIe et XIIIe siècles, qu'il a publiées en preuves, Saint-Quentin porte les noms de *municipium Augusta*, ou d'*Augusta*, quoique ces noms ne se trouvent pas toujours dans le corps de ces mêmes chartes, où cette ville est désignée le plus généralement sous le nom de *locus S. Quintini in Viromandiâ*. Mais il existe un assez grand nombre de textes authentiques invoqués par cet historien lui-même, et dans lesquels le titre d'*Augusta* est attribué à Saint-Quentin pour ne laisser aucune incertitude.

Des opinions intermédiaires ont été soutenues. N Sanson, Labbe, Tillemont lui-même (*Hist. eccl.*, IV, 434) se sont demandé si le nom d'*Augusta*, primitivement donné à Vermand, n'aurait pas été, avec les habitants, transféré à Saint-Quentin, seulement depuis le Ve siècle, après la destruction de la première ville. D'autres érudits ont supposé que si le siége de la *Civitas* et de l'administration politique gallo-romaine était au lieu qui devint Saint-Quentin, le siége de l'évêché pouvait être à Vermand. Mais ces hypothèses me paraissent bien moins fondées que celle qui reconnaît à *Augusta* (Saint-Quentin) un seul siége des deux pouvoirs, et à Vermand un autre *oppidum* gaulois, auquel succéda un *castrum* romain.

Fausse attribution du nom de Samarobriva à Saint-Quentin.

Si l'on a tenté d'enlever à la ville de Saint-Quentin, avec son nom d'*Augusta*, le titre de première capitale de la *Civitas* des *Veromandui* et de siége primitif du diocèse qui lui a succédé, on s'est aussi efforcé d'élever en sa faveur des prétentions contradictoires qui me paraissent reposer sur les bases les moins solides, en confondant la ville gauloise de *Samarobriva*, ou *Samarabriva*, ou *Samarobriga*, plusieurs fois nommée par César (*Comment.*, l. V), par Cicéron (*Epist. famil.*, VII, 11 et 12), par Ptolemée, qui la donne positivement comme capitale des *Ambiani*, et par d'autres textes de l'antiquité, avec l'*Augusta Veromanduorum*, justement considérée comme représentée par la ville de Saint-Quentin.

Cette opinion est contraire à toutes les données géographiques fournies par la comparaison des distances indiquées dans les Itinéraires romains, et par les autres textes de l'antiquité classique et même du moyen âge, qui établissent l'identité de *Samarobriva* avec la ville d'Amiens, et reconnaissent cette ville gauloise pour la capitale des *Ambiani*. Cette hypothèse paraît ne pas remonter plus loin que le XVIe siècle, et est due surtout aux géographes, commentateurs du texte de *César*, qui ont placé cette ville soit à Cambrai, soit à *Bray-sur-Somme*, soit à Saint-Quentin, soit à Amiens et ailleurs encore.

Deux autres causes principales semblent avoir fortifié cette hardiesse de l'érudition : l'une avait sa source dans les mêmes jalousies ecclésiastiques entre les deux collégiales de Noyon et de Saint-Quentin ; celle-ci tendant toujours à accroître l'illustration de son origine au dessus des prétentions de sa rivale, puisait dans cette hypothèse des arguments nouveaux en faveur de son rang de première capitale, et rendait plus invraisemblables les prétentions du bourg de Vermand à lui en disputer le titre. L'autre cause, plus récente, provenait des rivalités, pour ainsi dire municipales, entre les deux villes, et, plus tard encore, entre les deux Académies d'Amiens et de Saint-Quentin, qui s'efforçaient mutuellement de s'attribuer une plus intime parenté avec les lieux les plus célèbres mentionnés dans les sources antiques.

Les prétentions à l'originalité, les incertitudes et les caprices de l'érudition ont été surtout favorables à ces rapprochements hypothétiques; et le désir de retrouver le nom gaulois primitif de la ville, dont on croyait ne reconnaître dans *Augusta Veromanduorum* que la dénomination romaine, a pu diriger dans cette voie les défenseurs exagérés de l'antiquité de Saint-Quentin. Mais, autant l'identité entre cette ville et l'*Augusta* me semble justifiée par les nombreux et solides arguments que j'ai rappelés, autant la prétention d'enlever à Amiens, au profit de Saint-Quentin, le nom de *Samarobriva*, est, selon moi, sans aucun fondement solide.

Cette discussion, née au XVIe siècle, s'est plusieurs fois reproduite, particulièrement vers le milieu du XVIIIe siècle, et non moins vivement de nos jours, de 1825 à 1835. Elle a offert, surtout dans cette dernière période, l'un des exemples les plus frappants des excès du patriotisme local, dont plusieurs autres emplacements de villes indiquées par César ont été fréquemment l'occasion, et qui va jusqu'à déprécier celles des peuplades gauloises dont les descendants soutiennent une thèse opposée. Elle offre malheureusement aussi un triste exemple de dissentiments purement littéraires, dégénérant en polémique personnelle et passionnée entre des esprits qui n'y avaient sans doute d'autre intérêt que la recherche de la vérité. Des membres éclairés des deux académies d'Amiens et de Saint-Quentin sont descendus, avec une ardente opiniâtreté, dans l'arène, et, suivant un usage trop fréquent, le débat s'est éteint sans qu'on se fût fait, de part ni d'autre, la moindre concession. Tous les historiens d'Amiens admettent comme incontestable l'identité entre *Samarobriva* et *Ambiani*; et ceux de Saint-Quentin continuent à se faire un point d'honneur de ne pas abandonner les prétendus droits de la ville à l'héritage de *Samarobriva*.

Les bases principales de l'argumentation soulevée par les champions de la ville de Saint-Quentin étaient la marche de César, la situation et les distances relatives à l'égard de *Samarobriva*, des quatre grands campements d'hiver des légions romaines, indiqués par César (*Comment.*, l. V et VI), sur les territoires environnant cette ville gauloise et enfin l'étendue du *Belgium*.

Suivant les systèmes ou les interprétations des textes de César, on peut reconnaître ces camps sur des points fort différents les uns des autres, tandis qu'on ne peut s'empêcher de reconnaître la plus grande analogie entre les distances qui séparent Samarobriva ou Amb[illegible]

mes localités indiquées dans l'*Itinéraire* d'Antonin, dans la héodosienne, dans l'inscription de Tongres, et dans plusieurs textes. Ce seul argument serait décisif.

question étant beaucoup plus étrangère que celle d'*Augusta* graphie ecclésiastique, quoiqu'elle ait tenu une assez grande ans la géographie politique de la Seconde Belgique, je me borindiquer ici, sans les analyser, les principaux écrits qu'elle a tre. Après les avoir étudiés, je suis resté convaincu, avec tous oriens du diocèse et de la ville d'Amiens, que *Samarobriva* et *ni* ne sont qu'une seule et même ville, la capitale de la *Civitas* ocèse qui a pris le nom de ce dernier peuple gaulois. Cette me paraît au moins aussi fondée que celle que j'ai indiquée aint-Quentin et *Augusta Veromandorum*, quoique celle-ci ait ement combattue par les défenseurs eux-mêmes de la *Sa-*riva des *Ambiani*.

t dans l'ouvrage de Coulon, intitulé *les Rivières de France*[1] : -Quentin est prise par les doctes pour la *Samarobriva* de César généralement de tous pour l'*Auguste du Vermandois.* »

dans les mêmes termes que cette opinion est énoncée dans le ançais du grand Atlas de Blaeu, rédigé durant la première moikvii^e siècle[2]. Cl. Hémeré, leur contemporain, défend la même en 1643[3]; mais il s'appuie comme eux, sur l'autorité de savants avaient précédés. « *Quod sentiunt viri plures eruditione cla-* . »

es érudits, qui ne prévoyaient pas que leur interprétation arbin faveur de Saint-Quentin donnerait lieu à tant et de si longs furent surtout Charles de Bovelles, chanoine de Noyon[4], Paul Jacques de Meyer[6], Ch. Estienne[7], Marlianus[8] et plusieurs tous du xvie siècle. Les uns ne donnent aucune raison de inion, les autres l'appuient sur les mêmes arguments qui renouvelés plusieurs siècles après eux.

mbreux historiens du xviie siècle reproduisent cette interpréoutre ceux que j'ai indiqués plus haut, on remarque surtout a Fons[9] et Cl. Bendier[10].

---

lit. de 1644, 1re partie, p. 30.
rtie comprenant la France, t. I, p. 244.
ugusta Viromanduorum vindicata. p. 50.
roli Bovilli Samarobrini liber de hallucinatione gallicorum no-, *tam urbium quàm regionum.* Parisiis, Rob. Steph., 1533, in-4.
istoria sui temporis, ab ann. 1494, ad a. 1547, 2 in-f^o, Paris, ib. 44; et *Descript regionum atque locorum.*
nales Flandr. ad. an. 535.
iction. histor. geogr. poët.
terum Galliæ locorum, popul. urbium, etc., alphab. descr. 1560, in-8°.
istoire de Saint-Quentin, apôtre, martyr et patron du Ver-is. 1627, in-8.
éfense des prérogatives de la ville et église royale de Saint-en Vermandois. 1671, in-4.

Pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, les prétentions de Saint-Quentin au titre de *Samarobriva* furent surtout vivement appuyées par Colliette[1] et par Hordret[2]. Tous les historiens d'Amiens, ainsi que la plupart des historiens de la Picardie, les combattirent, et Dom Grenier rassembla des preuves nombreuses en faveur de l'opinion opposée. Wastelain (*Descr. de la Gaule Belg.*, p. 351) et d'Anville (*Notice des Gaules*, p. 574) furent, sans hésitation, en faveur d'Amiens.

Mais c'est surtout de nos jours, de 1825 à 1835, que les prétentions en faveur de Saint-Quentin se ranimèrent plus ardentes que jamais. L'un de ses premiers et plus chauds défenseurs fut un antiquaire connu par plusieurs bons travaux d'archéologie locale, M. Mangon de Lalande, alors président et presque fondateur de la Société littéraire de Saint-Quentin, à laquelle il voulait payer un tribut. Solidement attaqué dans son argumentation par plusieurs archéologues et historiens de la ville d'Amiens, et entre autres par MM. Rigollot et de Cayrol, M. de Lalande répondit quatre fois; il fut appuyé par plusieurs de ses collègues, surtout par M. Ch. Quentin et aussi par M. Bottin, alors secrétaire de la Société des antiquaires de France.

La liste suivante présente un tableau à peu près complet de cette lutte archéologique entre Saint-Quentin et Amiens pendant un intervalle d'environ quinze ans, mais plus vive surtout de 1825 à 1832.

1822. — L'auteur d'un ouvrage intitulé : *Saint-Quentin ancien et moderne* (1 vol. in-8), M. Fouquier-Chollet, regardait le nom de *Samarobriva* comme incontestablement acquis à cette ville.

1825. — *Dissertation sur Samarobriva, ancienne ville de la Gaule*, par M. Mangon de Lalande. Saint-Quentin, 1825, in-8, 48 p.

1826. — Dans un travail anonyme, publié dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie* (a. 1826, p. 266), par M. Roger, aujourd'hui professeur honoraire d'histoire de la Faculté de Caen, sous ce titre : *Essai sur les mesures itinéraires employées par César* dans ses *Commentaires* sur la guerre des Gaules, l'auteur a résumé les raisons les plus solides qui fixent à Amiens, et non à Saint-Quentin, la position de *Samarobriva*.

1826. — Rapport sur *Samarobriva, ancienne ville des Gaules*, à la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai, par M. Bruneau. L'auteur place *Samarobriva* à Bray-sur-Somme.

1827. — Mémoire en réponse au *Rapport fait à la Société académique de Douai* (par M. Bruneau), sur l'ouvrage intitulé : *Dissertation sur Samarobriva*; par M. Mangon de Lalande. Saint-Quentin, 1827, in-8, 29 p.

1827. — *Mémoire sur l'ancienne ville des Gaules qui a porté le nom de Samarobriva*; par M. Rigollot. Amiens, 1827, in-8, 38 p. (Extr. des Mém. de l'acad. des sciences d'Amiens.)

Le Mémoire de M. Rigollot me paraît rétablir avec une grande jus-

1. *Mém. pour servir à l'hist. du Vermandois*. 1771, in-4, t. I, p. 6.
2. *Hist. des droits anciens, etc., de la ville de Saint-Quentin*. Paris, 1781, in-8.

tesse les faits dénaturés par M. de Lalande ; mais son patriotisme le porte à refuser à son tour, à Saint-Quentin, le titre d'*Augusta Veromandorum*.

1827. — *Mémoire en réponse à celui de M. Rigollot, sur l'ancienne ville des Gaules qui a porté le nom de Samarobriva ;* par M. Mangon de Lalande. (Soc. acad. de Saint-Quentin, 1827.)

1828. — 3me *Dissertation* de M. de Lalande, en réponse à MM. Bruneau et Rigollot, analysée dans les Mém. de la Société des sciences et arts de la ville de Saint-Quentin. Séance publique du 8 janvier 1828, p. 23.

1828. — *Second mémoire sur l'ancienne ville des Gaules qui a porté le nom de Samarobriva*, suivi d'*Eclaircissements sur Vermand, capitale du Vermandois ;* par M. J. Rigollot. Amiens, 1828, in-8, 46 p.

1828. — *Dissertation sur les camps romains du département de la Somme.... et sur la situation des villes gauloises de Samarobrive et Bratuspance ;* par M. le comte d'Allonville. Clermont-Ferrand, 1828, in-4.

1829. — *Mémoire en réponse*, ou 4me *Dissertation sur Samarobriva, ancienne ville des Gaules :* par M. Mangon de Lalande. Saint-Quentin, 1829, in-8, 46 p. (Extr. des Mém. de la Soc. des sciences de Saint-Quentin.)

1831. — *Samarobriva, ancienne ville de la Gaule.* Rapport fait à la Société de géographie, en 1829, par M. Bottin, et inséré dans ses *Mélanges d'archéologie.* Paris, 1831, in-8, p. 75 à 94.

1832. — *Samarobriva*, ou *Examen d'une question de géographie ancienne*, par M. de C. (de Cayrol), membre de l'académie d'Amiens. Amiens, 1832, in-8, 126 p. (Extr. des Mém. de l'acad. d'Amiens.)

C'est le travail le plus complet, le plus positivement basé sur une interprétation rigoureuse du texte de César, en même temps que la réfutation la plus solide du système opposé. Je ne puis cependant partager l'opinion de l'auteur sur l'identité qu'il a cherché, comme M. Rigollot, à établir entre *Augusta* et le camp de Vermand, au préjudice de Saint-Quentin. Cet écrivain distingué cède évidemment au désir de fournir un argument de plus contre les prétentions de cette dernière ville ; car si, dit-il, Saint-Quentin n'est pas *Augusta,* elle ne peut être *Samarobriva.*

1832. — M. Dusevel, dans son *Histoire de la ville d'Amiens* (2 vol. in-8, t. I, p. 9), répondit aussi victorieusement, quoique en peu de mots, aux arguments des avocats de Saint-Quentin.

1832. — *Samarobriva ou Saint-Quentin. Notes critiques et géographiques sur la Samarobriva* de M. de C. (de Cayrol), membre de l'acad. d'Amiens ; par M. Charles Quentin. Saint-Quentin, 1832, in-8, 87 p.

1839. — *Réfutation des opinions émises par M. de C. et M. Rigollot, sur le mémoire de M. de Lalande*, intitulé : *Samarobriva ;* par M. Desains. Mém. de la Soc. acad. de Saint-Quentin. 1831 à 1833. (Publ. *en 1839), p. 89.*

L'auteur défend surtout les droits de Saint-Quentin, et attaque ceux

que faisaient valoir les antiquaires d'Amiens en faveur de Vermai au titre d'*Augusta*.

1840. — Question historique : *Dans quelle ville était situé le siég épiscopal de Vermandois, lorsqu'au* VI[e] *siècle S. Médard transféra dans la ville de Noyon?* par M. Grand-Moulin.

(Mém. de la Soc. acad. de Saint-Quentin, 1834 à 1836. publ. 1840), p. 195.)

L'auteur dit qu'il ne peut rester aucun doute sur la double identi de la ville actuelle de Saint-Quentin avec *Augusta Viromanduoru* et avec *Samarobriva*, et il voit le plus fort argument en faveur l'antiquité de cette ville, et de l'opinion qui y place le siége primor dial de l'évêché, dans l'existence des priviléges extraordinaires, et la juridiction quasi épiscopale de son Chapitre royal.

Malgré la valeur de cette preuve déjà invoquée par Hémeré par Colliette, on doit reconnaître que les prétentions presque égal d'un assez grand nombre de Chapitres ecclésiastiques dans d'autr diocèses n'entraînent pas les mêmes conséquences.

1840. — *De l'existence d'un sénat à Saint-Quentin sous les Gau lois et sous les Romains*; par M. Willot-Adam. (Mém. de la Soc. aca de Saint-Quentin. 1834-1836. (Publ. en 1840), p. 209.)

L'auteur voit dans ce fait un nouvel argument en faveur de la doub illustration de cette ville sous les noms d'*Augusta* et de *Samarobriv*

1841. — Dans son *Essai sur l'origine des villes de Picardie*, cou ronné en 1839 par la Société des antiquaires de Picardie, et publ dans le t. IV des *Mémoires* de cette compagnie, M. Labourt a consac un chapitre (p. 60) à soutenir les droits d'Amiens au titre de *Sama robriva*.

1845. — M. Henri Martin, dans un excellent résumé de l'histoi de Saint-Quentin, publié dans l'*Histoire des villes de France*, t. I n'a pas revendiqué, avec raison, pour sa ville natale, le titre *Samarobriva*.

— Après avoir essayé de démontrer : 1° que le siége primitif de la *C vitas* et de l'évêché des *Veromandui* fut à Saint-Quentin plutôt qu Vermand, avant d'être transféré à Noyon ; 2° que le nom de *Samar briva* n'a jamais appartenu à Saint-Quentin, mais à Amiens, il no reste à exposer plusieurs autres faits et considérations, qui se ra tachent plus directement à la géographie ecclésiastique de ce diocèse et d'abord les deux faits capitaux de la translation du siége de l'évêch à Noyon, et de la réunion, sous un même évêque, des deux diocèse de Noyon et de Tournai.

Malgré quelques divergences d'opinions pour les dates précises, ce deux événements sont fixés, avec la plus grande probabilité histo rique, aux années 531 et 532, c'est-à-dire une année seulement aprè que saint Médard eut été élu évêque de Noyon.

Translation du siége de l'évêché à Noyon.

C'est à saint Médard qu'est généralement attribuée la translation *siége épiscopal de l'Ecclesia Veromandensis* à Noyon. Les tém

ges des auteurs de la vie de cet évêque sont unanimes sur ce nt[1].

Toutefois Levasseur affirme[2] que plusieurs des prédécesseurs de aint Médard, depuis 407 ou 412 jusqu'en 473, date de son élection, rirent indifféremment le titre d'évêques de Noyon ou d'évêques de ermand ; ce qui prouverait que, pendant la première moitié du siècle, les invasions successives des barbares, ou le voisinage des ois Francs de Soissons, ou d'autres causes inconnues, avaient déjà endu nécessaire le séjour de ces évêques dans la partie méridionale e leur diocèse, au lieu le plus important après le siége primitif. Les rincipales autorités sur lesquelles cette opinion, qui n'aurait rien d'invraisemblable, s'appuierait, seraient la violence plus grande des invasions barbares au v[e] siècle qu'au vi[e], et la présence au premier concile d'Orléans, en l'année 407 ou 412, de Sophronius, qui prend le titre 'évêque de Noyon. Mais dans les actes du concile d'Orléans[3], qui est e l'année 506, suivant Sirmond, ou de 511, suivant l'*Art de vérifier s dates*, c'est-à-dire plus récent d'un siècle que ne le prétend Levasseur, Sophronius prend le titre seul d'*Episcopus Ecclesiæ Vermanensis*.

Le texte de la vie de saint Médard est encore plus précis; quoique soit celui de la dernière rédaction au xi[e] siècle, il a cependant un ssez grand poids, parce qu'il est confirmé par le récit plus authenque de la vie de saint Éloi, par saint Ouen.

Les causes et les circonstances de cette translation sont exposées ans le texte suivant; quoiqu'on ait révoqué en doute les invasions arbares au temps précis du changement de siége du diocèse, et qu'elles ient été en effet plus multipliées pendant le v[e] que pendant le vi[e] iècle, néanmoins les désordres de la conquête germanique et les ittes des tribus et des chefs de tribus entre eux rendaient un établissement susceptible de défense presque aussi nécessaire à un chef de uissance ecclésiastique que les invasions des Vandales et des Huns.

« *Priusquam beatissimus pontifex (Eligius) episcopali sublimatus uisset cathedrâ, crebris et intolerabilibus Wandalorum, Hunnoum, Hungariorum et aliarum gentium irruptionibus, universalis evastata erat Gallia. Dolens itaque vir beatus civitatis illius Virolandensis, quam regendam susceperat, jam factam destructionem, ritusque iterandam paganorum irruptionem, Noviomum, quam unitionem pernominavimus, sano satis consilio, sedem constituit iscopalem. Est enim regio illa fertilis et amæna*[4].... »

---

1. Fortunat., *vit. S. Medardi*; la même vie écrite par un anoyme au x[e] siècle, et surtout celle rédigée au xi[e] par Radbod; d'Achery : *Spileg*, éd. in-f°, t. II et éd. in-4, t. VIII, p. 391 et 397; D. Bouquet, t. III, 451 et 454; Bolland., *Acta SS. Junii*, t. II.

2. *Histoire de Noyon*, t. I, p. 323.

3. *Sirmond, Concil. antiq. Galliæ*, t. I, p. 184.

4. *Vit. S. Med.*, réd. de Radbod. (D. Bouquet, t. III, p. 454.)

Suit une description de la fertile contrée du I
de Noyon en particulier.

Si la translation du siége de l'évêché hors de l
des *Veromandui* était contraire aux usages de
tion de l'Eglise gallo-romaine, et si elle étai
événements politiques, du moins le choix
ecclésiastique s'éloignait-il aussi peu que poss
phiques qui avaient présidé aux premiers établ
de la chrétienté dans la Seconde Belgique et da
de l'Empire.

La forteresse (*oppidum*, *munitio*, *castellun*
Noviomensis, déjà importante avant la conqué
du commandant de la garnison des *Læti Ba*
partie de la Seconde Belgique, était, après
castrum Veromandense et l'*Augusta Veromar*
le lieu le plus important de cette *Civitas*. Ain
démontrer dans les notes du diocèse de Soisso
opinion habilement défendue, *Noviomagus* n'é
mitivement au grand territoire des *Veroman*
de la *Civitas* des *Suessones* que pour une fa
d'un *pagus* de second ordre, *Noviomagus* était
tas Veromandensis; il en formait une part
distinguée par un nom particulier, qui devint
comté dont l'histoire a conservé les traces pas
ments de la vie de saint Médard, que j'ai
témoignage irrécusable auquel s'ajoutent enco

En se substituant au chef-lieu primitif dans
sation ecclésiastique de la Seconde Belgique,
rédaction, probablement du x° ou du xi° siècl
tum Galliæ[1], ainsi conçue : « *Civitas Veroma*
viomagus; » et une autre encore plus récente
« *Civ. Viromandorum, id est Novionensium*[2]
tale laissa à l'ensemble du territoire de ce p
l'étendue qu'il portait primitivement. C'est ce
loin.

Les diocèses de Noyon et de Tournai réunis

L'union du diocèse de Tournai au diocès
était une autre violation des règles générales
tive de l'Eglise, qui avait attribué un évêque
romaine; aussi fut-elle pareillement la consé

---

1. *Notit. Prov. Gall.*, manuscrit d'Alex. Pet
Fr. scr., t. I, p. 14; et D. Bouquet, t. II, p. 20.

2. *Guérard, Essai, p. 18*; variantes d'un n
n° 4909, manusc. lat., Bibl. imp.

ue de ces contrées au VI[e] siècle. Trois diocèses ou *Civitates* de onde Belgique, dont l'origine chrétienne paraît remonter égale- au IV[e] siècle, subirent le même sort, presque à la même époque u près sous les mêmes influences. L'évêché d'Arras, ou la *Civitas trebates*, fut uni pour plusieurs siècles à l'évêché de Cambrai ou *ivitas* des *Nervii*, dont *Camaracum* était la capitale; et le dio- e Boulogne, *Civitas Boloniensis*, fut absorbé plus complétement s dans celui de Térouanne, ou *Civitas* des *Morini*, dont il faisait partie.

èché de Tournai, *Civitas Tornacensis* ou des *Menapii* (en par- seul dont nous ayons à nous occuper en ce moment, avait reçu dication évangélique aussi anciennement que les *Veroman-* lais plus éloigné de la métropole, plus exposé aux influences les des nouveaux conquérants germaniques et au contact des tions Bataves, chez lesquelles les missionnaires chrétiens lais- plus de martyrs que d'églises et de Chrétientés durables, cet é, quoique sa capitale fût une ville royale, séjour de Childéric, le Clovis, premier établissement des rois mérovingiens, Clodion ovée, dans cette partie de la Gaule, peut-être, par cette même , avait reçu peu de développements des premières prédications ennes. Son évêque Eleuthère, suivant Fortunat [1], ami et compa- d'enfance de saint Médard, venait de mourir (a. 532); le choix ple et des clercs, confirmé par le roi Franc Clotaire I[er], désigna on successeur l'évêque de Noyon, qui, déjà, relevait du royaume ssons.

ourrait-on pas voir dans cette union le but politique de sanction- ar l'influence de l'Église, les partages et les territoires de l'hé- de Clovis? Je me borne à indiquer ici ce point de vue que je ne pas avoir encore été signalé, me proposant de le développer plus

re saint Médard, qui mourut vers 545, et saint Éloi (*Eligius*), vint évêque de Noyon et de Tournai en 640, et mourut en 659, on naît, avec quelque certitude, qu'un seul évêque, saint Achaire rius), ce qui rend très-présumable l'affaiblissement, de plus en rand, du christianisme dans ces contrées.

effet, le témoignage si précieux de saint Ouen, contemporain et saint Éloi, fournit à cet égard les indications les plus positives. endamment du célèbre discours qu'il nous a conservé, et dans sont relatés plusieurs des usages païens existant encore au ècle dans cette partie de la Seconde Belgique, il a constaté, dans rmes les plus clairs, l'étendue de la prédication de saint Éloi. ux passages ont une importance si grande dans la question, méritent d'être textuellement rapportés [2].

I, c. 2. « *Exinde elegerunt ex merito sanctitatis...., ad sacerdo-*

Vit. S. Med., c. 2.; *Spicil.*, éd. in-fol., t. II, p. 70.
Vit. S. Eligii à S. Audoeno, in Spicilegio, éd. in-fol., t. II, 93; *et D. Bouquet*, t. III, p. 552 et 557 (extraits).

tale officium S. Eligium.... ut præesset Ecclesiæ Noviomagensi. Decesserat enim in ipso anni circulo Acharius præfatæ urbis antistes.

« *Hoc ergò modo aurificem invitum detonsum constituerunt custodem urbium, seu municipiorum, his vocabulis, Vermandensi scilicet, quæ est Metropolis urbs, Tornacensi verò quæ quondam regalis exstitit civitas, Noviomagensi quoque, et Flandrensi, Gandensi etiam et Corturiacensi. Ob hoc itaque eum vel maximè in his locis dederunt pastorem, quòd incolæ ejusdem regionis magnâ adhuc ex parte gentilitatis errore detinebantur et vanis superstitionibus satis dediti erant....* »

« ....*Consecrati sumus gratis ab episcopis pariter episcopi, ego Rodemo, ille Noviomo.* »

Id., c. 3. « ....*Lustrabat urbes vel municipia circumquaque sibi commissa: sed Flandrenses, atque Audoverpenses, Frisiones, et Suevi, et Barbari quique circà maris littora degentes, quos velut in extremis remotos nullus adhùc prædicationis vomer impresserat, primò eum hostili animo susceperunt; postmodum vero.... pars maxima trucis et barbari populi, relictis idolis, conversa est ad verum Deum....* »

Id., c. 8. « *Multùm prætereà in Flandris laboravit, jugi instantiâ Andoverpis pugnavit, multos que erroneos Suevos convertit, fana nonnulla.... destruxit; idolatriam quoque diversi generis, ubicumque invenit, funditùs subruit.* »

Suit la mention des nombreux monastères et églises élevés par saint Eloi.

De ce récit on peut conclure que saint Eloi n'avait pas seulement le titre d'évêque de Noyon et de Tournai, mais qu'il exerçait encore, comme les premiers évêques régionnaires, missionnaires véritables, la prédication chez les peuples environnants, où la foi chrétienne avait à peine passagèrement pénétré.

Le fait le plus important pour l'étude de la géographie ecclésiastique à remarquer dans ce récit, est l'espèce d'organisation passagère, pour les travaux évangéliques de saint Eloi, d'une sorte de Métropole secondaire de plusieurs territoires dépendants, selon les principes de l'Eglise, de la grande Métropole de Reims. C'est aussi la mention essentielle que le chef-lieu de cette petite province évangélique, qui fut plutôt nominale que réelle, était dans le Vermandois.... *Vermandensi (urbi vel municipio) quæ est Metropolis urbs.*

Faudrait-il en conclure que dès lors le siége primitif de l'évêché avait repris une existence épiscopale? Je ne le pense pas; je n'y vois qu'une interprétation du titre plus ancien d'*episcopus Veromandensis* que saint Eloi joignait à ceux d'*episc Noviomensis* et *Tornacensis*.

Plusieurs siècles après la translation du siége de l'évêché à Noyon, et après son adjonction à celui de Tournai, les évêques prenaient encore quelquefois un titre qui en rappelait la première origine, de même que le diocèse était aussi, mais bien plus rarement et plus anciennement, appelé de son titre primitif: *Episcopium Viromandense.* *(D. Bouquet, III, 454.)* En voici quelques exemples :

Dans une charte de l'année 901, l'évêque Hédilo (ou Heidilo) s'

nsis, Noviomensis (ou *Noviomagensis) atque Tornacen-præsul*[1].

rêque Waldbertus prend les trois désignations : *W. episc.*, *Vermandensis et Tornacensis Ecclesiæ*[2].

rêque Transmarus est ainsi désigné : *T. sanctæ Ecclesiæ s ac Noviomensis episcopus*[3].

vêque Leudolphus (ou Leudulfus) prend le même titre : *nsis ac Noviomensis Ecclesiæ episcopus*[4].

n'était pas constant, et le même évêque Hedilo, qui, en 901 l'évêque du Vermandois, se bornait, en 892 et en 902, à ue des habitants du Noyonnais, *Noviomagensium*, ou *m episc.*[5]. Il en fut de même de l'évêque Transmarus, s souvent les évêques de Noyon se bornaient à ce seul qu'on voit surtout dans les actes des conciles des VIII[e], cles, en 745, en 845, en 860, en 892, en 909, en 923, Elisœus, Immo, Rainelmus, Hetilo, Raubertus, Airardus, ennent le titre unique d'*Episc. Noviomensis*, *Novio-oviomagensis*[7].

n 1092, Ratbod II signait *Viromandensis episcopus*[8], et, ait le titre de *Noviomensium episcopus*[9]. Plus générale-is, la désignation d'évêque de Tournai était ajoutée à celle oyon. Les évêques Hugues, en 1039, Radbod II lui-même, alderic, en 1106, Lambert, en 1116, Simon, en 1125, ouble titre[11].

s du Chapitre de Saint-Quentin persistèrent encore ps à s'intituler *Decani Veromandenses*.

des deux diocèses dura près de six cents ans ; et quoique on de chacun d'eux fût parfaitement distincte, ainsi que territoriales ; quoique chacun eût son Archidiacre, ses rétientés, son Officialité, son Chapitre cathédral, ses re-charges, néanmoins celui des deux diocèses qui n'était habituel de l'évêque, c'est-à-dire le diocèse de Tournai, nombreux avantages et ne suffisait pas aux nécessités u culte. Aussi, le clergé de ce diocèse ne négligeait-il au-de s'efforcer d'obtenir une séparation contre laquelle côté, avec énergie, le clergé du diocèse de Noyon. Mais

---

iet, *Rec. des Hist. de Fr.*, t. IX, p. 491 et 492.
, *De re diplom.*, p. 526.
, *Mém. sur le Vermandois*, t. I, pr., p. 561.
13, et *Nov. Gall. christ.*, t. IX, instr., col. 360.
, *Concil. antiq. Galliæ*, t. II, p. 670 et 671.
l. p. 594.
p. 54 ; t. III, p. 23, 163, 532, 569, 578, 596.
Miscellanea, t II, p. 129.
, *Cartulaire de S. Bertin*, p. 206.
, *Op. dipl.*, t. I, p. 40, 60, 80.
de S. Bertin, p. 223, 229, 296.

Un passage de Fortunat[1] fixe positivement *in Veromandensi territorio* le lieu de naissance de saint Médard, c'est-à-dire la *villa Sellentiacus* (Salency), qui faisait essentiellement partie du Noyonnois. D'autres localités du même territoire, dépendant de la *regio Noviomagensis*, sont aussi fréquemment indiquées dans le Vermandois. Quoique confondue dans l'évêché Vermando-Noyonnois, elle n'en conserva pas moins son nom particulier : elle formait, au VIIe siècle, un petit comté différent du *comitatus Viromandensis*[2]. Ces deux *pagi* sont encore distincts en 662 et en 708[3], et dans le partage des *Missatica* du Capitulaire de Charles le Chauve, en 853, on voit groupées dans un même *Missaticum* les contrées suivantes : *in Noviomiso*, *Vermendiso*, *Adertiso*, *Curtriciso*. *Flandrâ*, etc[4]. Plusieurs siècles plus tard (au. XVe), le Noyonnois fut détaché de la Picardie pour être incorporé au gouvernement de l'Ile de France.

La portion occidentale de ce diocèse s'étendait sur une région naturelle qui est indiquée par un nom particulier dans les textes, et qui s'est aussi conservée dans la topographie territoriale des anciennes provinces. Le *Santerre*, désigné par les différents noms de *Sana-Terra*, *Sangters*, *Sancters*, *Santeriensis pagus* (1300), *Santois* (Monstrelet), *Sanguis-Tersu*, etc., constitue à l'ouest et au sud de la Somme un vaste et fertile plateau, beaucoup plus étendu que le Noyonnois, et partagé entre les trois diocèses de Noyon à l'est et au nord, de Beauvais au sud et d'Amiens à l'ouest. Cette contrée de la Picardie moyenne, dont la largeur était environ de dix lieues de l'E. à l'O., et la longueur de quinze à vingt du N. au S., était divisée en haut et bas Santerre, Péronne était le chef-lieu du premier, Montdidier du second. Elle était bornée à l'E. par le Vermandois, au N. par l'Artois, à l'O. par l'Amienois, au S. par le Beauvoisis et l'Ile de France. La partie dépendante du Vermandois contenait en totalité ou en partie les Doyennés de Péronne, de Curchy et de Nesles.

Mais il n'est pas douteux que cette portion du Santerre était tellement incorporée au Vermandois, que les lieux le plus certainement placés dans ses limites sont fréquemment indiqués dans les textes comme étant *in Vermandensi solo*, ou *in Viromandiâ*. Il en est ainsi, dès le VIIe siècle, de Péronne même, sa capitale[5], et de Nesles. Deux des derniers villages à l'extrémité nord occidentale

---

1. *Vit. S. Medardi*, c. 1. *in Spicileg.*, éd. in-fo, t. II, p. 69; et Bolland. *Vit. S. S.* die 8 junii.

2. *Vit. S. Eligii ab Audoeno*, l. II, c. 65. *in Spicileg.*, éd. in-fo t. II. p. 120. *Amalberto, viro illustri, comiti scilicet Noviomagensi.*

3. *Cartul de S. Bertin*, in-4. 1840, p. 21 et 40.

4. D. Bouquet, t. VI, p. 616. — Baluze, *Capitul.* t. II, col. 68.

5. *In Perona monasterio, sito in oppido Veromanduorum* (a. 669), *vit. S. Rictrudis*). — *Peronam pagum Veromanduorum* (*vit. S. Amati*); ap. Duchesne, *Hist. franc. Scr.*; t. I, p. 678. — *Ad Perronam quæ est urbs regia in pago Viromanduorum*, a. 664 (sous le maire du palais Ébroin). Mabill, *De re dipl.*, p. 311. — *Ad Peronnam oppidum Veromandense.* — Plusieurs localités des environs de Péronne et

du diocèse de Noyon, dans le Doyenné de Curchy, situé, en grande partie dans le Santerre, sont Vermandovillers et Marcheterre. Leurs noms indiquent évidemment la frontière de la *Civitas* des *Veromandui*, du côté des *Ambiani*, et montrent la plus complète coïncidence avec les limites du diocèse lui-même. Il en est de même du lieu de *Fins*, sur les frontières au nord, dans le Doyenné de Péronne.

On ne fait pas ordinairement remonter plus haut que Philippe Auguste la plus ancienne mention du pays de Santerre, le *Sancteriense solum* de la *Philippide* de Guillaume le Breton, composée dans la première moitié du XIIIe siècle. C'est une erreur : dès l'année 1066-1067, ce territoire figure comme comté au même rang que les comtés de Noyonnois, de Vermandois et d'Amienois. On lit en effet, dans une charte du roi Philippe Ier, en faveur de l'abbaye de Saint-Médard [1].

« *Mercatores quatuor comitatuum scilicet Noviomensis, Viromandensis, Ambianensis, Santers.* »

Cette mention n'est même pas la plus ancienne. On en trouve une autre, non moins précise, dans une charte de l'a. 883, qui fait partie du *Cartulaire de Saint-Bertin*, publié par M. Guérard, p. 128 :

« *In pago Ambianensi in Sanâ Terrâ, in loco qui vocatur Rosierias.* »

Cette désignation, répétée deux fois dans la même charte, indique, sans le moindre doute, dès le IXe siècle, la partie de la région du Santerre qui dépendait du diocèse d'Amiens, et le village de Rosières qui est, en effet, situé dans l'arrondissement de Montdidier [2].

Il est évident que l'existence et la désignation de ce territoire sont encore plus anciennes, puisque ces textes n'en constatent point l'origine. On pourrait donc le faire remonter beaucoup plus loin, et le considérer comme un territoire partagé dès l'origine du christianisme entre les trois évêchés limitrophes, ainsi qu'il l'avait été, sans doute à cause de sa grande fertilité, entre les trois peuples gaulois, les *Veromandenses*, les *Ambiani* et les *Bellovaci*, dont César a plusieurs fois mentionné les grandes récoltes de céréales. Mais ce serait une pure hypothèse, puisque jusqu'ici le *pagus Sana Terra* n'est mentionné dans aucun titre de l'époque mérovingienne. Cependant, si M. Guérard eût porté son attention sur ce passage, il aurait sans doute compris le Santerre au nombre des subdivisions de la *Civitas Veromandensis*, ou de la *Civitas Ambianensis*, puisque la période carlovingienne entrait dans son cadre.

Mais aux deux *pagi Vermandensis* et *Noviomensis*, ce savant en

---

de Nesle, sont aussi indiquées *in pago Viromandensi*, dans une charte de la fin du Xe siècle. (Mab. *Annal. Bened.* t. III. p. 719.) — Au XIIIe siècle, on disait : Piéronne en Vermandois (Aug. Thierry, *Monum. de l'hist. du Tiers Etat; — région du Nord*, t. I, p. 178).

1. Mabillon, *De re diplom.*, p. 585.

2. La Chronique de S. Bertin par Iperius (c. 19, pars. I), mentionne ainsi le même fait : « .... *in Sanâ terrâ*, quæ hodie dicitur Sanguisterrus, *vulgariter Saincters....* » (*Nov. thes. anecd.*, t. III, p. 530.)

réunit un troisième, le *pagus Mandensis*, que j'ai vainement cherché dans les textes originaux et dans les sources géographiques. Il est resté inconnu à Valois, à Wastelain, à Bonamy, aussi bien qu'à tous les historiens du Vermandois. Ne pouvant vérifier d'après quelle autorité M. Guérard a admis cette subdivision territoriale [1], j'aurais été disposé à n'y voir que la terminaison incomplète.... *mandensis* de quelque autre *pagus* peu connu. Mais en présence d'une aussi imposante autorité, cette supposition est bien difficilement admissible. Ne pourrait-on pas y voir plutôt la mention du pays de *Mège*, ou *Meige*, ou *Mégre (Megium)* que quelques historiens modernes ont effectivement placé dans le Vermandois?

Toutefois, sa situation véritable est tellement incertaine que trois opinions différentes se présentent. Selon l'une, plusieurs communes des cantons de Ham et de Nesle formeraient cette petite contrée [2]; une autre la placerait plus au nord dans le bailliage de Péronne, sur les rives de la Somme, des environs de Quièvres, vers Athies et le Mont-Saint-Quentin, jusque du côté d'Albert [3]. Ce serait, dans ces deux cas, une subdivision du Santerre. Mais d'après le texte original d'Hincmar (*Vit. S. Remigii*), qui aurait dû servir de base aux interprétations, ce serait dans le diocèse de Laon qu'il faudrait chercher la véritable situation du *Mège*, sur les confins de la forêt et du *pagus* de la Tiérasche.

Cette situation est aussi indiquée par le texte suivant d'une charte de l'évêque de Laon, Barthélemy, donnée (an. 1116) en faveur de l'abbaye de Saint-Remy de Reims. Elle rappelle une des deux localités mentionnées dans le testament de saint Remy, *Codiciacus* (Coucy), et *Lulliacus* (Lœuilly), comme lui ayant été données par Clovis, et situées l'une et l'autre *in Megio*.

Voici ce texte du XII[e] siècle :

« *Beatus Remigius... terram quæ* MEGIUM *dicitur, in quâ est Castellum Cociacum, à principibus Franciæ adquisivit et in vitâ suâ obtinuit.... Ingelramnus qui Cociacum obtinebat, censum ecclesiæ diù abstulit, insuper etiam homines S. Remigii qui* IN MEGIO *habitabant pervasit....* [4].

Ce qui m'a fait supposer que le *pagus Mandensis*, de M. Guérard, pourrait correspondre au Mège, c'est que dans le voisinage de Coucy, une des deux localités ci-dessus indiquées comme en faisant partie,

---

1. Guérard, *Essai sur les divisions territ.*, p. 148.

2. Note de M. Decagny sur des sarcophages, etc., *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Picardie*, t. IV, p. 353.

3. *L'arrondissement de Péronne*, par M. l'abbé Decagny. 1845, p. 24.

4. Marlot, *Metrop. Remensis hist.*, t. II, p. 260. — D. Bouquet, t. III, p. 378, donne un extrait de la vie de saint Remy attribuée à Hincmar ; les deux localités de *Lolliacus* et de *Codiciacus* y sont indiquées, mais il n'est pas fait mention du Mège. — Il existe, dans les diocèses de Trèves et de Cologne un *pagus Meginensis* ; un autre, dans le diocèse de Liége, nommé *Maginisus pagus* (Pays de Manise) ; mais ils sont sans rapports avec celui dont il est ici question.

ou dit Pierre-Mande (*Petræ-Mandensis*). Mais, dans ce
'agirait point du diocèse de Noyon. Cette question de lo-
cale est donc encore à résoudre.

erritoires, des châtellenies du grand comté de Verman-
lant aussi du diocèse, ont été quelquefois désignés par
ons spéciales, et il convient de les mentionner ici, parce
au moins, paraît correspondre à l'un des Doyennés ruraux
e Noyon.
ces petites circonscriptions territoriales était le pays
trictus Hami, ou de *Hamme Castro*, *Castellania Ha-*
ntionné dès le IXe et le Xe siècle [1]. Elle comprenait les
roisses qui formaient aussi le Doyenné rural corres-
is on ne voit pas quel fut le plus ancien du Doyenné ou
nie de Ham.
aussi dans des chartes du XIIe siècle (a. 1144, etc.) la men-
gus ou *pagellus Calniacensis juxta Crispiniacum*. Ce
rait représenter la portion du Noyonnais qui formait le
Chauny [2], et qui a probablement succédé au territoire de
num (Condren), établissement remontant à la période ro-
efois, c'est par suite d'une erreur évidente que Colliette,
i d'autres historiens modernes du Vermandois, ont cru
ce territoire dans le *pagus Condrensis* d'une charte du
875), cité avec le *pagus Hasbaniensis*; il y est question
et de l'Hasbaye deux grands *pagi* et Archidiaconés du dio-
e [3].
odivisions politiques du diocèse de Noyon, trois seule-
rsisté jusqu'à nos jours, après avoir traversé le moyen
es désignations territoriales de la Picardie. Ce sont le
proprement dit, le Noyonnais et le Santerre; nous
nment, dès l'origine de l'Église Vermando-Noyonnaise,
it déjà toutes trois entrer, soit en totalité soit en par-
composition du diocèse, aussi bien que de l'ancienne

cherchons comment les neuf Doyennés ruraux, ou Chré-
nt distribués dans chacun de ces anciens territoires, nous
le *pagus Vermandensis* proprement dit, comprenait les
Saint-Quentin, de Ham, de Vendeuil et d'Athies, en
partie.
e, ou la portion occidentale du diocèse, principalement
auche de la Somme, embrassait la presque totalité du

---

[1] *ictus Hami* est signalé dans une charte de l'année 986
I, p. 559). Ce petit pays *Hamois* correspondait au
condaire du même nom. *Id.*, p. 444.
[2] , t. II, p. 264. Pièces justif.
[3] , *p. 360*.

Doyenné de Péronne, et ceux de Nesle et de Curchy, siué peu près entièrement sur la même rive.

Le *pagus Noviomagensis* (le Noyonnais), partie mérid diocèse, était divisé entre les deux Doyennés de Noyon et d

Cette corrélation, réelle dans son ensemble, présente quelques irrégularités dues surtout à des changements post paroisses qui ont eu lieu à différentes époques sur les l plusieurs Doyennés.

Il n'y eut jamais qu'un seul Archidiacre dans le diocèse d on voit figurer ce fonctionnaire, à peu près sans discontinu de nombreuses chartes depuis Raoul Ier, en 946, jusqu'à Achards, en 1756 [1]. Pendant la réunion des deux siéges de de Tournai, jusqu'en 1148, quelques actes font bien mentio Archidiacres, mais chacun d'eux représente un des deux Après la séparation on n'en voit jamais qu'un seul.

La distinction des deux *pagi* principaux du diocèse, le *densis* et le *Noviomagensis*, semblerait avoir dû motiver la c deux Archidiaconés, ainsi que cela eut lieu le plus habituellem d'une part, l'indépendance et les immunités invoquées pa giale de Saint-Quentin contre les évêques diocésains, don était à Noyon, la prééminence que le doyen de ce chapitre toujours exercer, même sur l'Archidiacre du diocèse, et d' part la faible étendue du Noyonnais proprement dit, compar à celle de l'antique Cité de Vermandois, dont Saint-Quentin a chef-lieu civil et religieux, suffiraient pour expliquer la non de deux Archidiaconés distincts.

Le partage ecclésiastique du territoire en Chrétientés ou ruraux suffisait pour représenter les principales divisions toires politiques.

Les Doyens ruraux ou Doyens des Chrétientés du diocèse portèrent plus habituellement le titre d'Archiprêtres jusq milieu du XIIe siècle [2].

Deux Archiprêtres du diocèse de Noyon signent, en 1156, relative à une donation du Chapitre de Sainte-Reine à l'abba mand [2] *bis*.

On les voit, en 1155, assister, sous ce titre, à la translation de de saint Éloi [3], ainsi que les Archiprêtres d'autres diocèses d vêché de Reims. (On y voit aussi les Doyens. *Decani cum cl*

En 1166, les Doyens (ou Archiprêtres) de toutes les Chré diocèse étaient soumis à l'autorité de l'Archidiacre.

Au commencement du siècle suivant, dans une charte 1205 [4], il n'est plus fait mention que d'un seul Archiprêtre, *R*

---

1. Colliette, t., III, p. 466.
2. *Id.*, t. II, p. 318. — 2 *bis*. *Id.* t. II, p. 337.
3. *Id.*, t. II, p. 318. — Marlot, t. II, p. 371, a. 1155.
4. *Id.*, *id.*, p. 347.

Noviomensis Archipresbyter. C'était l'Archiprêtre général, chef alors des Doyens ruraux, et juge, en cette occasion, d'un différend dans la cour épiscopale (*in curiâ Noviomensi*). Les Doyens des Chrétientés figurent à peu près constamment dès la seconde moitié du XIIe siècle, sous la désignation de *Decani*, qu'ils conservèrent jusqu'en 1790.

Toutefois ils avaient été, plus anciennement encore, désignés par ce même titre de *Decani Christianitatum*. Dans une charte de Radbod II, évêque de Noyon et de Tournai, datée de 1090 [1], on trouve la signature de neuf ou dix *Decani*, dont les siéges ne sont pas désignés. S'il était certain que ceux-ci appartinssent tous au diocèse de Noyon, ce serait le plus ancien témoignage de sa division en neuf districts territoriaux ecclésiastiques. Dans une charte de 1122, de l'évêque Lambert, figurent comme signataires six *Decani* seulement [2]. On les voit, en l'année 1237, assister aux synodes annuels de l'évêché [3].

Quoiqu'on ne les trouve pas indiqués nominativement dans des titres antérieurs au XIe siècle, ils sont évidemment bien plus anciens, ainsi que nous l'avons constaté dans l'examen des documents généraux relatifs à l'ancienne Province ecclésiastique de Reims.

L'identité entre les titres des Archiprêtres et des Doyens ruraux est suffisamment prouvée pour ce diocèse, comme elle l'est pour beaucoup d'autres, par le passage suivant des *Statuts et ordonn. synodales de l'Église et diocèse de Noyon*, promulgués, en 1677, par l'évêque fr. de Clermont-Tonnerre (Noyon, 1694, in-12) :

« Comme ils (les Doyens ruraux) sont les Archiprêtres et, pour ainsi dire, les Corévêques de la campagne, ils auront soin de veiller sur la conduite des curés. » (1re part., c. 2.)

Ce mandement présente l'organisation la plus complète du service des Doyens ruraux ; il est renouvelé en partie dans l'ordonnance du même évêque pour l'année 1685 (ch. 6). « Les Doyens ruraux feront, y est-il dit, sans y manquer, tous les ans, la visite des paroisses de leurs *Detroits*, séparément de celle de notre Archidiacre, et ils devront rédiger des procès-verbaux de leurs visites. »

Les Doyennés ruraux figurent dans des chartes du XIIe et du XIIIe siècle sous les mêmes noms qui les désignent dans les pouillés plus récents.

Le Doyen de la Chrétienté de Saint-Quentin est le plus fréquemment indiqué ; il est toujours distinct du Doyen de Chapitre. Dans une charte de l'année 1163, émanant de l'évêque de Noyon, Baudouin III, en faveur de l'abbaye de Longpont, on lit : « *Engelbertus Decanus Christianitatis apud sanctum Quintinum* [4]. »

La plupart des Chapitres étaient exempts de l'inspection des Doyens

---

1. Miræus : *Opera diplomatica*, t. I, p. 361 ; t. II, p. 952.
2. *Id.* p. 963.
3. Hemeré : *Augusta Virom.*, p. 226 ; — Colliette, t. II, p. 615 : sedes *Decanorum Christianitatis ex opposito præparari* (debent).
4. *Colliette, t. II, p. 321* et 341.

de Chrétientés ; plus que tout autre, le Chapitre de Saint-Quentin repoussait cette subordination, puisqu'il se prétendait même indépendant de l'autorité épiscopale. Aussi le titre de la Chrétienté de Saint-Quentin avait-il un siége distinct et pour annexe l'église matrice de Fleugnières, qui servait de résidence au Doyen rural représentant les droits épiscopaux, surtout pendant les dissensions entre le Chapitre et l'évêque. C'est ce qui le faisait souvent désigner sous le nom de *Decanus forensis*.

Le texte suivant, du XIIe siècle, jette un grand jour sur cette question :

« *Nullus de communiâ debet respondere personæ Christianitatis extrà villam, sed tantò Decano S. Quintini in Capitulo ejusdem Burgenses respondere debent*[1]. »

C'est un article de la charte de Philippe Auguste, confirmant, en 1195, la commune de Saint-Quentin, précédemment (*ab antiquo*) établie et aussi confirmée par la comtesse Éléonore de Vermandois, après la réunion à la couronne.

Christianitas extrà villam, dont le sens ne me paraît pas avoir été compris par les auteurs qui ont cité ce passage, indique seulement la juridiction du Doyen rural sur le territoire environnant Saint-Quentin, et dont les paroisses de la ville étaient complétement indépendantes. Ces dernières paroisses, au nombre de neuf, constituaient la juridiction du Doyen du Chapitre[2]. Les bourgeois de Saint-Quentin étaient donc exclusivement alors soumis à l'autorité du Chapitre pour les questions de justice ecclésiastique.

En 1294, une charte de l'évêque Gui montre la même distinction au sujet de l'administration d'un hospice nouvellement fondé : « *Per Decanum nostrum Christianitatis S. Quintini..., decano et Capitulo dicti loci asserentibus præmissa, etc....*[3]. »

Le Doyen de la Chrétienté de Noyon est désigné, en 1189, dans une charte du Cartulaire de l'abbaye de Longpont[4].

En 1155 et 1168, on voit un Doyen de Péronne[5]. — Hugues, Doyen du même Doyenné, comparaît dans une charte de 1216[6].

Celui de la Chrétienté de Ham est cité dans une charte de 1108 : *Decanus noster Christianitatis* (*Hamensis*) *officium agens*[7]. Il paraît aussi, en 1217, dans une lettre écrite au pape Honorius III, par Gervais

---

1. Colliette, t. II, p. 520. — Quentin de Lafons, t. I, p. 323.
2. En 1237, par suite d'une transaction entre l'évêque et le Chapitre, ce partage, établi en 1214, fut confirmé. Colliette, (t. II, p. 553 et 554), a publié l'acte original de la division de la grande paroisse de l'église de Saint-Quentin en neuf autres plus petites. Les desservants de ces cures étaient nommés *Ruriers*, *Ruyers*, *Rurarii*.
3. Colliette, t. II. p. 704.
4. *Id.*, t. II, p. 322.
5. *Id.*, t. II, p. 412. — Marlot, t. II, p. 371.
6. *Mabillon, De re diplom.*, p. 311.
7. *Decagny : l'arrondissement de Péronne*, p. 390.

n, l'un des plus illustres membres de l'ordre de Prémontré. e plaint que l'évêque de Noyon et son Archidiacre aient violé égés d'exemption de cet ordre, en exerçant des droits de le prieuré de Bonneuil, situé dans le Doyenné de Ham, dam *Decanum suum ruralem*. Ce Doyen est plus positive- ommé *Decanus Hamensis*, dans l'*Epist.* 44[1].
en de la Chrétienté de Chauny est désigné, en 1234, dans le de Longpont. Peut-être est-ce le même qui, en 1175, gné sous le titre de *Decanus de Viriaco* (Doyenné de Viry), le ce même Doyenné[2]. Il me paraît cependant plus vraisem- n'y voir que la mention d'un Doyenné monastique, qui rele- glise cathédrale de Paris.
es indices partiels, les plus anciens pouillés manuscrits et s'accordent pour montrer la division du diocèse de Noyon en ennés ruraux, dont les limites et les dénominations ne pa- pas avoir varié depuis le XII[e] siècle. Je ne connais qu'un de nom différent imposé aux titres des Doyennés : celui , qui, dans le pouillé manuscrit de 1596[3], correspond au de Nelle (*D. de Nigella*), indiqué dans un autre passage du cument, folio 105. Ercheu (*Ercaium*, *Arceium*) avait, au , une forteresse qui faisait partie des domaines temporels ue de Noyon.
es chefs-lieux de ces Doyennés ruraux sont au nombre des ennes églises baptismales, ou églises matrices du diocèse; la nt succédé à des établissements romains, ou ont été des *villæ* iennes, situées sur le bord des grandes voies romaines. —Le le ce diocèse en douze Doyennés, projeté au XVIII[e] siècle, n'a é réalisé, quoiqu'on l'ait indiqué dans la plupart des grandes ons de la France pendant le XVII[e] et le XVIII[e] siècle.

Paroisses, collégiales et abbayes du diocèse.

nbre des paroisses du diocèse de Noyon s'élevait, au commen- lu XVII[e] siècle, à 337, selon le pouillé de 1615, publié en 1626. eu près le même chiffre (350) qu'on voit, en 1751, dans le *allia Christiana* (t. IX). Le pouillé dressé par Colliette, en *ém. sur le Vermandois*, t. III), n'en diffère pas sensiblement donne 340 paroisses et 25 succursales.
uve cependant un chiffre beaucoup plus élevé dans le pouillé en 1648, dans lequel on compte 470 paroisses, en y compre- annexes, au nombre de 65 environ. C'est ce chiffre le plus 'ont reproduit la plupart des compilateurs du XVIII[e] siècle. Piganiol, en 1753 (440); Robert de Hesseln, en 1771 (450);

---

go : *Sacræ antiquitatis monumenta*, 1725, t. I, p. 43. *Epist.*

liette, *t. II, p. 322 et 417.*
nuscrits de D. Grenier, t. LXXVIII, p. 183.

Lenglet-Dufresnoy et D. Beaunier lui-même, en 1736, en indiquent 404. L'Almanach royal, de 1755, donne même, par suite d'une erreur évidente, le chiffre de 740. La cause principale de ces différences me paraît surtout provenir du nombre des paroisses urbaines, omises ou ajoutées dans ces différentes listes.

Le diocèse comptait cinq collégiales, jouissant, la plupart, de l'exemption des visites archidiaconales et d'autres priviléges pour lesquels elles soutinrent et renouvelèrent si souvent des débats contre l'évêque. Ces collégiales étaient :

1° Le grand Chapitre de l'église cathédrale de Saint-Éloy de Noyon;

2° Le Chapitre royal de Saint-Quentin (IVe siècle), le plus indépendant, le plus puissant, celui qui revendiqua, avec le plus de persistance, les prérogatives quasi épiscopales, attribuées à son Doyen. Celui-ci avait eu d'abord le titre d'abbé avant le XI[e] siècle, auquel il unissait celui de comte.

Ces prérogatives ont été longuement énumérées dans l'ouvrage de Quentin de Lafons, composé au XVII[e] siècle, et récemment publié par M. Ch. Gomart (1854-1856, 3 vol. in-8), et plus longuement encore dans l'*Augusta Viromanduorum* do Cl. Hemeré, ainsi que dans les *Mémoires* de Colliette *sur le Vermandois*.

3° Le Chapitre de Saint-Furcy de Péronne (*in monte Cycnorum prope Perronam Scotorum),* fondé en 650 ;

4° Le Chapitre de Notre-Dame de Nesle (*Cap. B. M. de Nigellâ*), fondé en 1021 ;

5° Le Chapitre de Sainte-Pécine, à Saint-Quentin, fondé en 1090 et n'existant plus au XVIII[e] siècle.

Abbayes.

Les abbayes du diocèse étaient au nombre de vingt-trois, réduites à dix-sept, puis à quinze, puis à treize vers la fin du XVIII[e] siècle. Dans le nombre le plus élevé étaient comprises plusieurs abbayes situées hors des limites territoriales du diocèse, et quatre autres successivement supprimées, telles que Sainte-Godeberte, fondée par saint Eloy, Saint-Maurice et Saint-Étienne, dans les faubourgs de Noyon, et Honnecourt (*Hunnonis-curtis*).

Ordre de Saint-Benoît (Hommes).

Saint-Eloy de Noyon (*S. Eligius Noviomagensis*), fondée vers 641; — 1[re] Chrétienté ou Doyenné de Noyon.

N.-D. de Homblières (*B. M. de Humolariis*), à 1 l. à l'E. de Saint-Quentin, a. 950; — 4[e] Chrétienté ou Doyenné de Saint-Quentin.

Mont-Saint-Quentin (*S. Quintinus de Monte*), à 1/2 l. de Péronne; de 643 à 660; — 5[e] Chrétienté ou Doyenné de Péronne.

Saint-Quentin-en-l'Isle (*S. Quintinus in insulâ suburbii*), près Saint-Quentin; commencement du VII[e] siècle; — 4[e] Chrétienté ou Doyenné de Saint-Quentin.

*Saint-Prix-en-*Vermandois (*S. Prœjectus in Viromandesio*), a. 940 *ou 944; — 4[e] Chrétienté.*

Saint-Jean-au-Bois (S. *Johannes in bosco*), près et puis dans la lle de Saint-Quentin ; — 1re Chrétienté ou Doyenné de Noyon.

Ordre de Citeaux.

N.-D. d'Ourscamp, ou d'Orcamp (*B. Maria de Ursicampo*), près mpigny, à 1 l. S. de Noyon, a. 1129 ; — 1re Chrétienté ou Doyenné Noyon.

N.-D. de Fervaques, ou Saint-Aventin (*B. M. de Faverchiis* ou *Ferquis*, ou *Fervidis aquis*, près des sources de la Somme, a. 1140 ou 43 ; — 4e Chrétienté ou Doyenné de Saint-Quentin.

N.-D. au Bois (*B. M. de Bosco*), a. 1021 ; — 8e Chrétienté ou Doyen- de Nesle.

Biache-lès-Péronne (*Biacum* ou *Biachium*; — 5e Chrétienté ou yenné de Péronne.

Ordre de S. Augustin.

Saint-Barthélemi de Noyon (*S. Bartholomæus Noviomensis*), 1064 ; — 1re Chrétienté ou Doyenné de Noyon.

Saint-Eloi-Fontaine, aussi nommé N.-D. de Chauny (*S. Eligius de ontibus, vel Calniacum*), d'abord à Chauny vers 1067, puis à Comenchon, à 1 l. O. de Chauny en 1130 ; — 2e Chrétienté ou Doyenné Chauny.

Ham (*B. Maria de Hamo*), d'abord collégiale, puis abb. en 1108 ; 9e Chrétienté ou Doyenné de Ham.

Ordre de Prémontré.

Genlis [Sainte-Elisabeth de] (*Genliacum*), d'abord abbaye de mmes ; — 2e Chrétienté ou Doyenné de Chauny.

N.-D. de Vermand (*B. Maria de Vermando, seu de Viromandiâ*), rs 1068, reformée en 1108, donnée aux Prémontrés en 1144 ; — Chrétienté ou Doyenné d'Athies.

On comptait dans le même diocèse 23 prieurés conventuels et maladreries ; 333 paroisses et 30 annexes.

ources de la Géographie et de l'Histoire ecclésiastiques du diocèse de Noyon.

Cartes.

L'évêché de Noyon est indiqué et partagé en neuf Doyennés ruaux, dans la carte générale de N. Sanson, publiée en 1661, sous le itre de *Belgica secunda, Province de Rheims.*

Dans les deux feuilles de la carte de J. B. Nolin : *Galliæ Christianæ Belgica secunda* (*Pars septentrionalis Provinciæ ecclesiasticæ Remensis*, et *pars meridionalis*, in-fo, 1751), on voit le *Diœcesis Noviomensis*, figurer deux fois, avec ses abbayes, mais sans subdiisions décanales.

Il fait aussi partie de la *Carte historique et ecclésiastique de la Picardie et de l'Artois,* publiée par M. P. Roger vers 1843. Les anciens pays y sont indiqués, mais non les divisions ecclésiastiques.

C'est dans la carte spéciale de ce diocèse par N. Sanson, que les limites des neuf Doyennés ruraux sont précisées, avec l'indication des paroisses composant chacun d'eux ; cette carte est intitulée :

Veromandui, le Vermandois. — Evesché de Noyon : où sont les Comté et Pairrie (sic) *de Noyon ; Balliages et Prévostés de Noyon, Chauny, Saint-Quentin, Peronne, Roye,* etc., *du Parlement de Paris; les Eslections de Noyon, de la Généralité de Soissons ; Saint-Quentin, Péronne,* etc., *de la Généralité d'Amiens.*

Je connais et je possède trois éditions de cette carte, qui ne sont que des tirages à dates différentes, et portant toutes trois le nom du graveur : *R. Cordier Abbavill.* (d'Abbeville).

La plus ancienne est de 1656, à Paris, chez l'auteur.

Une autre est datée de 1679 ; et la troisième est de 1742, avec cette mention : à Paris, chez le sieur Robert, géographe du Roi.

Peu de temps avant la Révolution, entre les années 1777 et 1790, parut, en une petite feuille in-4°, une carte de ce même diocèse, entièrement différente de celle de N. Sanson. Elle est sans date, sans nom de lieu, sans nom d'auteur ; mais sa dédicace en fixe approximativement l'apparition ; peut-être cette carte était-elle destinée à compléter l'*État ecclésiastique du diocèse*, publié en 1780, quoique l'ordre des Doyennés soit différent. En voici le titre :

Carte du diocèse de Noyon, divisé en ses neuf Doyennés ; dédiée à Mgr Louis André de Grimaldi, des princes de Monaco, évêque-comte de Noyon, pair de France.

Une légende latérale reproduit les noms des Doyennés, avec une lettre pour chacun d'eux et l'indication de leur situation respective sur la carte et dans le diocèse.

J'ai vu un exemplaire de cette petite carte, qui doit être fort rare, dans la collection des manuscrits de dom Grenier sur la Picardie, tome LXXVIII, fol. 156. (Bibl. imp., Dt. des manuscrits.)

Les noms et le nombre des Doyennés sont sur cette carte les mêmes que sur celles plus anciennes de N. Sanson, et que dans les pouillés ; mais l'ordre de la légende en est différent ; ils y sont ainsi énumérés du sud au nord :

A. Doyenné de Noyon, partie méridionale du diocèse ;
B. — de Chauni, partie sud-orientale du diocèse ;
C. — de Vendeuil, partie orientale du diocèse ;
D. — de Nelle, partie occidentale du diocèse ;
E. — de Curchi, partie occidentale du diocèse ;
F. — de Ham, partie centrale du diocèse ;
G. — de Saint-Quentin, partie nord-orientale du diocèse ;
H. — d'Athies, partie nord du diocèse ;
I. — de Péronne, partie occidentale du diocèse.

On y voit la preuve que le partage du diocèse en douze Doyennés, *indiqué par* Expilly, par Lamartinière, par D. Beaunier, pendant le *XVIIIe siècle, n'avait point* été réalisé, mais qu'il resta seulement en *projet.*

Parmi les cartes politiques de la partie de la haute Picardie où était situé le diocèse de Noyon, on doit citer les suivantes :

Veromanduorum, eorumque confinium exactissima descriptio, Johanne Surhonio auctore. — Cæsaroduni-Turonum, in ædibus Mauricii Boquerealdi, cum priv. reg. 1590 et 1592, une demi-feuille in-fol. L'auteur était de Mons. Il doit en exister une édition encore plus ancienne.

L'édition de 1592 de cette carte, que je possède, est fort rare. L'orientation en est renversée : le nord est au bas de la carte, l'orient à gauche, l'occident à droite, et le midi dans la partie supérieure.

Elle a été reproduite plusieurs fois, mais avec d'assez notables différences. Il en existe des éditions d'Anvers, au folio 23 du *Théâtre de l'Univers*, par Abr. Ortelius. — *Antverpiæ*, 1598, in-fol.; la préface est datée de 1572.

Dans celle publiée à Amsterdam, chez H. Hondius, sous ce seul titre : *Vermandois*, le nord est placé à la droite, et l'orient dans la partie inférieure; elle est d'une grandeur double de l'édition de Tours, et en diffère aussi par la forme de plusieurs noms de lieux. Cette indication qu'on y lit : « Et se vendent à Paris, chez Melchior Tavernier, » donne à présumer qu'elle faisait aussi partie des Atlas de l'ancienne France, publiés par ce géographe vers le commencement du XVIIe siècle. C'est dans la grande édition de l'Atlas de Mercator et de Jud. Hondius, rédigée et publiée en français par J. et H. Hondius et J. Jansson, qu'elle se trouve, page 282. Cette édition fut dédiée à Louis XIII, mais elle renferme de nombreux matériaux plus anciens.

L'*Atlas français* de Blaeu (vers 1668), t. I, p. 245, v°, contient une reproduction de l'ancienne carte du Vermandois, sous ce titre : *Descriptio Veromanduorum; auctore Joanne Suthonio* (sic). *Gallicè* Vermandois.

Elle diffère de celle de l'Atlas de Hondius par l'échelle qui est plus petite, et par l'orientation qui est normale.

Voici le titre des autres cartes de la Picardie, dans lesquelles figure le diocèse de Noyon [1] :

La *haute et basse Picardie*, par Olivier Teuchet; carte sur bois, probablement de 1560, selon M. Jomard; (Bibl. imp.)

La Picardie, par Jolivet. 1560;

Picardiæ Belgicæ regionis descriptio, auctore Johanne Surhonio, in-f°, 1579 (Atlas d'Ortelius). — *Id. Cæsaroduni-Turonum*, 1592. — *Id. Antverpiæ*, Ortelii, 1598. — *Id.* 1603.

Picardie et Champagne, par G. Mercator. — *Amstelod.*, in-fol. (avant 1609);

Picardie et Artois, en quatre feuilles. — Paris, Leclerc, 1642;

---

1. Les cartes générales énumérées dans cet article, et que je possède à peu près toutes, sont à consulter pour les divisions territoriales des autres diocèses de la Deuxième Belgique qui faisaient partie de l'ancienne province de Picardie. Je n'en reproduirai pas l'indication.

Picardie et Pays-Bas catholiques, par N. Sanson. — Paris, 1648 et 1667, in-fol.;

Gouvernement général de Picardie, par N. Sanson. — Paris, in-fol., 1651 et 1667;

Le même, en 2 feuilles, par Jaillot, 1681. (Voir plus loin.)

Le même, par Fr. de Witt.

Le même, par G. Cantelli. Rome, 1692, in-fol., 2 feuilles.

Le même, par J. B. Nolin. — Paris, 1694; — 1699, — 1712.

Picardia, 1 feuille in-fol., sans date ni nom d'auteur, mais faisant partie de l'Atlas de J. Jansson, publié en 1633, à Amsterdam, sous ce titre : *Theatrum universæ Galliæ*, in-fol.

Carte générale de Picardie et d'Artois, dans l'Atlas de Tassin. — Paris, 1634 (sans divisions territoriales);

Vermandois, Thiérache, Duché de Guise, par Nic. Tassin. — Paris, 1656, in-fol.

Picardie et Artois, par le même, in-fol., sans date;

Le Gouvernement général de Picardie, où sont compris, sçavoir : le Pays Reconquis, le Boulenois, le Ponthieu, le Vimeux vers la mer, l'Aménois ou la vraye Picardie, le Santerre, le Vermandois sur la rivière de Some (sic), *et le Tierrasche sur la rivière d Oise ; dressé sur les mémoires les plus nouveaux*, par H. Jaillot, in-fol. 2 feuilles, 1681;

Carte de la Généralité d'Amiens et du Gouvernement de la Picardie, par Jaillot. — Paris, 1717, 4 feuilles in-fol. C'est, avec celle de G. Delisle, la meilleure des cartes de l'ancienne province de Picardie;

Picardie et Artois, par N. de Fer. — Paris, 1709, in-fol.;

Le cours de la Somme, aux environs duquel cours sont situez le Ponthieu, l'Amiénois, le Santerre et le Vermandois, par N. de Fer. Paris, 1709, 2 feuilles in-fol., avec les plans d'Amiens et d'Abbeville.

Le cours des rivières d'Oyse, d'Aisne et de Marne, aux environs desquelles se trouve la Généralité de Soissons, subdivisée en ses sept Elections, de Soissons, de Crespy, de Guise, de Laon, de Noyon, de Château-Thierry et de Clermont, par N. de Fer. — Paris, 1713, in-fol.

La Carte de la Champagne et des pays voisins, par Guillaume Delisle, 1713, 1 feuille grand in-fol. : le Vermandois, le Noyonnais et le Santerre y sont indiqués et limités.

La Picardie, en 2 feuilles. *Artois et ses environs, où l'on voit le ressort du Conseil provincial d'Artois*. Partie supérieure de la Picardie, par G. Delisle. Paris, 1702-1704, 1 feuille grand in-fol. — Partie méridionale, Paris, 1712, in-fol.; celle-ci publiée sous ce titre : *Partie méridionale de Picardie, dressée sur les opérations géométriques de M. Lesperon, président de l'élection de Montdidier, et sur plusieurs autres mémoires* Cette carte est divisée en bailliages. Il en existe une édit. de 1748.

Picardie, Artois, Boulonois et Flandre françoise, par Robert de Vaugondy. — Paris, 1753, in-fol.; — *Id.*, 1759.

Picardie et Artois, par J. B. Nolin fils. — Paris, 1756 (avec une description imprimée sur les marges de la carte).

Picardie, dressée sur plusieurs opérations géométriques et autres;

qui ont étées (sic) *envoyez de différents connoisseurs de la ditte province. Le tout assujettis* (sic) *aux opérations de Mrs de l'Académie re des Science* (sic), par M. de Vauchelle, 1760, 2 feuilles, *partie septentrionale et partie méridionale.*

Carte topographique du Gouvernement général de la Picardie, avec toutes les frontières, dressée sur les mémoires les plus nouveaux et assujétie aux observations astronomiques, notamment à celles de M. Cassiny de Thury, par Desnos, ingénieur géographe. — Paris, 1762, in-fol.

Dans le petit Atlas in-4 de Desnos (Paris, 1764) se trouvent aussi les Élections de Picardie et la Généralité d'Amiens en plusieurs feuilles.

Pouillés.

Il existe trois pouillés imprimés du diocèse de Noyon, tous trois importants et remarquables à différents titres. Ils ont été publiés, le premier en 1626; le second en 1648; le troisième en 1772.

Le plus ancien fait partie du *Grand Poullié des Bénéfices de la France*. Paris, Alliot, 1626, 1 vol. in-8. Le diocèse de Noyon s'y trouve dans la partie consacrée aux *Beneficia Civitatis et Diœcesis Rhemensis*, p. 55 à 112.

Le titre de la partie principale de ce pouillé se lit à la fin, p. 92 :

« *Liber collationum Beneficiorum in diœcesi Noviomensi existentium, per me Claudium Dambreville, notarium apostolicum, ecclesiæ cathedralis Noviomen. canonicum, Episcopatus Noviomensis secretarium conscriptus, anno Domini millesimo sexcentesimo, decimo quinto, die ultimâ mensis januarii.*

Ce pouillé, rédigé sous cette forme en 1615, par le notaire apostolique Claude Dambreville, est évidemment la reproduction d'un pouillé plus ancien, dont les noms latins ont été remplacés par les noms modernes des paroisses. En effet, le texte et les dénominations générales *decanatus, abbatia, prioratus, curia, capellania*, etc., sont entièrement en latin, ainsi que les noms des saints patrons et ceux des présentateurs et bénéficiaires. Les noms des paroisses sont seuls en français, pour le plus grand nombre.

La division est par *Decanàts*, disposés selon l'ordre que j'ai suivi dans le tableau; et dans chacun sont successivement énumérés les abbayes, les prieurés, les cures, les chapelles (*capellaniæ*), les léproseries, les hospices, avec la mention des collateurs ou présentateurs de bénéfices. A la suite de ce pouillé de Claude Dambreville se trouve (p. 94 à 112), l'énumération des bénéfices dont la collation appartenait au Chapitre de la cathédrale de Noyon.

Le second pouillé de Noyon qui ait été publié. est inséré sous ce titre : *Bénéfices dépendants du Diocèse de Noyon*, dans le *Pouillé général, contenant les Bénéfices de l'Archevesché de Rheims*, Paris, Alliot, 1648, in-4; il y occupe soixante pages. Il est entièrement rédigé en français, dans un ordre et avec quelques détails différents du pouillé de 1626. La partie concernant les droits particuliers du Chapitre est en tête; puis les cures. et chapelles sont distribuées dans chacun des *neuf Doyennés*, dont les noms et la préséance sont les mêmes que

••

dans le pouillé de 1626. Trois colonnes sont distinctement consacrées à l'indication des patrons, des collateurs et du revenu de chaque bénéfice. L'énumération des abbayes, des prieurés et des maladreries du diocèse forme un chapitre à part, avec les mêmes indications.

Ces deux pouillés sont des rédactions officielles et authentiques entreprises pour les Assemblées générales du clergé de France, avec la garantie de l'Evêque et du Chapitre cathédral. Il n'en est pas de même du troisième pouillé, imprimé à Cambrai en 1773. Ce dernier fut une œuvre particulière de l'auteur des *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique, civile et militaire de la province de Vermandois*, 3 vol. in-4. Il est imprimé à la fin du tome troisième sous ce titre : *Pouillé de tous les bénéfices du diocèse de Noyon*, 265 pages in-4.

Quoique non officiel, ce travail important est beaucoup supérieur aux deux autres par le nombre, la variété et l'étendue des détails qu'il renferme sur la topographie ecclésiastique du diocèse de Noyon; c'est l'un des plus complets qu'on possède sur aucun diocèse. L'auteur, L. P. Colliette, Doyen du Doyenné de Saint-Quentin, rassembla toutes les indications que devaient lui fournir sa charge, les documents officiels de l'évêché, et les relations qu'il avait établies avec tout le clergé du diocèse pour son histoire du Vermandois.

Ce pouillé est divisé en neuf *Chrétientés* ou Doyennés, et dans chacun d'eux les paroisses rurales sont énumérées, avec les neuf indications suivantes :

1. Noms des paroisses et de leurs saints patrons;
2. Jours des fêtes de villages;
3. Nominateurs aux cures;
4. Les seigneurs des paroisses;
5. Les hameaux dépendants des cures;
6. Les gros-décimateurs;
7. Les bailliages ;
8. Les Élections et Intendances;
9. Les receveurs.

Les Chapitres, abbayes, prévôtés, chapelles, maladreries, sont énumérés sous chaque Doyenné. On y trouve en outre de nombreux détails sur les manses capitulaires ou abbatiales, et sur les priviléges et juridictions de tous les fonctionnaires ecclésiastiques. Un petit nombre seulement de noms des paroisses y est indiqué en latin sous leur forme ancienne.

L'auteur ne fait pas connaître les documents originaux, antérieurs, qui ont servi de base à son travail, quoiqu'il ait publié un grand nombre de chartes comme preuves de son ouvrage.

Parmi les pouillés manuscrits que je connais, et dont l'un est antérieur aux trois pouillés imprimés, j'indiquerai les suivants :

Le *Poullier des bénéfices et capelles de tout l'évêché de Noyon, a.* 1596. Il se trouve dans le tome LXXVIII, fol. 183, des manuscrits de Dom Grenier relatifs à l'histoire de Picardie (Bibl. imp., Dt. des *mss.). Les Doyennés ruraux* y sont indiqués dans cet ordre :

1. *Decanatus Noviomensis.*
2. — *Sancti Quintini.*
3. — *d'Ercheu* (correspondant à celui de Nesle).
4. — *Calniacensis.*
5. *Decanatus Hamon.* (Ham).
6. — *d'Athies.*
7. — *de Vendolio.*
8. — *Peronensis.*

Le Doyenné de Curchy manque dans cette liste; les paroisses, avec les collateurs des bénéfices, sont indiqués dans chaque Doyenné rural. Ce pouillé me paraît être l'un de ceux sur lesquels est fondé le plus ancien pouillé imprimé, celui du chanoine Dambreville.

Le Doyenné de Curcy, ou Curchy, est mentionné, fol. 195, et celui d'Ercheu y est aussi indiqué sous le nom plus habituel de *Nigella* (Nesle).

Un autre pouillé de Noyon se trouve dans le même volume LXXVIII des manuscrits de Dom Grenier, fol. 158 et suivants. Il est beaucoup plus moderne et moins complet que celui de 1596, fol. 183 et suiv.

Dans le *Grand Poullier* général du XVII[e] siècle, en trois gros vol. in-fol., Bibl. imp., fonds Saint-Germain, n. 879, le diocèse de Noyon figure au tome II, fol. 366; mais, comme pour la plupart des autres parties de ce recueil, la rédaction et la copie en sont fort négligées.

Des pouillés manuscrits de 1560 et de 1620 sont indiqués, par M. l'abbé Decagny, dans son *Histoire de l'arrondissement de Péronne*, p. 401 et 409.

Il doit exister d'autres copies manuscrites de pouillés, soit dans les archives de l'évêché ou de la ville à Noyon, soit dans celles de la préfecture de l'Oise (fonds ecclésiastiques provenant de Noyon), soit dans celles de la préfecture de l'Aisne pour les établissements religieux de Saint-Quentin. Mais les pouillés que j'ai précédemment signalés sont trop complets pour qu'on puisse espérer des documents nouveaux de quelque importance.

Les listes des Doyennés ruraux, sans l'indication des paroisses, se trouvent dans plusieurs ouvrages imprimés. Le texte de l'édition française du grand Atlas de Blaeu, in-fol., t. I, p. 160, présente la liste des neuf Doyennés ruraux, entièrement conforme à celle des pouillés. On la retrouve dans plusieurs des almanachs historiques et ecclésiastiques de Picardie, publiés pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, ainsi que dans l'*État ecclésiastique du diocèse de Noyon, pour l'année* 1780.

Quant aux indications générales de douze Doyennés ruraux, données sans désignation de noms, par D. Beaunier (*État des Bénéfices*, t. II, p. 650), par Expilly, par Lamartinière, par Piganiol de la Force, et autres compilateurs du dernier siècle, je n'ai trouvé aucune preuve de leur existence et je regarde comme très-probable que le projet de partage de l'évêché en douze Décanats, exprimé plusieurs fois à cette époque, aura été pris par l'un de ces écrivains, copié par tous les autres, comme une réalité. Ni le *N. Gall. Chr.*, en 1761, ni le *Pouillé* de Colliette, en 1773, ni l'*État* de 1780, ne font mention de plus de neuf Doyennés ruraux.

Autres sources de l'histoire et de la topographie ecclésiastiques du diocèse de Noyon.

Parmi les documents originaux les plus importants on doit citer, comme pour les autres diocèses de la Picardie, la collection des manuscrits de Dom Grenier. Outre les deux pouillés insérés dans le tome LXXVIII (anc. 12e paquet, 5e liasse), que j'ai cités précédemment, on trouve aussi des matériaux pour l'histoire et la géographie de ce diocèse dans les volumes et paquets suivants[1] :

2e Paquet, 1re liasse : plusieurs copies de textes différents, de la vie de saint Quentin ;

6e Paquet, 5e liasse; — 10e paquet, 6e et 7e liasses ; — 16e paquet, 5e liasse ; — 17e paquet, 20e liasse : pouillé général de Picardie par diocèses ;

20e Paquet, 3e liasse ; *id.* 5e liasse : histoire de Noyon et de ses évêques ;

20e Paquet, 6e liasse : histoire du pays de Vermandois, de ses comtes et de ses évêques ;

22e Paquet, 1re liasse : Parmi les mémoires rédigés par Dom Grenier lui-même, et qui sont compris dans cette partie de sa collection, il y en a plusieurs qui concernent l'histoire de Noyon et du Vermandois ;

26e Paquet, 3e liasse, plusieurs chartes concernant l'évêché de Noyon et l'abbaye de saint Furci de Péronne.

Dans la collection des manuscrits de Dom Poirier, dans celle de Ducange, dans l'un des volumes du fonds de Gaignières, se trouvent aussi plusieurs documents concernant ce diocèse. Les manuscrits de M. de Beaucousin (XVIIIe siècle), conservés à la bibliothèque impériale sont particulièrement consacrés au Noyonnais, et renferment de nombreux documents.

Parmi les cartulaires et autres titres originaux des établissements ecclésiastiques, on peut signaler les suivants dans les archives de la préfecture de l'Oise, à Beauvais[2] :

Le cartulaire de l'évêché de Noyon, 1 vol. in-8 du XIIIe et du XIVe siècle, contenant la copie de près de six cents chartes du XIIIe et du commencement du XIVe siècle.

Le cartulaire de l'abbaye d'Ourscamp, 1 vol. in-fol., contenant environ mille chartes du XIIe au XVe siècle. La bibliothèque impériale en possède une copie du XVIIIe siècle (fonds lat. n. 5473). M. Peigné-Delacourt, propriétaire des magnifiques ruines de cette abbaye,

---

1. Les citations de la collection de Dom Grenier par volumes, ou par paquets et liasses, suivant la division antérieure à leur réunion en volumes, sont indifférentes, les volumes nouveaux conservant la mention des anciens paquets.

2. *Catalogue des cartulaires des Archives départementales*, p. 18 ; et *Tableau général des Archives*, p. 20.

tous les documents et monuments de son histoire ; il pré-
s plusieurs années la publication du cartulaire.
rve dans le même dépôt d'archives à Beauvais un grand
registres, de liasses et de chartes isolées, concernant
Officialité et le Chapitre de Noyon, ainsi que les abbayes
uentin, de Saint-Éloi, de Saint-Barthélemi de Noyon, de
use de Montrenaud, etc.
archives de la préfecture de l'Aisne, à Laon[1], on trouve

rtulaires des abbayes de Saint-Quentin-en-l'Isle, 2 vol.
es du XVIII[e] siècle, de chartes du X[e] au XV[e] ; — une copie de
oque d'un important cartulaire de l'abbaye d'Homblières,
artes s'étendent du X[e] au commencement du XIV[e] siècle
(1 vol. in-4).
tes isolées des abbayes de Saint-Éloi-Fontaine, près de
Saint-Quentin-en-l'Isle, d'Homblières et de Vermand.
archives de la préfecture de la Somme, à Amiens[2] on peut
sur le diocèse de Noyon :
laire et une chronique de l'abbaye du Mont-Saint-Quentin
fol., copie du XVII[e] siècle, de soixante-seize chartes de
) ;
chartes de l'abbaye de Ham.
thèque publique de la ville de Saint-Quentin possède une
édite de l'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle, rédigée en
VII[e] siècle, en un vol. in-f°, par un de ses religieux,

ives de la ville de Saint-Quentin[3] sont plus riches en do-
vils qu'en documents ecclésiastiques. Toutefois, d'après le
fait en 1845 par M. E. Janin, les liasses 185 à 208 con-
glise collégiale de Saint-Quentin, les paroisses et les an-
issements religieux de cette ville. — Les documents de ces
nt été utilisés dans plusieurs notices intéressantes de
art, mais qui sont plus généralement relatives à l'histoire
t aux anciennes coutumes de cette ville.
de même des archives municipales de Noyon, dont M. le
a Fons de Mélicocq a extrait un très-grand nombre de ren-
ts neufs et en général instructifs, qu'il adresse depuis
années soit au Comité historique du ministère de l'In-
ublique, soit à la Société de l'histoire de France. L'histoire
t du Noyonnais, par M. de La Fons, a été puisée en grande
te source.

ts synodaux sont une des sources les plus intéressantes de

., p. 14 ; — *Tabl.*, p. 14.
. p. 12 ; — *Tabl.* p. 12.
rchives de la France, par M. H. Bordier (in-8, 1855).

l'histoire de la discipline et de la constitution ecclésiastiques de la France. Indépendamment des conciles généraux de la Province ecclésiastique de Reims, dans lesquels la discipline était fixée pour tous les diocèses suffragants, plusieurs conciles provinciaux se rassemblèrent dans les villes de Noyon et de Saint-Quentin, et intéressent spécialement l'administration de cet évêché. Celui de 814, qui n'est connu que par la mention de Flodoard [1] est tout particulièrement relatif à la géographie ecclésiastique. L'archevêque de Reims, Wulfaire, assisté de la plupart des évêques de la même Province, y régla le différend touchant les limites des diocèses de Noyon et de Soissons, entre les deux évêques Wandelmar et Rothade. J'ai fait connaître précédemment la conclusion des débats.

Plusieurs points de discipline ecclésiastique furent traités dans les autres conciles provinciaux et assemblées synodales, réunis dans le diocèse depuis le XIII[e] jusqu'au XVIII[e] siècle. Voici les principaux :

En 1231, concile provincial réuni à Saint-Quentin. (*Actes de la Prov. eccl. de Reims*, t. II, p. 357.)

En 1232, 1233, à Noyon et à Saint-Quentin. (Labbe, *Conc.*, t. XI, col. 445. — *Actes de la Prov. eccl. de Reims*, t. II, p. 363, 365, 366.)

En 1235, à Saint-Quentin. (*Id.*, p. 375.) Ces trois assemblées eurent lieu à l'occasion des démêlés entre les évêques de la Province de Reims et le roi saint Louis pour la nomination d'un maire de Beauvais, nomination que l'évêque de cette ville prétendait contraire à sa juridiction et à ses prérogatives.

En 1236 et 1239, assemblée d'un concile à Saint-Quentin. (*Id.*, p. 381 et 384.)

En 1271, concile de Saint-Quentin. (*Id*, p. 411.)

En 1279, concile de Noyon, reproduisant en grande partie les canons du concile de Saint-Quentin, de l'année 1231. (*Id.*, p. 416.)

En 1299, concile de Noyon. (Labbe, *Concil.*, t. XI, col. 22 et 41.)

En 1344, synode de Noyon. (*Actes*, t. II, p. 586, et Labbe, t. XI, p. 1499.) Ce concile, primitivement assemblé par l'archevêque de Reims, Jean de Vienne, est important pour la discipline ecclésiastique et la réforme des abus. Il y est particulièrement fait mention (*Can.* XVII) des *Decani rurales*. Ces statuts synodaux sont aussi dans l'*Ampliss. collect.*, t. VIII, col. 1556. Les statuts d'un synode de 1354 ont été renouvelés en 1570 (*Actes*, etc., t. III, p. 543).

En 1505, synode de Noyon (*Actes*, etc., t. III, p. 2).

L'évêque Henri de Baradat (1626-1660) publia des statuts synodaux qui ont été imprimés en 1646 (Paris, 1 vol. in-8). Son successeur, François de Clermont-Tonnerre, pendant son long épiscopat, de 1666 à 1701, donna tous ses soins à la discipline ecclésiastique et réunit à Noyon plusieurs assemblées synodales pour cet objet pendant les années 1667, 1673, 1680, 1685, 1687, 1688, 1690, 1691, 1695, 1698. (*Actes*, etc., t. IV, p. 394, 461, 487, 198, 501, 510, 534, 604.)

Les *statuts et ordonnances synodales de l'Église et diocèse de*

---

1. *Hist. Eccl. Rem.*, l. II, c. 13. — Labbe, Conc., t. VII, col. 1303.

ulgués par cet évêque dans ces assemblées, ont été
ɪrd partiellement à Saint-Quentin, en 1667 et 1680
ls furent recueillis en un seul corps et publiés à Noyon,
94; de nouveau en 1698 (1 vol. in-12).
ion de 1694, ils sont suivis d'un mandement particulier
ler le pouvoir, les droits et les priviléges des Doyens
andement, promulgué en 1679, renouvelle des prescrip-
ares et est important pour le sujet qui nous occupe.
du Chapitre de l'Église de Noyon ont été aussi publiés
. in-12.

saints les plus utiles à consulter pour l'histoire et la
:clésiastiques du diocèse de Noyon, sont celles de saint-
saint Médard et de saint Éloi.
ısieurs rédactions des actes du martyre de saint Quentin
patron du Vermandois, dont la mission paraît être
ɪɪᵉ siècle, ainsi que de l'invention de son corps et des
·és par ses reliques. Ces versions remontent au vɪᵉ, au
siècle. La plus récente, paraphrasée vers 1104, par Raim-
ıe de Saint-Quentin, est la plus détaillée et la plus sou-
lles ont été publiées plusieurs fois, et surtout par Surius
octobre), par Hemeré (*Augusta Viromand*, *pr.*, p. 1 à 26),
(*Mém. pour servir à l'hist. du Vermandois*, t. I, p. 131
à 232, p. 297, p. 372 à 381).
:rit original, ou plutôt une copie du commencement du
es actes de la passion de saint Quentin, commentés par
ɩaimbert, est conservé dans la bibliothèque de l'église de
n; il est remarquable par vingt-trois dessins peints sur
ntant les principaux traits de la vie du saint. La biblio-
riale possède trois copies de ces mêmes actes connus
le *l'Authentique*, Dᵗ des manuscrits, fonds latin, nº 5299
iècle), reproduit dans le nº 5301 et nº 5575 (du xɪɪᵉ siècle).
nart a donné une description de ces manuscrits dans plu-
ges, et entre autres dans le *Bulletin monumental* de
nt, t. XXI, 1855, p. 422.
es miracles de l'apôtre du Vermandois ont été aussi, au
le sujet d'un ouvrage intéressant, publié sous ce titre :
e saint Quentin, apôtre, martyr et patron de Verman-
ie des recherches de ses compagnons, des rois, évêques et
si ; des lieux marqués de son culte ; et plusieurs raretés
Église et pays, etc.; par Claude de La Fons, avocat. Saint-
9. In-8.
nort en 1636, publia aussi des commentaires sur la *Cou-*
nandois.
es actes de saint Médard, mort en 545, ont été écrits par
i fut son contemporain; puis par Radbod, évêque de
-1093), et ont été publiés dans le Spicilegium de Dom
r, éd. in-fº, t. II, p. 60.
ssi dans la collection des Bollandistes (Mense junii,

d. 8); une troisième rédaction, mais moins authentique, se trouve dans la collection de Vies des Saints, par Surius.

La vie de saint Éloi, écrite vers 672, peu d'années après sa mort, est un des documents les plus précieux et les plus connus pour l'histoire ecclésiastique de Noyon au VIIe siècle. Elle se trouve dans le même volume du *Spicilegium*, p. 76 à 123. Elle a été plusieurs fois reproduite, ou traduite. Le meilleur commentaire est celui de Ghesquières, *Act. SS. Belgii*, t. III, p. 194 à 331. La traduction la plus récente a été publiée à Paris, en 1847, par M. Ch. Barthélemy. 1 vol. in-8°.

— Voici les plus importants des ouvrages publiés sur l'histoire et la topographie ecclésiastiques du diocèse de Noyon, ou ceux qui, tout en embrassant l'histoire plus générale du Vermandois, peuvent cependant éclairer en quelques points celle de l'histoire de ses établissements religieux. Ils sont indiqués suivant l'ordre des dates.

Annales de l'Église cathédrale de Noyon, jadis dite de Vermand; avec une description et notice de l'une et l'autre ville, pour avant-œuvre. Le tout parsemé des plus rares recherches, tant des vies des Évesques, qu'autres monuments du diocèse et lieux circonvoisins; par M. Jacques Le Vasseur, docteur en théologie, chanoine et doyen de ladite église. Paris, 1633-1634, in-4, 1380 p. L'ouvrage forme ordinairement deux volumes, divisés en plusieurs tomes ou livres, avec une seule pagination pour tout l'ouvrage.

Le premier tome finit à la page 216 (fin de la description sommaire de la ville de Noyon, ou du premier tome des Annales).

Le deuxième tome, page 119 (par erreur au lieu de 219), ou après les dédicaces, page 141 (au lieu de 241), commence par l'histoire des premiers Évêques de Vermand.

Le troisième, après les préliminaires, commence à la page 577, avec le XXVIe Évêque (Guy ou Guydo). Ce livre est divisé en deux parties; la deuxième commence à la page 817 ou 827 après les préliminaires, il s'étend depuis la désunion des deux évêchés de Noyon et de Tournai, sous l'évêque Simon Ier, jusqu'à la fin de l'ouvrage.

— *Augusta Viromanduorum vindicata et illustrata duobus libris, quibus antiquitates urbis et ecclesiæ Sancti Quintini, Veromandensium que comitum series explicantur. Adjectum est Regestum veterum chartarum; cum indice. Operâ Claudii Hemeræi*[1], *doctoris Sorbonici et ejusdem ecclesiæ canonici.* — *Parisiis*, 1643. In-4, 337 et 76 pages.

Les deux ouvrages de J. Le Vasseur et de Cl. Hémeré sont les deux plus importants et les plus étendus sur l'histoire ecclésiastique du diocèse de Noyon. Ces deux écrivains défendirent chacun avec énergie les droits et prérogatives de leur église, le premier de Noyon, le second de Saint-Quentin. L'ouvrage de Cl. Hémeré est plus concis et

---

1. *Son nom* a été écrit *Emerez*, *Emmerey*, *Emmerez*, *Emmeré*, *Hemeré*. *Le véritable nom* paraît être *Hémeré*, comme il est inscrit *dans le titre de son ouvrage*.

plus impartial. Tous deux, et particulièrement celui-ci, ont cité de nombreux documents originaux à l'appui de leurs opinions. Ils étaient, l'un et l'autre, de fort savants docteurs en Sorbonne. J. Le Vasseur, qui était, dès l'année 1615, archidiacre et doyen de l'église de Noyon, fut plus tard recteur de l'Université de Paris; il mourut en 1638. Cl. Hémeré, qui devint, la même année, bibliothécaire de la Sorbonne, et mourut en 1650, travailla aussi à l'histoire de l'Université. Il a composé une *Table chronologique des personnes notables de l'église de Saint-Quentin*, et un Traité sur les écoles publiques :

De Scholis publicis, earumque Magisteriis dissertatio pro regali ecclesia S. Quintini. Adjuncta est Tabula chronologica decanorum, custodum et canonicorum ejusdem ecclesiæ, à Cl. Hemeræo, doct. Sorb. Paris, 1633. In-8.

Le Vasseur et Hemeré s'étaient engagés à ne rien publier sur les villes de Saint-Quentin et de Noyon sans se communiquer mutuellement leurs travaux; Le Vasseur fut le premier à manquer à ses engagements. Cette circonstance accrut sans doute leurs dispositions à soutenir chacun une opinion contraire.

— *Extraits originaux d'un manuscrit de Quentin de La Fons intitulé: Recherches curieuses sur la ville de Saint-Quentin en Vermandois et sur l'auguste basilique de cette ville*, ou *Histoire particulière de l'église et de la ville de Saint-Quentin.* 1649. Publiés pour la première fois par M. Ch. Gomart.

L'histoire que Quentin de La Fons, chanoine de Saint-Quentin, avait composée durant la première moitié du XVIIe siècle et qui ne formait pas moins de quatre volumes in-fol., existant en 1789 dans la bibliothèque du Chapitre, était restée inédite. On n'en connaissait que des fragments ou des extraits manuscrits conservés dans différentes bibliothèques. Ces fragments se rapportaient surtout aux deux premiers livres consacrés à l'histoire de la Cathédrale; M. Ch. Gomart est parvenu à retrouver les autres parties concernant l'histoire civile et il a publié récemment tout l'ouvrage (1854-1856, en trois vol. in-8°), sous le second des deux titres ci-dessus indiqués en y ajoutant de nombreux et utiles documents. C'est la description et l'histoire la plus complète de la ville de Saint-Quentin. M. Ch. Gomart a mis aussi au jour plusieurs Mémoires sur l'histoire civile et politique de Saint-Quentin, Ces derniers mémoires sont surtout insérés dans le Recueil de la Société académique de cette ville.

Quentin de La Fons, frère de l'avocat Claude de La Fons, auteur de la vie de Saint-Quentin, avait légué ses manuscrits à son neveu Claude Bendier, auteur lui-même d'une défense des prérogatives et des traditions de l'église collégiale de Saint-Quentin, qu'il publia sous ces titres :

Défense des principales prérogatives de la ville et de l'Eglise royale de Saint-Quentin. 1671. In-4, 73 pages.

L'Eglise de Saint-Quentin en Vermandois, originairement épiscopale et royale de fondation, toujours maintenue dans les droits de juridiction ordinaire contre les évêques de Noyon; par Cl. Bendier, *chanoine de l'église* royale de Saint-Quentin. 1691? In-4°.

Cl. Bendier composa aussi une vie de saint Quentin. 1672. In-12.

— *Vet. Gall. Christ.*, t. III (1656), p. 809 à 827. *Noviom scopi, comites et Franciæ pares.*

Les abbayes sont indiquées dans le quatrième volume.

—Le Père Le Cointe, dans ses *Annales ecclesiastici Franc* (1665), p. 382-388, ann. 531, § XXIII à XXVII, a donné une dissertation, que j'ai déjà citée, pour prouver l'identité de Saint-Quentin et d'*Augusta Viromanduorum.*

— *Antiquités de l'Auguste de Vermandois, à présent di Quentin*, par le sieur Lenin, ingénieur du roi. 1 vol. in-4 1671.

L'auteur appuie l'opinion de Cl. Hemeré et du Père Lecoi découverte d'antiquités gallo-romaines dans la ville de Saint

— Adr. de Valois, *Notit. Galliar.* (in-fol. 1675), p. 387: *magus Veromanduorum*, et p. 595, vº *Veromandui.*

— On trouve dans la partie de l'édition française du gran J. Blaew, intitulée : *Atlas français, ou Description géné France*, Amsterdam (1667), 2 vol. in-fol., t. I, p. 160 et p. articles instructifs sur *la Ville, l'Évêché et le Comté de Noy le Vermandois.* Ces descriptions, comme la plupart de cet ouvrage, composé de Mémoires particuliers que les éditeurs de différentes provinces, ont été souvent reproduites dans lations géographiques du XVIIIe siècle.

Dans les Mémoires des Intendants, rédigés vers la fin siècle, les renseignements topographiques, concernant le Noyon, sont, pour la partie sud-orientale, dans la descri Généralité de Soissons ; et pour la partie nord-occidentale, de la Généralité d'Amiens ; l'une et l'autre par l'intenda (1698). — On a attribué à N. Sanson le Mémoire sur l'Etat tique de l'Election de Noyon.

— Les prétentions du Chapitre de Saint-Quentin à la juric scopale indépendante de l'évêque de Noyon, ont donné lieu breux mémoires, dont voici les principaux :

Factum pour les Doyens, Chanoines et Chapitre de Saint-Quentin contre l'évêque de Noyon, Henri de Ba Sébastien Rouillard, avocat au parlement de Paris. 1633.

Requête de François de Clermont, évêque de Noyon, Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Eglise collégiale de Sain touchant la juridiction épiscopale, par Leroy, avocat 1690, in-4 ;

Mémoire contre le Chapitre de Saint-Quentin, par le mê 1699, in fol.;

Réponse des Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Eglis Quentin, par Moiset, avocat au conseil; in-fol. ;

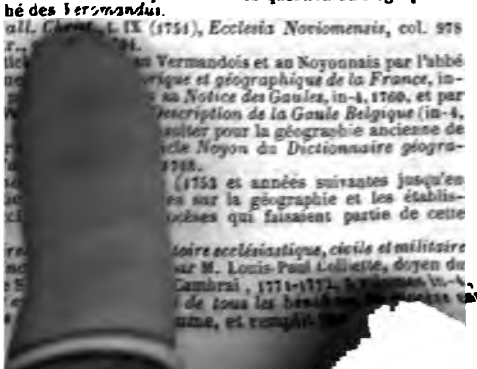
Mémoire du Chapitre de l'Eglise royale et pro-épiscopa Quentin contre l'évêque de Noyon ;

Autre mémoire pour le même Chapitre, avec des ol *contre la requête de l'évêque de* Noyon, et avec une répons *Chapitre*, 1702, in-fol. ;

Requête présentée au Roi, par Claude-Maurice d'Aubig

re les mêmes sur l'exemption, par Gourdant, avocat au
s. 1702, in-fol.;
Conseil d'État du Roi, qui conserve M. l'Évêque de Noyon
diction épiscopale sur l'Église, le clergé et le peuple de la
t-Quentin en Vermandois, 1703, in-fol.
:, assez importante, que je possède, et qui n'a pas été citée
. *hist.* de Fontette, relate plusieurs arrêts antérieurs con-
e longue controverse :
pour les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Église royale
entin, contre Charles-François de Chateauneuf de Ro-
êque et comte de Noyon, par D. Favier, avocat au conseil.
;
pour les mêmes, appelant comme d'abus, contre le même,
;
u Roi, présentée par les Maire et Eschevins de la ville
uentin, qui interviennent dans le démêlé du Chapitre de
ontre l'évêque de Noyon. Paris, 1717, in-fol.;
résentée par les Doyen, Chanoines et Chapitre de l'Église
int-Quentin. Paris, 1717, in-fol.;
se historique de cette longue controverse entre l'Évêque
re a été insérée dans les *Mémoires du clergé*, t. VI.

es bénéfices, ou *État des archevêchés, évêchés, abbayes et*
France, de nomination et collation royale..., par D. Beau-
, 1743, t. II, p. 649-655. Évesché de Noyon.
Belley : *Dissertation historique et géographique sur Au-*
ienne capitale des peuples Veromandui ... à l'Académie
Mém. de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
me XIX, p. 671. Éd. in-12, t. XXXII, p. 343 à 378 (1770).
ire est ... sur la question du siége primi-
bé des *Veromandui*.


all. Christ., t. IX (1751), *Ecclesia Noviomensis*, col. 975
...
... au Vermandois et au Noyonnais par l'abbé
... *rique et géographique de la France*, in-
... sa *Notice des Gaules*, in-4, 1760, et par
... *Description de la Gaule Belgique* (in-4,
... sulter pour la géographie ancienne de
... ticle *Noyon* du *Dictionnaire géogra-*
... 1768.
... (1753 et années suivantes jusqu'en
... es sur la géographie et les établis-
... ocèses qui faisaient partie de cette

... *toire ecclésiastique, civile et militaire*
... par M. Louis-Paul Colliette, doyen du
... Cambrai, 1771-1772, ...
... *de tous les béné*...
... ume, et rempli ...

Cet ouvrage est divisé en XX livres, dans lesquels exposés selon l'ordre chronologique. L'histoire eccl ticulièrement développée. Les documents originau se trouvent à la suite de chaque livre, au nombre cinquante pièces, puisées dans les Archives relig la province. Malgré sa prolixité, cette histoire est de documents le plus précieux, même après les seur et d'Hemeré, sur l'histoire du diocèse de No dois. Colliette renouvelle et soutient avec ardeur ancienne, fort controversée depuis, et si peu Quentin était la *Samarobriva* de César et des Itir n'avait pas suffi au patriotisme local de démontrer l'*Augusta Veromanduorum*. J'ai indiqué précéden mémoires auxquels cette double prétention a don

—*Histoire des droits anciens et des prérogative ville de Saint-Quentin, capitale du Vermandois nant l'histoire abrégée de cette ville ; de son état actuel ; de son illustration dans tous les temps et de ses comtes héréditaires ; de sa Charte de Commu a soutenu contre les Espagnols et par lequel elle des savants qui lui ont fait honneur*, etc., etc., pa sieur de Fléchin, avocat au parlement. Paris et S in-8, XVI et 508 pag.

Quoique l'histoire politique et municipale soit é mes recherches, je crois devoir néanmoins rapp écrits qui ont envisagé cette question pour les v nous occupe en ce moment A ce titre, il est impos peler les vues si neuves et les récits dramatique par les communes de Saint-Quentin et de Noyon a M. Augustin Thierry, pour plusieurs de ses *Lett France ;*

— *Saint-Quentin ancien et moderne*, ou *Not ville de Saint-Quentin*, par M. Fouquier-Cholet, 1823.

—*Recherches historiques sur Noyon et le No* La Fons, baron de Mélicocq, 1 vol. in-8. Noyon, 1

Une cité picarde au moyen âge, ou Noyon et XIVe *et* XVe *siècles*. 1 vol. in-8, Noyon, 1841, par s'est plus particulièrement occupé de l'histoire d tiques que de l'histoire ecclésiastique d'un pay exploré les archives.

— *Essai sur l'origine des villes de Picardie* ; p mémoire couronné par la Société des Antiquair *moires* de cette Société, t. IV, 1841). Les villes d Noyon, de Nesle, de Péronne, y forment autant d liers.

— *Antiquités de Noyon, ou Etude historiq archéologique et philologique des documents q à l'histoire des cités gallo-romaines et féod* M. C. A. Moët, de la Forte-Maison, Rennes, 184

J'ai déjà cité, dans les notes précédentes et

de Soissons, la première partie de cet ouvrage sur l'*Origine de Noyon et de son évêché*.

— *Monographie de l'Eglise Notre-Dame de Noyon*, par M. L. Vitet, membre de l'Institut; plans, coupes, élévations et détails, par M. D. Ramée. Paris, 1845, 1 vol. in-4, et atlas in-fol.

En fixant, par les caractères de l'architecture, l'époque de la construction de ce remarquable monument, considéré en général, avant lui, comme plus ancien, M. Vitet a fondé son opinion sur l'étude la plus approfondie de l'architecture de transition entre le style roman et le style ogival.

— M. Graves, dans son *Précis statistique sur le canton de Noyon* (Annuaire du département de l'Oise, 1851), et dans la deuxième édition de sa *Notice archéologique sur le département de l'Oise* (Beauvais, 1856, in-8) a recueilli les indications les plus précises sur l'histoire et l'archéologie de cette partie du diocèse de Noyon, qui dépendait du département de l'Oise. J'aurai l'occasion de citer avec plus de détails, dans les notes du diocèse de Beauvais, les excellents et consciencieux travaux que M. Graves a poursuivis et publiés avec une si rare persévérance et une si grande modestie pendant plus de vingt-cinq ans, sur la statistique, l'archéologie, la géologie et l'histoire naturelle du département de l'Oise;

— Les *Mémoires* et le *Recueil de la Société académique de Saint-Quentin*, ainsi que les *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, contiennent quelques Notices qui se rapportent plus ou moins directement à l'histoire et à la topographie du Vermandois et du Noyonnois.

L'un de ces Mémoires les plus récents, et que j'ai connu trop tard pour le citer dans les notes du diocèse de Soissons, a été publié en 1856, t. XIV de la *Société des Antiquaires de Picardie*, par M. Peigné-Delacourt, sous ce titre :

Recherches sur la position de Noviodunum Suessionum et de divers autres lieux du Soissonnais. On a vu précédemment que c'est dans le diocèse de Noyon que l'auteur place *Noviodunum*, tout en le distinguant de *Noviomagus*.

Les principaux travaux concernant l'attribution du nom de *Samarobriva* à Noyon ou à Amiens sont indiqués ci-dessus, p. 256.

V. DIOCÈSE D'ARRAS.

CIVITAS ATRABATUM, vel ATREBATUM.

(Fin du ve siècle).

Depuis le milieu du vi^{e} siècle jusqu'à la fin du xie (a. 1093), ce diocèse avait été administré par l'évêque de Cambrai.

2 ARCHIDIACONÉS ; 12, puis 24 DOYENNÉS.

A. Divisions du diocèse avant 1559, c'est-à-dire avant l'érection de la nouvelle Province ecclésiastique de Cambrai, dont l'évêché d'Arras devint un des suffragants. Cette division qui remonte au moins au xie siècle, confirmée en 1559, a persisté jusqu'à la fin du xviie.

2 ARCHIDIACONÉS ; 12 DOYENNÉS RURAUX.

I. ARCHIDIACONATUS ATREBATENSIS. ARCHIDIACONÉ D'ARRAS OU D'ARTOIS.	Partie occid. du diocèse.	Artois (p. mérid. du comté) *Pagus Atrebatensis*, proprement dit. *Artesia*, *pagus Adertisus*, vel *Adartesius*, *Artisius*, comprenant les Doyennés, aussi bien que les bailliages d'Arras, Bapaume, Lens et Béthune. Les autres *pagelli* de ce diocèse n'en étaient que des démembrements. Forêt d'Arrouaise (*Silva Arroasiensis*, vel *Arida Gamantia*), nom conservé dans celui d'une abbaye.)	Ch.-l. du dép. du Pas-de-Calais.
1. DECANATUS ATREBATENSIS. Doyenné d'Arras (*Nemetacum*, *Nemetocena*, *Atrebatæ*). Ville et banlieue.	Arras était au centre du dioc. 15 par.		
2. — DE CRUSILLIS ? Croisilles, Crusilles. Ce Doyenné, créé après 1648, a été remplacé au xviiie siècle par les Doyennés de Fampoux et de Neuville.	S.S.E. 41 par.		Ch.-l. de c^{on} de l'arrond. d'Arras (Pas-de-Calais).
3. — DE BAPALMIS. Bapaulmes, Bapaumes. Divisé en deux, au xviiie siècle.	S. 27 par.		Ch.-l. de C^{on} de l'arrond. d'Arras (Pas-de-Calais.)
4. — DE PASSU. Doyenné de Pas. Le chef-lieu était à l'extr. du Doyenné.	S.S.O. 39 par.		Ch.-l. de c^{on} de l'arrond. d'Arras (Pas-de-Calais).
5. — DE ALBINIACO. Aubigny.	O.N.O. 45 par.		Ch.-l. de c^{on} de l'arr. de St.-Pol (Pas-de-Calais).
6. — DE HOUDANO. Houdain (Houdaing, Housdain).	*O.N.O. 23 par.*	Partie du pays de la Lys (*pagus Læticus*).	Ch.-l. de c^{on} de l'arr. de Béthune (Pas-de-Calais).

BETUNIA, al. NSIS. e. en deux au ècle.	N.N.O. 28 par.	*Idem.*	Ch.-l. de c^on et d'arr. du dép. du Pas-de-Calais.
BASSÆA, DE iée.	N. 25 par.		Ch.-l. de c^on de l'arr. de Lille (dép. du Nord).
ENSIS, al. DE al. DE LEN-LANSENSIS.	N. 28 par.	Gohelle (*pagell. Goella*, ou *de Gauwariâ*), p. occid. du Doy. de Lens. Aix, Gouy, Arleux, Givenchy, etc., en Gohelle.	Ch.-l. de c^on de l'arr. de Béthune (Pas-de-Calais).
IDIACONATUS DENSIS, al. TENSIS, al. ENSIS. CONÉ D'OS-r, ou D'OS-T.	Partie orient. du diocèse.	Partie orientale de l'ancien comté d'Artois. Pays d'Ostrevant (*pag. Ostrobannus, Ostrebantensis, Ostrevandensis*).	
TUS DE HEN-DE HINNIACO, O—LITARDI. é de Henin-steDoyenné, é plus tard.	N.N.E. 53 par.	Ce *pagus* connu dès le VIIe s., était compris entre l'Escaut, la Scarpe et la Sensée.	C^on de Carvin, arr. de Béthune (Pas-de-Calais).
CENSIS. sé en qua-	O.N.O. 56 par.	*Idem* et petite partie S. du pays de Pevèle ou de Puelle (*p. Pabulensis*), qui s'étendait sur le dioc. de Tournai.	Ch.-l. d'arr. du dép. du Nord.
VALENTIA-'ALENCENEN-'ALENCENIS. ennes. sé en trois est, comme situé sur la de l'Escaut. . du même ns le diocèse *rai, était sur* '.	Extr. E. du dioc. 31 par.		Ch.-l. d'arr. du dép. du Nord.

B. *Divisions du diocèse d'Arras*,
au XVIIIe siècle, jusque vers 1778.

2 ARCHIDIACONÉS; 24 DOYENNÉS RURAUX.

---

* indique les Doyennés nouveaux.

I. ARCHIDIACONATUS ATREBATENSIS. ARCHIDIACONÉ D'ARRAS. 1. DECANATUS ATREBATENSIS. Doyenné d'Arras.	Partie occident. du diocèse.	Chef-lieu du département du Pas-de-Calais.
2. — DE AVESNIS, vel de ADVENNIS-COMITIS, Avesnes-le-Comte. Détaché du Doy. de Bapaumes au XVIIIe s.	S.	Ch.-l. de Con de l'arrondissement de S. Pol (Pas-de-Calais).
*3. — DE MAREOLO, vel MAREOLENSIS. Marœul-lez-Arras. Détaché du Doyenné d'Aubigny qu'il remplaça au XVIIIe s.	O.	Con d'Arras (Pas-de-Calais).
4. — DE BAPALMIS (civitat.). Bapaume, ville.	S.	Chef-lieu de canton de l'arr. d'Arras.
5. — DE BAPALMIS (rur.). Bapaume, rural.	S.	
6. — DE BASSEIA. La Bassée.	N.	Ch.-l. de cant. de l'arr. de Lille (départ. du Nord).
*7. — DE ARMENTARIIS, vel de ARMENTERIÂ (civitat.). Armentières, ville.	N.	Chef-lieu de canton de l'arr. de Lille (Nord).
*8. — DE ARMENTARIIS (rur.). Armentières, rural. Détaché du doy. de la Bassée.	N.	
9. — DE BETHUNIA (civitat.). Béthune, ville.	N.N.O.	Chef-lieu de canton et d'arr. du Pas-de-Calais.
10. — DE BETHUNIA (ruralis). Bethune, rural.		
*11. — DE FAMPOLIO. Fampoux. Détaché du Doy. de Croisilles.	E.	Con d'Arras (Pas-de-Calais).
*12. — DE NOVA-VILLA. Neuville-Vitasse. Détaché du Doy. de Croisilles.	S.	Con et arr. d'Arras (Pas-de-Calais).
13. — DE HOUDANO. *Houdain.*	O.N.O.	Ch.-l. de con de l'arr. de Béthune (Pas-de-Calais).
14. — DE LENDIO. *Lens.*	N.	Chef-lieu de con de l'arr. de Béthune (Pas-de-Calais).

PASSU.	S.S.O.	Ch-l. de c[on] de l'arr. d'Ar-
		ras (Pas-de-Calais).
BELLO-MANSO (vel de		Chef-lieu. de canton de
		l'arrondissement d'Arras
: (Beaumets, Beaumez-		(Pas-de-Calais).
.		
partie N. E. du Doy. de		
; ce Doy. fut détaché		
iècle.		
ACONATUS OSTREVADEN-	Partie	
	orient.	
NÉ D'OSTREVANT.	du dio-	
TUS DE DUACO.	cèse.	
de Douai.	O.N.O.	
ARLESIO-IN-PABULA.		Chef-lieu d'arr. du dép.
n-Pallue, en Pevèle, ou		du Nord.
ax-Marais.	E.	Chef lieu de canton de
lu Doy. de Douai.	Fl. fr.	l'arr. de Douai.
MARCIANIS, al. MARTIA-		
DE MARCHIANIS.	E.N.E.	Chef-lieu de canton de
nes.	Fl. fr.	l'arr. de Douai (Nord).
du Doy. de Douai.		
ARLEUSIO, vel DE AR-		
GOHELLA.	N.E.	C[on] de Vimy, arr. d'Arras
n-Gohelle.	Artois.	(Pas-de-Calais).
lu Doyenné de Henin.		
RACHEIIS.	E.N.E.	C[on] et arrondis. de Douai
	Fl. fr.	(Nord) au n. de Douai.
du Doy. de Douai.		
LENTIANIS.	E.	Chef-lieu d'arrond. du
nnes.	Fl. fr.	départ du Nord.
HASNONIO.	E.N.E.	C[on] de Saint-Amand, rive
(abb. de).	Fl. fr.	dr., arr. de Valencien-
du Doyenné de Valen-		nes (Nord).
BOCHANIO.	E.	Chef-lieu de canton de
I.	Fl. fr.	l'arrondis. de Valen-
du Doy. de Valencien-.		ciennes (Nord).

C. *Divisions du diocèse d'Arras*,
depuis 1778 jusqu'en 1790.

2 ARCHIDIACONÉS ; 12 DÉCANATS, OU DOYENNÉS RURAUX, OU DOYENNÉS DE CHRÉTIENTÉS ; 24 DISTRICTS.

I. ARCHIDIACONÉ D'ARRAS.

1. DOYENNÉ D'ARRAS. *Doyens en exercice en* 1778.
2. DOYENNÉ D'AVESNES-LE-COMTE.
   A. Doy. de district......... (D. le curé de Villers-aux-Bois).
   B. Doy. de district.......... (D. le curé de Béthonsart).
3. DOYENNÉ DE BAPAUME.
   A. Doy. de district.......... (D. le curé de Bapaume).
   B. Doy. de district.......... (D. le curé de Warlencourt).
4. DOYENNÉ DE LA BASSÉE.
   A. Doy. de district.......... (D. le curé d'Armentières).
   B. Doy. de district.......... (D. le curé de Salomé).
5. DOYENNÉ DE BÉTHUNE.
   A. Doy. de district.......... (D. le curé de Lestrem).
   B. Doy. de district.......... (D. le curé de Beuvry).
6. DOYENNÉ DE CROISILLES.
   A. Doy. de district.......... (D. le curé d'Éterpigny).
   B. Doy. de district.......... (D. le curé de Boyelles).
7. DOYENNÉ DE HOUDAIN......... (D. le curé de Frémicourt).
   A. Doy. de district.......... (D. le curé de la Comté).
8. DOYENNÉ DE LENS............ (D. le curé d'Ablain-St-Nazaire).
   A. Doy. de district.......... (D. le curé de Douvrin).
9. DOYENNÉ DE PAS............. (D. le curé de Blaireville).
   A. Doy. de district.......... (D. le curé de Mondrecourt).
   B. Doy. de district.......... (D. le curé de Dainville).
   C. Doy. de district.......... (D. le curé de Foucquevillers).

(Ce 3e sous-doyenné ajouté en 1782.)

II. ARCHIDIACONÉ D'OSTREVENT,

10. DOYENNÉ DE DOUAI............ (D. le curé de Saint-Amé).
    A. Doy. de district.......... (D. le curé d'Arleux-en-Palluez).
    B. Doy. de district.......... (D. le curé de Lallaing).
    C. Doy. de district.......... (D. le curé de Vitry).
    D. Doy. de district.......... (D. le curé d'Ongnies).
11. DOYENNÉ DE HÉNIN-LIÉTARD.. (D. le curé de Vimy).
    A. Doy. de district.......... (D. le curé de Dourges).
    B. Doy. de district.......... (D. le curé de Lievin).
12. DOYENNÉ DE VALENCIENNES.... (D. le curé de Marcq).
    A. Doy. de district.......... (D. le curé de S. Vaast-en-Ville).
    B. Doy. de district.......... (D. le curé de Trith).
    C. Doy. de district.......... (Vice-doy. le curé d'Érin-Bellaing).
    (Doy. le curé d'Hellesmes).

Les Atrebates avant l'érection du diocèse d'Arras.

ïque le diocèse d'Arras ait subi depuis son origine de notables ements, au point de vue de la juridiction ecclésiastique, son ie et ses limites sont néanmoins, à très-peu près, demeurées inles, et elles ont conservé presque intactes, jusqu'à la fin du siècle, celles de l'antique *Civitas* gallo-romaine des *Atrebates*. eux grandes divisions Archidiaconales ont même représenté, ie sans altération aucune, jusqu'à cette époque, deux des *pagi* ieux circonscrits et le plus souvent cités dans les chartes, en tant au moins jusqu'au VIIe siècle.

sa réunion pendant plus de six cents ans au diocèse de Camavant que celui-ci devînt siége archiépiscopal, ni son chanit de métropole au XVIe siècle, ni la plus grande extension et cissitudes du comté d'Artois, dont il ne représentait qu'une n, ni même les changements d'attribution politique, tantôt 'Empire germanique, tantôt sous le royaume de France, n'ont ié son étendue primitive. Il offre donc à l'étude de la géographie iastique, considérée comme base de la géographie politique ine, un des sujets d'examen les plus intéressants et les plus is à en faire apprécier l'importance.

t que le diocèse d'Arras fit partie de la Province ou de l'Archede Reims, où il occupait le cinquième rang, comme la *Civitas trebates* dans la *Belgica Secunda*, de la *Notitia provinciarum*, ; borné par les diocèses de Cambrai à l'est, de Noyon au sud, ens au sud-ouest, de Térouanne à l'ouest et de Tournai au tous suffragants, comme lui, de cette même métropole.

ès la création, en 1559, de l'archevêché de Cambrai, ou de la ème Belgique, et des nouveaux diocèses qui lui furent subordonelui d'Arras, qui devint un de ses suffragants, continua d'avoir limites au sud les deux anciens diocèses de Noyon et d'A-, à l'ouest le diocèse de Boulogne, démembré de celui de Téne, rétabli alors après avoir cessé d'exister pendant près de dix s, et attribué à la même Province ecclésiastique de Reims. Vers d, au contraire, le diocèse d'Arras eut pour limites ceux de Omer et d'Ipres nouvellement créés, et l'ancien diocèse de ai, fort amoindri par cette nouvlle organisation. Sur toute la ère orientale il était limitrophe du nouvel archevêché de Camson métropolitain, ainsi que des évêchés de Tournai et de Omer, tandis que l'évêché d'Ipres avait été attribué à la nou-Province ecclésiastique de Malines.

diocèse d'Arras, bien moins vaste que ceux de Reims, de rai, d'Amiens et de Térouanne, égalait à peu près ceux de ns, de Châlons, de Noyon et de Beauvais; il avait, dans ses xtrêmes limites, environ vingt lieues de l'est à l'ouest et quinze rd au sud. Il se prolongeait fort irrégulièrement vers l'est en orte de golfe formé par son Archidiaconé d'Ostrevant, entre la e et l'Escaut, *entre le* diocèse de Cambrai au sud et celui de *ai au nord*,

s étaient aussi les limites de la Civitas des Atrebates, à la-

quelle le diocèse d'Arras avait succédé. Ce peuple gaulois a voisins, à l'est et au nord, la grande tribu des *Nervii*, terri Bavai, Cambrai, et peut-être une partie de Tournai, et sur points les *Menapii* méridionaux (Tournai en partie), à l'ou des *Morini* (Térouanne et Boulogne), presque aussi puissant que bien moins étendue; au sud il confinait aux *Ambiani* (A et aux *Veromandui* (Saint-Quentin et Noyon).

Ces même limites sont indiquées par César lorsqu'il dit q *Nervii* s'apprêtaient à lui résister et attendaient son attaque s bords de la Sambre : « *Unâ cum Atrebatibus et Veromanduis mis suis*[1]. » Son récit de la bataille[2] montre encore ces trois p unissant, avec des chances diverses, leurs efforts contre les lé romaines.

Dans les détails des pré ifs de la confédération des Be contre les Romains, nom qué que les *Atrebate* ur même campagne, César avait i les *Nervii*, de t un contingent de 15 000 homm 25 000; les *Men iani*, de 10 000; les *Morini*, trophes des *At* éunissait ainsi les populations li

Un chef ou r ce constamment sous le n aloise, que César désigne pres dans l'histoire de la *ius Atrebas*[3], joue un grand r de sa nation, tra ernativement dévoué aux inté dance, on le César, et revenant à l'indépe placé de nouve et la soumission des *Atreba* dans la Grande tête conquérant, puis envoyé par tants, avant l'expéd pour urer de la disposition des hab que projet t César.

« ... *Commium q ipse, Atrebatis superatis, regem ibi consti tuerat, cujus et virtutem et consilium probabat et quem sibi fi lem arbitrabatur, cujus que auctoritas in iis regionibus magn habebatur, mittit*[4]. »

Ce crédit dont jouissait Commius chez les Bretons insulaires, probablement eu sa source dans les relations qu'il entretenait les nombreuses colonies de Belges, et surtout avec la colonie d'*Atr bates* fixée dans la partie méridionale de l'île, et dont le lieu pri pal est désigné dans l'Itinéraire d'Antonin[5], sous le nom de *Call Atrebatum*.

---

1. Cæsar, *De Bello Gallico*, l. II, c. 16.
2. *Id.*, *id.*, c. 23.
3. *Id.*, l. IV, c. 27-35, V, c. 22, etc.
4. *Id.*, l. IV. c. 21.
5. *Itiner. prov.*, édit. Parthey et Pinder. Berlin, 18 colonie des *Atrebates*, ou *Attrebates*, dans la Gra teignait sur les bords de la Tamise une partie du du Hampshire et du Berkshire. Sa capitale, d'aprè est aussi indiquée dans Ptolémée, était à quatr l'ouest de Londres et à vingt-deux milles d'un de sements des colonies belges en ce pays (Venta

lus tard on voit ce même *Commius* préposé à la garde du territoire *Menapii*, dont César avait pu soumettre à peine quelques petites tions [1]. Là ne s'était pas bornée la faveur de César. Il avait aussi anchi des tributs la *Civitas* des *Atrebates*, lui avait rendu l'usage es lois et avait même réuni à son territoire, ou plutôt à l'autorité on chef, le territoire plus vaste des *Morini*, comme il avait sou- les *Suessiones* aux *Remi*.

Hujus operâ Commii.... fideli atque utili, superioribus annis, usus in Britanniâ Cæsar. Quibus ille pro meritis Civitatem immunem esse jusserat, jura leges que reddiderat, atque Morinos attribuerat [2].

e dernier témoignage est fort important, car il montre autour de *Civitas* des *Atrebates* une sorte d'agroupement territorial analogue ux qui adjoignaient à d'autres Cités gauloises plus puissantes des nts secondaires placés sous leur protection et leur autorité. Il in- ue aussi, dans la réunion passagère des *Morini* aux *Atrebates*, état de choses qui se reproduisit à peu près le même, quoique s des conditions fort différentes, de longs siècles plus tard, dans ormation du comté d'Artois. Celui-ci embrassait, en effet, outre diocèse ou l'ancienne *Civitas* des *Atrebates*, la plus importante tion du diocèse de Térouanne (*Civitas* des *Morini*).

ous n'avons point à suivre la carrière de l'*Atrebate* Commius et retour à la cause nationale, au siége d'*Alesia*, où il fut l'un des s principaux chefs de l'armée gauloise, quoiqu'il n'y eût amené an contingent de 4000 hommes; puis, dans sa vie aventureuse dans ses efforts pour soulever et entretenir dans leur résistance tre la domination romaine les dernières Cités restées indépen- tes, jusqu'à sa soumission définitive [3]. Il a suffi d'indiquer, par citations de César, la situation, l'importance, les relations des *ebates*, cinquante ans environ avant l'ère chrétienne. On verra n peu de changements dans leur territoire trois à quatre siècles s tard, quand la *Civitas* gallo-romaine devint le diocèse chrétien. a situation de ce peuple dans la partie de la Belgique que César dé- ne sous le nom de *Belgium*, est certaine; les *Bellovaci*, les *Am- ni*, les *Atrebates*, en étaient les principaux peuples, et ces der- rs en occupaient la partie la plus septentrionale [4]. Le nom des

---

nu jusqu'à sept colonies de Belges existant dans la Bretagne insu- e avant l'expédition de J. César. L'une d'elles avait conservé le n des *Morini* de la Belgique continentale; une autre rappelait celui s *Remi*.

1. *Cæs. Bell. Gall.*, l. VI, c. 6.
2. *Id.*, l. VII, c. 76.
3. *Id.*, l. VII, c. 76; l. VIII, c. 6, 21, 23, 47, 48.
4. Voir, aux notes du diocèse de Beauvais, l'examen de cette estion du *Belgium*, sur laquelle ont été d'accord Adr. de Valois, le re Malbrancq, Cellarius, l'abbé Carlier, Wastelain, D'Anville, *Walckenaër*, et presque tous les géographes ou historiens qui t étudiée.

Atrebates ne varie pas dans César; il est indiqué aussi sous cette forme par Pline, par Florus, par Tite-Live; Strabon les nomme *Atrebatei* et Ptolémée *Atribatioi*.

La *Notitia provinciarum* désigne le territoire et le chef-lieu de leur *Civitas*, sous les noms de *C. Atrabatum*, *Atravatum*, *Atrevavatum*, *Atrebatum*, *Atrobatum*, *Atravatrum*, *Artravitum*, *Atravatrum*, *Atravitum*, *Attrabatum* [1]. Ces variantes, à peine sensibles depuis la rédaction primitive du document, vers la fin du IVe siècle jusque dans les copies des siècles suivants, se retrouvent à peu près les mêmes dans quelques textes plus modernes qui font connaître, sous différents aspects, l'état de cette tribu gauloise.

Dans ce même pays sont indiquées des fabriques d'étoffes, renommées au IVe siècle dans l'Empire, pour les vêtements du peuple et des soldats, sous les noms de *Atrebaticæ sagæ* [2], et *Atrebatum birri* [3]. S. Jérôme parle d'étoffes plus précieuses fabriquées aussi chez les *Atrebates* [4], soit que ces fabriques fussent concentrées dans la capitale, soit qu'elles fussent disséminées sur différents points du territoire. C'est le même historien qui a retracé le récit de l'envahissement de cette partie de la Seconde Belgique par les Barbares au commencement du Ve siècle [5], et la translation en Germanie d'*Atrebates* et d'autres peuplades voisines [6].

Sidonius Apollinaris [7] s'exprime ainsi, en rappelent les combats d'Ætius et du jeune Majorien contre Clodion, chef des Francs Saliens.

> « *Pugnastis pariter, Francus quà Cloio patentes*
> *Atrebatum terras pervaserat....* »

Suit la description du *Vicus Helena*, dont le site et le nom moderne laissent encore quelque incertitude.

Si la connaissance du peuple offrait peu de difficultés, il n'en a point été ainsi de sa capitale, non pas que son emplacement ne fût parfaitement désigné par les textes, et ne correspondît à la situation de la ville moderne d'Arras, mais parce que des noms différents lui ont

---

1. Voir les différents textes de la *Notitia*, dans Duchesne, *Hist. Franc. scrip.*, t. I. — D. Bouquet, *Hist. Franc.*, t. I et t. II. — Hadr. de Valois, *Notitia Gall.*, p. 50. — Guérard, *Essai*, p. 18 : variantes des copies mss. de la Bibl. impér. C'est de la forme *Atrabates* qu'est dérivé le nom d'Arras.

2. Trebellius Pollio, *Gallieni duo*, c. VI. *Non sine sagis Atrebaticis tuta Respublica est?*

3. Vopiscus, *Vita Carini*, c. XX.

4. S. *Hieron.*, *contra Jovinianum*, l. II. *Nunc lineis et sericis vestibus et Atrebatum ac Laodiceæ indumentis ornatus incedis.*

5. *Id.*, Ep. 90.

6. *S. Hier.*, *Epist. 15*, *ad Ageruchiam.*

7. *Sidon. Apoll.*, *Panegyr. Majoriani*, vers 212, éd. Grégoire et *Colombet, 1836, t. III, p. 72.* Cette bataille eut lieu vers l'année 445.

été donnés et que tous ne coïncident pas aussi complétement avec le chef-lieu incontestable du territoire. *Nemetocenna*, *Nemetacum*, *Origiacum* et *Atrebates*, telles sont les quatre dénominations transmises par les textes. Le nom le plus ancien, la forme véritable, primitive, gauloise, de la capitale des Atrebates paraît être *Nemotecenna*. Hirtius, continuateur de César, a, le premier, fait connaître ce nom dans deux passages qui ont donné lieu à diverses interprétations, mais qui me semblent très-clairs [1].

Nemetocenna n'ayant été indiqué que par Hirtius, c'est surtout l'examen de son texte qui peut conduire à vérifier si l'on doit reconnaître l'identité de ce lieu avec *Nemetacum* et Arras. Quoique la forme *Nemetocenna* ait généralement prévalu dans les meilleures éditions de César, et dans les textes manuscrits les plus estimés, ce n'est cependant pas la seule. On y voit aussi les variantes suivantes : *Nemetocerna* (forme adoptée dans plusieurs éditions du xv[e] ou du xvi[e] siècle), *Nemotocenna*, *Nemotecenna*, *Nemotoc* [2]. Entre ces noms et celui de *Nemetacum* des Itinéraires et de la Table, qui correspond incontestablement à Arras, la différence est bien légère, surtout si l'on tient compte de l'intervalle de trois siècles qui sépare les deux dénominations et des altérations que les documents postérieurs à la conquête définitive de la Gaule ont fait subir aux noms primitifs.

Cette terminaison de noms de lieux en *acum*, si fréquente dans l'Itinéraire, ne se rencontre pas une seule fois dans César ni dans son continuateur, qui ont conservé beaucoup plus fidèlement les formes vraiment gauloises, antérieures aux influences de la domination et de l'administration romaines. On la retrouve dans des textes intermédiaires. Ptolémée, en indiquant pour capitale des *Atrebates* un lieu qu'il désigne sous le nom de *Metacum*, en même temps que d'*Origiacum* [3], établit la liaison la plus intime entre le *Nemetocenna* des Commentaires et le *Nemetacum* de l'Itinéraire, où l'on voit aussi les variantes de *Menetacum*, *Nematacum*, *Nemotaco*, *Nemetiacum*, *Nemotago* [4].

---

1. *De Bell. Gall.*, l. VIII, c. 46 et 52.

2. Ces variantes sont indiquées dans l'excellente édition de Fr. Oudendorp, *Lugd. Bat.*, 1737, in-4, p. 504, et Stutgard, 1822, 2 in-8 ; t. I, p. 369 et 883. Elles manquent dans le plus grand nombre des autres éditions, même dans celle de H. Jungerman (1606), qui a reproduit les notes de la plupart de ses prédécesseurs.

3. Ptol., *Geogr.*, l. II, c. 8. Cette forme se trouve dans le texte palatin de Ptolémée, l'un des plus importants et dans les éditions les plus anciennes de ce géographe (Vicence, 1475; Ulm, 1482). C'est dans les éditions postérieures que la forme *Rigiacum* ou *Origiacum*, qui a été le sujet de tant de controverses, fut introduite. L'édition la plus complète de Ptolémée par MM. Wilberg et Grashof (in-f°, 1838, etc.), p. 148, donne la variante suivante, d'après plusieurs manuscrits : ὀριγιακον, vulgo Μίτακον.

4. *Itinerar.*, éd. de MM. G. Parthey et M. Pinder. Berlin, 1848, in-8, p. 181 et 182.

Cet argument, qui ne me semble pas sans valeur, quoiqu'on l'ait négligé jusqu'ici dans l'étude de cette question, acquiert beaucoup plus de force par l'examen des deux passages d'Hirtius [1]. C'est dans le *Belgium* et sur le territoire des *Atrebates*, qui en faisait incontestablement partie, que le récit place *Nemetocenna*. Après sa dernière campagne dans le nord de la Gaule, César visita l'Aquitaine, la Narbonnaise et d'autres provinces, distribua ses légions dans leurs quartiers d'hiver, revint à celles qu'il avait fixées dans le *Belgium* et passa l'hiver à *Nemetocenna* [2]. Là il apprend que, malgré la soumission de toute la *Civitas* des Atrebates, leur ancien chef, Commius, avait essayé de résister à l'établissement des légions, qu'il continuait d'être chef de parti, parcourait les campagnes avec ses cavaliers et interceptait les convois de vivres que l'on transportait dans les camps romains. Après l'hiver, César se rend dans la Gaule Cisalpine, la parcourt en triomphe et revient promptement rejoindre son armée à *Nemetocenna*.

Si cette ville et le campement de César eussent été dans le pays des *Bellovaci*, comme le prétendait Cluvier, ou chez les *Suessiones*, comme l'ont supposé l'abbé Lebeuf et tout récemment M. Peigné-Delacourt [3], César eût été séparé des *Atrebates* par tout le territoire des *Ambiani*, il n'eût pu surveiller et connaître les derniers efforts de résistance de Commius. C'était sur cette partie du *Belgium* qu'avait eu lieu sa dernière campagne dans la Gaule septentrionale; c'est là qu'il avait intérêt à consolider les derniers résultats de ses conquêtes.

Il existe encore, à très-peu de distance d'Arras, au nord-ouest de cette ville, près de l'ancienne abbaye d'Estrun (*Strumen*), entre deux voies antiques, un camp romain d'une vaste étendue, qui a été considéré avec beaucoup de vraisemblance [4] comme celui où César passa son dernier hiver dans la Gaule.

---

1. *Bell. Gall.*, l. VIII, c. 46, 47, 49, 52.
2. *Ad legiones Belgium se recipit, hibernat que Nemetocennæ* (l. VIII, c. 16).
3. Ph. Cluverius, *Germania antiqua*, l. II, c. 25. — Lebeuf, *Dissert. sur l'état du Soissonnais avant la conquête des Gaules par les Francs.* — M. Peigné-Delacourt, *Recherch. sur la position de Noviodunum Suessonum.* Amiens, 1856, p. 37. Le premier de ces écrivains considère le *Belgium* comme représentant uniquement le territoire des *Bellovaci* et les deux autres, par similitude de noms et eu égard au voisinage de voies anciennes, placent *Nemetocenna* à *Nampcel*, dans le diocèse de Soissons. — Voir aussi Malbrancq, *de Morinis* (1639), t. I, p. 265. — Le père Boucher, *Belgium Roman.*, 1655, p. 8. — Hennebert, *Hist. gén. d'Artois*, 1786, t. I.
4. Ce camp est désigné dans la carte d'Artois du frère Constantin de Saint-Alexis, 1741, en 4 feuilles in-f° sous le nom de *Camp de César*, et par Cassini, sous celui de *Mont-César*. Il est situé au confluent du ruisseau du Gy dans la Scarpe, sur le bord d'une voie antique, se dirigeant vers Saint-Pol et Boulogne, et qui ne figure pas dans les *Itinéraires anciens*. Sa forme, qui paraît avoir été subordon-

L'incertitude sur cette localité est, du reste, aussi ancienne que les plus anciennes éditions et traductions des Commentaires. On lit en effet, dans la traduction de Robert Gaguin (édit. de Paris, 1537, in-fol., l. VIII, c. 15):

... « Il (César) se retira au pays de Beauvais, qui est en Haynault, « et passa son hyver en une île (ville) qu'on appelle Nemetocenne, « laquelle on appelle maintenant Valenciennes, comme disent au- « cuns, et les autres disent que c'est la ville de Spire sur le Rhin, ce « que je ne croy point. »

Entre autres localités, auxquelles on a rapporté *Nemetocenna*, on peut aussi indiquer Gand et Namur; mais cette opinion ancienne n'est plus soutenue ni soutenable, et les plus grandes probabilités me paraissent en faveur d'Arras, ainsi que N. Sanson, Adr. de Valois, d'Anville et M. Walckenaër l'ont pensé.

Si l'identité de *Nemetocenna* et d'Arras a souffert des contradictions, il n'en a pas été de même de *Nemetacum*. A l'égard de cette dernière ville, il n'y a point eu et il ne pouvait y avoir de doutes, malgré les termes d'un passage de la *Notitia dignitatum imperii*, qui a embarrassé Adr. de Valois lui-même.

Les voies romaines indiquées dans l'*Itinéraire d'Antonin*, comme traversant *Nemetacum*, ou comme y aboutissant, ainsi que cela avait lieu pour les métropoles des principales *Civitates* gallo-romaines, ont la direction qu'exigerait leur tendance vers Arras actuel. *Nemetacum* est indiqué quatre fois sur quatre voies différentes dans l'*Itinéraire* : 1° sur le trajet de *Castellum* (Cassel) à *Colonia* (Cologne); 2° entre *Tarvenna* (Térouanne) et *Turnacum* (Tournai); 3° sur la ligne de *Tarvenna* à *Durocortorum* (Reims); 4° enfin, comme point de départ d'une voie directe (*per Compendium*) à *Samarobriva* (Amiens) [1].

Ces voies et plusieurs autres ont été tracées sur la grande carte jointe au mémoire de M. Haigneré, indiqué ci-dessus. Arras y est marqué comme une des trois principales étoiles itinéraires du

---

née aux inégalités du terrain, n'a pas la régularité habituelle du plus grand nombre des camps romains; on y a découvert des monnaies et d'autres objets d'origine romaine. La description et le plan en ont été donnés en 1823 par M. Harbaville dans le t. V des *Mém. de la Soc. des Antiq. de France*, p. 211-216. Cette description a été reproduite dans le mémoire de M. Haigneré sur les voies romaines du département du Pas-de-Calais (*Mém. de l'Académie d'Arras*, 1841, p. 202). C'est un des nombreux exemples de l'établissement d'un camp romain destiné à la surveillance du territoire soumis, près des chefs-lieux de *Civitates* gauloises.

1. Voir Wesseling, *Vetera Romanorum Itineraria*, 1735, in-4°, p. 377 à 379. — *Recueil des Itin. anciens*, publié par M. de Fortia en 1845, in-4°, p. 112 à 114. — Parthey et Pinder, Itiner. (éd. 1848, p. 180, 181). — *L. Renier, Itiner.* rom. de la Gaule, dans l'Ann. de la *Soc. des Antiq. de Fr.*, 1850, p. 208 et 209.

territoire ancien représenté par le département du Pas-de-Calai L'auteur a eu soin de signaler les découvertes archéologiques fait sur les bords de chacune de ces voies.

Les distances réelles s'accordent avec celles indiquées dans l'*Itin raire*, sauf pour celle qui de *Nemetacum* se dirigeait au N. O. ve *Tarvenna*, et au S. E. vers *Camaracum* (Cambrai). De légères m difications dans les chiffres des distances, proposées par D'Anville rétablissent la même concordance pour celle-ci. On voit, dans *Table* de Peutinger, la situation de *Nemetacum* entre *Tarvenna* *Turnacum*. coïncider aussi exactement avec celle d'Arras. Les v riantes *Menetacum* et *Nematacum*, signalées dans deux manuscri par Wesseling (*Itin*., p. 377), fortifient encore davantage le rappr chement que j'indiquais avec *Nemetocenna*.

La seule apparence de difficulté qui ait été soulevée contre la co cordance entre *Nemetacum* et Arras, est le passage suivant de Notice des dignités de l'Empire, qui signale à Arras, ou chez les Atr bates, une garnison de Lætes-Bataves, comme il y en avait plusieu autres dans la Seconde Belgique :

« *Præfectus Lætorum Batavorum Nemetacensium, Atrebatis Be gicæ Secundæ* [2]. »

A l'époque de la rédaction de ce document, si important pour l'hi toire de l'administration romaine dans les provinces, c'est-à-dire commencement du v[e] siècle, les noms gaulois primitifs d'un trè grand nombre de chefs-lieux de *Civitates* avaient été remplacés p ceux des peuples eux-mêmes, qui devaient persister les derniers se transmettre pendant le moyen âge sous la forme moderne qui no a été conservée. Les deux principaux noms de la capitale des *Atrebat* se trouvent ainsi rapprochés dans le texte que je viens de citer; c'e je crois, le plus ancien exemple de la dénomination de ce peup appliquée à sa métropole, et le dernier emploi du nom primi gaulois.

Adr. de Valois [3], en comparant cette mention à celle d'autres garn sons de troupes romaines ou barbares dans cette même province dans d'autres, remarque qu'elle s'écarte de la forme habituelle de c indications et qu'elle doit faire distinguer deux localités dans le m *Nemetacenses* et dans *Atrebatis*, de même que dans cette aut mention : *Præfectus Lætorum Batavorum Contraginensium, Novi mago Belgicæ*, etc.

Telle ne me semble pas devoir être la conséquence de cette doub mention, qui me paraît n'avoir d'autre cause et ne prouver ri de plus que la conservation du nom ancien de la ville assignée cette garnison de *Læti Batavi*, alors qu'elle avait été pour la pr mière fois cantonnée sur le territoire des *Atrebates*, avant que

1. *Notice de l'anc. Gaule*, p. 479.
2. *Notit. dignit. Imp.*, éd. Bœcking, t. II, p. 120. (Bonn, 1850.)
3. *Notit. Galliarum*, p. 51.

L'incertitude sur cette localité est, du reste, aussi ancienne que les [le]s anciennes éditions et traductions des Commentaires. On lit en [eff]et, dans la traduction de Robert Gaguin (édit. de Paris, 1537, in-fol., [l.] VIII, c. 15):

. . . « Il (César) se retira au pays de Beauvais, qui est en Haynault, [e]t passa son hyver en une île (ville) qu'on appelle Nemetocenne, [l]aquelle on appelle maintenant Valenciennes, comme disent au[c]uns, et les autres disent que c'est la ville de Spire sur le Rhin, ce [q]ue je ne croy point. »

Entre autres localités, auxquelles on a rapporté *Nemetocenna*, on [a] aussi indiquer Gand et Namur; mais cette opinion ancienne [n']est plus soutenue ni soutenable, et les plus grandes probabilités [s]e paraissent en faveur d'Arras, ainsi que N. Sanson, Adr. de [Va]lois, d'Anville et M. Walckenaër l'ont pensé.

Si l'identité de *Nemetocenna* et d'Arras a souffert des contradic[tio]ns, il n'en a pas été de même de *Nemetacum*. A l'égard de cette [de]rnière ville, il n'y a point eu et il ne pouvait y avoir de doutes, [m]algré les termes d'un passage de la *Notitia dignitatum imperii*, [qu]i a embarrassé Adr. de Valois lui-même.

Les voies romaines indiquées dans l'*Itinéraire d'Antonin*, comme [tr]aversant *Nemetacum*, ou comme y aboutissant, ainsi que cela [a] fait lieu pour les métropoles des principales *Civitates* gallo-ro[m]aines, ont la direction qu'exigerait leur tendance vers Arras [ac]tuel. *Nemetacum* est indiqué quatre fois sur quatre voies diffé[re]ntes dans l'*Itinéraire* : 1° sur le trajet de *Castellum* (Cassel) à [C]*olonia* (Cologne); 2° entre *Tarvenna* (Térouanne) et *Turnacum* [(T]ournai); 3° sur la ligne de *Tarvenna* à *Durocortorum* (Reims); [4]° enfin, comme point de départ d'une voie directe (*per Compendium*) [à] *Samarobriva* (Amiens) [1].

Ces voies et plusieurs autres ont été tracées sur la grande [c]arte jointe au mémoire de M. Haigneré, indiqué ci-dessus. Arras [c]'est marqué comme une des trois principales étoiles itinéraires du

---

[...]ée aux inégalités du terrain, n'a pas la régularité habituelle du plus [g]rand nombre des camps romains; on y a découvert des monnaies et [d]'autres objets d'origine romaine. La description et le plan en ont été [d]onnés en 1823 par M. Harbaville dans le t. V des *Mém. de la Soc. [d]es Antiq. de France*, p. 211-216. Cette description a été reproduite [d]ans le mémoire de M. Haigneré sur les voies romaines du départe[m]ent du Pas-de-Calais (*Mém. de l'Académie d'Arras*, 1841, p. 202). [C]'est un des nombreux exemples de l'établissement d'un camp ro[m]ain destiné à la surveillance du territoire soumis, près des chefs-[li]eux de *Civitates* gauloises.

1. Voir Wesseling, *Vetera Romanorum Itineraria*, 1735, in-4°, 377 à 379. — *Recueil des Itin. anciens*, publié par M. de Fortia [e]n 1845, in-4°, p. 112 à 114. — Parthey et Pinder, Itiner. (éd. 1848, 180, 181). — L. Renier, *Itiner. rom.* de la Gaule, dans l'Ann. de la [So]c. *des Antiq. de Fr.*, 1850, p. 208 et 209.

Quoi qu'il en soit de ces hypothèses et de ce
se rattachent qu'à la géographie politique anc
se lient que fort indirectement à la géographie
à l'époque de la formation du diocèse d'Arras,
des *Atrebates*, de tous ces noms, la capi
nom du peuple que le moyen âge nous a tr
aucune altération.

Établissement du christianisme chez les A
du diocèse d'Arras. — Son union au dioc
la fin du XI° *siècle.*

L'incertitude et l'obscurité que les tradition
de l'histoire de l'Église ne sont point parve
origines de la prédication évangélique, et pr
blissement définitif d'évêques sédentaires da
tates, ou diocèses des Belgiques et des Germ
évêchés d'Arras et de Cambrai, dont l'histoi
pendant les premiers siècles.

Que la lumière de l'Évangile ait pénétré da
conde Belgique, qui comprenaient les Cités d
vii, des *Morini* et des *Menapii*, longtemps a
surtout avant l'occupation permanente des sié
de Cambrai, de Térouanne, de Boulogne et d
n'est pas possible de révoquer en doute. L'e
christianisme dans le chef-lieu de la grand
suffirait pour démontrer les efforts de la p
dans les territoires des anciennes *Civitates* g
conde Belgique, subordonnées politiquement
Remi, comme elles le furent ensuite, suivant l
à ce premier centre ecclésiastique.

Des missionnaires chrétiens y furent envoy
l'impulsion officielle du métropolitain, mais p
des papes, et plus encore par une inspiration
tanés. La plupart payèrent de leur vie ce dévou
parvinrent à affaiblir passagèrement l'idolât
chapelles bientôt détruites, la résistance du p
persécutions du gouvernement impérial, l'éta
les Romains de colonies germaniques, les in
Barbares, furent autant d'obstacles successif
nisation ecclésiastique avant la fin du V° siècl
Gaule.

On reconnaît sans hésitation plusieurs pér
de l'Évangile dans ces contrées, depuis le
V° siècle. On l'a même fait remonter plus h
II° siècle; mais l'incertitude alors devient t
nombre des critiques les plus éclairés, mêr
siastiques, n'ont point osé défendre cette opi
que impossible de ne pas partager ces do
attentivement les actes originaux publiés

orum Belgii, avec les savants et précieux commentaires mpagnent [1].

si le résultat auquel me paraît conduire l'examen compa-incipaux témoignages rassemblés sur cette question par le ', dans son *Belgium Romanum*, ouvrage non moins pré-l'histoire des provinces belges avant le VI[e] siècle [2], quoique penche pour une origine plus ancienne.

ıt un ecclésiastique fort instruit, chanoine du diocèse . l'abbé Robitaille, a publié récemment un mémoire dont de faire remonter presque jusqu'aux temps apostoliques e la prédication du christianisme et l'établissement d'un s ce diocèse [3]. Quelque mérite que je me fasse un plaisir tre à cette savante dissertation, je ne puis partager toutes s qui y sont développées. La persuasion que « rien n'est ux pour une église que l'antiquité de son origine, » a fait is quelques années plusieurs ouvrages et mémoires im-nt l'influence tend à se propager chaque jour davantage. que la plupart des écrivains ecclésiastiques et des cri-lus éclairés du XVII[e] et du XVIII[e] siècle, avaient émis sur ıent du christianisme dans la plus grande partie de la ieurement à la fin du II[e] et au III[e] siècle, a fait place à une on nouvelle de textes déjà bien connus, ou à la confiance e dans d'autres textes dont l'authenticité est fort incer-reporter jusqu'aux temps apostoliques la prédication

---

citer fréquemment cet ouvrage, capital pour l'histoire et la ecclésiastiques de la Gaule septentrionale, et surtout des › la Seconde Belgique, qui dépendaient de la Belgique t dite, j'en donne ici le titre détaillé : *ctorum Belgii selecta, quæ tùm ex monumentis sinceris, Bollandiano opere edita, tum ex vastissimo illo opere, migeniâ scriptorum phrasi, collegit, chronologico ordine ommentariis ac notis illustravit Josephus* GHESQUIERUS *- Bruxellis et Tongerloæ*, 6 vol. in-4, — t. I, Brux., 1783, 752 p. — T. II, Brux., 1784, XXXI et 683 p. — T. III, Brux., III et 736 p. — T. IV, Brux., 1787, XXVIII et 728 p. — T. V, ', XVI et 816 p. — T. VI, *Tongerloæ*, 1794, XX et 790 p. Ce lume est extrêmement rare. L'abbé Ghesquières eut pour ırs dans la rédaction des tomes III à V son collègue Corne-t et pour le t. VI, Isfrid Thys, chanoine régulier de Ton-ouvrage s'arrête à l'année 729 environ. Les notes et disser-composent au moins la moitié. Malheureusement la es subdivisions de la topographie eclésiastique n'y a pas

ii Bucherii Atrebatis, è societate Jesu, Belgium romanum, um et civile, Leodii, 1655, 1 vol. in-fol.

rches sur l'ancienneté de l'église d'Arras, extrait de la *urnal*, numéros du 18 avril au 6 mai 1855. Arras, 1855.

de la foi chrétienne, même dans les contrées de la Gaule l
éloignées de la Province romaine. La plus forte impulsion da
voie a été donnée par les ouvrages fort érudits de M. l'abbé Fa
de dom A. Piolin, religieux bénédictin de la congrégation de F
Solesmes [3], soutenus eux-mêmes par d'autres savants dont l
donné plus de poids encore à des opinions jadis tant contro
et que la critique historique semblait avoir définitivement r
dans un sens différent, sur l'autorité de Sulpice Sévère et de G
de Tours. Une réponse généralement très-solide à ces opinio
publiée depuis peu de temps par M. W. d'Ozouville, qui a tant
bué par ses écrits au récent établissement de l'évêché de Lava

Il me paraît essentiellement utile de n'admettre d'opinion
dans des questions aussi délicates et qui touchent de si p
croyances et aux dogmes les plus respectables qu'avec
grande réserve et après l'examen critique le plus rigoureu
est assurément aussi la pe[illegible]es respectables écrivains
convictions historiques sont [illegible]entes.

En me bornant ici à la pa[illegible] la Gaule septentrionale qui
pondait à la *Civitas* gallo-romaine des *Atrebates*, et en envi
la question au point de vue géographique, le seul qui doi
occuper dans ces recherches, voyons si les témoignages
pour changer les opinions le plus généralement admises.

Dans ses relations avec la géographie, l'histoire ecclésias
diocèse d'Arras peut se partager en cinq grandes périodes d
fort inégale.

La première comprendrait les temps antérieurs à l'établi
nominal de l'évêché d'Arras par saint Remi, en faveur de
(*Vedastus*), en 499.

La seconde s'étendrait depuis l'union des deux siéges d'Ar
Cambrai sous un même évêque, et surtout depuis la transla
séjour de l'évêque titulaire des deux diocèses à Cambrai, ve
ou peu d'années après.

Pendant la troisième période, qui s'étendrait jusqu'en 10
territoires de ces deux diocèses, correspondant aux ancienne
tates des *Atrebates* et des *Nervii*, sont réunis sous une s
même administration épiscopale, et le diocèse d'Arras sembl
qu'une annexe du diocèse de Cambrai, quoique d'une origine p
et ecclésiastique non moins ancienne.

La quatrième période embrasse l'histoire du diocèse d'Arras

1. *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie Ma*
en Provence et sur les autres apôtres de cette contrée. Paris
(collection de M. l'abbé Migne), 2 vol. grand in-8.

2. *Histoire de l'Église du Mans*, tomes I à III. Paris

3. *Origines chrétiennes de la Gaule ; lettres*
Piolin, en réponse aux objections contre l'intro
nisme dans les Gaules aux IIe et IIIe siècles. Pa
plément aux lettres précédentes. Paris, 1856, in-8

sa séparation de celui de Cambrai et depuis son rétablissement définitif en 1095, sous le grand évêque Lambert de Guisnes, jusqu'à la création des nouveaux évêchés des Pays-Bas et de l'archevêché de Cambrai en 1559.

Une cinquième et dernière période, qui s'étend de 1559 jusqu'en 1790 [1], comprendrait la durée de l'évêché d'Arras pendant tout le temps qu'il fut l'un des suffragants de la métropole de Cambrai. Antérieurement, ces deux siéges relevaient de la Province ecclésiastique de Reims, comme les deux *Civitates* correspondantes étaient subordonnées à la Métropole primitive, dans l'administration romaine.

Or, malgré ces nombreuses vicissitudes, le fait le plus évident, le plus incontestable est la conservation intégrale et permanente du territoire primitif des *Atrebates*. C'est sous ce point de vue surtout que nous avons à parler ici des origines du christianisme dans cette partie de la Seconde Belgique, et à voir comment l'époque de la prédication de l'Evangile y fournit un élément utile à l'étude de la géographie ecclésiastique.

Pendant la première période, c'est-à-dire antérieurement à saint Vaast, et jusqu'à la fin du v[e] siècle (499), c'est moins aux *Atrebates* en particulier qu'aux populations voisines, aux *Nervii* et aux *Morini*, que se rapportent les témoignages peu nombreux et peu précis qui constatent les premiers efforts de la prédication évangélique dans ces contrées. Toutefois, compris entre ces deux territoires, celui des *Atrebates* ne dut point y rester étranger [2].

Si pour la plupart des diocèses de la Première Belgique, ou Province de Trèves; si pour les diocèses de la partie orientale de la Seconde Belgique, ou Province de Reims; si même, pour une partie de la Première Germanie (Cologne et Tongres), on peut invoquer des témoignages qui fassent remonter la première prédication évangélique jusqu'au II[e] siècle, ou même jusqu'à la fin du I[er], il n'en est pas de même pour les parties nord et occidentale de la Seconde Belgique.

C'est seulement à la deuxième moitié du III[e] siècle que se rapporte la plus ancienne mention un peu positive de missionnaires chrétiens dans cette partie extrême de la Gaule; celles de S. Piat, à Tournai, des SS. Chrysole et Eubert, ou Eugène, chez les *Nervii*; (Comines, Seclin, Lille, Bavai, Cambrai); des SS. Fuscien et Victorin, chez les *Morini* (Térouanne et Boulogne), ne remonte pas plus haut [3]. Elle

---

1. L'état postérieur à 1790 sort du cadre de ces recherches.

2. Tous les arguments, plus ou moins solides, invoqués en faveur des opinions différentes sur l'époque de l'introduction du christianisme en Belgique, sont rapprochés et discutés dans la dissertation savante et modérée du P. G. Gesquières : *De epochâ prædicati in Belgicâ Evangelii*, insérée en tête du premier volume des *Acta SS. Belgii*, p. 1 à 76.

3. *Voir pour les actes* de la prédication et du martyre de ces premiers *missionnaires*, les *Acta* SS. Belgii, t. I, p. 95 à 172, Le

appartient à la même époque que la mission de S. Lucien e
compagnons chez les *Bellovaci*, de S. Firmin chez les *Ambi*
S. Quentin chez les *Veromandui*, des SS. Crespin et Crespin
les *Suessiones*, Toutefois Arras n'est point encore cité dans c
mière période.

Le titre d'évêque, attribué dans les martyrologes du IXe siè
tout dans les plus nouveaux, à quelques-uns de ces saints i
naires, ne paraît pouvoir offrir que le sens d'évêques régioni

La seconde mission dans la partie nord occidentale de la
Belgique, appartient au IVe siècle; elle s'appuie sur des tém
plus authentiques et se rapporte à la puissante impulsion do
les prédications de S. Martin à la propagation de l'Évangile
Gaule.

En effet, d'abord contemporain, ami, et plusieurs fois comp
S. Martin, dont le dévouement embrassa une cité voisine,
Ambiani (Amiens), comme lui soldat dans les légions r
S. Victrice (*Victricius*) peut être considéré avec certitude co
des premiers et des plus zélés apôtres de l'Évangile dans
occidentale de la Seconde Belgique. Ses prédications s'éte
pendant la seconde moitié du IVe siècle, du diocèse de Rouer
était évêque, vers les régions septentrionales étrangères à s
Province ecclésiastique. Elles eurent pour théâtre non-seul
territoire des *Morini*, mais la vaste contrée qui comprenait le
tes de Tournai et de Cambrai, qui se prolongeait au delà jus
toral et qui était désignée dans la *Notice de l'Empire*, et dans
textes sous le nom de *Nervicum littus*, ou de *Nervicanus*

C'est par un contemporain, par un ami de S. Victrice, pa
lin, évêque de Nole, que le récit de cette mission nous a été
Il n'est donc pas de témoignage plus authentique; c'est mên
ancien et le plus incontestable de tous ceux qui concernent
cation de l'Évangile dans cette partie de la Gaule pe
IVe siècle. Les détails qu'il en donne, dans une de ses lettres
à Victrice lui-même, méritent à ce titre d'être cités ici textu
Ils offrent le tableau d'institutions chrétiennes, églises e
tères, dont les troubles des luttes et de la conquête germaniq
rompirent les développements.

« [1] ... *Notum enim nobis fecit Tychicus, tuus carissim*
et fidelis minister in Domino, quanta Dominus per te li
obscuris ante regionibus accendisset... Ita et nunc in ter
norum situ orbis extrema, quam barbaris fluctibus treme

P. Mallbrancq, dans le t. I de son grand ouvrage *de Morin*
in-4°), et le P. Boucher, dans son *Belgium Romanum* (165
ont aussi longuement discuté les détails et les incertitud
missions évangéliques. Il est presque surabondant de rappel
rédaction des récits les plus anciens qui ont servi de base à
cussions, est postérieure de plusieurs siècles aux événemen

1. *S. Paulini Epist. XVIII* (alias XXVIII), ap. Ghesquiè
SS. Belgii, t. I, p. 407.

Oceanus, gentium populi remotarum qui sedebant in latebris,... ortâ sibi per tuam sanctitatem à Domino luce gaudentes, corda aspera, Christo instante, posuerunt. Ubi quondàm deserta silvarum ac littorum pariter intuta advenæ barbari aut latrones incolæ frequentabant, nunc venerabiles et angelici sanctorum chori urbes, oppida, insulas, silvas ecclesiis et monasteriis plebe numerosis, pace consonis celebrant.... — In remotissimo Nervici littoris tractu, quem tenui antehàc spiritu fides veritatis afflaverat, te potissimum in vas electionis excerpsit... »

Si le territoire des *Atrebates* est omis dans le récit de cette mission évangélique, c'ést peut-être parce que l'autorité romaine, dans cette Cité, y apportait alors de plus grands obstacles, ou bien parce qu'une prédication antérieure, dont les textes n'ont point conservé la trace, y avait déjà introduit la foi chrétienne.

Un témoignage, qui serait, par son caractère, plus authentique encore que celui de S. Paulin, si l'époque de sa rédaction n'était pas fort contestée et fort contestable, signale, vers le milieu du IVe siècle, un évêque des Nerviens : *Superior episcopus Nerviorum* ; mais les actes du concile de Cologne auquel aurait souscrit cet évêque en 346, sont en général considérés comme ayant été rédigés, ou tout au moins fort altérés postérieurement [1].

Telle est l'opinion de Baronius (*Annales ecclesiastici*, a. 346), ainsi que de Tillemont. Le savant auteur de la collection des *Concilia Germaniæ*, le P. Hartzeim [2] rapporte cette rédaction au IXe ou au Xe siècle. Le P. Ghesquières [3] en rejette aussi l'autorité, et trouve même insuffisanté, pour faire admettre la réalité de cet évêque des *Nervii* en 346, la présence d'un évêque du même nom, sans indication de siége, au nombre des évêques de la Gaule signataires du célèbre concile général de Sardique en 347 [4]. Nulle autre mention n'en est connue, et à son souvenir ne se se rattache aucune vénération locale, populaire ou ecclésiastique; son nom ne figure ni dans les vies des saints de la Belgique, ni même dans les légendaires les moins authentiques.

Si, donc, il a existé dès le IVe siècle un évêque du nom de *Superior* dans le vaste territoire des *Nervii*, ce ne doit avoir été que très-passagèrement et probablement à titre d'évêque régionnaire.

On voit figurer en tête de plusieurs listes des évêques d'Arras et de Cambrai, et particulièrement sur celle de la *Sacra Belgii chronologia*, de Castillon (1719, p. 309), *S. Siagrius*, ou *Sagericus*, antérieur

1. Labbe, *Concil.*, t. II, col. 615 — Sirmond, *Concil. antiq. Galliæ*, t. I, p. 11. — D'Anville, *Notice des Gaules*, p. 483, donne, par erreur, à ce même évêque le nom de *Senator*. — On a aussi assigné à ce concile de Cologne les dates de 344, ou 345, ou 349.

2. Schannat et Hartzheim, *Concil. Germaniæ* (1759), t. I, *Præf.*, p. 22.

3. *Acta SS. Belgii*, t. I, p. 185 et 437.

4. *Labbe, Concil.*, t. II, col. 679. Cette coïncidence me paraît être le *plus fort argument* qu'on puisse faire valoir en faveur de l'existence de *l'évêque Superior*.

de plus de deux siècles à *Superior*. Il aurait été envoyé de Rome vers l'an 96 ou 108; mais son existence, qu'on rattache à la mission de S. Denis, dont la date, si controversée, est certainement plus moderne, n'a d'autres bases que l'assertion de chroniqueurs du XVe et du XVIe siècles.

Une incertitude aussi grande existe au sujet de S. Diogène (*Diogenes*, ou *Giogenes*), missionnaire d'origine grecque, contemporain de S. Martin et de S. Victrice, soldat comme eux, et qui figure sur la plupart des listes comme le premier ou le second évêque des diocèses d'Arras et de Cambrai. Envoyé, vers 390, dans ces contrées par le pape Siricius et l'archevêque de Reims, S. Nicaise, il aurait été martyrisé par les Vandales en 407 ou 410, après avoir fondé les deux basiliques, ou églises cathédrales, de ces deux chefs-lieux des *Civitates* des *Atrebates* et des *Nervii*.

Hennebert (*Hist. génér. de la province d'Artois*, 1786, t. I, p. 177), dit que S. Martin reçut le baptême en 334 à Arras ou à Térouanne. Cette assertion n'est basée sur aucun témoignage historique.

G. Gazet, Ferri de Locres, A. de Rais, J. de Castillon [1], ont surtout admis la réalité de l'épiscopat de S. Diogène, sans autre base que le témoignage d'un chroniqueur du XVIe siècle, Chr. Masseuw, et le témoignage plus ancien, il est vrai, mais, en tout cas, fondé sur des traditions plutôt que sur des témoignages positifs, du monument historique souvent cité sous le nom de *Tabulæ* de l'église d'Arras. Dom Devienne, dans son *Histoire d'Artois* (t. I, p. 176), constatait que si le nom de *Diogènes* figure sur les Tablettes de l'église d'Arras, qu'il rapporte au XIe siècle, date qui paraît fort antérieure à la réalité, c'est qu'on l'y a ajouté, les écritures étant différentes; d'ailleurs, il n'y porte pas le titre d'évêque. La Chronique des évêques d'Arras et de Cambrai écrite au XIe siècle par Balderic, d'après tous les documents conservés alors dans les deux églises, n'en fait aucune mention. Sigebert de Gemblours, son contemporain [2], donne aussi S. Vaast pour premier évêque d'Arras.

Les Bollandistes [3], les Bénédictins, auteurs du *N. Gallia Christiana* [4], et le P. Ghesquières [5], ont émis, au sujet de *Diogènes*, les mêmes doutes que pour *Superior*. L'incertitude à cet égard est si complète, que le P. Le Cointe [6] n'a pas craint, tout en doutant beaucoup de son existence, de le rajeunir d'un siècle environ, à l'effet de

1. G. Gazet (*Histoire ecclés. des Pays-Bas*, in-4°, 1614, p. 2. — Ferreolus Locrius (*Chronicum Belgicum*, 1616, t. I, p. 20). — A. Raissius (*Belgica Christiana*, 1631, p. 65). — J. de Castillon (*Sacra Belgii Chronologia*, 1719, p. 311).

2. *Chronic.*, anno 531. *Vedastus primus Atrebatensium episcopus ordinatur à S. Remigio.* — Pertz, *Monum. Germ. Script*, t. VI, p. 316.

3. *Boll. Vit. SS. VI Febr.*

4. *N. Gall. Chr.*, t. III (1725), col. 1. — Le Glay, *Cameracum christianum*, p. 3.

5. *Acta SS. Belgii*, t. I, p. 437.

6. *Annales eccl. Francorum*, t. I, p. 576, anno 390.

vide dans la série des évêques d'Arras, premiers succes-
. Vaast.
oine de Cambrai, Stiévenard, mort en 1735, et qui avait
aire de Fénelon, a laissé, en manuscrit, une dissertation
ment composée sur la chronologie des évêques de Cambrai,
e Glay a publié des fragments, dans ses *Recherches sur
étropolitaine de Cambrai* (in-4, 1825, p. 153). Quoique le
ment systématique de l'auteur soit de démontrer que l'É-
as n'a point eu d'évêques avant celle de Cambrai, et que
ut titulaire des deux évêchés, malgré le témoignage des
s, ou l'affirmation contraire des hagiographes plus anciens
ric, les objections contraires à l'existence des prétendus
ntérieurs y sont présentées avec force et bonne foi. La
de l'auteur, qui me semble très-admissible en ce qui
temps antérieurs à S. Vaast, c'est-à-dire à l'année 499, est
ristianisme a certainement pénétré dans ces contrées avant
mais que, s'il y a eu des évêques sédentaires plus anciens
ns l'un et l'autre diocèse, les documents historiques sont
ts pour le démontrer.
est pas cependant l'opinion de l'auteur du consciencieux
que j'ai déjà cité (*Recherches sur l'ancienneté de l'Eglise*
1855.) M. l'abbé Robitaille non-seulement est disposé à ad-
mme incontestable l'existence de ces trois évêques anté-
aint Vaast, et à les considérer comme des évêques ordinaires
résidence habituelle dans la ville épiscopale, et non comme
es régionnaires; mais, s'appuyant sur d'autres considéra-
pruntées soit à l'histoire générale des premiers siècles de
oit à des inductions tirées de l'histoire locale, M. Robitaille
ter jusqu'aux premiers temps apostoliques la prédication
l'établissement fixe du christianisme dans ces contrées.
nticité de la lettre attribuée au pape saint Clément (fin du
), suivant laquelle saint Pierre lui-même aurait ordonné
érarchie de l'Église, primats, archevêques, évêques; la mis-
int Lazare, de Marthe et de Marie, dans le midi de la Gaule
40; la mission de saint Trophime et de ses six compagnons,
évêques des Gaules, fixée à l'année 48 et ordonnée par
re lui-même; celles de saint Denis, évêque de Paris, de saint
chevêque de Trèves, et de saint Sixte, archevêque de Reims,
au Ier siècle, contrairement au témoignage de Grégoire de
lui assigne le IIIe; la délimitation des diocèses et leur divi-
glises paroissiales, fixées définitivement au milieu du IIIe siè-
ême pour le plus grand nombre aux temps apostoliques,
re fort longtemps avant la rédaction de la *Notice de l'Em-*
en a été la base véritable; l'interprétation et l'application
rales de la lettre du pape Denis (259-269) à Sévère, évêque
e, sur la distinction des paroisses, comme il l'avait établie
dans Rome: tels sont les principaux arguments sur les-
ose, par induction, l'antiquité de l'organisation ecclésias-
a *Gaule septentrionale* plusieurs siècles avant l'époque où les
s *présumés* authentiques la démontrent.
s *arguments* plus particulièrement applicables aux di-

cèses d'Arras et de Cambrai, et qui ont été rappelés précédemment, on invoque surtout le témoignage de Balderic (XIe siècle) qui, tout en ne reconnaissant aucuns noms d'évêques antérieurs à saint Vaast (a. 499), n'en semble pas moins disposé à admettre, *juxta chronicorum fidem* (*Chron.*, l. I, c. VII), la distinction et la division en paroisses des évêchés de Cambrai et d'Arras, *matris ecclesiæ sedes* (l. I, c. 5), dès le milieu du IIIe siècle. Les termes très-vagues et très-généraux de la bulle d'Urbain II pour la séparation de ces diocèses en 1093, rappelant l'antiquité de celui d'Arras, sont aussi donnés en preuves, ainsi que d'autres considérations plus particulièrement empruntées aux traditions locales. Tout en groupant avec habileté ces diverses sortes d'arguments pour faire remonter l'évêché d'Arras jusqu'aux temps apostoliques, tout en reconnaissant comme incontestable l'existence de l'évêque Diogène antérieurement à saint Vaast, M. l'abbé Robitaille se résume en disant qu'il croit avoir démontré d'une manière solide que ce diocèse existait au moins avant le milieu du IIIe siècle, et qu'alors il avait sa délimitation territoriale comme suffragant de Reims.

Envisageant sans doute plus froidement, dans ces recherches, que ne le font, chacun pour la gloire de leurs diocèses, les respectables et savants défenseurs de l'antiquité des siéges épiscopaux de la Gaule, je suis moins frappé qu'eux de la force de certains arguments indirects que rend nécessaires l'absence de témoignages positifs. Il ne serait peut-être pas très-difficile de discuter isolément la plupart des inductions sur lesquelles repose l'opinion contraire à celle qui m'a paru la plus vraisemblable, au sujet du diocèse d'Arras ; mais, comme elles tirent leur principale force de leur ensemble, cet examen, quoique incomplet, nous entraînerait beaucoup trop loin; partiel, il paraîtrait insuffisant, et se rattacherait d'ailleurs trop indirectement au but de ces études.

Quoi qu'il en soit, il est incontestable que, pendant presque toute la durée du Ve siècle, les invasions des Vandales, des Huns, et les premiers troubles de la conquête des Francs firent disparaître à peu près toutes les traces du christianisme antérieurement introduit dans la partie de la seconde Belgique correspondant au territoire des *Atrebates*, et particulièrement dans la capitale.

Fuit Civitas Atrabates sine principe sacerdotis usque ad tempus S. Vedasti. Ecclesiâ destructâ, locus in solitudinem redactus, ferarum habitatio factus est. (Balderic, *Chronicon Cam. et Atrab.*, l. I, c. 6, édit. Le Glay.)

C'est avec S. Vaast que commence réellement l'histoire ecclésiastique du diocèse d'Arras. Il fut le véritable apôtre de l'Artois et du Cambrésis. Ami et compagnon de S. Remi, très-activement dévoué lui-même, le premier, à la conversion de Clovis, dont il eut aussi toute la faveur, présent avec S. Remi à son baptême, S. Vaast fut d'abord préposé comme évêque à la Cité d'Arras seulement :

Ecclesiæ Atrebatensi cui, deo auctore, Vedastum fratrem meum episcopum consecravi. (*Testam. B. Remigii.*)

Alcuin reproduit un témoignage analogue :

(B. Remigio) fuit tandem consilii, ut Atrabatum urbi eum (Vedastum) pontificem faceret; quo Francorum gentem ad baptismi

ιulatim, docendo ac de industriâ monendo, attrahere Alcuinus, *Vit. S. Vedasti*, in Duch. *Scr. Fr.*, t. I, p. 524.)
·éunit ensuite, suivant le témoignage postérieur de Bal-
sa surveillance épiscopale (vers 510) les deux territoires
e Cambrai :
*·ege Clodoveo,... ordinatum episcopum ad evangelizan-
aco et Atrebato dirigit urbibus* (*Vedastum B. Remigius*)....
ırochiæ anteà geminâ episcopali administratione gau-
ld., *Chron.*, L. I, c. VII.)
·tait emparé d'Arras avant d'être maître de Cambrai. C'est
nt par cette circonstance que S. Vaast fut d'abord évêque
ère Cité. Pendant toute la durée de son épiscopat, qui fut
e ans (499-539), on ne voit aucun autre témoignage propre
les rapports et l'étendue relative des deux *Civitates*. Ce
la seconde moitié du VIe siècle, vers 583, sous le second de
emiers successeurs, *Dominicus*, *Vedulfus* et *Gaugericus*,
ılation du siége des deux évêchés, déjà réunis, eut défini-
ıu d'Arras à Cambrai.
*Vedulfo), cœterisque successoribus ejus Cameracensis eccle-
ım principatûs aulam accepit, quæ sacerdotali regimine
ı tempore, sicut et Atrabatus, vacarat...* (Bald., *Chron.*,

ette époque, l'histoire des deux diocèses est entièrement
; mais l'administration, quoique soumise à une autorité
distincte. Le siége des deux évêchés continua d'être à
. la surveillance épiscopale sur celui d'Arras fut le plus ha-
ıt exercée par un vicaire général delégué. L'abbaye de
ındee en 673, dans un faubourg d'Arras, sur l'emplacement
n fort romain, *castrum Nobiliacum*, aussi bien que
légiale d'Arras, acquirent peu à peu, l'une et l'autre, une
presque une indépendance religieuses et civiles, que l'éloi-
ı l'évêque titulaire des deux diocèses accrut au plus haut
dant tout le moyen âge, longtemps après le rétablisse-
vêché, le souvenir de leur longue indépendance contribua
r, avec les évêques eux-mêmes, des luttes de prérogatives
un grand retentissement.
de vue de la géographie ecclésiastique, un fait capital doit
endant cette période, c'est que même avant la réunion des
ses, c'est-à-dire dès la fin du VIe siècle, le diocèse d'Arras
livisé en deux grands territoires Archidiaconaux, corres-
.x deux principaux territoires civils et politiques, le *pa-
ıus* ou *Atrebatensis* et le *pagus Ostrevandensis*. La men-
s positive de ce fait capital est consignée, comme nous
oir, dans les nombreux documents originaux auxquels le
ient de l'évêché d'Arras donna lieu.

e d'Arras, depuis la séparation des deux évêchés, en 1093-
'à la création de l'archevêché de Cambrai en 1559.

issement de l'évêché d'Arras eut dans l'histoire de l'Église
ıportance, et, malgré sa conformité aux lois ecclésiasti-
ı si longtemps des intérêts opposés, et surtout les préten-

tions de l'évêque de Cambrai et celles de l'abbaye de S.-Vaast, que les papes qui se succédèrent, pendant plus d'un demi-siècle, durent l'appuyer de bulles souvent renouvelées, afin de restituer la possession de droits qu'une interruption de près de six cents ans devait avoir singulièrement affaiblis. Depuis Urbain II, qui rétablit le siége d'Arras en 1093, jusqu'à Adrien IV, qui mourut en 1159, on voit la plupart des souverains pontifes qui se succédèrent durant cet intervalle, intervenir soit par quelque décision directe, soit par l'interprétation de bulles précédentes, dans la reconstitution de l'evêché[1].

Le dernier évêque des deux diocèses réunis, Gérard II, venait de mourir en 1092; les membres du clergé des deux territoires ne s'accordèrent point sur la désignation de son successeur. Le clergé d'Arras vit dans ce désaccord une occasion, qu'il cherchait depuis longtemps, de recouvrer son indépendance hiérarchique et d'avoir un évêque propre, de son choix.

L'existence primitive à Arras d'un évêché faisant partie des douze siéges de l'antique métropole et Province de Reims; les besoins même de la discipline ecclésiastique; l'intervention active et influente du roi de France Philippe Ier, qui avait à se plaindre gravement des habitants de Cambrai, partisans de l'empereur Henri IV; le grand mérite et la juste renommée du candidat Lambert de Guines, sur lequel le clergé d'Arras paraissait disposé à porter son choix : tels furent les principaux motifs qui déterminèrent le pape Urbain II à autoriser le rétablissement de l'évêché d'Arras. Ce fut dans le célèbre concile de Clermont, en 1095, que fut proclamée par Urbain II la bulle de rétablissement de cet évêché; dans la même assemblée où la première croisade fut solennellement recommandée à la foi enthousiaste de l'Europe chrétienne.

Les circonstances presque dramatiques, les difficultés nombreuses qui accompagnèrent et entravèrent cette élection ont été retracées par plusieurs auteurs contemporains, tels que les deux continuateurs de Balderic, la *Chronique de S. Bertin*[2], un chroniqueur de Cambrai, l'auteur de la *Vie de S. Lambert*, etc. On en retrouve surtout les détails dans les lettres et bulles relatives à cet événement ecclésiastique, qui ont été publiées plusieurs fois[3].

---

1. Pascal II (1099-1118, bulle de 1115), Gelase II (1118, bulle de 1118), Callixte II (1118-1124, bulle de 1118), Honorius II (1124-1130), Innocent II (1130-1143, bulle de 1135), Eugène III (1145-1153, bulles de 1145, 1151, 1152), et enfin Adrien IV (1154-1159, bulle de 1159).

2. C. 40, part I... *Nov. thes. Anecdot.*, t. III, col. 593.

3. Les auteurs de l'*Histoire littéraire de France* ont inséré dans le tome X une savante notice sur Lambert de Guines. M. l'abbé Frechon, professeur au séminaire épiscopal d'Arras, a publié en 1845, dans le tome VI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, une autre notice très-complète sur le même personnage. — *Les actes originaux* de la reconstitution de l'évêché ont été *mis au jour partiellement* par Ferri de Locres (*Chronicon Belgicum, t. I, p. 231, etc., 1616*); par A. Le Mire (*Opera diplomatica, éd. de Foppens, t. I et III*); par Labbe (*Concil., t. X*); — dans le t. III,

quelques passages de ces lettres et bulles au point de vue le ressant pour la géographie ecclésiastique.

une première lettre du pape Urbain II à Renaud, archevêque écrite en 1092, pour lui manifester son intention de séparer d'Arras de celui de Cambrai, et l'inviter à consacrer évêque le clergé et le peuple d'Arras auraient choisi, il s'exprime

tensis Ecclesia, una ex nobilioribus Ecclesiis Remensis s fuit, pontifices viros religiosissimos et cætera pontificalia is rationum monumentis obtinuit....
eri ut Ecclesiæ, persecutionis tempore, suis ordinibus, suis subsidiis etiam temporalibus destitutæ, aliis temporaliter ntur Ecclesiis; postquam vero hæ quæ diminutæ fuendare cœperint, pristinam recipiant dignitatem. — So- Apostolici est episcopatûs conjungere et conjunctos disaut etiam novos construere. Fretus itaque nostrâ auc- id ne timeas adimplere. Voluntatis enim nostræ est Ecclesiæ olim duodecim episcopatuum dignitatem, Deo le, in pristinum gradum revocare. (Baluze, *Misc.*, II, p. 127.)
ıre lettre écrite, la même année, par le pape Urbain II au clergé ple du diocèse d'Arras, rappelle les mêmes motifs et la même donnés pour le rétablissement de l'evêché et le choix d'un

us.... ut, jugo Cameracensis subjectionis ab Ecclesiâ vestrâ t receptâ dignitate primis temporibus rationabili firmitate cardinalem episcopum vobis et Ecclesiæ vestræ utilem elileatis.

e lettre du clergé de l'Église d'Arras à Renand, archevêque , les représentants de cette Eglise, autorisés par le sountife et par l'assentiment du prince Robert, de tout le clergé ut le peuple d'Arras, demandent au pape de leur envoyer sentant de son pouvoir métropolitain, pour présider à l'élecouvel évêque.

e lettre au clergé d'Arras, l'archevêque de Reims l'invite, l l'a fait auprès de l'évêque de Cambrai, à se rendre à une e solennelle, afin de produire, chacun de leur côté, les titres s à l'union ou à la désunion des deux diocèses.

'est plus propre à constater l'importance que l'Église attaı conservation de ses antiques divisions géographiques que les motifs longuement développés dans les plaidoyers pro-

---

llia Christiana (1725); par Dom. L. d'Achéry, dans le *Spici-* . III, p. 425; et plus récemment enfin par Mgr Gousset, archeReims, dans les *Actes de la Province ecclésiastique de Reims*, 07 et suiv., 1843. Mais la collection la plus complète de ces ts est celle que Baluze a insérée dans les *Miscellanea*, ed. de f°, t. II, p. 127 et suiv. *Lucæ*, 1761. On trouve dans ce recueil *es de l'évêque* Lambert, et d'autres titres originaux qui *relatifs et dont les* plus importants concernent l'évêché

noncés en faveur de l'Église d'Arras, dans le concile prov
Reims en 1093, en présence de tous les évêques et d'une
tie du clergé de la Province; mais ces récits ne peuvent
et je dois me borner à citer ici le seul témoignage qui soi
rectement appliquable à la distinction positive des divisi
phiques les plus anciennes du diocèse d'Arras.

Ce témoignage paraît pour la première fois dans tro
bulles du pape Urbain II, adressées simultanément, cette
1093, l'une à tous les évêques suffragants de l'Archevêc
une autre aux deux Archidiacres, aux Prévôts, aux Doyen
clergé de l'ancien diocèse d'Arras, *Alardo Atrebatens
Obstrevandensi Archidiaconis, et omnibus Præpositis at*
et la troisième à l'évêque Lambert nouvellement élu et s

Le pape rétablit de la façon la plus directe les ancien
les anciennes divisions. Voici les termes de la lettre q
Lambert : *Legitimum perpetuum statuimus ut Atrebente
deinceps cardinalem semper episcopum sortiatur.... Qu
dictæ Ecclesiæ B. Remigius contulit, quidquid antiquit
dum episcopali dignitate polleret, eum possidere consi
legalibus institutis et romanæ Ecclesiæ privilegiis, ri
tuis successoribus sancimus permanere; in quibus
Archidiaconias duas, quarum una Atrebatensis, al
Obstrevandensis, præfatæ Ecclesiæ confirmamus. Et
limites inter Atrebatensem et Cameracensem Ecclesias
pimus quos antiquitùs fuisse, vel scriptorum mon
territoriorum diremptione, vel certis aliquibus indic
comprobari.*

Les termes si positifs de cette lettre ont été reproc
littéralement dans plusieurs bulles postérieures des pa
(en 1115), Calixte II (en 1118), Innocent II (en 1135), et d
autres documents; on y trouve de plus la mention d'ur
Doyennés et des abbayes qui faisaient partie de l'anci
d'Arras. Ces textes offrent donc, malgré leur date com
récente (XIe et XIIe siècles), eu égard aux traditions plus
plus de cinq cents ans, qu'elles invoquent, un caractère
difficilement attaquable. Aussi, ont-ils été admis, avec
quences, par tous les historiens ecclésiastiques qui e
tels entre autres que Gazet, (*Hist. eccl. des Pays-Bas*, 16
Ferri de Locres (*Chronicon Belgic.*); le P. Lecointe (*An*
les auteurs du *N. Gallia Christiana* (T. III, col. 320 et 3
dans son ouvrage intitulé le *Clergé français*, t. IV, p. 9
et dom de Vienne, dans son *Histoire d'Artois*, t, I, p. 6

Divisions Archidiaconales et Décanales du diocèse d

Les textes qui viennent d'être cités font donc remor
VIe siècle, c'est-à-dire jusqu'à l'époque de la réuni

1. Baluze, *Miscell.*, t. II, p. 132-134.
2. Ferri de Locres (p. 46), et le P. Lecointe (Ann. eccl.

›ses d'Arras et de Cambrai, les deux grandes divisions Archidia-
les de celui d'Arras, les *Archidiaconés d'Artois et d'Ostrevant*,
que ces bulles restituent à l'évêché d'Arras tout ce qui lui avait
rtenu avant la réunion des deux diocèses, et notamment les deux
iadiaconés. Or, cette division ecclésiastique, qui s'est maintenue
u'en 1790, représente fidèlement les deux principales, les deux
anciennes subdivisions politiques du territoire de la *Civitas Atre-
nsium*, savoir le *pagus Adertisus* ou *Atrebatensis*, proprement
st très-différent du comté d'Artois qui est d'origine beaucoup
moderne, et le *pagus Ostrebantensis* ou l'*Austerbantia*, ou
'evant.

s deux divisions politiques apparaissent dans des textes authen-
s dès le milieu du VIIe siècle, c'est-à-dire presque aussi ancien-
ent que les deux Archidiaconés qui leur correspondent par le nom
r l'étendue des territoires. C'est donc une des coïncidences les
remarquables qu'on puisse constater entre la géographie ecclé-
tique et la géographie politique ou civile.

ant d'indiquer les autorités sur lesquelles repose cette identité
que contemporaine des deux sortes de teritoires, voyons quelques
tions de divisions et subdivisions purement ecclésiastiques.
ique la date fixée par les bulles de 1093 puisse dispenser de toute
tion de textes postérieurs, il n'est cependant pas sans intérêt d'en
stater la persistance immuable pendant toute la durée du moyen
, d'abord pour les deux Archidiaconés; nous verrons ensuite qu'il
t à peu près de même pour les Doyennés ruraux.

vant la reconstitution de l'évêché d'Arras et avant la bulle de 1093,
it plusieurs fois fait mention des deux Archidiaconés du territoire
ras ; en 1090, par exemple, dans un accord entre les chanoines de
ollégiale et les moines de S. Vaast. (Ferri de Locres. *Chr. Belg.*
. 1090. — *Conc. Germ.*, T. III, p. 212). En 1079, dans l'acte de fon-
on de l'abbaye d'Anchin (dioc. d'Arras), l'évêque de Cambrai et
ras est assisté de deux Archidiacres (*N. Gall. Chr.*, t. III, *instr.*,
87). L'existence des Archidiaconés n'empêcha pas l'évêque de
brai de confier passagèrement, au IXe siècle, à un Chorévêque,
ministration des deux diocèses. (*N. Gall. Chr.* t. III, p. 12, a. 841.)
rès Hincmar, beaucoup plus ancien encore, on voit que Domini-
, l'un des premiers successeurs de S. Vaast, avait été son Archi-
re ou son Archidiacre. On voit dans la Vie de S. Vaast (Ghesquière,
SS. Belgii, t. II, p. 58), qu'il avait eu aussi Scopilion pour Archi-
re, mais ces désignations me paraissent bien plus personnelles
territoriales.

es deux Archidiacres désignés dans les bulles de 1093, se nom-

---

n. 25), invoquent le témoignage plus incertain des *Tabulæ Eccles.*
ebatensis, sur lesquelles on lisait:
icet nobilis Ecclesia Atrebatensis Cameracensi ad tempus sub-
a inveniatur, suæ tamen dignitatis vestigia in ipsa subjectione
servans, DUOS SUO TITULO SEMPER HABUIT ARCHIDIACONOS et
-dominum qui, absente episcopo, causas Atrebatensis episcopatûs
adverlebat.

maient Alard et Bernard. En 1094, le nouvel évêque en avait déjà désigné deux autres, Clarembault et Jean de Warneston. (Baluze, *Misc.*, t. II, p. 136 et 137.)

On retrouve mentionnés les deux Archidiaconés du diocèse d'Arras :

En 1097 (*Concil. Germ.*, t. III, p. 222 ; *Mir. Op. dipl.*, t. I, p. 166).

En 1098 (*Conc. Germ.*, t. III, p. 427).

En 1110 et 1111 (*Mir. Opera diplom.*, t. I, p. 370 ; t. II, p. 1313).

En 1123 (Guérard, *Cart. de S. Bertin*, p. 227).

En 1129 (*N. Gall. Christ.*, t. III, *instr.*, col. 99).

En 1138 (*id. id.*, *instr.*, col. 79 ; *Mir. Oper. dipl.*, t. IV, p. 367).

En 1141 (*Mir. Op. dipl.*, t. I, p. 696).

En 1149 (*N. Gall. Chr.*, t. III, *instr.*, p. 112).

Dans les XIII et XIVe siècles, on retrouve les mêmes divisions :

Vers 1250 (J. de Guise, *Ann. du Hainaut*, l. XVI, c. 32, éd. de Fortia, t. XI, p. 32).

En 1355 (Colliette, *Hist. du Vermandois*, t. II, p. 764).

En 1389 (Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 516).

Les pouillés du XVe et du XVIe siècles n'offrent à cet égard aucun changement ; il en est de même des états et listes de paroisses publiés dans les Calendriers ecclésiastiques de l'Artois pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle.

Toutes les fois que la désignation territoriale est ajoutée aux noms des titulaires, elle est invariablement la même : *Atrebatensis* et *Ostrevandensis*; elle n'a pas changé jusqu'en 1790. Quelquefois seulement l'Archidiaconé d'Artois, qui était deux fois plus étendu que l'Archidiaconé d'Ostrevant, était appelé le *grand Archidiaconé* : c'est ce qu'on lit sur l'épitaphe de l'évêque Fortigaire de Plaisance, mort en 1452, qui, avant d'être évêque, *magnum Archidiaconatum Atrebatensem rexit*[1].

On voit par les listes des paroisses, des pouillés de différentes époques, que les limites des deux Archidiaconés n'ont pas plus changé que leurs noms.

Quant aux *Doyennés ruraux* du diocèse d'Arras, la preuve qu'ils formaient déjà de nombreuses subdivisions dans les deux Archidiaconés, dès la fin du XIe siècle, résulte du texte même de plusieurs des bulles et lettres précédemment citées. Celle d'Urbain II, adressée en 1093 aux deux Archidiacres, aux Prévôts et aux Doyens du diocèse : *Archidiaconis*, *Præpositis atque Decanis*, le démontre positivement. Il n'est pas moins évident qu'il ne s'agit point ici de Doyens Capitulaires, mais de Doyens ruraux, puisque ces mêmes dignitaires sont qualifiés peu après de *D. plebani*, *D. Christianitatum*. Toutefois, cette mention générale serait insuffisante, et nous trouvons dans quelques textes à peu près contemporains de cette bulle la preuve que ces subdivisions territoriales, ou Doyennés ruraux, étaient dès le XIe siècle presque aussi nombreux et à peu près les mêmes qu'au XVIIe.

La plus ancienne mention est celle du Doyenné de la ville même

---

1. *Vet. Gall. Christ.*, t. II, p. 219 ; et A. Terninck, Essai hist. sur *l'ancienne cathédrale d'Arras*, 1853, p. 60.

thédrale d'Arras ; il comprenait toutes les paroisses de la sieurs de la banlieue; le titulaire était comme le *Decanus* s d'autres diocèses, il était peut-être en même temps Doyen e et de la Chrétienté. On le voit mentionné longtemps paration des deux diocèses ; depuis le XIe siècle il paraît nataire dans un grand nombre d'actes, et toujours lorsqu'il lroits du Chapitre. (*N. Gall. Chr.*, t. III, col. 362, charte de L'*Archipresbyter* figure aussi à part des *Decani plebani*, ons vu qu'il en est mention dès le VIe siècle.

tout à partir du rétablissement de l'évêché que les Doyens aissent indiqués nominativement, et il est très-présumable e Lambert régularisa, s'il ne détermina pas en grande parrs de ces circonscriptions. En 1094, il visita son nouveau réunit un Synode dans lequel il détermina le partage des

isionem parœciarum instituit. (*N. Gallia Christ.*, t. III, Plusieurs historiens ecclésiastiques ont reproduit cette dont je ne connais pas le texte original.

e charte de Lambert, donnée au Synode d'Arras en 1097, rmi les signataires, après les deux Archidiacres, le Doyen, re et les autres dignitaires du Chapitre cathédral, les ivants :

aco Decanus. — *Balduinus Decanus.* — *Adso Decanus de* — *J. Decanus de Castello.* — *J. Decanus de Dangevillâ.* *iscell.*, éd. in f., t. II, p. 159.)

e autre charte du même évêque, signée la même année, près les deux Archidiacres et l'Archiprêtre d'Arras, le Doyen et le Doyen de Douai (*D. de Duaco*).

e fondation de l'abbaye d'Arrouaise par l'évêque Lambert, ième année 1097, montre les signatures de l'Archiprêtre des cinq Doyens suivants :

de Duaco. — *D. de Bethuniâ.* — *D. de Castello.* — *D. de* et un cinquième dont le siége n'est pas indiqué. (Gosse, *bbaye d'Arrouaise*, Lille, 1786, in-4, p. 413.)

e autre charte de Lambert, confirmant, en 1098, les droits de e S.-Vaast, figurent dix Doyens et Prévôts :

ius d'Aginville. — *R. Decanus.* — *A. Decanus de Bethu-* . *Decanus.* — *B. Decanus de Bapalmis.* — *G. Decanus.* — *us*) *de Duaco.* — *G. Decanus pp.* (*Præpositus*). — *A. de* *Præpositus*).

Miscell., ed. in f., t. II, p. 160. — Miræus, *Opera diplom.*, 2).

rte de l'année 1101 présente les noms de onze, et peut- de douze Doyens du diocèse d'Arras, mais sans désigna- in siége. (Baluze, *Miscell.*, t. II, p. 160.)

---

ius (de Rais): Belgica Christiana, 1634, p. 281. — *De Sacra Belgii Chronologia*, 1719, p. 363. — Du Temps, le *rance*, 1775, t. IV, p. 127.

Parmi les signataires d'un accord fait en 1108 entre les chanoines de Tournai et les moines de S.-Martin, figurent, avec les deux Archidiacres du diocèse d'Arras, et les abbés des principales abbayes, le Doyen *de Castello S Vedasti*, le Prévôt *de Bethunid*, le Doyen *de S. Albino*. (Baluze, *Miscell*, t. II, p. 157.)

Une charte de Lambert, en 1111, présente les signatures de trois Doyens ruraux, *Plebales Decani*. (Baluze, *Miscell.*, t. II, p. 163.) Cette indication rappelle les *plebes* des siècles antérieurs dans les diocèses de Bretagne, désignation conservée plus tard dans les grands diocèses des deux Germanies.

Une lettre du pape Eugène III, en 1152, qui rappelle, en les confirmant, les priviléges anterieurement accordés à l'Eglise d'Arras par ses prédécesseurs, Urbain, Pascal, Gélase, Callixte et Innocent, indique une partie des paroisses de la *Decania de Vals*, située dans ce diocèse. (Baluze, *Miscell.*, t. II, p. 171.) Ce même Doyenné est indiqué comme étant celui de Valenciennes, dans une autre copie du même acte publiée avec les *Pièces justificatives d'un Précis, pour MM. les évêques d'Arras,... contre les abbayes de S. Vaast*, etc., par le célèbre avocat Target (in-4°, 1778, p. 15). Mais cette identité me paraît incertaine; il faut peut-être entendre par *Vals* la paroisse de Vaux (*de Vallibus*), entre Bapaume et Croisilles, qui fut le siége d'un petit Doyenné détaché du diocèse d'Arras pour être joint à celui de Cambrai.

Si l'on compare les noms des Doyennés ruraux indiqués dans les textes du XI° et du XII° siècles à ceux des pouillés plus modernes, on constate une très-grande analogie. C'est ainsi qu'on reconnaît les Doyennés d'Arras, de Bapaume, d'Aubigny, de Béthune, de Lens, dans l'Archidiaconé d'Artois, et ceux de Douai, de Valenciennes dans l'Archidiaconie d'Ostrevant. Ces sept Doyennés ont toujours conservé les mêmes noms. Quant aux cinq autres anciens des pouillés, savoir ceux de Croisilles, du Pas, de Houdain, de la Bassée et de Henin-Liétard, on les retrouve représentés par ceux *de Daginvillâ* (Dainville) dans le Doyenné du Pas, *de Masten* (Masting), *de Castello*, et par les autres Doyennés indiqnés sans désignation de lieu, dans les actes du XI° et du XII° siècles précédemment cités.

Presque tous les statuts synodaux du diocèse d'Arras, depuis le XIII° siècle jusqu'au XVIII°, font mention, souvent avec des détails fort instructifs, des devoirs et des priviléges des Doyens de Chrétientés, ou Archiprêtres ruraux. Les plus importantes de ces constitutions synodales, au point de vue qui nous occupe, sont les suivantes:

Statuts de plusieurs Synodes de la seconde moitié du XIII° siècle, qui ont servi de base aux constitutions du XV° et du XVI°. (Gosse, *Hist. de l'abb. d'Arrouaise*, p. 574 et suiv.)

Règlements synodaux promulgués dans le Synode d'Arras, de l'an 1410, par l'évêque Martin Porée; règlements dont l'illustre cardinal de Granvelles alors évêque d'Arras, fit une collection, publiée par son successeur, Fr. Richardot, à la suite de ses propres constitutions. (Douai, 1570, 1 vol. in-8.)

Ces dernières, reproduites dans les *Actes de la Province ecclésiastique de Reims, t.* III, *p.* 258 et suiv. (tit. VII et XIII), fixent les *devoirs des Decani Christianitatum seu* Archipresbyteri, et les conditions des assemblées périodiques des Doyens, Capitula Decanatuum

ruralium. L'évêque dit qu'il considère les Doyens ruraux comme ses *Chorepiscopi*.

Les règlements de l'évêque Matthieu Moulart promulgués dans le Synode de 1584 (*Actes de la Prov. eccl. de Reims*, t. III, p. 559); les ordonnances synodales de 1665, celles de 1673, 1675, 1680 (c. xxv), règlent aussi la discipline des assemblées Décanales qui avaient lieu quatre fois par année, et qui furent remplacées en 1686 par des conférences [1]. Quant au nombre de ces Doyennés ruraux, de même que leur étendue et leur situation, ils ont peu varié pendant tout le moyen âge. Nous avons déjà vu que, dès la fin du XI[e] siècle, il en était presque certainement de même que pendant les sept siècles suivants. Une charte de Jean de Vendeuil, évêque de Tournai, datée de l'an 1588, divise ce dernier diocèse en douze Décanats, autant, est-il dit, qu'il y en avait alors dans celui d'Arras [2]. La grande mutation opérée en 1559 dans la topographie et la hiérarchie ecclésiastiques de la deuxième Belgique, n'eut donc d'autre influence sur le diocèse d'Arras que de le détacher de la métropole de Reims, pour le soumettre au nouvel Archevêché de Cambrai.

Les pouillés du XVI[e], du XVII[e] et de la première moitié du XVIII[e] siècle ne montrent non plus aucun changement; il en est de même des différentes éditions de la carte du diocèse, par Sanson, depuis la plus ancienne, en 1656, jusqu'à la plus nouvelle, en 1732.

Ce ne fut que vers 1765 ou 1766 que les douze Doyennés furent dédoublés et portés au nombre de vingt-quatre : ils figurent, en 1773 et en 1776, dans l'*Almanach historique et géographique* d'Artois. On en a vu le tableau p. 296. L'ancien état de choses fut à peu près rétabli en 1778; seulement la plupart des douze Décanats anciens furent divisés en deux ou plusieurs districts administrés par autant de Doyens distincts.

Les pagi comparés aux divisions ecclésiastiques.

Nous avons vu que la *Civitas* primitive des *Atrebates* était complétement représentée par le diocèse d'Arras, que les deux grandes divisions Archidiaconales correspondaient aux deux plus anciennes et plus importantes divisions politiques, le *pagus Adertisus* ou *Atrebatensis* et le *pagus Ostrebannus*. *Otrevandensis*, et que les uns et les autres paraissaient remonter jusqu'au VI[e] ou VII[e] siècle.

La première de ces deux divisions, le pagus *Adertisus* ou *Adertensis*, *Adartensis*, donné plusieurs fois comme synonyme de *territorium Atrabatense* ou *Atravatense* (VII siècle), doit représenter le territoire primitif le plus ancien de la *Civitas* des *Atrebates*, l'*Atrebatesium* proprement dit. Son chef-lieu, et le chef-lieu de l'évêché, distinct de la ville prise dans son ensemble, était la *Cité* d'Arras, partie de la ville où s'élevait la cathédrale, et qui ne reconnaissait point l'autorité féodale des comtes d'Artois, mais seulement celle du roi de France ou plutôt de l'évêque auquel les rois en abandonnaient le gouvernement.

1. *Act. de la Prov. eccl. de Reims*, t. IV, p. 266, 388, 401, 484.
2. *N. Gall. Christ.*, t. III, *instr.*, col. 57.

Ce territoire correspondait, surtout politiquement, après le XIII[e] siècle, aux bailliages d'Arras, de Bapaume, de Béthune et de Lens, villes qui étaient toutes chefs-lieux des Doyennés ruraux de l'Archidiaconé d'Arras ou d'Artois. A aucune époque il n'a représenté le comté d'Artois dont il faisait partie dans les temps modernes, depuis la confirmation par saint Louis en 1237, de ce comté, qui était beaucoup plus étendu, puisqu'il embrassait aussi le diocèse de Térouanne, le comté de S. Pol et le bailliage de S. Omer. Il est mentionné dès 673 dans un diplôme du roi Thierry I[er] pour l'abbaye de S.-Vaast. Il figure en 735 dans le partage du royaume de Louis le Débonnaire entre ses fils, et il est inscrit sous le nom d'*Adertisus* au nombre des *pagi* composant le troisième des *Missatica* indiqués dans le document de 853. (Mir. *Oper. dipl.*, t. I, p. 340.)

Le *pagus Ostrebantensis*, *Austrebantensis*, *Austerbantum*, *Ostrebannus*, l'*Ostrevant*, *Ostrevandia*, *Ostrevanna*, *Hostrevantum*, *Obterbantum*, *Austrovandia*. des textes plus modernes, paraît à une époque au moins aussi ancienne que le p. *Adertisus*, et il figure dans plusieurs titres en même temps que celui-ci, ce qui en prouve l'indépendance.

Le *pagus Austrebantensis* est indiqué pour la première fois vers le milieu du VII[e] siècle, dans une Vie de sainte Rictrude, abbesse d'Hamage; on le voit aussi dans un diplôme de Charles le Chauve (a. 877), en faveur de l'abbaye de Marchiennes [1]. Depuis lors il est cité dans une foule de textes, jusque dans les temps les plus modernes [2].

Une carte de l'*Ostrevant* est jointe à l'*Histoire de Valentiennes*, par D'Outreman, 1639 in-f. Il est indiqué sur les anciennes cartes de l'Artois avec les limites qu'on lui attribue le plus généralement, c'est-à-dire entre les trois rivières de l'Escaut, de la Scarpe et de la

1. A. Le Mire, *Oper. dipl.*, t. I, p. 138.

2. L'Ostrevant est indiqué pendant toute la durée du moyen âge, non-seulement dans les diplômes, mais dans les récits des historiens de Flandre et de Hainaut. Froissart en fait plusieurs fois mention. Malbrancq (*de Morinis*, l. I, p. 70); Valois (*Notit. Gall.*, p. 69); le P. Wastelain (*Descr. de la Gaule Belg.*, p. 368), le P. Ghesquières (*Acta SS. Belgii*, t. II, p. 400, et t. III, p. 35); Bonami (*Mém. de l'Acad. des Inscriptions et belles-lettres*, t. XXXVII), en ont parlé avec détails. M. Le Glay, dans un mémoire qui fait partie de ceux de la *Société des sciences, lettres et arts de Lille*, année 1851 (Lille 1852), et qu'il a reproduit dans ses nouveaux *Analecta*, a publié une carte de l'Ostrevant et plusieurs documents originaux du XIV[e] siècle, relatifs à la controverse qui s'éleva pendant le XIII[e] et le XIV[e] siècles, entre les rois de France et les empereurs d'Allemagne au sujet de la suzeraineté de cette petite province, controverse plusieurs fois renouvelée et qui reposait principalement sur des portions plus ou moins étendues de ce territoire, soumis à l'une ou à l'autre puissance; Bonami et l'abbé de Longuerue avaient aussi examiné cette question. — Les supérieures de l'abbaye de Denain conservaient encore au VIII[e] siècle le titre purement nominatif de comtesses d'Ostrevant, peut-être parce que le fondateur de cette abbaye, au VII[e] siècle, avait ce titre.

ıchain en était la capitale; Douai était sur sa limite nord nnes à son extrémité orientale. Il était borné à l'ouest par prement dit, à l'est par le Hainaut, au sud par le Camtension plus grande, que quelques auteurs ont attribuée à , est douteuse, quoique fondée sur la mention de plusieurs nement signalés dans ce territoire. Il correspond parfais les limites que je viens d'indiquer, à l'Archidiaconé du . Un titre de 1239 indique un *Decanus Christianitatis Os-* (D'Outremann, *Hist. de Valentiennes*, 1639 in-f., 410.) Il s'ament de la portion de la ville et du Doyenné de Valenciensait partie du diocèse d'Arras, où était l'église de S.-Vaast. Archidiacre Gautier de Gand est indiqué : *Archidiaconus is in Ostravanno.* (Duchesne, *Hist. de la maison de Gand* s, pr., p. 502.) Dès avant le XI[e] siècle l'Ostrevant avait le até, et il fut longtemps l'apanage des fils aînés des comtes ; il fit successivement partie de l'Artois, du Hainaut et de

deux grandes divisions topographiques de l'ancien dios, celui-ci comprenait encore plusieurs plus petits terri-

ou *comitatus Leticus*, ou *territorium Lætie*, ou pays de la s bords de la rivière de ce nom, environ depuis Aire jusd'Armentières. Il est mentionné dès le VII[e] siècle dans sainte Rictrude, et aussi en 877 dans un diplôme de Chauve pour l'abbaye de Marchienne. Il pénétrait dans le *cus* (sur le diocèse de Tournai), et comprenait un autre oire, indiqué aussi sur les cartes sous le nom de l'*Allœu S. Vedasti*), qui constituait dès le VII[e] siècle les plus anines de l'abbaye de S.-Vaast [1].

s Monciacensis, petit territoire dont la situation est se et qui correspond peut-être à *Monciacum nemoro-* hy-aux-Bois, dans le Doyenné de Pas, lieu fort ancien, en 661 parmi les domaines de l'abbaye de Corbie. Il y a ocèse plusieurs autres lieux du même nom : Mouchydans le Doyenné de Houdain; Mouchy-les-Preux, dans é de Croisilles. L'acte de fondation de l'abbaye d'Anchin un *pagus Montiniacus*, mais il s'agit du bourg de Monti-

---

it intéressant de rechercher quels rapports éloignés exise le *pagus Leticus* ou bassin de la Lys et les territoires ns la seconde Belgique, entre le Rhin et l'Escaut, par les garnisons Létiques des derniers temps romains et de la érovingienne, dont l'un est indiqué par la *Notitia dignis* le territoire des Atrébates, et un autre à *Fanum-Martis* On trouverait les éléments de cet examen dans les savants l'abbé Dubos, de M. Naudet, de M. Guérard, de M. Par-M. de Rapsaet.

ys de l'Allœu a été l'occasion d'un long procès entre les *Arras* et les abbés de S.-Vaast. (Voy. Target, Précis pour *etc.*, 1778, pièces justif., p. 7, et un autre mémoire de 1784

gny, sur la route de l'abbaye à Douai. (Ferri de Locres, *Chron.*, p. 213.)

Une partie de la forêt d'Arrouaise (*Arida-Gamantia*), vaste forêt qui, comme presque toutes les forêts des Gaules, s'étendait sur les limites de plusieurs territoires des anciennes *Civitates*, celles de Cambrai, de Vermand ou de Noyon et d'Arras, se prolongeait jusqu'aux sources de la Sambre, et pénétrait dans le diocèse d'Arras.

Le petit canton designé sous le nom de *Goheria, Gohella, Gauweria*, correspondant à la partie occidentale du Doyenné de Lens, indique plutôt, comme dans plusieurs autres parties de la France, une qualité physique du terroir qu'une division civile ou politique.

Le petit *pagus Caribant*, ou de *Carembaut, Carembaltium*, cité dans un diplôme royal de 673, ainsi que dans la charte de fondation de l'abbaye de Phalempin, en 1039, me paraît avoir été compris à tort par M. Guérard dans le territoire de la Cité des Atrébates, si ce n'est peut-être pour une bien faible portion [1]; il était sur la limite des deux diocèses d'Arras et de Tournai, mais il faisait partie de ce dernier, ainsi que les pays de Pevèle (*P. Pabulensis*) et de Mélantais (P. *Medenatensis*), qui tous trois figurent sur la plupart des anciennes cartes.

J'ai indiqué dans le tableau des divisions Archidiaconales et Décanales de ces diocèses les relations assez irrégulières de ces petits territoires avec les Doyennés ruraux.

Collégiales et abbayes du diocèse d'Arras.

Collégiales.

Notre-Dame d'Arras; S.-Barthélemy de Béthune; S.-Amé et S.-Père de Douai : Notre-Dame de Lens. — Plusieurs des abbayes de ce diocèse furent momentanément des collégiales séculières.

Abbayes.

Ordre de Saint-Benoît.

Hommes. — S.-Vaast d'Arras (*S. Vedastus Atrebatensis*); fondée vers la fin du VIIe siècle dans le *castrum Nobiliacum*, faubourg et, plus tard, partie de la ville. — Archid. d'Arras.

Marchiennes (*Monast. S. Rictrudis de Marchenis, seu Martiana*); d'abord mon. double; fondée avant 650, à 3 l. de Douai. Doy. de Douai. — Archid. d'Ostrevant.

Hasnon (*S. Petrus de Hasnonio*): fondée vers 670; d'abord monastère double d'H. et de F.; rétablie en 1065. — Archid. d'Ostrevant.

Anchin (*S. Salvator Aquicenctensis vel Aquicinensis*) fondée vers 1079, à 2 l. de Douai, dans une île de la Scarpe. — Doy. de Douai. — Archid. d'Ostrevant.

Femmes. — Denain (*Denonium*); fondée vers 764, près Valenciennes. Chapitre noble; les abbesses conservaient encore au XVIIIe *siècle le titre* de comtesses d'Ostrevant. — Archid. d'Ostrevant.

1. *Guérard, Essai sur les divisions territor.*, etc., p. 148.

Estrun (*Strumense monast., vel de Strumis*); fondée vers la fi du IXe siècle, près d'Arras (1085 ou 1088). — Archid. d'Arras.

Avesnes (*B. Maria de Avesnis, vel Avesnensis, Avenna Domini rum*); fondée au commencement du XIe siècle, près Bapaume. — Archid. d'Arras.

La Paix (*B. Maria de Pace*); fondée en 1604, à Douai. — Archi d'Ostrevant.

Ordre de Saint-Augustin.

Hommes. — Le Mont-Saint-Éloi (*S. Eligius Montis*); à 2 l. O. d'Ar ras. D'abord collégiale avant le Xe siècle; abbaye vers 1066. — Ar chid. d'Arras.

Arrouaise (*S. Nicolaus de Arroasiâ, vel de Arovasiâ, de Arida Gamantiâ*); fondée en 1090, près de Bapaume. — Doy. de Bapaume

Hennin-Liétard ou Notre-Dame-sous-Evrin (*Henniacum-Lietard Hyniacum, seu Verginatense*); fondée en 1050, entre Douai et Lens d'abord collégiale sécul. puis abb. en 1094; transférée en 1069 à u quart de lieue de Hennin. — Archid. d'Ostrevant.

Marœuil-lès-Arras (*S. Amandus de Mareolo, de Marolio*); fondé au Xe siècle, près d'Arras. D'abord collégiale séculière jusqu'en 113 — Doy. d'Aubigny. — Archid. d'Arras.

Eaucourt (*Aiulcurtis, vel Aquacurta*); fondée vers 1101, à 1 de Bapaume. — Archid. d'Arras.

Femmes. — Beaulieu-Lessin, ou Le Spu, Sin-le-Noble (*B. M. de Be lo-loco* ou *de Syn*); fondée vers 1224, à 1 l. de Douai. — Archid. d'Os trevant.

Ordre de Cîteaux.

Femmes. — Braelle, ou Notre-Dame de Brailles-lès-Aunay (*Braell vel Asnetense, Asnayense*); fondée vers 1196, près de Lens. — Archid d'Arras.

Flines (*Flinæ, Felinæ*, vel *Honor B. Mariæ*), fondée en 123 près Orchies, dans le diocèse de Tournai; transférée en 1252 près d Flines, à 2 l. de Douai. — Archid. d'Ostrevant.

Notre-Dame des Prés (*B. M. de Pratis*); fondée dans la ville d Douai au commencement du XIIIe siècle. — Archid. d'Ostrevant.

Le Vivier (*Vivarium*); fondée en 1219, ou 1227 à Wancourt, à lieues d'Arras, transférée depuis dans cette ville. — Archid. d'Arra

Ordre de Prémontré.

Hommes. — Vicogne ou Vigogne (*Viconia*; *mon. Viconiense*, d'abord *Casa Dei*); fondée en 1129, à 1 lieue de Valenciennes. — Ar chid. d'Ostrevant.

Château on Castelnau-l'Abbaye (*Castellum Dei, Castellum Mau ritaniæ*); fondée en 870, près de Mortagne, sur la limite du diocès de Tournai; rétablie en 1155. — Archid. d'Ostrevant.

La plupart des abbayes du diocèse d'Arras ont été célèbres par le antiquité, par leur importance comme chefs d'ordre, par leurs gran domaines et leurs richesses littéraires ou artistiques. Elles ont é visitées et décrites, ainsi que plusieurs autres des diocèses du n

et de l'est de la France, par dom Martenne et dom Durand, auteurs du *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins* (1717 et 1724. 2 vol. in-4); les *Annales Vedastini*, l'*Auctuarium Aquicinctense*, les *Chroniques de Marchiennes*, composés dans plusieurs de ces monastères, sont de précieux documents historiques.

— On comptait dans ce diocèse, peu de temps avant 1790, 403 paroisses, sans les succursales, dont 11 dans la ville d'Arras.

— En 1766, le nombre des paroisses et des succursales était de 489, dont 329 dans l'Archidiaconé d'Arras, et 160 dans celui d'Ostrevant. Sur ce nombre, le premier Archidiaconé comptait 259 paroisses, 27 succursales, 45 annexes; et le second, 138 paroisses, 7 succursales et 15 annexes. Les chiffres indiqués dans le tableau sont ceux du pouillé de 1648.

Le nombre des collégiales était de 4; celui des abbayes était de 18, réduit à 16.

Sources de la géographie et de l'histoire ecclésiastiques du diocèse d'Arras.

Cartes.

Les limites générales du diocèse d'Arras et des diocèses environnants sont marquées dans les cartes suivantes :

Belgica secunda, par N. Sanson, 1661, in-fol. 1 feuille. Les douze Doyennés anciens y sont indiqués. L'auteur a reconstitué la grande Province ecclésiastique de Reims, telle qu'elle était avant la séparation de l'archevêché de Cambrai au XVIe siècle.

Galliæ Christianæ Belgica tertia. Provincia ecclesiastica Cameracensis, continens diocæses Cameracensem, Tornacensem, Atrebatensem, Audomarensem et Namurcensem par J. B. Nolin, in-fol. 1 feuille, dans le t. III (1725), du *N. Gallia Christ.* On ne trouve que l'indication des abbayes dans cette carte qui reproduit les évêchés de la nouvelle Province ecclésiastique de Cambrai.

Carte de l'Archevêché de Cambrai et ses suffragants, qui sont Arras, Tournay, Saint-Omer, par le sieur de Baillieul, dans le *Recueil histor. de tous les Archevêchés,* ou l'*Etat des bénéfices,* par dom Beaunier. 3e édition, 1748, in-4, t. I, p. 315. On ne voit sur cette carte que les limites, comme sur les cartes générales de la France ecclésiastique, et dans la *Carte histor. et ecclés. de la Picardie et de l'Artois,* par M. Roger; celle-ci présente en outre les abbayes.

Je ne connais encore qu'une seule carte ancienne de ce diocèse, celle de N. Sanson, elle est intitulée : *Atrebates. — Evesché d'Arras. Comté d'Artois, subdivisé en toutes ses jurisdictions, scavoir : Gouvernance d'Arras, Comté de Saint-Pol, Advouerie de Béthune, Régale de Thérouène, et Balliages de Hesdin, Saint-Omer, Aire, Lillers, Lens, Bappaume,* etc., par N. Sanson d'Abbeville. Paris, 1656, in-fol.

Il existe de cette carte plusieurs autres éditions des années 1667, 1677, 1710, 1732. Ces deux dernières ont été publiées par Robert : elles sont, toutes, la reproduction de la carte de 1656. Les coloriages *seuls varient, portant soit* sur les divisions ecclésiastiques soit sur *les divisions politiques.* On y trouve toujours les douze anciens

ruraux partagés dans les deux Archidiaconés. — Pendant
n de cet article, il a paru une grande et belle *carte des an-*
èses d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer, en 1789,
ivisions actuelles du diocèse d'Arras, 1857, 1 feuille gr.
e carte a été publiée à Douai, par M. l'abbé Van Drival et
d'Héricourt.

 cartes générales de Picardie, comprenant aussi l'Artois,
ndiquées dans les notes du diocèse de Noyon, il en existe
'and nombre d'autres qui concernent l'Artois uniquement,
ent, outre le territoire du diocèse d'Arras, ceux des dio-
'rouanne, de Boulogne et de S.-Omer, en grande partie;
nt indiqués sur plusieurs d'entre elles. Voici les princi-
je possède pour la plupart.

.ncienne est une carte manuscrite du xve ou du xvie siècle,
lans les archives de la préfecture du Pas-de-Calais.
suivante a été reproduite plusieurs fois, avec quelques mo-
dans le titre. L'édition la plus connue est celle-ci :
Atrebatum regionis vera descriptio; Johanne Surhonio
auctore. In-fol., sans lieu ni date. L'édition insérée sous
ms le *Théâtre de l'univers* d'A. Ortelius, Anvers, 1598,
dédiée par Ortelius lui-même à Christophe d'Assonleville,
eville.— Sa rédaction est antérieure de plusieurs années.—
ie édit. de 1603.
comit.; per Gerardum Mercatorem. Cette carte diffère
dente; insérée, p. 390, dans le grand Atlas de G. Merca-
and) et de ses continuateurs Hondius et Janson, publié en
Amsterdam en 1609. Elle a été aussi plusieurs fois repro-
mment en 1613, en 1619, etc.
'*omitatus*. Amstel. *apud Henricum Hondium*. In-fol. sans
e diffère des deux précédentes. — Frederic de Witt et Ni-
cher ont aussi publié, chacun séparément, en Hollande,
remière moitié du xviie siècle, une carte d'Artois.
s comtés d'Artois, Saint-Paul en Ternois, etc., copiée sur
e Sr de Periers-Loisel a dédiée à Monsieur de Châtillon,
de France, le 9e jour d'avril 1638. A Paris, chez J. Bois-
uineur du Roy pour les cartes géographiques, etc., 1 f.

Artois et Boulenois, par Du Val, géographe, 1646. Paris,
ite, 1 f. pet. in-fol.
'Artois et de Hainaut, par P. Du Val, géogr. ordin. du
Paris, chez l'auteur, 1 f. pet. in-fol.
Artois, etc. par N. Sanson. Paris 1656. — *id.* 1667.— *id.*
le Jaillot).
Artois, par Jaillot. Paris 1709.
: *partie supérieure de la Picardie*, par G. Delisle, Paris,
1704.
Artois et des environs, où l'on voit le ressort du Conseil
d'Artois, par G. Delisle. Paris, 1702. — *id.* 1711. — Cette
plusieurs fois reproduite; elle se trouve dans la 2e édition de
e *Maillart, sur les* Coutumes générales de Picardie. Paris.
existe une édition donnée par Ph. Buache, en 1745.

Le comté d'Artois et le Cambrésis (dans la carte de Picardie), par N. Defer. Paris, 1710, grand in-fol.

Comitatûs Artesiæ et Flandriæ meridionalis regionum circumjacentium nova descriptio, *ex tabulis* G. Delisle, etc.; excerpta per R. et Ottens. Amstel. 1 f. gr. in-fol.

Carte d'Artois, dressée sur de nouveaux mémoires, dédiée à Mgr le prince d'Isenghien, maréchal de France, commandant et lieutenant général de la province d'Artois, etc., par Constantin de S.-Alexis, carme déchaussé, professeur en théologie. Arras, 1741, 4 feuilles in-fol.; gravée par N. Bailleul. — Cette carte est la meilleure et la plus complète pour les subdivisions territoriales d'origine politique.

L'Artois, la Flandre, le Brabant, le Hainaut, le comté de Namur, par le Sieur Le Rouge, en 6 grandes feuilles, 1743.

Comté d'Artois, divisé en ses bailliages, en 7 feuilles in-4. Paris, Desnos, 1764.

L'Artois figure aussi dans les cartes générales de Picardie, par Robert de Vaugondy, 1753 et 1778, gr. in-fol.

Pouillés.

Je connais trois pouillés imprimés du diocèse d'Arras :

1° celui publié à Paris en 1648, dans la collection des pouillés d'Alliot : *Archevesché de Rheims; — Benéfices de l'Evesché d'Arras*, 20 p. in-4. Les paroisses y sont classées dans chacun des Doyennés distribués sous les deux Archidiaconés d'Arras et d'Ostrevant. On y lit que l'Archidiaconé d'Arras a huit Doyennés au-dessous de lui et celui d'Ostrevant trois (c'est neuf qu'il fallait dire pour le premier; ils y figurent en effet chacun à leur rang, avec l'indication des patrons.

2° Un pouillé inséré par l'abbé Expilly, en 1766, au tome IV, p. 954, (Supl. du tome I) de son *Dictionnaire géographique des Gaules*. Les douze Doyennés sont rangés dans les deux Archidiaconés, par ordre alphabétique, avec leur subdivision en districts secondaires. Dans chaque Doyenné les paroisses sont classées alphabétiquement, avec l'indication de leurs saints titulaires et de leurs collateurs ou patrons. Ce pouillé paraît très-exact. Expilly n'en indique pas la source.

3° Un *État des paroisses du diocèse d'Arras*, mais sans les autres indications propres aux pouillés, est imprimé à la suite d'un mandement de l'évêque G. de Sève de Rochechouart, du 26 juin 1701, relatif à l'*adoration perpétuelle du très-saint sacrement de l'autel*, avril 1701, in-18.

Il doit exister soit à l'évêché d'Arras, soit dans les archives de la ville ou de la préfecture, soit même dans les archives générales du département du Nord et dans celles de l'Archevêché, avec les pouillés manuscrits du diocèse de Cambrai, quelque autre pouillé plus complet. Il y en a certainement un dans les archives du séminaire de l'évêché d'Arras. Le manuscrit 9364-3. de la Bibl. impér. en renferme un au f° 73, mais il est sans importance et incomplet.— Quoique la division territoriale, telle qu'elle figure dans mon premier tableau, me paraisse remonter au moins à la fin du XI° siècle, je ne doute pas

nces faites aux curés et recteurs des églises parrochiales d'Arras.... par Messire François Richardot, évesque dudit in-16, 23 feuillets, imprimé à Cambrai, se vend à Arras.
its du synode de 1584, sous l'évêque Matth. Moulart, ont és à Arras en 1585. 1 vol. in-4, sous ce titre : *Statuta Sy-sanæ* a. 1584.
ssi imprimé à part les règlements de discipline ecclésias-les titres suivent :
nts et ordonnances de Mgr l'illustrissime et révérendissime rras (Guy de Sève de Rochechouart). Arras, 1678, in-16.
des ordonnances, mandements et censures de Mgr l'évêque uy de Sève de Rochechouart). Arras, 1710, in-16.
des règlements et ordonnances du diocèse d'Arras (par r. de Baglion de la Salle). Arras, 1746, in-12.
its décrétés dans la plus grande partie des Synodes font es Doyens ou Archiprêtres des Chrétientés rurales du dio-montrent leur existence non interrompue pendant tout le . Ils fixent leurs assemblées (*Capitula*) renouvelées quatre ; leurs fonctions, les visites de leurs districts (*distric-iunculæ*); celles des deux Archidiacres.
des saints qui peuvent éclairer la géographie et l'histoire ques du diocèse d'Arras ont été, du moins les plus impor-bliées dans les *Acta SS. Belgii* de Ghesquières. Je les ai précédemment. Plusieurs avaient été déjà insérées dans les *rd. S. Benedicti* de Mabillon.
t été en partie traduites et abrégées, avec plusieurs autres, cueil suivant :
des Saints... des diocèses de Cambrai et d'Arras, d'après onscription ancienne et actuelle, par l'abbé Destombes d'histoire au petit séminaire de Cambrai. — Cambrai 4 vol. in-12.
plusieurs éditions du Propre des Saints du diocèse d'Arras.
documents originaux du rétablissement de l'évêché d'Ar-lettres de l'évêque Lambert 1093, etc., ont été mis au Baluze, dans ses *Miscellanea*, édit. in-8, t. V, et édit. in-si, t. II ; ainsi que les lettres et bulles de plusieurs papes jet.
ède l'histoire de plusieurs des plus célèbres abbayes du Arras ; quelques-unes existent en manuscrit à la Bibl. im-des plus complètes est la suivante :
de l'abbaye et de l'ancienne congrégation des chanoines l'Arrouaise; avec des notes critiques, historiques et diplo-par M. Gosse, prieur d'Arrouaise, de l'académie d'Arras. — . 1 vol. in-4 de 603 et XVII pp. Les pièces justificatives nt, seules, les pp. 413 à 613.
e de S.-Vaast, dont l'histoire a été publiée plus récem-é le sujet d'un grand nombre de mémoires, mis au jour conde moitié du XVIIIe siècle, à l'occasion de l'exemp-*stée par l'évêque* d'Arras. — Les Annales Vedastini (877—*élèbres* .
ire de l'abbaye d'Hasnon, fondée au XIe siècle, est dan

le t. III du *Nov. thes. anecdot.*, p. 778. — M. l'abbé Pa...
études ont eu surtout pour objet l'histoire ecclésiastique
a publié l'histoire abrégée de plusieurs abbayes, entre
S.-Amand de Marœuil. Arras, 1817, in-16. — M. Achme...
écrit l'histoire des principaux Chapitres nobles d'Artois

Les débats qui ont eu lieu pendant le XVIII[e] siècle, ent...
d'Arras et de Saint-Omer d'une part, et les abbayes d...
de S.-Bertin à Saint-Omer, d'autre part, au sujet du dro...
réclamé par les abbayes, ont donné matière à plusieur
accompagnés de documents originaux; l'un des meille...
blié en 1778.

On trouve dans les ouvrages suivants l'ensemble des
les plus importantes pour l'histoire du diocèse et des évê...
Plusieurs des plus utiles ont pour auteurs des Artésien...
publiés à Arras. Le plus ancien, le plus vraiment original
nique des deux Eglises d'Arras et de Cambrai, rédigée...
XI[e] siècle, par Balderic, chantre de Térouanne, et non évê...
et de Tournai, comme le croyait son premier éditeur, Co...
chronique fut composée d'après les documents originau...
même, sous ce rapport, un document historique très-p...

*Chronicon Cameracense et Atrebatense, sive historia ...
clesiæ sexcentis ab hinc fere annis... conscripta a Bald...
mensi et Tornacensi episcopo. Nunc primùm in luc...
notis illustrata per G. Colvenerium, theol. doct.* etc. (...
in-8, 606 p.)

Une nouvelle édition de cette Chronique a été publiée p...
en 1834, en un vol. in-8, avec des notes instructives ajo...
que Colvener avait déjà jointes, en grand nombre, à la p...
tion.

Une traduction en fut publiée, peu d'années après,
suivant :

*Chronique d'Arras et de Cambrai, par Balderic, cha...
roanne au* XI[e] *siècle*, traduite en français d'après l'é...
de M. Le Glay, par MM. Faverot, professeur au coll...
logne, et Petit, professeur au collége de Valenciennes. V...
1 vol. in-8.

*L'ordre et suyte des evesques de Cambray et d'Arr...
briefve histoire de leurs faits les plus illustres. Ensem...
logue des saints qui sont spécialement honorez aux dio...
bray et d'Arras, avec l'Histoire de la sacrée manne et
chandelle. Plus la succession et généalogie des comt...
avec les choses plus mémorables advenues de leur temps*,
Gazet. A Arras, 1598, in-12 de 105 p.

— *L'ordre et suyte des evesques d'Arras, jusques à ...
Richardot qui fict sa joyeuse entrée le* 8 *febvrier* 1604, *a...
recueil de leurs faits plus illustres; plus la successio...
d'Arthois, avec les choses mémorables advenues de leu...
M. Guillaume* Gazet. Arras, 1604, in-12, 71 p.

— *Tableaux* Sacrez de la Gaule-Belgique, par Gu...
à Arras, 1610, in-8, p. 26.

— *Histoire ecclésiastique* du Pays-Bas, contenan...

évesques et archevesques de chacun diocèse, avec un riche leurs faicts plus illustres. Ensemble un catalogue des y sont spécialement honnorez. Les fondacions des églises, rieurés, monastères, colléges et autres lieux pieux, avec ption des épitaphes et armoiries qui s'y retrouvent. Un t des histoires miraculeuses y advenues, et plusieurs au- très-dignes de remarque. Plus la succession des comtes et les choses mémorables arrivées de leur temps. Par feu, mémoire M. Guillaume Gazet, en son vivant chanoine de égiale de Sainct-Pierre, à Aire, et pasteur de Sainte-Marie- , à Arras. — A Valenciennes (et Arras), 1614, in-4 de 582

èses d'Arras et de Cambrai y tiennent une très-grande . pour le diocèse d'Arras, p. 1 à 26, et 109 à 205.
s ouvrages précédents ont été réimprimés dans ce dernier olié après la mort de l'auteur, et qui est important, malgré crédulité de Gazet.
oli Locrii Paulinatis Chronicon Belgicum ab a. 258 *ad a. continuò perductum.* Tomi tres. — Atrebati 1616. In-4 de *II* p.
age de Ferri De Locres (de Saint-Paul), rempli de chartes s de chroniques inédites, est aussi des plus utiles pour ecclésiastique d'Arras.
n : *Gallo-Flandria sacra et profana, Duaci*, 1625. In-fol.
Raissii Duacenatis Belgica Christiana, sive synopsis suc- et gestorum episcoporum Belgicæ Provinciæ, Duaci, 1634, pour le diocèse d'Arras, p. 65 à 114 et 281 à 328.
Belgii chronologia.... studio, B. L. de Castillion. Gandavi, , p. 309 à 330 et 361 à 384.
: *Notitia Galliarum* (1675), p. 50 et 67.
a Christiana (*vet.*); 1656, t. II, p. 212-222.
Christ. (*nov.*); 1725, t. III, col. 319-471; et *Instrum.*,

ergé de France, par M. l'abbé Du Tems; 1775, t. IV,

Beaunier: *Recueil historique de tous les Archevéchés...., s bénéfices.* 3e édit. (in-4, 1743), t. I, p. 343-355.
lection de documents originaux la plus riche et la plus ide de l'histoire et de la géographie ecclésiastiques des dio- elgique est celle d'Aubert Le Mire (Miræus), doyen de la d'Anvers, chanoine de la cathédrale de Bruges, et plus tard e de la cathédrale de Malines. Différentes parties de cet rent publiées d'abord isolément, sous les titres suivants :
onationum piarum. Bruxelles, 1624, in-4.
ita Belgica. Libri II. Bruxelles, 1628, in-4.
nes Belgicæ. Libri II. Antw., 1629, in-4.
ecclesiarum Belgii. Antw., 1630, in-4.
ent ensuite réunies en un seul volume in-folio, que Fr. Fop- en 1723 sous ce titre :
Miræi.... Opera diplomatica et historica; editio 2a auc- *cta.* Bruxelles, 1723, in-folio.

A ce premier volume, le nouvel éditeur en ajouta, en 1723, 1734 et 1748, trois autres contenant des documents originaux non moins importants et, de même, presque uniquement relatifs à l'histoire des établissements ecclésiastiques des évêchés des Pays-Bas. Le diocèse d'Arras n'y est pas étranger.

Plusieurs des diplômes insérés dans ce recueil ayant été imprimés d'après des copies fautives, un appendice, indiquant les principales corrections, a été publié récemment (1856), par M. Le Glay, sous le titre de *Revue des Opera Diplomatica de Miræus*; 1 vol. in-8. Il fait partie de la collection historique de la Commission royale d'histoire de Belgique.

Aub. Le Mire est auteur de plusieurs autres ouvrages importants sur l'histoire ecclésiastique et particulièrement sur celle de différents ordres religieux.

La plupart des grands ouvrages historiques concernant la Flandre en général, tels que ceux de Meyer, de Vredius, de Gramaye, du P. Malbrancq (*de Morinis*), dont l'Académie d'Arras prépare une traduction, du P. Boucher (*Belgium Romanum*), etc., sont aussi relatifs à l'Artois, mais plutôt sous le point de vue politique et civil. Le tome III[e] de l'ouvrage de Ferri de Locres, *Chronicon Belgicum* (*Atrebati*, 1616, in-4), que j'ai cité précédemment, est presque exclusivement consacré à l'Artois et se termine par un catalogue de tous les écrivains de cette province. Cet historien, l'un des plus utiles à connaître, même pour l'histoire ecclésiastique, paraît s'être beaucoup servi pour cette dernière partie de son ouvrage, d'une histoire inédite des anciens comtes d'Artois, rédigée par Denis de Bersacques, et dont il existe encore plusieurs copies dans la bibliothèque de Douai et aux archives départementales du Pas-de-Calais.

Les ouvrages suivants sont aussi plus particulièrement relatifs à l'Artois.

Notice de l'État ancien et moderne de la province et comté d'Artois, par M. Buttel, président du conseil d'Artois. Paris, 1748, in-12. Ouvrage précis et utile à consulter, extrait en partie de l'*État de la France*.

Mémoires pour servir à l'histoire de la province d'Artois et principalement pendant une partie du XV[e] *siècle*, par M. Harduin, secrétaire perpétuel de la société littéraire d'Arras. *Arras*, 1763, in-12.

Histoire d'Artois, par dom Devienne (s. l.), 1784-1787, 5 parties, ou vol. in-8.

Histoire générale de la province d'Artois, par M. Hennebert, chanoine de la cathédrale de Saint-Omer. Lille, 1786-1787 (tomes I et II), Saint-Omer, 1789 (tome III), 3 vol. in-8.

L'ouvrage n'est point terminé. Il s'arrête à l'année 1421.

Ces deux histoires d'Artois, quoique composées l'une et l'autre par des membres du clergé, traitent incomplétement de l'histoire et encore moins de la géographie ecclésiastiques. Elles embrassent, outre le territoire du diocèse d'Arras, celui qui fut démembré, au milieu du XVI[e] siècle, de l'ancien évêché de Térouanne, pour former le diocèse de Saint-Omer, et quelques dépendances d'autres diocèses environnants. Dom Devienne et l'abbé Hennebert, qui travaillèrent presque en même temps à leur histoire, montrent une rivalité très-

te et sans profit pour la vérité. Malheureusement ina-
rrage de Hennebert renferme un bien plus grand nombre
nts originaux.
ives des anciens comtes d'Artois, conservées encore au-
resque intégralement dans celles du département du Pas-
sont très-célèbres et ont fourni à Godefroy, garde des ar-
landres à Lille, en 1789, l'un des excellents Inventaires
les savants archivistes de cette famille pendant plus de
s. L'héritier de leur nom et de leur savoir, M. Charles de
qui possédait le deuxième volume de cet inventaire, a auto-
slay à en prendre une copie, qu'il a complétée, pour les ar-
lépartement du Pas-de-Calais. L'introduction de l'Inven-
ois a été publiée dans le recueil très-intéressant publié
. Dinaux, sous le titre d'*Archives hist. et littér. du nord
nce et du midi de la Belgique*, en 1837, p. 153. — Ce
ueil contient aussi quelques autres bons articles sur l'Artois.
ay a publié des notices très-utiles sur les fonds d'archives
s établissements, ecclésiastiques de ce diocèse. On en
urs dans les *Mémoires de l'Académie d'Arras.*
il historique et archéologique du département du Pas-de-
M. Harbaville. Arras, 1842, 2 vol. in-8. Les chapitres relatifs
la ville et à l'arrondissement d'Arras, sont dans le II° vol.,
v. — *Les Rues d'Arras, les Siéges d'Arras* (1845), par M. le
neth d'Héricourt, et plusieurs articles du même savant insé-
s Mémoires de l'Académie, et dans les journaux de l'Artois.
istorique et monographique sur l'ancienne cathédrale
ar M. A. Terninck. Arras, 1853, in-4, 111 pp. et 23 pl.;
utant plus utile que cette église a été entièrement détruite.
*ame du Joyel, ou histoire légendaire et numismatique de
le d'Arras*, par le même. Arras, 1853, 1 vol. in-4. — M. de
blié d'intéressantes recherches sur le même sujet dans les
chéologiques de M. Didron.
ue d'Arthois, par Fr. Bauduin (XVI° siècle). Arras, 1856,
iée par l'Académie d'Arras, ainsi que le volume suivant:
de dom Gérard Robert, religieux de l'abbaye de S.-Vaast
v° et XVI° siècles). Arras, 1852, in-8, avec un plan de

monétaire de la province d'Artois, par M. Hermand.
r, 1843, 1 vol. in-8. VII, 584 pp. et 9 pl. — *Monnaies des
Arras*, par M. d'Ancoine.
ion des ouvrages généraux dont la mention précède,
aussi plusieurs autres évêchés, je me bornerai dans
ui leur seront relatives à renvoyer à l'article Bibliogra-
celui d'Arras. Je ne les ai particulièrement rapportées à ce
e parce qu'il se présente le premier dans l'ordre des
e la seconde Belgique, pour lesquels ces ouvrages sont
nsulter.
ent où je termine l'impression de ces notes, j'apprends
e *publication* à Arras, sur l'histoire ecclésiastique du dio-
s, *d'un ouvrage* dont le titre seul suffit pour indiquer toute
e :

Annales de l'Église d'Arras, de Boulogne et de Sa
vrage publié sous les auspices de S. G. Mgr. Parisis,
de Boulogne et de Saint-Omer, par MM. l'abbé E. Va
noine honoraire d'Arras, et le comte A. d'Héricourt
devra former un volume in-4; je ne connais encore q
tus. La carte de ces diocèses que j'ai indiquée ci-des
partie de l'ouvrage; elle a paru avant le texte.

VI. DIOCÈSE DE CAMBRAI.

CIVITAS CAMARACENSIUM (NERVII).

(Fin du IVe, ou Ve siècle.)

Divisions topographiques antérieures à l'érection de la Province ecclésiastique de Cambrai, et des nouveaux diocèses des Pays-Bas, en 1559.

6 ARCHIDIACONÉS; 18, PUIS 19 DÉCANATS OU DOYENNÉS RURAUX,

Existant déjà, la plupart, au XIe siècle, et désignés primitivement sous le nom d'*Archipresbyteratus Christianitatis.*

ARCHIDIACONATUS CAMERACESII, vel ARCHID. MAJOR. Archidiaconé du Cambrésis.	Partie S.O. du diocèse.	Le Cambrésis (*Cameracesium. Pagus et comitatus Cameracensis*, vel *Cambriacensis*); et petite partie du Hainaut. L'extrémité S. du Doy. de Beaumetz, vers le diocèse d'Arras, dont il dépendait primitivement, comprenait une petite partie de l'Arrouaise (*Silva Arroasia*), (*Artois* en partie).	Cambrai. Ch. l. d'arr. du dép. du Nord.
DECANATUS DE CAMERACO, vel CAMARACENSIS, KAMBRIENCENSIS. Doyenné, Décanat, ou Chrétienté de Cambrai.	Centre de l'Arch. 50 par.		
— DE CASTELLO, vel DE NOVO-CASTELLO, DE CASTRO-CAMERACESII. Cateau-Cambrésis.	E. 52 par.		Ch. l. de canton de l'arrond. de Cambrai.
— DE BELLOMANSO, BELLIMANSI. Baumez (Beaumetz.)	O. 54 par.		Beaumetz-lès-Cambrai, cant. de Bertincourt (Pas-de-Calais), entre Bapaume et Cambrai.
ARCHIDIACONATUS HANNONIÆ. Archidiaconé de Hainaut.	Partie centr. du dioc.	Le Hainaut (*Hainau*), presque entier. *Pagus Hainæ. P. et comitatus Hainoensis, Hainacensium; Hanagovia: Hagnavium; Hagionium; Hainodium.*	
DECANATUS DE BAVACO, antiq. DE BAGACO. Doyenné de Bavai.	E.N.E. 35 par.		Bavai. Ch. l. de canton de l'arr. d'Avesnes (N.); ville gall.-rom., probablem. premier siége de ce diocèse.
	E. 38 par.		

5. DECANATUS DE MELBODIO, vel DE MALBODIO, DE MELBARIO? Maubeuge.	E. 38 par.	Les Doyennés de Bavai et de Maubeuge comprenaient le *pagellus Sambrensis*, vel *Sabinsis*.	Belgique.	Ch. l. des l me. (No B... *Ch* pro nan L'ab bes Doy Mon la p Hai
6. — DE BINCHIO, al. DE BINZIO. Binch (Binches).	N. E. 42 par.	Le territoire de Bavai a été aussi nommé *Bavacesium*.		
7. — DE MONTIBUS, vel DE MONTIBUS-HANNONIÆ, vel MONTENSIS, antiq. DE CASTRILOCO. Mons.	N.E. 34 par.	Le Brocqueroi (*Silva Broqueria*).		
III. ARCHIDIACONATUS DE VALENCENIS. Archidiaconé de Valenciennes.	Part. E. et S.E. du dioc., les plus rapproch. de l'Archid. de Cambrai.			Ch. l. d seme du N
8. DECANATUS VALENCENENSIS, vel DE VALLINCENIS, DE VALENTIANIS, DE VALENCHENIS. Doyenné de Valenciennes. Cette ville était sur la limite des dioc. de Cambrai et d'Arras; il existait un Doy. du même nom dans celui-ci.	Au N. E. de Cambrai. 35 par.	Pays de Famars (*pagus Fanomartensis*), et partie mérid. du Hainaut français. Petite partie de la forêt de Fagne (*Fania*), et de la Thiérache (*Silva Thierascia*).		
9. — DE HASPRA. Haspres.	E. 33 par.	*Templutensis pagus*.		Haspres de l arron Valen (Nord Camb lencie Landrec Bouch ce Do
10. — DE AVESNIS. Avesnes.	E.S.E. 48 par.			Ch. l. dép

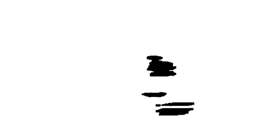
CONATUS …, antiq. …CHBANTO, …NSIS. …né de Bra-	Partie moy. du dioc. vers le nord.			Tout cet Archid. fait partie de la Belgique moderne, excepté quelques paroisses.
…ATUS DE … vel DE … Chièvres …es).	E.N.E. 70 par.			Prov. de Hainaut, arr. de Mons. Ath, Soignies et Condé faisaient partie du Doy. de Chièvres.
SANCTO …el DE S. …ice (dans …i).	N. 60 par.	Le Brabant ancien (Bracbant); ou Brabant méridional, correspondant aux Archid. de Brabant et en partie de Bruxelles (*pagus Brachbatensis*, vel *Brabantensis*). Partie du pays d'Alost.		St Brice, portion de la ville de Tournai, sur la rive dr. de l'Escaut.
GERARDI- … nt (Gerar- …, Gerard- …eersberg). … cessa en … faire par- … diocèse de …i; il fut … l'archev. …nes.	N. 40 par.		Belgique.	Arrond. d'Audenarde, prov. de la Flandre orientale.
…ALLIS, vel …l, Halle).	N. E. 85 par.			Hall, arr. de Bruxelles, prov. du Brabant méridional. Enghien faisait part. de ce Doy.
…ESSINIA. … … fut formé …9 de pa- … détachées … de Gram- …; surtout de … Chièvres.	N. 31 par.			Prov. de Hainaut, arr. de Tournai.
CONATUS …NSIS. … Bruxelles. …id. fut dé- …en 1559 du …e Cambrai, …ormer en …archev. de	Partie nord du dioc.	Le Brabant septentrional (*pagus Brachbatensis*). Partie occidentale de la *Silva Carbonaria*.		Capitale du royaume de Belgique. Ch. l. de la prov. de Brabant.



APHIE DE CH. LAH

du Sénat et de la C

rue de Fleurus, 9.



16. — DECANATUS BRUXELLENSIS, antiq. DE BROSELLA, BRUSOLA, BRUSELLIA, BRUCHSELLA. Doyenné de Bruxelles.	N. E. 131 p.	Pays de Senne (*pagus Senonagus*). Quartier de Bruxelles. Comté de Louvain (*pagellus et comitatus Lovaniensis*).	Belgique	
17. — ALOSTENSIS, vel DE ALOSTO. Alost.	N.N.E. 73 par.	Comté d'Alost (*comitatus Alostensis*).		Alost. Chef-lieu d'arrond. de la Flandre orient.
18. — DE PAMELLA, vel DE PAMELA. Pamèle, Paemele.	N.N.E. 32 par.	Prévôté de Pamelle.		Cant. de Lennick-S.-Martin. prov. de Brabant.
VI. ARCHIDIACONATUS ANTUERPIENSIS, ant. ANDOARPENSIS. Archidiaconé d'Anvers.	Extrémité nord de l'anc. dioc.	*Pagus Brachbantensis*. Pays de Ryen (*pag. Riensis*). Partie du *pag. Stryensis*, et petite partie mérid. du pays de Vaës (*pag. Wasiæ*, vel *Wasdæ*)		Ch.-l. de la province d'Anvers.
19. — DECANATUS ANTUERPIENSIS, vel DE ANTWERPIO, DE ANDOVERPO. Doyenné d'Anvers (Antwerpen.).	N. 95 par.	Quartier d'Anvers (*Marca Antuerpiensis*).		Leyde dépendait de ce Doy.

Dans quelques anciens pouillés, les Archidiaconés sont placés en cet ordre :

I. ARCHIDIACONATUS CAMERACESII.
3 Décanats ruraux.
II. ARCHIDIACONATUS BRABANTIÆ.
4 Décanats ruraux.
III. ARCHIDIACONATUS HANNONIÆ.
4 Décanats ruraux.
IV. ARCHIDIACONATUS VALENCENENSIS.
3 Décanats ruraux.
V. ARCHIDIACONATUS BRUXELLENSIS.
3 Décanats ruraux.
VI. ARCHIDIACONATUS ANTUERPIENSIS.
1 seul Décanat rural.

B. *Divisions topographiques du diocèse de Cambrai, postérieures à son élévation au titre d'Archevêché, de* 1559 *à* 1790.

DEPUIS 1559, 4 ARCHIDIACONÉS, 14 DÉCANATS, OU DOYENNÉS RURAUX.

Les mêmes, moins les deux Archidiaconés de Bruxelles et d'Anvers. Voir plus loin, *III° Belgique. Province ecclésiastique de Cambrai.*

N. B. Pour les subdivisions ecclésiastiques plus complètes de la *Belgique, et leurs* rapports avec les *pagi*, voir les notes suivantes, *les tableaux et les notes* des évêchés de Tournai et de Liége, et des *Archevêchés de Malines* et d'Utrecht.

a découverts depuis plus d'un siècle[1], et par la men- sur une colonne milliaire fort importante qui indique ec les lieux principaux des *Civitates* environnantes. gne *Bagacum* (sous la forme altérée de *Baganum*), des *Nervii*.
ssages de l'Itinéraire où figure aussi *Camaracum*, nsi indiqué : *Bagacum Nerviorum*.
s de la carte de Peutinger, cette même localité est a *Conerv*. Ce qui représente aussi incontestablement um.
rs au chef-lieu des *Civitates* que, dans ces deux mo- du peuple est ajouté ; la conséquence directe est donc avai), fut avant le v[e] siècle, c'est-à-dire à l'époque de *Itinéraire* et de la *Table*, la capitale civile des *Nervii*. des provinces des Gaules, au contraire, la Cite ecclé- i désignée : *Civitas Camaracensium*, et il n'est fait *Bagacum* ni des *Nervii*. De ces différences on a tiré posée que chacune de ces villes avait été la capitale des ablement eu raison de part et d'autre ; mais il faut distin- . La conséquence la plus naturelle est que *Bagacum*, civile des *Nervii*, était détruite avant l'établissement stianisme sur leur territoire, que si l'évêque des sous le nom de *Superior* dans les deux textes et de 351, dont il est question dans les notes du dio- authentiquement existé, s'il n'a pas seulement été naire, il a probablement eu son siége à *Bagaçum* (Ba- ernier établissement était détruit par quelque inva- es (des Vandales), lorsque la Notice des Gaules qui l'organisation des diocèses a été rédigée, c'est-à-dire ement du v[e] siècle ; que vers cette époque le siége de astique des *Nervii* fut fixé à Cambrai, auquel l'éta- ois francs donnait une plus grande importance poli-

nseurs de *Bagacum*, on compte surtout trois savants enius (*De episc. Tungr.*, p. 115), Boucher (*Belgium* Vastelain (*Descript. de la Gaule belgique*, p. 425), et supplément du Recueil d'antiquités romaines, Gand,

---

tés de Bavai ont été le sujet de plusieurs écrits inté- s plus remarquables sont les suivants :
ment au Recueil d'Antiquités romaines et gauloises ontenant la description de l'ancienne ville de Bavai r M. J. de Bast. Gand 1813. In-4.
one et les ruines romaines de Bavai ont aussi fourni ains matière à d'intéressantes recherches, particu- Boucher, dans son *Belgium Romanum*. et à M. Le- ré dans les *Archives histor. et littér. du nord de la de la Belgique*, nouv. série, t. V, 2[e] et 3[e] livraisons. 4-1845.

L'opinion contraire, qui a eu aussi d' aujourd'hui généralement abandonnée, de la ville de Cambrai.

Une autre question, plus embarrassant savoir si le territoire des *Nervii* a jamais sente le diocèse de Tournai [1], si même la ciennement indiquée que celle de Cambrai des *Nervii*, et si, par conséquent, une *Civi* a été partagée en deux diocèses dès la l'Église. Quoique peu probable, cette opinion un argument que d'Anville a fait valoir et seul peuple des *Nervii* les territoires de *Turna* Cambrai n'étant pas nommé dans les sources

L'argument sur lequel s'appuyait d'Anville *Tractus Nervicanus*, dans la *Notitia dignit.* et ments du IVe siècle, ce qui indiquerait une extension delà du territoire de Tournai vers l'ouest. Sur ce même place les cinq petits peuples leurs clients, mentionnés par c. XXXIX), et dont la situation n'est point définitivement

Ici encore la distinction des époques semble nécessaire, tres témoignages non moins certains, indiquent sur le *Turnacum* la présence des *Menapii*, vraisemblablement de ce peuple Germanique dont les établissements principa primitivement au nord et à l'est de l'Escaut, jusqu'au delà (*Bell. gall.*, l. IV, c. IV.) D'ailleurs, on voit par la *Notitia* qu'une garnison de soldats Nerviens était cantonnée à *Gess* (Boulogne), sur le territoire des *Morini*; ces garnisons p avoir contribué à la dénomination du rivage. Peut-être le t

---

1. Entre autres défenseurs du siége primitif des *Nervii* à *T cum*, on peut citer les auteurs des ouvrages suivants : A. Co *Turnacum Civitas metropolis in cathedra episcopali Nervi* Bruxelles, 1652, in-4. — Fr. Gauteran : *Dissertatio historica* *Tornacum urbs Nerviorum?* Tournai, 1658, in-8. — Poutrain : *de la ville de Tournai*, 1750. 2 vol. in-4.

M. du Mortier a soutenu la même opinion dans le *Bulletin de la S ciété historique et littéraire de Tournai*, t. I, 1848.

L'abbé Mutte avait défendu l'opinion contraire. (*Bbl. histor.* *France*, éd. de Fontelle, t. I, n° 352.)

2. D'Anville, carte de la *Gallia antiqua* (1760), jointe à la *No de la Gaule*, et p. 355 et 411 de cet ouvrage.

Ortelius, Heuter, Cluvier, Cellarius, ont émis diverses conj sur l'emplacement de ces peuples. Des Roches (*Hist. anc. des P Bas*) les place entre Bavai et l'Escaut.

Lambiez : *Dissert. sur les colonies Nerviennes.* (*Mém. Cour l'Acad. des sc. de Bruxelles*, 1812..... — *Dissert. sur la capit Nerviens*, in-12. — Walckenaer : Géogr. anc. des Gaules, t. *M.* Guilmot et M. Lebeau se sont aussi occupés de la situation *l'étendue des Nervii*, ainsi que M. Brun-Lavainne. (Voir les *dioc. de Tournai.*)

sur la rive gauche de l'Escaut avant l'établissement de la colonie des *Menapii* dans cette contrée.

Cette question du peuple Germano-Belge, dont Tournai était la capitale, a été discutée avec une profonde connaissance du sujet et d'après l'examen de tous les témoignages historiques par le P. Boucher, dans son grand ouvrage intitulé *Belgium romanum*.... (1655, in-fol., p. 253 à 261). Il présente et compare les arguments invoqués en faveur des deux opinions: savoir, si le territoire de Tournai dépendait des *Nervii* ou des *Menapii* : sa conclusion, qui l'attribue à ce dernier peuple, me paraît irrécusable. Les historiens ou les géographes plus récents qui ont discuté la même question et ont partagé la même opinion, tels que Wastelain, de Bast, M. Walckenaer, M. Schayes, se sont bornés à reproduire, en partie, les arguments du P. Boucher, qui doivent être attentivement étudiés.

Un autre jésuite, le P. Michel Malapert, mort en 1630, avait aussi composé sur ce sujet une dissertation qui a du servir au P. Boucher et dont les conclusions, basées sur des arguments très-solides, sont les mêmes et contraires aux prétentions de Tournai. Cette dissertation est intitulée : *Dissertatio historica qua clarissime et evidentissime ostenditur Hannones esse veros Nervios, non vero Tornacenses.* Conservée longtemps manuscrite dans la bibl. royale de Bruxelles, elle a été publiée par M. de Reiffenberg au tome I[er] des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg.*

La ville de Tournai, située sur l'Escaut, était précisément sur la limite des deux peuples; si elle n'est pas aussi anciennement indiquée dans les textes que le *Castellum-Menapiorum* du même territoire, elle offre cependant des vestiges d'antiquités que je rappellerai dans les notes de ce diocèse, et qui en font remonter l'origine au premier ou au second siècle de l'ère chrétienne. Néanmoins, les historiens modernes de Tournai semblent avoir persisté à soutenir l'opinion de leurs prédécesseurs, qui considèrent Tournai comme la capitale des *Nervii*, et particulièrement celle de Poutrain qui a intitulé son ouvrage: *Histoire de la ville et cité de Tournai, capitale des Nerviens, et premier siége de la monarchie française.* (La Haye (Tournai), 1750.) Cette question est devenue, comme tant d'autres questions de geographie historique, une sorte de drapeau de patriotisme municipal. Les traditions ecclésiastiques, plutôt que les textes authentiques, qui indiquent le christianisme florissant à Tournai, antérieurement à Cambrai, fournissent encore un argument à l'opinion qui attribuait à la première de ces villes *Superior episcopus Nerviorum*, au IV[e] siècle. Il me paraît essentiel, dans la discussion des limites de territoires de la partie de la seconde Belgique la plus reculée vers le nord, de ne pas oublier combien la nature même de ces territoires, longtemps couverts de marécages, de forêts, plusieurs fois envahis par la mer, exposés aux invasions successives des peuples Germaniques, a dû contribuer à laisser indécises les limites entre les *Morini*, les *Nervii*, les *Menapii*, les *Toxandri* et les *Batavi*. On doit se souvenir aussi que l'introduction définitive du christianisme n'y a, pendant très-longtemps, laissé établir que les cinq grands diocèses de Térouanne, Cambrai, Tournai, Liége et Utrecht, auxquels furent subordonnés, jusqu'au XVI[e] siè-

tous les petits territoires d'une importance secondaire; et que primitivement l'administration romaine n'y avait pas introduit ou régularisé les divisions en *Civitates*, avec une aussi complète précision que dans les autres provinces de l'Europe, depuis plus longtemps soumises aux règles et à l'administration de l'Empire.

Subdivisions ecclésiastiques du diocèse de Cambrai : — Archidiaconés. — Doyennés de Chrétientés, ou Décanats ruraux.

Archidiaconés.

La division du diocèse de Cambrai en six grands Archidiaconés, est incontestable dès le milieu du XIe siècle. Ces Archidiaconés étaient ceux du Cambrésis; — du Brabant; — du Hainaut; — de Valenciennes; — de Bruxelles; — d'Anvers; ils correspondaient, par leurs limites générales, à de grandes régions politiques dont plusieurs portaient le même nom et dont il sera fait mention plus loin. Ce diocèse les a conservés, presque sans changement, jusqu'à son érection en archevêché au milieu du XVIe siècle. Il perdit alors les deux Archidiaconés de Bruxelles et d'Anvers, qui furent incorporés dans les nouveaux diocèses créés à cette époque. Le dernier Archidiacre de Bruxelles fut l'illustre cardinal Perrenot de Granvelle, qui devint évêque d'Arras en 1538 et fut le premier archevêque de Malines en 1559. Les quatre autres ont été maintenus jusqu'en 1790; ils sont indiqués dans tous les pouillés et dans tous les *États ecclésiastiques* de ce diocèse. Ces six Archidiacres figurent, comme signataires, dans deux diplômes de l'année 1046; l'un contenant la confirmation de biens concédés par l'évêque Gérard de Bienne à l'abbaye de Saint-André-du-Cateau; l'autre relatif à la fondation du Chapitre d'Alost. Le second titre a été publié par A. Le Mire (*Opera dipl.*, t. II, p. 811.) Le premier a été cité par la plupart des historiens de l'Église de Cambrai et publié aussi par A. Le Mire (*Opera dipl.*, t. I, p. 55).

Dans plusieurs actes du XIe siècle antérieurs à l'année 1093, entre autres dans l'acte de fondation de la collégiale de Bruxelles, on voit figurer sept Archidiacres de l'évêché de Cambrai, et c'est même ce nombre de sept qu'a indiqué Wastelain, dont l'érudition est, d'ordinaire, fort exacte, comme représentant autant de régions politiques (*Descr. de la Gaule Belgique*, éd. in-4°, 1761, p. 430). M. Le Glay a reproduit aussi cette indication, sans en chercher la cause, qui me semble cependant assez évidente.

Le plus ancien titre où figurent les sept Archidiacres est de l'année 1047 (Mir., *Op. dipl.*, t. I, p. 58 et 163). On les retrouve dans d'autres diplômes des années 1071, 1075, 1076, 1089, 1092. (Le Glay, *Gloss. topogr. du Cambrésis*, p. 12, 14, 17. — De Smet, *Recueil des chron. de Flandre*, 1841, t. II, p. 751).

Or, à cette époque, le diocèse d'Arras était encore uni à celui de *Cambrai, et nous* avons vu qu'il avait dans son territoire les deux *Archidiaconés distincts de* ceux du diocèse de Cambrai. Le septième *Archidiacre signataire d'actes* émanés de l'évêque de Cambrai, avant *la séparation* des deux évêchés, ne peut avoir été qu'un Archidiacre

d'Arras, dont le territoire était sans doute intéressé dans
où ce septième Archidiacre aura comparu. M. Le Glay
lisposé à supposer quelque erreur, et qu'un ancien Ar-
.evenu prévôt aurait conservé son ancien titre.
nt une charte de 1075, citée par ce savant lui-même (*Gloss.*
mbr., p. 12), et qui mentionne sept Archidiacres, donne
x le titre d'*Archid. Attrebatensis*; ce qui résoud cette
rtitude et prouve que le diocèse de Cambrai n'a jamais
six Archidiacres territoriaux.
dication de quelques actes dans lesquels figurent les Archi-
Cambrai.
(Le Glay, *Camer. christ.*, p. 389; *id.*, *Gloss. top. du Cambr.*,

. — 6 Archidiacres, dont le premier est aussi qualifié *præ-*
.e second *senior*. (Le Mire, *Opera dipl.*, t. I, p. 152 et 156.)
, 1075 et 1076, — 6 Archidiacres. (Le Glay, *Gloss. top. du*
, p. 8, 9, 12, 13.)
— 6 Archidiacres.
— 6 Archidiacres dont deux avec le titre de *præpositus.*
'. 575.)
— 3 Archidiacres. (Le Glay, *Gloss. top. du Cambr.*, p. 4.)
— 6 Archidiacres. (Le Glay, *Camer. christ.*, p. 389; et
. *du Cambr.*, p. 25.)
— 4 Archidiacres, *id.*, *id.*
— 4 Archidiacres, 1 *Præpos.*, 1 *Decanus.* (Mir., *Op. dipl.*,
.)
— 3 Archidiacres, 1 *Decanus*, 1 *subdecanus.* (Mir., *Cod.*
1624, in-4°, p. 240.)
— 6 Archidiacres. (Mir., *Op. dipl.*, t. II, p. 959. — Duchesne,
al. de la maison de Guines, p. 66.)
— 5 Archidiacres. (Le Glay, *Gloss.*, t. I, p. 32.)
— 4 Archidiacres. (*Id.*, p. 171.) — 6 Archid. (*Id.*) — 5 Ar-
æpositus, 1 *Decanus.* (*Id.*)
1123, — 4 Archidiacres, 1 *Præpositus*, 1 *Decanus.* (Le Glay,
. *du Cambr.*, p. 34.)
, — 5 Archidiacres, et 1 *Præpositus.* (*N. Gall. chr.*, t. III,
30.)
— 5 Archidiacres. (*N. Gall. chr.*, t. III, *instr.*, col. 33.)
— 5 Archidiacres. (A. Le Mire, *Op. dipl.*, t. I, p. 175.)
1138, 1143, — 5 Archidiacres. (*N. Gall. chr.*, t. III, *instr.*,
, 31.)
5 Archidiacres, — la même année, 6. — En 1164, 6. — En
En 1173, 2. — En 1177, 4. — En 1180, 4. — En 1183, 5. —
. — (Le Glay, *Camer. christ.*, p. 389.)
)reux titres du XIIIe siècle présentent aussi la signature
liacres, depuis deux jusqu'à six, suivant l'importance des
situation variée des lieux mentionnés. On les retrouve dans
(*Taxis beneficiorum*) du XIVe siècle, publié dans le *Came-*
istianum; mais ici, l'acte officiel de statistique ecclésias-
t être d'une rigoureuse exactitude.
locuments de même nature, pouillés ou titres, postérieu

à l'érection de l'archevêché de Cambrai, ne présentent plus que les quatre Archidiaconés auxquels il fut réduit.

En citant ces mentions d'Archidiacres, en nombre divers, parmi les signataires de chartes du XIe et du XIIe siècles quoique le nombre en fut incontestablement et invariablement de six, j'ai surtout en vue de montrer combien on risquerait de se tromper en concluant de la citation d'une charte isolée, soit le nombre exact à une époque donnée, soit l'origine des Archidiaconés. J'en ai déjà fait souvent la remarque : le caractère des actes auxquels la signature de ces fonctionnaires était nécessaire, exigeait tantôt leur réunion complète, quand il s'agissait des intérêts généraux du diocèse, tantôt la participation de ceux-là seulement dans la dépendance desquels étaient situées les abbayes, ou les donations que l'acte avait pour but de constater.

Il en est de même de la mention d'un Archidiacre seul, qu'on a souvent considérée, à tort, selon moi, comme la preuve, ou tout au moins comme un indice qu'à l'époque de la rédaction du titre qui renfermait cette indication, le diocèse n'était point encore partagé en territoires Archidiaconaux, et que ce fonctionnaire était l'Archidiacre de l'évêque et de tout l'évêché. Or, dans une charte de 1137 qui présente la signature de cinq Archidiacres (*N. Gall. chr.*, t. III, *instr.*, col. 39, 40), l'évêque dit en parlant d'un de ces fonctionnaires, dans le ressort duquel est l'abbaye dont il s'agit dans la charte : *Accensu Johannis Archidiaconi nostri.*

Ce sont des mentions semblables qui ont fourni l'argument le plus habituel pour rajeunir l'existence des Archidiaconés territoriaux, en particulier pour le diocèse de Cambrai, lorsqu'on a conclu d'un passage de la chronique de Balderic (liv. I, c. 113), qui se rapporte au commencement du XIe siècle, et qui est par conséquent antérieur de près de cinquante ans à la première mention authentique des six Archidiacres : *Godefridus suus quidam Archidiaconus*, qu'il ne devait y avoir alors dans tout le diocèse que l'Archidiacre épiscopal.

Le fait cité précédemment des deux Archidiaconés du diocèse d'Arras, rétablis en 1093 dans les limites qu'ils avaient avant la réunion, me semble un motif bien puissant, quoique indirect, de faire remonter beaucoup plus loin l'origine des six Archidiaconés territoriaux du diocèse de Cambrai, et propre à diminuer la valeur qu'on pourrait attacher à des mentions isolées d'Archidiacres.

Il existe d'autres citations d'Archidiacres antérieures à 1046, mais isolément et sans indication de territoire. Ainsi, un moine de Saint-Vaast d'Arras fut Archidiacre de Cambrai et devint évêque du même diocèse de 960 à 965 : *Cameracensis Ecclesiæ Archidiaconus* (a. 960); (Balder., *Chron.*, l. I, c. 87. p. 133).

Dans une charte de 1055 un seul Archidiacre comparaît sous le titre de *Cameracensis Archid.* (Mir., *Op. dipl.*, t. I, p. 65); et cependant les six Archidiacres étaient signalés dix ans auparavant.

Quoique la désignation nominative des Archidiaconés ne soit pas aussi anciennement indiquée que le nombre des titulaires, il me paraît presque impossible de ne pas admettre qu'il y a eu coïncidence complète entre la création des six Archidiaconés et l'attribution qui leur fut faite des territoires Archidiaconaux, d'autant plus que ceux-ci correspondent précisément aux six grandes et principales divisions

litiques du diocèse. L'opinion contraire qui s'appuierait sur le si-
ıce des textes ne me semblerait pas fondée.

Le Carpentier, dans son *Histoire généal. des Pays-Bas* (1664), et Le Glay, dans son *Cameracum christianum* (1849), ont donné, acun de leur côté, sans que M. Le Glay paraisse s'en être référé au 1s ancien historien qu'il ne cite pas, des listes d'Archidiacres titu-res de chaque grande division territoriale. Ni l'un ni l'autre n'indi-ent les chartes, la plupart manuscrites, dans lesquelles ces mentions istent. Le Carpentier a ajouté aux noms des titulaires quelques dications biographiques qui font voir combien de personnages illus-s dans l'Église ont occupé ces fonctions. Un très-grand nombre nt devenus évêques et cardinaux. Ne pouvant reproduire ces ren-ignements, j'ai cependant cru intéressant de constater les dates des cuments dans lesquels figurent les Archidiaconés. Ces dates sont plus souvent celles de leur entrée en fonctions.

Voici, d'après Le Carpentier (*Hist. généal. des Pays-Bas*, t. I, p. 439 452), les dates les plus anciennes auxquelles il faisait remon- la mention nominative des Archidiaconés du diocèse de Cambrai diqués dans les chartes.

I. *Archidiaconé de Cambrésis*, ou *Archidiaconé majeur.*

Années 1073 — 1079 — 1101 — 1089 — 1221 — 1231 — 1243 — 1264 1270 — 1276 — 1285 — 1297 — 1325 — 1340 — 1354 — 1367 — 1375 1379 — 1382 — 1388 — 1391 — 1395 — 1403 — 1418 — 1445 — 1462 1463 — 1469 — 1472 — 1484 — 1501 — 1535 — 1536 — 1548 — 1549 1557 — 1561 — 1566 — 1567 — 1575 — 1583 — 1586 — 1592 — 1602 1630.

II. *Archidiaconé de Brabant.*

Années 1089 — 1096 — 1103 — 1120 — 1139 — 1146 — 1148 — 1158 1186 — 1194 — 1228 — 1238 — 1275 — 1306 — 1375 — 1387 — 1404 1437 — 1439 — 1456 — 1462 — 1503 — 1548 — 1579 — 1587 — 1610 1619 — 1628 — 1638 — 1639 — 1641 — 1650 — 1657.

III. *Archidiaconé de Hainaut.*

Années 1089 — 1103 — 1112 — 1120 — 1192 — 1196 — 1209 — 1230 1236 — 1269 — 1276 — 1289 — 1296 — 1302 — 1309 — 1341 — 1380 1383 — 1401 — 1405 — 1443 — 1473 — 1478 — 1479 — 1484 — 1491 1504 — 1572 — 1590 — 1602 — 1624 — 1626 — 1644.

IV. *Archidiaconé de Valenciennes.*

Années 1089 — 1116 — 1126 — 1158 — 1197 — 1200 — 1203 — 1225 1277 — 1302 — 1327 — 1364 — 1371 — 1372 — 1373 — 1374 — 1375 1378 — 1427 — 1431 — 1434 — 1449 — 1453 — 1463 — 1493 — 1527 1534 — 1555 — 1561 — 1602 — 1622 — 1641 — 1642 — 1656.

V. *Archidiaconé d'Anvers.*

Années 1089 — 1103 — 1106 — 1123 — 1145 — 1213 — 1239 — 1271 — 1275 — 1332 — 1364 — 1373 — 1403 — 1418 — 1440 — 1454 — 1477 — 1480 — 1482 — 1507 — 1525 — 1552 — 1557.

VI. *Archidiaconé de Bruxelles.*

Années 1079 — 1089 — 1093 — 1130 — 1132 — 1141 — 1158 — 1173 — 1193 — 1210 — 1216 — 1250 — 1253 — 1262 — 1269 — 1277 — 1286 — 1291 — 1301 — 1305 — 1307 — 1317 — 1354 — 1374 — 1381 — 1387 — 1389 — 1394 — 1403 — 1421 — 1439 — 1453 — 1500 — 1502 — 1518 — 1538.

Voici les mentions analogues, mais de dates souvent différentes, données par M. Le Glay (*Camerac. christ.*, p. 387.)

I. *Archidiaconé majeur*, ou *de Cambrésis.*

Sous S. Vindicien (seconde moitié du VIIe siècle).
Vers la fin du XIe siècle, d'après le *Chronicon Lobbiense.*

Années 1172 — 1177 — 1220 — 1225 — 1237 — 1276 — 1282 — 1300 — 1325 — 1336 — 1370 — 1372 — 1375 — 1379 — 1382 — 1388 — 1390 — 1395 — 1418 — 1445 — 1462 — 1469 — 1482 — 1497 — 1535 — 1547 — 1557 — 1561 — 1564 — 1575 — 1583 — 1591 — 1592 — 1602 — 1618 — 1630 — 1633 — 1696 — 1727 — 1736 — 1743.

II. *Archidiaconé de Brabant.*

Années 1270 — 1273 — 1296 — 1347 — 1364 — 1375 — 1387 — 1434 — 1437 — 1452 — 1534 — 1545 — 1561 — 1579 — 1581 — 1587 — 1610 — 1619 — 1628 — 1638 — 1641 — 1650 — 1657 — 1670 — 1694 — 1700 — 1715 — 1727 — 1777.

Archidiaconé de Brabant mentionné en 1235. (*Id.*, p. 96.)

III. *Archidiaconé de Hainaut.*

Années 1302 — 1339 — 1341 — 1364 — 1378 — 1379 — 1389 — 1440 — 1471 — 1473 — 1480 — 1484 — 1492 — 1509 — 1551 — 1591 — 1602 — 1624 — 1626 — 1644 — 1679 — 1708 — 1718 — 1732 — 1752 — 1775

Cependant, M. Le Glay (p. 477) cite, d'après A. Le Mire (*Op. dipl., t. II, p. 1155*), un acte de 1030 dans lequel figurent l'Archidiaconé de *Hainaut (Hannoensis) et celui* de Cambrai.

IV. *Archidiaconé de Valenciennes.*

1247 — 1277 — 1302 — 1323 — 1364 — 1368 — 1371 — 1374
1378 — 1427 — 1450 — 1463 — 1492 — 1527 — 1534 — 1555
1619 — 1622 — 1641 — 1656 — 1665 — 1682 — 1708 — 1719
1731 — 1775 — 1788.

V. *Archidiaconé de Bruxelles.*

277 — 1287 — 1302 — 1307 — 1317 — 1360 — 1374 — 1381
389 — 1394 — 1403 — 1406 — 1421 — 1433 — 1439 — 1484
1503 — 1518 — 1536.

VI. *Archidiaconé d'Anvers.*

1271 — 1275 — 1302 — 1364 — 1374 — 1402. — (4 Archi-
nvers la même année). — 1418 — 1435 — 1440 — 1454 —
30 — 1482 — 1503 — 1525 — 1552 — 1557.

né, d'après Le Carpentier, on voit mentionnés authentique-
rchidiaconés du diocèse en cet ordre :

de Cambrésis, depuis 1072;
de Brabant, depuis 1089;
de Hainaut, depuis 1089.
de Valenciennes, depuis 1089;
de Bruxelles, depuis 1079:
d'Anvers, depuis 1089;

ay (*Camer. christ.*, p. 387) leur assigne généralement, d'a-
parles, des dates beaucoup plus récentes, si ce n'est pour
ambrésis.

de Cambrésis, depuis 910;
de Brabant, depuis 1270;
de Hainaut, depuis 1302;
de Valenciennes, depuis 1247;
d'Anvers, depuis 1271;
de Bruxelles, depuis 1277.

ores recherches m'ont fait trouver des indications qui, sans
toutes, aussi haut que celles de Le Carpentier, sont cependant
plus anciennes que celles de M. Le Glay, et pour l'Archidia-
inaut plus anciennes de près de trois siècles. J'ai rapproché
t les autres dans le tableau suivant; mais, je le répète, des
ont dû être assignés aux Archidiaconés dès leur origine, et
e mention authentique de 1046 n'indique point un commen-
nstitution, mais constate seulement un état de choses.
liaconé de Cambrésis figure dans les textes suivants :

(*Ampliss. Coll.*, t. 1. p. 265.)

En 1073. (Le Carpentier : *Hist. généal. des Pays-Bas*, t. I, p. 439.)
En 1080, *Archid. Cambracensis.* (*N. Gallia christ.*, t. III, *instr.*, col. 24.)
Vers 1096, Alard, prévôt de l'église de Cambrai, devint Archidiacre de Valenciennes (Balderic, *Chron. Attreb. et Camerac.*, p. 550).

L'Archidiaconé de Cambrésis est indiqué dans une charte de 1139. Il est aussi indiqué, au XI[e] siècle, dans la *Vit. S. Lietberti*, c. VI, (*d'Achery Spicil.*, t. II, p. 139 et 140.)
En 1550, il etait désigné sous le même titre de *Cameracesii Archid.* (*Actes de la Prov. eccl. de Reims*, t. III, p. 64.)

L'Archidiaconé de Valenciennes :
Est mentionné en 1089, dans une charte citée par Le Carpentier. (*Hist. généal. des Pays-Bas*, t. I, p. 439.)
En 1214, *G. Archid. in Valencenis.* (Mir., *Oper. dipl.*, t. II, p. 1211.)
En 1247. (*Camer. christ.*, p. 387).
En 1550, *Archid. Valenchenensis.* (*Actes de la Prov. eccl. de Reims*, t. III, p. 64.)

L'Archidiaconé de Hainaut, plus ancien de près de trois siècles :
En 1080, *Archid. Hannoensis.* (*N. Gall. christ.*, t. III, *instr.*, col. 24.)
En 1089. (Le Carpentier, *Hist. généal. des Pays-Bas*, t. I, p. 439.)
En 1139, *Hainoensis Archid.* A la même date le même titre est donné à Mons (*Montensis Archid.*), qui ne figure dans les pouillés qu'avec le titre de Décanat (Le Glay, *Glossaire du Cambresis*, p. 42, 47).
En 1159, *In Archidiaconatu Hainoensi, in Decanatu scilicet Binzio.*
En 1302. (Le Glay, *Camer, chr.*, p. 387.)

L'Archidiaconé de Brabant :
En 1081, *Archid. Bracbatensis.* (Mir., *Op. dipl.*, t. I, p. 514. — Van estel, *Hist. Archiep. Mechliniensis*, 1725, t. I, p. 19.)
En 1076-1092, *G. Bracbatensis Archid.* (*App. alt. ad Baldericum*, 3. 1. Ed. Le Glay, p. 355.)
En 1089. (Le Carpentier, *Hist. géné. des Pays-Bas*, t. I, p. 439.)
En 1117, *Bracbantium Archid.* (Mir., *Oper. dipl.*, t. I, p. 677.)
En 1201, *Cameracensis Archid. in Brabantia.* (Mir., *Oper. dipl.*, t. I, p. 727.)
En 1223 et en 1228, *Archid. Brabantiæ.* (Mir., *Oper. dipl.*, t. I, p. 416. — Duchesne, *Hist. généal. de la maison de Guines*, Preuves, p. 490.)
En 1270. (Le Glay, *Camer. christ.*, p. 387).
Archidiaconat de Brabant ou du *Brabant wallon*, (D'Outreman, *Hist. de Valenc.*, p. 106.)

L'Archidiaconé d'Anvers :
En 1089. (Le Carpentier, *Hist. généal. des Pays-Bas*, t. I, p. 439.)
En 1271. (Le Glay, *Camer. christ.*, p. 387.)
En 1223 et en 1228, *Archid. in Antwerpia Camerac. dioc.* (Mir., *Oper. dipl.*, t. I, p. 416. — Duchesne, *loco cit.* Preuves p. 490.)
En 1449, *Archid. Antwerpiensis.* (Mir., *Oper. dipl.*, t. II, p. 896.)
Un pouillé de l'Archidiaconé d'Anvers, rédigé vers la fin du XIV[e] siè-

: publié par M. de Ram (*Synopsis act. Eccles. Antwer-*
856, in-8°. (Public. de la Comm. roy. d'hist. de Belgique.)

diaconé de Bruxelles :
), charte citée par Le Carpentier. (*Hist. généal. des Pays-*
p. 449.)

ue des Archidiaconés du diocèse de Cambrai n'a pas plus
leurs noms, et la séparation en 1559 des deux grands Archi-
de Bruxelles et d'Anvers, qui en comprenaient la partie sep-
le, correspondant à une grande portion de la Belgique mo-
t la seule modification importante qu'il y ait à indiquer. Une
anuscrite citée par M. Le Glay, à la fin du *Cam. chr.*, p. 542,
qu'en 1272, l'évêque Nicolas de Fontaines divisa en deux
coné de Brabant, qui comprenait auparavant celui de
et qu'il assigna à chacun d'eux les Doyennés qui en ont
fait partie plus tard. Cependant l'Archid. de Bruxelles est
pendant les XI[e] et XII[e] siècles. Leur réunion n'aura sans
que très-passagère. — Les subdivisions Décanales n'ont pas
plus grands changements, sauf le partage d'un très-petit
le Doyennés.

Décanats ruraux, ou de Chrétientés.

rait bien se garder de considérer comme preuves de l'origine
tution des Décanats ruraux dans un diocèse la plus ancienne
qu'on en rencontre dans les documents historiques. Plu-
s déjà nous avons eu occasion d'en faire la remarque ; elle
e aussi évidemment à l'évêché de Cambrai. On ne voit pas
ns ruraux mentionnés dans ce vaste diocèse avant le XI[e] ou
XII[e] siècle, et cependant les statuts promulgués (*capitula*)
mar au synode de Reims en 852, devaient s'appliquer à tous
ses de cette métropole ; or, un titre important de ces statuts
obligations des Doyens ruraux [1].
quelques mentions de Doyennés ruraux dans le diocèse de
antérieures aux plus anciens pouillés connus.
n acte de confirmation en 1112, par l'évêque Odon, de la fon-
l'abbaye de Bornheim dans le pays de Waës, figurent parmi
taires, après quatre Archidiacres, le Prévost, le Doyen, et
abbés, les six *Decani* suivants :
anus de No Castello. — S. *Decanus de Helles.* — R. *Decanus.*
anus de Hal. — B. *Decanus de Waisch.* — C. *Decanus de Gan-*
es deux derniers Doyennés dépendaient du diocèse de Tournai.
me année 1112, dans un acte de donation du même évêque à
e Nivelle, comparaissent, avec un seul Archidiacre, quatre
sans désignation de lieu, mais probablement des territoires
nt situés plusieurs autels concédés dans ce même acte [2].

---

es de la Prov. ecclés. de Reims, t. I, p. 210.
eus., Opera diplom., t. I, p. 371.
t. I, p. 676.

En 1186, le clergé du comté de Hainaut soumis à des tailles reuses par les évêques de Cambrai et d'Arras, s'assembla à pour protester. Jacques de Guise qui fait connaître ce fait au xiv cle, d'après un historien plus ancien[1], donne à cette occasion liste des paroisses du Hainaut, distribuées par Doyennés :

Descriptio parrochiarum et collegiorum comitatus Hanoni per Decanatus.

On y remarque les Doyennés suivants comme appartenant au cèse de Cambrai.

Decanatus Avesnensis. — Avesnes.
— *Bavacensis.* — Bavai.
— *Binchii.* — Binche.
— *S. Bricii.* — S. Brice (à Tournai).
— *Chirviæ.* — Chièvres.
— *Gerardi-montis.* — Grammont.
— *de Hal.* — Halles.
— *Hasprensis.* — Haspres.
— *Melbodiensis.* — Maubeuge.
— *Montensis*, al. *de Montibus.* — Mons.
— *Valencenensis.* — Valenciennes.

On voit aussi dans cette liste les deux Doyennés de Douai et d'(vant, du diocèse d'Arras.

Ces onze Doyennés du diocèse de Cambrai se retrouvent tous les Pouillés plus modernes.

Un Pouillé du xive siècle, dont il reste plusieurs copies, du x du xv siècle, sous le titre de *Taxis beneficiorum*, le plus ancie ait été imprimé et que M. Le Glay a publié en appendice de son *C racum christianum*, p. 494 à 511, donne les Décanats ruraux di cèse dans cet ordre :

I. *Archidiaconatus Cameracensii.*

Decanatus de Cameraco. — 60 paroch. eccles.
— *de Castello.* — 52 par.
— *de Bello-Manso.* — 54 par.

II. *Archidiaconatus Hannoniæ.*

Decanatus de Bavaco. — 85 par.
— *de Malbodio.* — 88 par.
— *de Binchio.* — 42 par.
— *de Montibus.* — 34 par.

1. *Annales hist. Hannoniæ.*, l. XVIII, c. xxiii. Éd. de M. de F(*t. XII, p. 334.* — M. Benezech, dans ses *Études sur l'histoire de naut, de Jacques de Guise* (Valenciennes, 1841, in-8, p. 73, e *donné une liste et une carte* des Doyennés et des paroisses *quées dans ce document pour* l'a. 1186.

III. *Archidiaconatus de Valencenis.*

Decanatus de Valencenis. — 35 par.
— *de Haspra.* — 40 par.
— *de Avesnis.* — 48 par.

IV. *Archidiaconatus Brabantiæ.*

Decanatus de Chirviis. — 70 par.
— *de St-Brixio.* — 60 par.
— *de Gerardi-Monte.* — 40 par.
— *de Hallis.* — 85 par.
—

V. *Archidiaconatus Bruxellensis.*

Decanatus Bruxellensis. — 131 par.
— *Alostensis.* — 73 par.
— *de Pamellâ.* — 32 par.

VI. *Archidiaconatus Antwerpiensis.*

Decanatus Antwerpiensis. — 95 par.

ix-huit Doyennés ont été conservés jusqu'en 1790 [1]; on les re-ndiqués en 1550 dans le synode tenu à Cambrai par l'évêque de Croy [2].

Christianitatis Archipresbyteri, seu Decani.

Decani Cameracenii.
— *de Bello Manso.*
— *de Castello.*
— *de Valenchenis.*
— *de Haspra.*
— *de Avesnis.*
— *de Bavaco.*
— *de Melbodio.*
— *de Binchio.*
— *de Montibus.*
— *de Chirviâ.*

Le Glay intercale, dans le pouillé du XIV[e] siècle qu'il a publié, anat de Lessines, qui n'y figurait pas, puisqu'il n'a été formé s 1559 de paroisses détachées des Décanats de Chièvres et de ont.

es de la Prov. ecclés. de Reims, t. III, p. 65.

Decani de Sancto-Brizio.
— *de Pamellâ.*
— *Antwerpiensis.*
— *Bruxellensis.*
— *Hallensis.*
— *Alostensis.*
— *Geraldimontensis.*

Je donne plus loin une liste analogue d'après un pouillé du XVIe siècle, que je possède.

Tous les synodes diocésains de l'évêché de Cambrai, d jusqu'à son érection en archevêché en 1559, et depuis ce jusqu'au milieu du XVIIe siècle, font mention des Doyens de (ou Doyens ruraux, ou Archiprêtres, car ils les indiquent i ment sous ces trois titres, et fixent leurs devoirs et leurs

Voici l'indication de ces synodes, qui ont été nombre pendant le XIVe siècle. Il en existe beaucoup de recueils n les plus importants ont été publiés plusieurs fois, soit da *tuta Synodalia Ecclesiæ Cameracensis* (1739, in-4°), soi *Decreta* des synodes particuliers[1], soit par D. Martenne, *plissima collectio*[2], soit par Schannat et Hartzheim, da *cilia Germaniæ*[3], soit enfin, plus récemment, par Mgr Go les *Actes de la province ecclésiastique de Reims*[4].

De 1300 à 1310, autres statuts synodaux.

En 1310, statuts synodaux.

Ces deux recueils de statuts paraissent être de différent ils en rappellent de plus anciens, mais sont antérieurs à l' — 1311. — 1313. — 1315. — 1316. — 1317. — 1323. — 13 Synode tenu par l'évêque Robert de Croy, qui fit reviser statuts diocésains et en promulgua de nouveaux.

On lit dans le préambule (p. 45) : *Præpositis, Decanis, Archipresbyteris, Plebanis, Vice-Plebanis, Rectoribus....* Il sant de retrouver ici le terme de *Plebani*, très-fréquent d cèses de Bretagne et des deux Germanies.

1565. Concile provincial pour l'exécution des décrets du Trente, présidé par l'archevêque Maximilien de Bergues. concerne les *Archipresbyteri, seu Decani parochiarum.*

1567. Synodes de 1567 et de 1575.

---

1. Il a été publié un grand nombre d'éditions des acte de Cambrai : en 1550, 1551, 1566, 1567, 1587, 1604, 1614, 1659, 1661, 1686, (Mons) 1739, (Paris) 1781, (Cambrai), etc

2. D. Martenne : *Ampliss. coll.*, t. VII, ch. 1291. — 1309

3. *Concil. Germ.*, t. IV, p. 66. — 91. — 114. — 240. — — 251. — 261. — 286. — 287. — 654. — T. VII, p. 215 T. VIII, p. 582. — T. IX, p. 537.

4. *Actes de la Province ecclésiastique de Reims*, t. V 482. — 495. — T. III, p. 20 à 118. — 170 à 217. — 217 à 562 à 608. — 654 à 678. — 689 à 693. — T. IV, p. 1 à 4

586. Concile provincial tenu à Mons en Hainaut par l'archevêque
iis de Berlaymont.
304. Synode tenu par l'archevêque Guillaume de Berghes.
317. Synode tenu par l'archevêque Van der Buch. L'art. 26 rappelle
Decani Christianitatum l'obligation de rédiger un registre des-
tif de leurs Décanats. *Decani christianitatum, singuli primo
que tempore sibi conficiant debitum registrum omnium pastora-
. et quorumcumque aliorum beneficiorum sui districtus, om-
m que et singulorum bonorum ad ea spectantium* (*Act. Prov.
. de Reims.* t. III, p. 692).
331. Concile provincial convoqué par l'archevêque fr. Van der Buch.
ynodes de 1661 et 1664.

Les pagi de la Civitas des Nervii mis en rapport avec les Archidiaconés du diocèse de Cambrai.

ous avons vu que la portion considérable du territoire de la seconde gique, sur la rive droite de l'Escaut, occupée dès avant la domi- on romaine par les tribus Germaniques désignées sous le nom de *vii*, fut représentée, à l'époque de l'établissement fixe du chris- iame, par l'évêché de Cambrai. Quel qu'ait été le premier siége .copal, la première métropole ecclésiastique correspondant à l'an- .e métropole civile, soit *Bavai*, soit *Cambrai*, peu importe, quoique preuves les plus solides soient en faveur de *Bavai*; les deux ter- ires avaient les mêmes limites. Le chef de l'Église de la grande étienté des Nerviens étendait, dès le IVe et le Ve siècle, sa surveil- ce ecclésiastique sur la même contrée soumise au chef Germano- ge de ces peuples avant la conquête romaine. L'administration aine ne dut rien changer à ces limites En effet, comme le texte Commentaires énonce positivement que César, après la défaite *Nerviens*, leur laissa la jouissance et la possession entière du itoire qu'ils occupaient antérieurement, on en doit conclure qu'aux is époques, avant, pendant et après la conquête romaine, le terri- e des *Nervii* a conservé les mêmes limites.
usqu'à quel point les subdivisions ecclésiastiques et les subdivi- ns civiles de ce même territoire, dont on voit les indices dès le siècle, se représentent-elles mutuellement, et comment les unes et autres peuvent-elles correspondre aux territoires des petites tribus César indique comme subordonnées aux *Nervii*, c'est-à-dire les *itrones*, les *Grudii*, les *Levaci*, les *Pleumosii* et les *Gorduni* ou *lduni?* Ce sont deux questions dont la solution peut être fort férente, quoique également difficile.
iul temoignage certain, nulle probabilité même ne donne le moyen fixer la situation de ces tribus qu'on présume Germaniques et qui irraient tout aussi bien représenter des populations belges anté- ures à l'établissement de la *Germanica gens* des *Nervii*. Ni Strabon, Pline, ni Ptolémée, ni la carte de Peutinger n'ajoutent une donnée elconque à la simple mention de César. Aussi les géographes mo- *nes, Ortelius, Cluvier*, Heuter, le P. Boucher, Cellarius, D'Anville, *Walckenaer*, et d'autres, leur ont-ils assigné des situations assez

diverses sur les deux rives de l'Escaut, surtout sur sa rive gauche, en les étendant même jusqu'au *Tractus Nervicanus* du littoral.

La plupart n'ont été guidés que par des ressemblances fort éloignées de quelques noms de lieux modernes avec les noms anciens.

Dans une telle incertitude, on peut se borner à remarquer que le nombre de ces petits peuples tributaires des *Nervii*, correspond, en y ajoutant le peuple principal, à celui des six *pagi* territoriaux du VII[e] siècle, représentés par les six Archidiaconés du moyen âge. Mais tirer une conséquence de cette coïncidence sans doute fortuite, ce serait une présomption dont la base n'aurait pas plus de solidité que les autres hypothèses hasardées jusqu'ici.

On peut, toutefois, remarquer que les divisions ecclésiastiques, chronologiquement plus rapprochées des dernières divisions romaines, ont dû plus généralement reproduire celles-ci que les divisions beaucoup antérieures, et que les petites régions du moyen âge qui ont porté, mais tardivement, les mêmes noms que des régions plus anciennes, n'ont pas eu toujours, à beaucoup près, la même étendue, telles que le Hainaut, le Brabant, les Flandres.

La solution de l'autre question concernant les rapports des *pagi* et des Archidiaconés de ce même territoire semble un peu moins embarrassante, quoique présentant encore de grandes difficultés.

Nous avons vu la *Cité* ecclésiastique divisée en six grands territoires Archidiaconaux : de Cambrésis; — de Hainaut; — de Valenciennes; — de Brabant; — de Bruxelles; — d'Anvers.

Or, c'est le même nombre de grandes divisions civiles qu'on retrouve dans l'étendue du même territoire, et la plupart, dès le VII[e] siècle, savoir le *pagus Cameracensis* : — le *pagus Hainoum* représentant à peu près l'Archidiaconé de Hainaut;—le *pagus Fanomartensis*, correspondant à peu près à l'Archidiaconé de Valenciennes; — le *pagus Brachbantensis*, et dans celui-ci le *pagus Senonagensis* ou pays de Seunes, comprenant le territoire de Bruxelles situé sur la rivière de ce nom; — et enfin le *pagus Riensis* embrassant le territoire d'Anvers. Ces deux derniers *pagi* étaient en partie recouverts par la *Silva Carbonaria*. En effet, à ces territoires il faut ajouter les deux forêts dites la Fagne, *Fania*, et la Forêt Charbonnière (*Silva Carbonaria*), partie occidentale de l'immense forêt d'Ardenne (*Arduenna*), ainsi que les plus petites forêts d'*Ambligia* de *Broqueroia*, de *Sonesia*. On sait que dans presque toute la Gaule, les forêts s'étendaient sur plusieurs territoires ecclésiastiques, de même qu'elles étaient partagées primitivement entre plusieurs territoires politiques des anciennes tribus et qu'elles leurs servaient le plus souvent de frontières [1].

Entrons dans quelques détails sur chacune de ces divisions civiles et sur leurs rapports, plus ou moins complets, avec les divisions ecclésiastiques

Le *pagus Camaracensis*, ou *Cameracensis*, ou *Kambrincensis*, *Ca-*

---

[1] *Voir, sur les forêts* de la France, le savant ouvrage de M. Maury, *dont il a paru deux* éditions, in-8°, 1850, et in-4°, 1856, dans les *Mém. des sav. étr. de l'Acad. des inscr.*, t. IV.

acesium, *Cambrisiacum*, est celui dont l'identité paraît la plus évi-
:e avec l'Archidiaconé de Cambresis.
figure dans deux chartes du VII[e] siècle, celle de la fondation de
baye de Sithiu, ou de S. Bertin, en 662 [1], et l'acte de fondation de
baye de Honnecourt (*Hunulfi-Curtis*), en 677 ou 678 [2].
Mabillon, *De re dipl.*, p. 605. — Miræus, *Opera dipl.*, t. II, p. 925.
uerard, *Cartul. de S. Bertin*, p. 28). — M. Guerard a montré que
iplôme, quoique daté par Folquin lui-même, de l'année 660, de-
plutôt se rapporter à l'année 662. Le texte publié par Mabillon
. Le Mire donne *Kambracinsis*, celui de M. Guérard, *Cameracen-*
dans un autre diplôme du même cartulaire, de l'a. 685 (Gue-
l, *id.*, p. 29), on lit *Kambrincensis*.
pagus Cameracensis s'étendait alors, comme l'Archidiaconé
espondant, depuis les sources de la Sambre jusqu'au delà de l'Es-
'.

comprenait, dès le VII[e] siècle, outre *Camaracum* et *Hunulfi-Cur-*
plusieurs localités qui limitent ce territoire, telles que *Vende-*
x (Cateau-Cambrésis), *Caldiacum* (Caudry), et au IX[e] s. (a. 804),
imiacus (Femy).
. Le Glay a fort bien démontré [3] que le *pagus Cameracensis* du
siècle n'était qu'une petite partie du *pagus Nerviorum*, et que ce-
lant l'Archidiaconé de Cambrésis, qui lui correspond probable-
t, était plus étendu que le Cambrésis moderne; celui-ci ne
prenait que 102 paroisses, tandis que l'Archidiaconé du même
en comprenait 152. La cause évidente en est dans la réunion à
chidiaconé de Cambrai du Décanat de Beaumets, qui, avant la sé-
tion des deux diocèses en 1093, faisait partie du diocèse d'Arras.
a création des comtés d'Artois, de Vermandois, de Hainaut et de
dres, contribua aussi à détacher politiquement de l'ancien Cam-
is, sur ses frontières, des localités qui restèrent cependant su-
lonnées à l'autorité ecclésiastique, plus ancienne, des évêques de
brai.
: comté de Cambrésis, *Comitatus* et *Castellania terræ Camera-*
is, donné vers le commencement du XI[e] siècle (1009) à l'évêque
Cambrai par l'empereur S. Henri, était sans concordance de li-
:s soit avec le *Pagus*, soit avec l'Archidiaconé. Il était beaucoup
ne vaste et avait pour ville forte principale le Cateau-Cambrésis.
étendait principalement sur les Décanats de Cambrai et de Ca-
.

pagus Hainoum, *Haonaunum*, *Heinia*, *Hainocensis*, *Haino-*
n, *Henegow*, *Hannonia*, ou pays de *Hainaut*, est mentionné dès
seconde moitié du VII[e] siècle. S. Ausbert, évêque de Rouen, meurt
exil en 695 dans le monastère d'Hautmont, sur la Sambre, dans le
s de Hainaut. (Bolland., *Vitæ SS.*, *Febr.*, t. II, p. 354). Cette vie de

---

Diplôme de Clotaire III, de l'a. 660 ou 662, inséré dans le Cartul.
S. Bertin par l'abbé Folquin au X[e] siècle.
Guerard, Cartul. de S. Bertin, p. 28.
Gloss. Topog. du Cambrésis, p. 6; — voir aussi Mémoire hist.
lit. sur le Cambrésis; Cambrai, 1789, in-4.

S. Ausbert a été écrite par le moine Aigrade, qui vivait peu après lui.

Ce territoire était bien loin de représenter le Hainaut du moyen âge, après que les comtés de ce pays, depuis le IX[e] siècle, eurent étendu leur domination dans les *pagi Fanomartensis* et *Brachbatensis*, et moins encore le Hainaut des temps modernes. Il ne comprenait primitivement que le bassin de la rivière de la Haine, depuis sa source jusqu'au delà de Condé, et il lui a emprunté son nom. Il s'étendait, vers le sud, au delà de Bavai et de la Sambre : c'était à peu près l'étendue de l'Archidiaconé du Hainaut. Le P. Wastelain en avait déjà fait la remarque, ainsi que pour plusieurs autres Archidiacones du diocèse de Cambrai.

Les forêts d'*Ambligia*, de *Broqueroia*, de *Sonesia* ou *Senopha* sont mentionnées comme très-anciennement faisant partie du territoire de Hainaut.

Dès cette période (VII[e] siècle), plusieurs monastères, *Lobiæ*, *Laubacum* (Lobbes), *Melbodium* (Maubeuge), *Altus-Mons* (Haut-Mont), *Crespinum* (Crépin), *Ursidongus* (S.-Guislain), sont aussi mentionnés par les Chartes et les Vies des Saints, avec quelques autres localités, comme étant situés *in pago Hainoensi*.

La grande extension que prit le Hainaut, aux dépens du Brabant et d'autres contrées environnantes, même durant la période Carlovingienne, est démontrée par le partage de ce pays, dès cette époque, en cinq comtés.

Le *pagus Bracbanta*, *Brachbatensis*, *Brachbantensis*, *Bracbantum*, *Brabantum*, Brabant, est mentionné pour la première fois durant la seconde moitié du VII[e] siècle. On le voit sous la forme, probablement altérée, de *Terra Brachentesia* ou *Bracbantisia*, dans la vie de S. Livin, mort vers 656, par S Boniface, qui écrivait moins d'un siècle après lui [1]; et de *Terra Brachantisiorum*, dans les miracles de S. Bavon (L. I, 4, 8), qui vivait vers la même époque. Dans la vie de sainte Gudule (*Gudila*), morte en 706 ou 714, vie écrite au XI[e] siècle, ce nom paraît sous la forme moderne de *Brabantensis pagus* [2]. (Duchesne, *Hist. Franc.*, t. IV, p. 717.)

Dans la chronique de Sigebert (année 633), il se présente sous la forme de *Brachbantum*. et c'est celle qui domine dans les documents du VIII[e] et du IX[e] siècle. On le voit aussi dans une charte de Pepin de l'année 750, en faveur de l'abbaye de St-Denis [3]; dans l'acte de partage entre les fils de Lothaire, en 870, il est divisé en quatre *Comitatus*, dont la désignation est encore fort incertaine, quoique Desroches ait cru y reconnaître les comtés de Louvain, d'Einham, du Brabant septentrional et du Brabant méridional.

En comparant les lieux indiqués dans ces textes et dans plusieurs autres, on voit qu'avant le XI[e] siècle, le territoire désigné sous le nom de *Brachbantum* correspondait à peu près aux deux grands Ar-

1. *Vit. S. Livini in* Mabillon, *Acta* SS. O. S. Bened., t. II, p. 458.
2. *Gresquières : Act. SS. Belgii*, t. V, p. 690, et t. II, p. 340.
3. *Sigebert nomme* aussi les habitants du pagus Brachbantensis

chidiaconés de Brabant et de Bruxelles. Il confinait vers le nord aux vastes territoires des *Toxandri* et au *pagus Riensis*; l'Escaut le limitait vers l'ouest et le nord-ouest: les *pagi Tornacensis* et *Curtracensis* au couchant, le *pagus Gandavensis* au nord, le *pagus Hainovensis* (le Hainaut) vers le sud, et la *Hasbania* ou l'Hasbaye du diocèse de Liége à l'orient. Le *pagus Brachbantensis* était donc sur la rive droite de l'Escaut; et comme ce fleuve servit toujours de frontières dans les grandes divisions territoriales, sous les Gaulois, sous les Romains et durant tout le moyen âge, la ville de Gand, traversée par ce fleuve, était partie de Flandre, partie de Brabant. Il en était de même de Cambrai, où il formait la limite entre la Lotharingie et la France. Valenciennes était aussi, avec ce fleuve, sur la limite des *Atrébates* et des *Nervii*. La ville, d'un côté, était terre de l'Empire et dépendait du diocèse de Cambrai; l'autre côté faisait partie, comme je l'ai déjà indiqué, du pays d'Ostrevant, et dépendait de l'évêché d'Arras. De même à Tournai, le fleuve partageait les deux territoires des *Nervii* et des *Menapii* et plus tard les deux diocèses de Cambrai et de Tournai. La partie située sur la rive gauche de l'Escaut, appartenant à l'évêché de Tournai, dépendait de la Flandre, tandis que la partie de S.-Brice, située sur la rive droite, relevait de l'évêché de Cambrai, constituait même un Décanat distinct, et formait la seigneurie de Pamèle dans l'ancien Brabant [1].

Il est fait mention, au VII[e] siècle, dans Frédegaire (*Chron.*, c. 48) [2], d'un *pagus Sennonagus* ou *Sennonicus*, que le P. Wastelain [3] a considéré, comme représentant le bassin de la rivière de Senne qui traverse le Brabant, du sud au nord, et passe par Bruxelles. On a élevé des doutes sur cette attribution [4], et l'on a dit que ce *pagus* pouvait être le *pagus Senonensis*, ou pays de Sens. Je serais plus disposé à adopter l'opinion de Wastelain et à considérer le *Senonagus pagus* ou *Sengaw*, comme le nom primitif et gaulois du territoire qui reçut sous la domination Francke le nom de *Brachbantum*. C'est un des faits les plus habituels dans la géographie ancienne de la Gaule et de la Germanie, de voir les noms des rivières former ceux des territoires qu'elles traversent.

L'étendue et les limites du Brabant ont beaucoup varié pendant le moyen âge, par suite de l'extension que les comtés de Flandre, de Hainaut et de Louvain ont prise à ses dépens. Aussi, malgré les recherches de Valois (*Notit. Gall.*, p. 93), de Le Mire (*Op. dipl.*, t. I, p. 141), de Wastelain, de Ghesquières, de Desroches, d'Imbert et d'autres

---

Bratuspantes; mais ce serait une bien grande erreur d'établir quelque identité entre ce territoire et l'*Oppidum Bratuspantium* que César a si positivement indiqué dans le territoire des *Bellovaci*.

1. Voir, sur le cours ancien de l'Escaut, un mémoire de M. le chanoine David et les observations de M. Dumortier sur le même sujet dans le Bulletin de l'Acad. roy. de Belgique, t. XVI, p. 251.

2. *Dom Bouquet, Hist. Franc.* t. III, p. 432.

3. *Description de la Gaule-Belgique*, édit. in-4, p. 435.

4. *Imbert, Annal. Acad. Lovan.*, t. II, 1820, p. 80.

savants, il reste encore à préciser rigoureusement les limites du Brabant, aussi bien que celles du Hainaut, ou, pour mieux dire, des trois quarts des anciens territoires. Toutefois, le point principal à constater, c'est-à-dire la concordance générale du Brabant, à son époque la plus reculée, avec deux des principales divisions Archidiaconales du diocèse de Cambrai, me parait incontestable.

Le *pagus Fanomartensis* reçut son nom d'un temple de Mars, qui, lui-même, devint le centre d'une forteresse romaine. Ce dut être, après *Bagacum* (Bavai), l'un des établissements romains les plus importants chez les *Nervii*. Il était mentionné dans la *Notitia dignitatum* comme siége d'un commandant de *Læti* : *præfectus Lætorum Nerviorum, Fanomartis Belgicæ secundæ*. C'est aujourd'hui, comme Bavai, une petite commune, sans importance, du département du Nord, Famars peu éloigné de Valenciennes, connue surtout par l'abondance des antiquités romaines qu'on y a découvertes.

La plus ancienne mention d'un territoire indiqué sous ce nom, dans la *Civitas* des *Nervii*, se rapporte au commencement du VII[e] siècle.

On lit dans les actes de la vie de S. Géry (*Gaugericus*), évêque de Cambrai, dont on fixe la mort à l'année 619 ou à l'année 623, que cet évêque se trouvant *in Fanomartensi territorio*, *in Castello de Fano-Martis, diocesis suæ territorio*, y rencontra un marchand de jeunes esclaves [1].

En 667 ou 674 (car ces deux dates sont assignées au même titre d'une donation de S. Hubert), le *pagus Fanomartensis* est encore mentionné comme renfermant dans son territoire le monastère de Maroilles (*Maricolus*), près de Landrecies, *super fluviolum qui vocatur Helpre*. Avesnes était dans la même contrée.

En 706, un diplôme de Childebert fixe dans ce territoire Solème, sur la frontière du Cambrésis. Il est aussi mentionné dans plusieurs autres diplômes des VIII[e], IX[e] et X[e] siècles.

Des titres de 750 et de 775 indiquent in *pago Fanomartensi*, la *cella* de la Croix [2].

Eginhard, au IX[e] siècle, place Valenciennes (*vicus Valentianas*) dans le même *pagus* [3].

Ce même territoire perdit son nom vers la fin de la seconde race et fut confondu avec le Hainaut : *Populus quem nomine prisco, Nervius assequitur, Heinodarius que moderno* [4].

Est locus, ubi intra terminos pagi, quem veteres a loco ubi superstitiosa gentilitas fanum Marti consecraverat, Fanomartense

---

1. Bolland, *Act. SS. Aug.*, t. II, 674; et Ghesquières, *Act. SS. Belg.*, t. II, p. 277 et 302. La rédaction de ces actes est postérieure de peu de temps à Gaugéricus.

2. D. Bouquet, t. II, p. 682-717. — Mabill., *De re dipl.*, p. 481.

3. *Transl. Beat. Martyrum Marcellini et Petri*, c. VII. Ed. Teulet, (*Soc. de l'hist. de Fr.*, *t. II*, p. 328.)

4. *Fulc. Via Hierosolim.* (XI[e] siècle. Wendelin, les Saliens p. 73.)

nt, juniores a nomine præterfluentis fluvii Hainou vocave-

gus ou *ager Fanomartensis*, qui fut aussi qualifié de *comita-*
it donc entre l'Escaut, le *pagus Cambracensis*, la *Fania* et le
Hainau primitif, occupant l'étendue de l'Archidiaconé de Va-
nes.
res *pagi*, moins importants, sont encore signalés dans le
de Cambrai, tels que le *pagus Templutensis* qui paraît
ondre à la forêt de Fagne, *Fania* (*Vit. S. Landelini*); le *pa-*
nblevenisis ou *Sambrensis*, et le *pagus Wasiensis* ou pays de
i me paraissent avoir dépendu, en bien plus grande partie, des
s voisins; le *pagus Riensis* mentionné dans le VIIIe siècle (en
nme étant limité à l'ouest par l'Escaut, à l'est par le cours de la
Néthe et au nord par le *pagus Strymensis* et la Toxandrie[2]. Il
ésenté plus tard, en grande partie, par le Marquisat d'Anvers
Andverpiensis), qui correspondait à peu près à l'Archidiaconé
s. Toutefois, son attribution primitive au territoire des *Nervii*
rtaine et il dépendait peut-être primitivement du territoire
randri, car il était situé sur les limites des trois grands
de Cambrai, d'Utrecht et de Liége. Il est probable que la
de ce territoire au diocèse de Cambrai a eu lieu par l'effet
mes circonstances qui, dans les premières missions chrétien-
t attribué certains territoires, limitrophes de grands évêchés,
ques qui, les premiers, y introduisaient la foi.
it, en résumé, que, dès le VIIe siècle, toutes les grandes divi-
rritoriales du vaste diocèse de Cambrai, qui servaient de bases
isions politiques, étaient aussi celles de l'Église; argument
t en faveur de l'identité entre les unes et les autres.

Collégiales et abbayes du diocèse de Cambrai.

Collégiales et Chapitres.

te suivante des collégiales du diocèse de Cambrai vers 1330,
dire dans toute l'étendue du diocèse avant l'érection de l'arche-
est indiquée par un texte publié dans les *Archives administr.*
is; par M. Varin, t. II, p. 640.

um Cameracense. Chapitre de la cathédrale de Cambrai.
S. Crucis Camer. Ch. de Sainte-Croix, soumis à celui de la métropole de Cambrai.
S. Gaugerici Cameracensis. Ch. de Saint-Géry, formé en 860 d'une abbaye de l'ordre de S.-B., fondée vers l'an 600. C'était la première collégiale des Pays-Bas.

---

lcuinus *Gest. abb. Lobb.* in Spicil., t. II, p. 731. — Voir aussi
pagus Fanomartensis : de Bast, 2e suppl. au Recueil d'antiq.
ou belg.), p. 140; et Walckenaer : Géographie des Gaules,
452.
Opera dipl. t. I, p. 14.

Capitulum de Aulâ Valencenense. Ch. de N.-D. de la Saint-Géry de Valenciennes.
— *Condatense*. Ch. de Condé ou de N.-D. de Cor abbaye.
— *Luchosense*, aussi nommé *Luitosa*. Ch. de ! Leuze, d'abord abbaye.
— *Anthoniense*. Ch. de N. D. d'Antoing.
— *Rosnachense*, *Rosthnacense*. Ch. de Renaix.
— *Haltrense* (Hasprense?). Ch. d'Haspres.
— *Antuwerpiense*. Ch. d'Anvers.
— *Lierense*. Ch. de Lierre.
— *Maskilinense*. Ch. de Malines.
— *Bruxellense*. Ch. de Bruxelles.
— *Andrelocense*. Ch. de Landrecies.
— *Tiremonnense*. Ch. de Tenremonde.
— *Senogiense*, (*Sunniacum*), Ch. de Saint-Vinc gnies, Songnies, d'abord abb. Ben.
— *Moncenense*. Ch. de S.-Germain de Mons, d' puis Sainte-Valtrude.
— *Malbodiense*. Ch. de S -Quentin de Maubeuge
— *S. Ulmari Lobiense*. Ch. de St-Ulmer de Lobl

Au nombre de ces Chapitres ne figurent pas ceux de S d'Avesnes, créé en 1533, et de N.-D. de Wallincourt, qui pendant au XIV[e] siècle.

Abbayes. — Ordre de S.-Benoît.

Abbayes d'hommes. — Abbaye de Lobbes, S.-Pierre de L *biæ, Laubacum, S. Petrus Lobiensis*), près de Binche, enc pays de Liége; fondée vers 637 ou 653. L'une des plus ı plus célèbres abbayes du diocèse. Les premiers abbés fu régionnaires.

S.-Ghislain ou S.-Guillain (*Gellini* ou *Gisleni cella*), fon ou 652, à 5 lieues de Valenciennes et à 2 de Mons.

Crespin, S.-Landelin de Crespin (*Crispinia*, *Crisp Landelinus de Crispino*), entre Valenciennes et S.-Gh l'ancienne forêt d'Amblie; fondée vers 600; plus tard col attribuée à l'ord. de S.-B. en 1080.

S.-Denis en Brocqueroie (*S. Dionysius in Brocquer careia*); f. vers 1081, à 1 lieue de Mons, dans le H chien.

Honnecourt, Honcourt (*Hunulcurt*, *Hunnocurtum*, *Hu S.-Petrus Honocurtensis*); f. au VII[e] siècle et rétablie l'Escaut, près de S.-Quentin. D'abord abbaye de femmes.

Hautmont (*S.-Petrus de Alto monte*, *Altimontium*); *sur la Sambre, près de* Maubeuge.

S.-Sépulchre de Cambrai (*S. Sepulcrum*); f. vers 1064 d *de Cambrai.*

Liessies, S.-Lambert de Liessies (*Lætia*, *Lætitia*, Le

54, ou 764, ou 800, près d'Avesne, sur les confins de la Thiérasche et u Hainaut.

Maroilles (*Mariliæ, S. Lambertus de Marollis, vel B. Maria de Marillis, Marellæ, de Maricola*); f. vers 653 dans le pays de Famars, à 1 lieue de Landrecies; occupée par des chanoines jusqu'en 1020, et alors de l'ord. de S.-B.

S. Saulve, ou S. Sauve (*S. Salvator Examiensis*); f. au VIIIe ou au IXe siècle, près Valenciennes, dans le lieu anciennement nommé *Breviticum* (Beuvaige ou Beuvrages), dans le *pagus Fanomarensis*.

S.-André du Cateau (*S. Andreas de Novo Castello Cameracesii*, d'abord *de Vendelgiis*; à 1 lieue de Cambrai; f. vers 1021.

Fémy, ou Saint-Étienne de Fémy (*S. Stephanus de Fidemio*); f. vers 1080, près Landrecies.

Les deux abbayes suivantes ont cessé de faire partie du diocèse de Cambrai après 1559.

S.-Adrien et S.-Gérald ou Gérardmont, ou Grammont, Geesberg (*S. Adrianus Giraldimontis*, ou *Gerardimontensis*); f. vers 750, rétablie au XIe siècle, à 4 lieues de Gand, à 2 lieues d'Alost en Flandres.

Afflinghen (*Afflighemium, Affligemium*); f. vers 1083, entre Bruxelles et Alost dans le Brabant; la plus considérable abbaye du Brabant, mère de douze autres. Elle fit partie du diocèse de Malines après 1559.

Abbayes de femmes. — Abbaye de Ste-Waudru de Mons (*S. Waltrudis*); f. vers 656 sur une montagne nommée *Castri-Locus*: elle a été l'origine de la ville de Mons en Hainaut, et l'un des plus célèbres chapitres de chanoinesses nobles.

Notre-Dame de Maubeuge (*B. M. de Malbodio*); f. vers 661; plus tard Chapitre de chanoinesses nobles.

Notre-Dame de Ghislenghien, ou Guillenghen (*Ghisleghemium, Gillengemium*); f. vers 1126, non loin d'Ath.

Notre-Dame de la Paix (*B. M. de Pace*); f. au XVIIe siècle dans la ville de Mons.

Ordre de Cîteaux.

Abbayes d'hommes. — Cambron (*Camberona, B. Maria de Camberone*); f. en 1148 près Chièvres, à 2 l. d'Ath, et à 3 l. de Mons, dans le Hainaut autrichien.

Lieu S.-Bernard (*Locus S. Bernardi ad Scaldim*); f. sur le bord de l'Escaut, près d'Anvers, detachée en 1559 du diocèse de Cambrai et reunie au diocèse d'Anvers.

Notre-Dame de Vaucelles (*Vallis Cella, Valcella*); f. en 1131 près de Crève-Cœur, sur l'Escaut, à 2 l. de Cambrai; elle eut alors des moines de Clairvaux.

Abbayes de femmes. — Notre-Dame de Fontenelle (*Fontinella, B. M. de Fonte*); fille de Clairvaux, fondée en 1212, à 1 lieue de Valenciennes.

Notre-Dame du Verger (*Viridarium*, ou *Virgultum in Artesia*); f. vers 1225 dans l'Artois, entre Douai et Cambrai.

Notre-Dame du Sauchois, ou du Saussois (*Salicetum, B. M. de Sarto*); f. en 1233 près de Tournai.

Notre-Dame de l'Olive, autrefois de l'Hermitage (*Oliva*); fille de Clairvaux; f. en 1220 dans le Hainaut, entre Binche et Nivelle, à 4. l. E. de Mons.

Notre-Dame du Refuge, d'Ath (*Refugium B. M. Athensis*); f. en 1234, près d'Ath en Hainaut.

Notre-Dame de Spinlieu, ou d'Espeinlieu ou Zwynelze (*B. Maria a Spinis, Spinæ locus, abb. Spinosi loci*); f. vers 1216, près de Mons en Hainaut.

Ordre de S.-Augustin.

Abbayes d'hommes. — Saint-Aubert, ou Saint-Osbert (*S. Ausbertus Cameracensis*); f. en 1066 à Cambrai; antérieurement Chapitre séculier, f. vers 963.

S.-Jean-B. de Valenciennes (*S. Johannes Valencenensis*); f. en 680 ou 690; d'abord de l'O. de S.-B. jusqu'en 759, puis collégiale, puis O. de S.-A. en 990, puis redevenue sécul., puis O. de S.-A. en 1141.

Notre-Dame de Cantimpré (*Cantipratum*); f. en 1183, dans un faubourg de Cambrai.

Le Val-des-Écoliers, de Mons (*Vallis Mariana, vallis Scholarium Montibus*); f. en 125, près de Mons pour des chanoines réguliers, puis abbaye en 1617.

Cisoing, S.-Calixte de Cisoing (*Cisonium*); f. au IXe siècle, rétablie au commencement du XIIe, à 3 l. de Lille, et 5 de Saint-Amand; enclavée dans le diocèse de Tournai.

Abbayes de femmes. — Le Quesnoy, ou Ste-Élisabeth du Quesnoy (*Quesnetum, Quercetum*); fondée en 1262 dans la ville du Quesnoy en Hainaut, à 3 l. de Valenciennes.

Bethléem (*vulgo Beliam*); f. en 1244 près de Mons.

Notre-Dame de Prémy (*Premiacum*); f. en 1185. Les religieux se réfugièrent à Cambrai après la destruction de leur monastère.

Notre-Dame du Bon-Secours de la Thure (*Thura*); f. en 1244.

Ordre de Prémontré.

Abbayes d'hommes. — Mont-Saint-Martin (*Mons S. Martini*); f. vers 1116 dans un lieu nommé Booni, près du Catelet et des sources de l'Escaut.

Notre-Dame de Bonne-Espérance (*Bona spes*); f. en 1130 à une 1/2 l. de Binche en Hainaut.

S.-Foillan, ou Feuillan de Roeux (*S. Folianus, ou S. Foislanus de Rodio*); f. en 1125 près Soignies.

Grimbergue (*S. Petrus de Grimberga*); f. vers 1110 dans le Brabant, à 2 l. de Bruxelles, fut ajoutée en 1559 au diocèse de Malines.

S.-Michel d'Anvers (*S. Michael Antwerpiensis*); d'abord collégiale, *puis abb. au XIIe siècle*; l'une des plus riches et des plus anciennes de *l'O. de Prémontré.*

Pour compléter l'ensemble des abbayes du grand diocèse de Ca[mbrai]

1559, qui s'élevaient au delà de quarante, sans parler des ités religieuses d'origine moderne, il est utile de relever es des deux Archidiaconés d'Anvers et de Bruxelles qui sont trées dans les évêchés de Malines et d'Anvers et dont je n'ai le les plus importantes.
nptait dix-neuf ou vingt Chapitres ou collégiales qui sont indiqués.
ore des paroisses, non compris les succursales, était, à la fin cle, de près de mille, il fut réduit à 600 environ après 1559; ait près de 700 hôpitaux et maladreries [1].

de l'histoire et de la géographie ecclésiastiques du diocèse de Cambrai.

Cartes et pouillés.

Cartes.

s des cartes générales indiquées dans les notes du diocèse nt également relatives au diocèse de Cambrai. On peut le ient consulter, pour l'étude de la géographie ecclésiastique ier diocèse, les cartes ci-après énumérées.
onnais point de carte du diocèse de Cambrai représentant ieur à son érection en archevêché, c'est-à-dire réunissant Archidiaconés qui ont persisté jusqu'en 1790, les deux au-s Archidiaconés de Bruxelles et d'Anvers. Il faut donc, pour l'étude de cette portion de la seconde Belgique, recourir aux a nouvelle Province ecclésiastique de Malines et des évêchés et de Tournai. On en trouvera l'indication dans les notes de es, ainsi que la liste des principales cartes concernant les catholiques, dont Cambrai a fait passagèrement partie.
ica secunda cujus metropolis Durocortorum Remorum. le Reims, de laquelle ont été tirées en partie celles de Cam- Malines, où sont à présent les diocèses de Reims archevê- s évêchés de Châlons, Soissons, Laon, Nevers, Beauvais, niens, Boulogne : — de Cambrai archevêché, et des évêchés de Tournai, de Saint-Omer, et encore ceux de Gand, tc. Ypres sous Malines. — (Les dioeseses (sic) *de l'évesché, sous Cambray, et d'Anvers, Bois-le-Duc, Ruremonde nes et celui de Malines archevesché sont dans la province* .), par le S. Sanson d'Abbeville, ingén. ord. de S. M. 1661, in-fol.
t importante et fort rare, où les Archidiaconés et les Doyen- sque tous les diocèses de la seconde Belgique sont indi-

---

arpentier (*Hist. généal. des Pays-Bas*, t. I, 1664, *part.* II, que le diocèse de Cambrai comptait avant 1559, 2757 cures ts, mais il y comprend presque toute l'étendue des nouveaux réés au XVI[e] siècle, y réunissant à tort les évêchés de Gand *es qui dépendaient* antérieurement du diocèse de Tournai, *Namur*, Bois-le-Duc et Ruremonde qui furent, en grande *chés du* diocèse de Liége.

qués; on y trouve donc l'ensemble des divisions du diocèse de Cambrai, mais après 1559.

2. *Galliæ christianæ Belgica tertia.*

Provincia ecclesiastica Cameracensis, continens diœceses Cameracensem, Tornacensem, Atrebatensem et Narmurcensem. Descripta à J.-B. Nolin, geographo.

Une feuille jointe au tome III du *N. Gallia christiana*, 1725. Cette carte ne porte que les limites des diocèses et l'indication des abbayes; mais, comme toutes les autres cartes du *N. Gallia christiana*, elle ne donne pas une seule subdivision territoriale.

3. *Carte de l'archevéché de Cambray* et de ses suffragants, par G. Bailleul. (T. I de l'*Etat des bénéfices*, 3e éd., 1743.)

4. *L'Archevesché de Cambray.*

A Amsterdam, imprimé chez Henri Hondius, et se vend à Paris chez Melchior-Tavernier, auprès du Palais. 1 f. s. date.

Se trouve dans le tome I, p. 282 de la nouvelle édition de l'*Atlas* de G. Mercator et de J. Hondius. S. d.

La préface de la 1re édition est datée de 1609, mais la carte de Cambrai n'en faisait point partie.

5. *Archiepiscopatus Cameracensis.*

Archevéché de Cambrai. — Amsterdam apud Guill. Blaeuw.

F. Blauw Atl. fr., p. 216.

Déd. par Jean Blaeuw à l'archev. de Cambray, Franc. Van der Burgh (1615-1646), duc de Cambray, cardinal. — S. d., mais du premier quart du XVIIe siècle.

Sur la la même échelle que celles de Tavernier et de Hondius, mais l'orientation est differente.

6. *Archiepiscopatus Cameracensis* :

Amstelodami, Blaeu, 1637, in-fol.

Ces trois dernières cartes ne présentent point les divisions ecclésiastiques, mais elles fournissent des formes anciennes de noms de lieux.

7. *Archevéché de Cambray.*

Par Nicolas Sanson, en deux feuilles, Paris, 1655, in-fol.

Je ne connais cette carte que par la mention du P. Le Long (*Bibliot. hist. de France*, éd. de Fontette, n° 1038).

Peut-être reproduisait elle les divisions antérieures à 1559.

8. *Nervii. — Diocèse de l'Archevesché de Cambray, où sont les comtés de Haynaut, le Cambrésis....*, par Nicolas Sanson d'Abbeville, géogr. ord. du roy. Paris, chez l'auteur, 1656, 1 feuille in-fol.

Cette carte, ainsi que les deux suivantes, qui sont plutôt des tirages que des éditions différentes, indique les divisions en Archidiaconés et en Décanats, postérieurement a 1559.

9. *Nervii. — Diocèse de l'Archevesché de Cambray, où sont le, comtés de Haynaut, le Cambrésis...*, par N. Sanson d'Abbeville, géogr. ord. du roy. A Paris, chez l'autheur (*sic*), 1691, 1 f.

10. *Nervii — Diocèse de l'archevesché de Cambray, où sont le comté de Haynaut, le Cambrésis, les sources de la Sambre*, par *N. Sanson* d'Abbeville, géogr. ord. du roy. A Paris, chez F. Robert, *géogr. ord. du roy. 1733*, in-fol.

Cette carte, ainsi que les deux précédentes, comprend les Archidiaconés et les Doyennés.



11. *Carte mss. du diocèse de Cambray*, levée en 1704 par l'ordre de mess. Fr. de Fénelon, archev. duc de Cambray, etc.

Citée sur la carte des comtés de Hainaut, de Namur et de Cambrésis, par Delisle, 1706. Je ne connais aucun autre indice de cette carte, qui doit être différente de celle publiée par Villaret, cinquante ans plus tard. Elle existe peut-être dans les archives de l'archevêché de Cambrai.

12. *Carte géométrique du diocèse de Cambray, divisée par Décanats, dédiée à Mgr Léopold Charles de Choiseul, archevêque de Cambray, prince du Saint-Empire, comte de Cambrésis*, par le sieur Villaret, capitaine ingénieur géogr. du roy, 1769, in-fol. en 4 feuilles.

Il existe de cette carte deux éditions ou tirages différents; sur l'une d'elles, seulement, on lit, au bas de la f. gauche inférieure : *Guill de la Haye sculpsit et scripsit*. Les Archidiaconés ne sont pas indiqués sur cette belle carte, qui est la plus exacte et la plus complète au point de vue de la topographie.

13. *Carte de l'ancien diocèse de Cambrai* (1559 à 1790), dressée pour l'intelligence du *Cameracum Christianum*, par F. Robaut, d'après Villaret.

Lithogr. de Robaut à Douai. — S. date, mais publiée dans l'ouvrage de M. Le Glay, Lille, 1849, in-8.

14. *Archidiaconné de Cambrésis représentant l'ancien pagus Cameracensis*, 1 f. in-4. — Dans l'ouvrage de M. Le Glay, intitulé : *Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis*. Cambrai, 1849, in-8.

Après ces cartes, concernant spécialement la géographie ecclésiastique de ce diocèse, il est utile de connaître la plupart des nombreuses cartes civiles et politiques comprenant le même territoire, en particulier les cartes du Hainaut. Voici l'indication des principales, que je possède pour la plupart ainsi que les cartes précédentes, moins les numéros 7 et 11.

15. *Nobilis Hannoniæ comitatus descriptio, auctore Jacobo Surhonio Montano*. Baptista Doetcomius sculpsit. S. d. (fin du XVIe siècle). Atlas de G. Mercator et de Hondius, p. 394.

16. Le diocèse de Cambrai ne figure pas dans l'Atlas d'Ortelius intitulé *Théâtre de l'univers*, dont la préface est datée de 1572, et dont le titre est de 1598. In-fol.

Le Cambrésis y fait partie de la carte suivante, datée de 1579 :

Nobilis Hannoniæ comitatus, descript. auctore Jacobo Surhonio Montano. Avec cette devise sur le côté gauche de la carte : *Pays de Haynault, tenu de Dieu et du Soleil.*

17. Le *Hainaut et Namur*, par *Gérard Mercator. Duysburgi*. In-fol.

18. *Hainaut, Cambrésis et Châtellenie de Douay*, par *Nicolas Tassin*. Paris, in-fol., s. d.

19. *Le Hainaut et l'archevêché de Cambray*, par *Nicolas Visscher*. Amstelodami, in-fol., s. d. (XVIIe siècle).

20. *Carte de Hainaut et Cambrésis*, par Du Val, géographe à Paris chez P. Mariette, 1646, 1 feuille in-fol.

21. Le *Cambrésis* et le *Hainaut* vers le midi, par P. Du Val, géogr. du roy. S. d.

Sur la même échelle que la précédente, avec quelques différenc

22. Le *Cambrésis comté, et le duché de Cambray*, par P. Du Val, géogr. du roy. A Paris, chez l'auteur.... La date, 1675, est à gauche au haut de la carte, 1 f.

23. *Comtés d'Artois et de Hainaut*, par P. Du Val, géogr. ord. du roy. Paris, 1675, pet. in-fol.

Le Cambrésis n'occupe qu'une petite portion de cette carte, avec les trois indications suivantes : *Duché de Cambray: — Comté de Cambrésis : — Marquisat du Chasteau de Cambray.*

24. *Novi Cameracesii descriptio, auctore Joan. Carpentier, Atrebate.* 1 feuille pet. in-fol. sans date, mais jointe au 1er vol. de l'*Hist. généal. des Pays-Bas*, par J. Le Carpentier, à Leyde en 1663-1664, 2 vol. in-4.

Cette carte ne donne aucune indication des divisions ecclésiastiques ou civiles.

26. Le *Comté de Hainault divisé en François et en Espagnol*, par *Nicolas Sanson*. Paris, Jaillot, 1687, in-fol.

26. *Comté de Hainaut*, par Jaillot. Paris, 1702, in-fol.

27. Les *comtés de Hainault, de Namur, et de Cambrésis*, par Guil. Delisle. Paris. 1706, in-fol.

28. *Carte des comtés de Hainaut, de Namur et de Cambrésis*, dressée par Guill. Delisle, prem. géogr. du roy, sur plusieurs morceaux mss. et campements des armées du roy, sur les itinéraires anciens et modernes. Les paroisses du diocèse de Cambrai et leurs positions furent prises de la carte manuscrite qui en a été levée en 1704 par l'ordre de mess. François de Fénelon, archev. duc de Cambray, etc. » A Paris, chez l'auteur, 1706, in-fol. Ed. de Phil. Buache, 1745, grav. par Desrosiers.

29. Les *comtés de Hainaut, de Cambrésis, et partie du comté de Namur*, dressée sur les mémoires les plus nouveaux en 1735. On lit à gauche de la carte : Dressée, sur les observations nouvelles, par Crepy, géographe.... A Paris, 1 f.

30. Le *Cambrésis*, par Olivier, 1774, 1 f.

Je ne connais cette carte que par la reproduction qu'en a donnée M. Le Glay en 1849, dans son glossaire topographique, sous le titre suivant : *Carte de la province de Cambrésis*. 1849, in-fol.

Pour l'étude des deux Archidiaconés de Bruxelles et d'Anvers, on pourra consulter les cartes indiquées plus loin dans les notes de la province ecclésiastique de Malines ; ainsi que les cartes du Brabant. Pour la partie de la Flandre contiguë au diocèse de Cambrai, on trouvera les indications des cartes anciennes dans les notes du diocèse de Tournai. Voici l'une des cartes du Brabant où les divisions territoriales sont les plus complètes :

31. *Carte de Brabant*, dressée sur plusieurs cartes particulières manuscrites ou imprimées, levée sur les lieux, rectifiée par quelques observations et autres mémoires, par Guill. Delisle, de l'Acad. roy. des sciences. A Paris, chez l'auteur. 1705, 1 f. in-fol., — *id.*, édit. de Ph. Buache, 1735, 1 f.

Pouillés.

Plusieurs pouillés anciens de l'évêché de Cambrai, avant son érec-

ı archevêché, sont indiqués dans la *Bibliothèque historique nce* (Éd. de Fontette, t. I, nº 1251). Ils étaient alors (1768) con- dans les archives de l'archevêché, dans celles du Chapitre mé- tain et aussi dans la bibliothèque particulière de l'abbé Mutte, qui occupé, avec un grand savoir et une grande ardeur, de l'histoire astique de son diocèse. Cette bibliothèque, très-riche en ou- et documents manuscrits concernant l'histoire du Cambrésis, due en 1775.

ore si les pouillés qu'elle contenait ont passé dans quelque public et si les autres ont été conservés dans les archives de vêché ; j'ai vainement cherché à en suivre les traces. Je n'en ıcun d'indiqué dans les archives du département du Nord, a onds de l'ancienne métropole de Cambrai), soit dans le *Ta- des archives départementales*, antérieures à 1790, publiées par mission des archives départementales du ministère de l'inté- 1848, département du Nord, p. 3), soit dans le mémoire de Glay sur les *archives des églises et maisons religieuses du résis* (Lille, 1852, in-8), soit dans aucun autre des nombreux de ce savant sur les archives et l'histoire du nord de la France. on *Glossaire topographique du Cambrésis* (p. 145, 156, 162), il ən en général « les anciens pouillés de Cambrai;—nos pouillés. ouillé du diocèse, avant son érection en archevêché », mais il pas connaître leur caractère et leur provenance. Je présume est la reproduction d'un de ces anciens pouillés manuscrits que ıe savant a faite en 1849, à la fin de son *Cameracum christia-* p. 494 à 511. Ce pouillé, dont M. Le Glay n'indique pas l'origine. xiv[e] siècle, probablement de la fin; il doit être indiqué, dans ıal, sous le titre de *Taxatio* ou *Taxa Beneficiorum*, si j'en juge fragment de document contemporain, analogue à celui-ci et nant seulement l'Archidiaconé d'Anvers, qui a été publié par Ram, et dont il est question plus loin.

ouillé, publié en partie par M. Le Glay, présente, pour chacun Archidiaconés et pour chaque Doyenné, les noms anciens des es, les patrons, les collateurs. M. Le Glay y a ajouté des noms nes qui, dit-il, ont été pour la plupart indiqués ou rectifiés par Saint-Genois.

t le seul pouillé imprimé que je connaisse de l'ancien évêché nbrai pour l'état antérieur à 1559.

connais plusieurs autres manuscrits. Le plus important est celui I. le chanoine de Ram, recteur de l'université de Louvain, mem- la Commission d'histoire de Belgique, a, le premier, en 1856. é l'existence dans les archives de l'archevêché de Malines. Ce de Cambrai, conservé à Malines, est ainsi intitulé : *ationes beneficiorum Civitatis et Diœcesis Cameracensis, secun- antiquam Taxationem, sed reductam ad monetam currentem cretum Urbani V; cum designatione suorum collatorum, ann* ou plutôt 1363).

ouillé précieux, que M de Ram considère comme plus ancien que ublié par M. Le Glay, fait partie d'un volume manuscrit com- e *documents* de différentes époques, rassemblés sous l'épiscopat *de Bourgogne* (1440-1479).

M. de Ram n'en a publié que la petite portion concernant l'Archidiaconé et le Doyenné d'Anvers. Il contient les noms des paroisses, chapelles, églises, collégiales, avec le chiffre, la taxe et les noms des collateurs [1].

Un autre pouillé, très-important aussi, mais plus moderne d'un siècle environ, est conservé dans les archives de la province du Hainaut, à Mons. Il figure dans l'*Inventaire des archives du Hainaut*, publié en 1852 par M. Lacroix, archiviste de l'État et de la ville (1 vol. in-4, p. 28. Layette III, n° 2), sous ce titre :

Taxationes beneficiorum diœcesis Cameracensis, juxta antiquam taxam, cum eorum collatoribus.

Ce pouillé forme un volume in-fol. de 178 feuillets cotés ; il comprend les bénéfices des diocèses de Cambrai, Tournai, Morinie (Térouanne), Liége et Arras. Il est donc beaucoup plus étendu que son titre ne l'annonce.

Deux passages du manuscrit, qui paraît ne remonter qu'au milieu du XVIe siècle, indiquent que les bénéfices mentionnés sont établis d'après l'estimation faite en 1482. Ce manuscrit n'est entré dans les archives du Hainaut qu'en 1744.

On trouve, dans le même inventaire [2], l'indication de plusieurs recueils concernant la levée des décimes, et qui présentent certainement des indications pour la distribution des paroisses dans les Archidiaconés et Doyennés. Les plus importants sont les suivants :

Répartition d'aides et subsides aux princes, et d'impositions de tailles ecclésiastiques ; — depuis l'an 1428 jusqu'en 1494 ; — depuis 1522 jusqu'en 1764. — Comptes d'assiette de levée des décimes sur les bénéfices du clergé en 1543 — 1547 — 1551 — 1563 — 1573 — 1574 — 1575 — 1577 — 1579 — 1580 — 1581 — 1584 — 1586 — 1587 — 1589 — 1604 — 1646 et années subséquentes jusqu'en 1784 [3].

Les mêmes archives de Mons possèdent sous le titre de *Mémoriaux* un recueil assez important qui consiste en un registre in-f. de 739 p., et contient les priviléges du clergé, l'histoire et les assemblées des États ecclésiastiques du Hainaut depuis 1447 (1448 jusqu'en 1578) [4].

Je possède un pouillé manuscrit du diocèse de Cambrai, antérieur à 1559, puisqu'il contient la mention des six Archidiaconés. Il paraît avoir été copié au XVIe siècle et se compose de 31 pages in-4°. Il est joint à un exemplaire des *Acta et decreta synodi diœcesanæ Cameracensis, præsidente R.... D. Roberto de Croy episcopo, a* 1550. 1 vol. in-4°, *Parisiis*, 1541. — Sur la première page du manuscrit sont figurées en couleur les armes de ce même évêque Robert de Croy, ce qui démontre que ce pouillé a été rédigé ou copié sous son épiscopat et pour son usage ; or, l'évêque Robert de Croy, qui avait assisté au concile de Trente en 1546 et présidé le synode de 1550, mourut en 1556. Ce pouillé

---

1. *Synopsis actorum Ecclesiæ Antwerpiensis*, *Liber Prodromus tomi tertii Synodici Belgici*, Bruxelles, 1856, in-8, p. 306 à 318.
2. *Inv. des archives du Hainaut*, p. 129.
3. *Id., p. 168 à 175.*
4. *Id., id., p. 99.*

istate donc l'état de l'ancien diocèse de Cambrai très-peu d'années int son démembrement.

le manuscrit ne contient malheureusement que les Doyennés des ix Archidiaconés de Cambrai et de Valenciennes; l'ordre n'est pas ièrement le même que dans le pouillé du xive siècle, et les chiffres décimes sont souvent différents. Les principaux bénéfices sont umérés, comme dans celui-ci, selon l'ordre alphabétique, avec la ntion des collateurs.

Voici le tableau général placé en tête du manuscrit :

Ecclesia Cameracensi sunt sex Archidiaconatus et in illis sunt octodecim Decanatus, videlicet :

A. *Cameracensis*.....	(Decan.)	*Cameracesii.*
	—	*de Bello-Manso.*
	—	*de Castello.*
A. *Valencenensis*....	—	*de Haspra.*
	—	*de Avesnis.*
	—	*Valencenensis.*
A. *Hainoniensis*	—	*Melbodiensis.*
	—	*Montensis.*
	—	*de Bavaco.*
	—	*de Bincio.*
A. *Braban*..........	—	*Sancti Brictii.*
	—	*de Chirvia.*
	—	*de Hall.*
	—	*Gerardi-Montensis.*
A. *Bruxellensis*.....	—	*Bruxellensis.*
	—	*Alostensis.*
	—	*de Pamella.*
A. *Antwerpiæ*......	—	*Antwerpiensis.*

Sequuntur collatores et antiquæ taxationes diœcesis Cameracensis.

On voit figurer parmi les signatures des ecclésiastiques présents synode tenu à Cambrai en 1550, les Archiprêtres ou Doyens de rétientés dont les noms suivent :

Cameracesii. — De Bello-Manso. — De Castello. — De Valenchenis. De Haspra. — De Avesnes. — De Bavaco. — De Melbodio. — De nchio. — De Montibus. — De Chirvia. — De sancto Brixio. — De mellâ. — Antwerpiensis. — Bruxellensis. — Hallensis. — Alosisis. — Geraldi-Montensis. — (*Acta et decreta synodi*, etc., Paris, 1551, p. 68.)

l existe plusieurs pouillés mss. pour l'état postérieur à l'érection de rchevêché, tels sont quelques-uns de ceux indiqués dans Fontette le recueil dont on lit le titre dans la *Bibliographie cambrésienne* M. A. Dinaux, n. 114.

Registre.... Situation du diocèse, etc., tenu par messire Franc. de nder Burch, archevêque duc de Cambrai.—1616-1644. 3 vol. in-f. mss.

On trouve dans le *Calendrier ecclésiastique de Cambray*, publié tout en 1754 et 1761 (in-12) par le libraire Samuel Berthoud, qui cupait aussi beaucoup des écrits concernant l'histoire du Cam-

brésis, un état du clergé du diocèse, dans lequel les paroisses diquées selon l'ordre des Archidiaconés et des Doyennés rura

L'*Almanach historique, ecclésiastique, militaire et civil* *bray et du Cambrésis* publié de 1759 à 1790, presque chaque donne aussi, plusieurs fois, l'état général des paroisses du mais ces listes incomplètes sont encore moins un véritable que le tableau inscrit dans le *Calendrier ecclésiastique.*

Les travaux topographiques auxquels donna lieu la rédac deux cartes du diocèse, l'une sous les auspices de Fénelon mencement du XVIIIe siècle, restée manuscrite; l'autre, publiée par Villaret, sous l'archiépiscopat de L. Ch. de Choiseul, dur reviser et peut-être rédiger à nouveau les états des parois même que les levées des décimes avaient fourni l'occasion habituelle de dresser de nouvelles statistiques des bénéfices ecc ques dans chaque diocèse.

Les Archidiaconés et les Doyennés ruraux sont indiqués so ment dans les cartes citées précédemment, et les Archidiacor énumérés dans la plupart des grandes compilations géogra telles que Blaeu, Expilly, Lamartinière, etc.

L'état moderne de l'archevêché de Cambrai depuis 1841, é laqu lle la dignité métropolitaine lui fut définitivement resti exposé avec les plus grands détails, avec les divisions en Arc nés, grands Décanats et Décanats ordinaires, dans le *Cam christianum*, p. 389-472. Mais ces divisions, conformes à la géo administrative actuelle en arrondissements et en cantons, s aucuns rapports avec la géographie historique. Toutefois, M. L eu soin d'indiquer les anciens Décanats dont chaque paroisse dait, et d'ajouter, autant qu'il lui a été possible, les noms de en remontant au delà de 1790.

Il serait à désirer que Mgr l'archevêque de Cambrai voul encourager la publication intégrale, soit par M. Le Glay, quelques membres éclairés de son clergé, de deux des pouill qui existent encore, l'un antérieur, l'autre postérieur à l'érec l'archevêché en 1559.

Sources de la géographie et de l'histoire ecclésiastiques du di Cambrai, autres que les cartes, les pouillés et les actes syn

Les ouvrages généraux, que j'ai indiqués dans les notes du d'Arras, ne sont pas moins utiles à consulter pour l'histoire ec tique du diocèse de Cambrai. Tels sont principalement :

Le *Chronicon Atreb. et Camerac.* de Balderic (XIe s.), a suppléments ;

Les ouvrages de Gazet, surtout son *Histoire ecclés. des Pa* 1614, in-4 ;

De Ferri de Locres (*Chronicon Belgicum*, 1616, in-4);

De Buzelin, *Gallo-Flandria sacra et profana* (1625);

D'A. de Raisse (*Belgica christiana*, 1634, in-4);

De Ponce Heuter (*Oper. hist.*, in-fol. 1643);

De Boucher (*Belgium romanum*, 1655, in-fol.);

De Gramaye (*Antiquit. belgica*, etc., in-fol., 1708);

n (*Sacra Belgii chronologia*, 1719, in-8);
;, surtout ses *Opera diplom.*, éd. de Foppens, 4 vol.
— 1748;
in (*Descr. de la Gaule Belgique*, in-4, 1761);
quières (*Acta SS. Belgii*, 6 vol. in-4, 1783-1794);
nes(*Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens*, 1787,
Mém. de géogr. historique*.
, dans les notes du diocèse de Tournai, l'indication des
s importantes pour l'histoire ecclésiastique de la Flandre.
suivants sont aussi indispensables pour l'étude du dio-
rai.
hrist., t. III, 1725, col. 1 à 205, et *Instrumenta*, col. 1 à 43.
Bénéfices, par dom Beaunier, 3e éd., 1743, in-4, t. I,

de France, par H. Du Tems, t. IV, 1775, in-8, p. 1 à 123.
vèque de Reims a fait insérer dans les *Actes* de cette
lésiastique (1842-1844), 4 vol. in-4°, tous les synodes
diocèse de Cambrai, qui était avant 1559 l'un de ses suf-

*um christianum, ou Histoire ecclésiastique du diocèse de
après le Gallia christiana et d'autres ouvrages, avec des
sidérables et une continuation jusqu'à nos jours : pu-
auspices de S. E. Mgr le cardinal archevêque de Cam-*
e Glay, corresp. de l'Institut, etc. Paris et Lille, 1849,
col., LXVIII, et 542 p., avec une carte du diocèse.
est le plus important qui ait été publié sur l'histoire
du diocèse de Cambrai; il m'a fallu de longues re-
a spécialité de mon point de vue géographique pour y
les faits et renseignements nouveaux.
composition : Une introduction dans laquelle M. Le Glay
histoire du diocèse, de ses évêques et de ses arche-
ses rapports avec l'histoire générale. Le texte du *N.
iana*, relatif au diocèse (t. III. col. 1 à 125), reproduit
, moins les preuves ou *Instrumenta*, avec la traduc-
d et plusieurs additions. Ce texte consiste, comme on
plan des Benédictins, commun à tous les diocèses de la
biographie des évêques et archevêques, en listes des
ens de la cathédrale, des prévôts de collégiales, en bio-
abbés des monastères de différents ordres, en notices
pales communautés religieuses. M. Le Glay a continué
, et, quand il y a eu lieu, jusqu'à l'époque actuelle,
ections, en y ajoutant des détails qui sortaient du plan
allia christiana. Dans un appendice fort étendu. il a
sions topographiques anciennes et modernes du dio-
tout celles-ci, en subordonnant le classement des pa-
visions ecclésiastiques actuelles conformes, à l'adminis-
et fort différentes des anciennes divisions, devenues
N. Gallia christiana. Pour tenir lieu des *Instrumenta*
reproduits, M. Le Glay a donné une table des principaux
concernant le diocèse de Cambrai, insérés dans cet ou-

Il a aussi publié *in extenso* un petit nombre de docum
un pouillé du XIVe siècle, et la carte qui est ci-dessus
ouvrage, qu'il serait très-utile de voir imiter pour toutes
Provinces ecclésiastiques de la Gaule, fut publié sous l
aux frais de Mgr P. Giraud, archevêque de Cambrai, qu
l'histoire du clergé françois une mémoire si respectable

Après le *Cameracum Christianum*, je signalerai quel
plus anciens, mais bons aussi à connaître pour l'histo
tique.

— *Du pays et comté de Cambrésis*; avec une carte du
diée à l'archev. Van der Burch, mort en 1644 (inséré da
la *Descr. génér. de la France* de l'Atlas de Blaeu, in-f°,
Cette notice est attribuée, avec une grande vrais
l'abbé Mutte à Le Carpentier, auteur de l'ouvrage suivan

*Histoire généalogique des Pays-Bas, ou histoire de C
Cambresis, contenant ce qui s'y est passé sous les em
rois de France et d'Espagne: enrichie de généalogies, é
des comtes, ducs, évesques et archevesques et presque de
familles nobles tant des dix-sept provinces que de Fra
possédé des terres, des bénéfices et des charges, y ont e
mariage, y ont laissé des marques de leur piété dans
hôpitaux. — Le tout divisé en IV parties. Justifié par c
épitaphes et chroniques, et embelli de plusieurs riches
l'antiquité qui servent grandement aux nobles et aux*
J. Le Carpentier, *historiographe*; à Leide, 1664, 2 vol
1er vol. contient les 1re et 2e parties, 534 p., le commen
3e, p. 1 à 545; le 2e comprend la suite de cette 3e partie,
et la 4e partie, ou les preuves, en 94 p. — L'Etat ecclésia
les p. 313 à 534 de la 2e partie. — Des exemplaires plus
datés de 1668.

— *Histoire ecclésiastique et civile de Cambrai et d
contenant la succession des évêques et les choses les pl
bles arrivées dans ce pays*; par M. Dupont, gradué e
c. r. de l'Abbaye de Saint-Aubert à Cambrai, chez Sam
Sept parties en 2 vol. in-12, s. d. (1759-1767). Cet ouvr
ferme beaucoup de faits et de documents originaux relat
ecclésiastique du diocèse, est extrait de l'*Almanach h
clésiastique, militaire et civil de Cambrai* pour les
1760, 1762, 1763, 1764, 1765, 1767. La pagination de
du tirage à part a été conservée dans l'ouvrage.

— *Mémoire historique et politique sur le Cambré*
1789, in-8. On trouve dans cet ouvrage quelques détail
de géographie historique, mais qui se trouvent déjà en
ouvrages plus anciens de Boucher, de Wastelain et de

— Pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, un doye
de la cathédrale de Cambrai, l'abbé H. Mutte qui remp
tions depuis 1752 jusqu'en 1774, époque de sa mort, s'o
savoir très-remarquable de l'histoire et de la géograp
tiques du diocèse de Cambrai. Ce fut lui qui fournit à
plupart des indications de manuscrits concernant le Car
lui-ci inséra dans la seconde édition de la Bibliothèque

France du P. Lelong. Il lui fournit aussi des notes fort utiles à connaître. Sa bibliothèque était des plus riches en ouvrages, imprimés et manuscrits, relatifs au diocèse de Cambrai; elle fut vendue en 1775; et le catalogue qui comprend 6192 articles, dont plus de 300 manuscrits, est un document bibliographique précieux [1].

La plupart des manuscrits de cette bibliothèque concernant l'histoire ecclésiastique de Cambrai font aujourd'hui partie de la Bibliothèque municipale de cette ville, ainsi que les manuscrits de l'ancien chapitre de la cathédrale. Ils sont mentionnés dans le catalogue de cette bibliothèque que M. Le Glay a publié en 1 vol. in-8°.

On y remarque, outre ceux qui proviennent de l'abbé Mutte et parmi lesquels figure un recueil en 4 vol. in-f° de pièces relatives au Chapitre métropolitain de Cambrai (n° 634): une collection (nos 944 à 987) en 8 vol. in-f° et in-4, depuis 1364 jusqu'en 1745, des *Acta capituli ecclesiæ.... Camerac*; — plusieurs recueils de pièces sur l'histoire de l'église et de la ville de Cambrai, ainsi que de diverses collégiales et abbayes, par l'abbé Tranchant (nos 885, 886, 887, 905, 917, 938. 941, 1018).

D'autres manuscrits laissés par l'abbé Julien De Lingue ou De Ligne, mort en 1615 (nos 636, 644, 658, 903).

Des mélanges historiques concernant les évêques de Cambrai jusqu'en 1467. 6 vol. in-f°, copiés sous l'épiscopat de G. Nemi (Dubois), de 1649 à 1667 (n° 657).

Des *Collectanea*, ou recueils de pièces sur les églises de Cambrai, par Jacques Moart, grand chantre et official de la cathédrale, mort vers 1691 (nos 648 à 651. 8 vol. in-f°; — n° 678 (7 vol. in-8), n° 739, etc.

Des documents recueillis et des notices rédigées par l'abbé de Saint-Aubert, J. Pouillaude. décédé en 1732 (nos 654 à 656; 662 à 663).

Plusieurs registres officiels de l'administration de grands vicaires et de secrétaires de l'archevêché, pendant les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, (nos 665 à 1040).

La bibliothèque de Cambrai possède aussi plusieurs chroniques et cartulaires (nos 995 — 996 — 1028 — 1029 — 1034 — 1036 — 1037 — 1039), concernant le diocèse. Mais c'est dans les deux rapports de M. Le Glay au ministre de l'intérieur sur les cartulaires et les fonds ecclésiastiques déposés dans les archives du département du Nord, à Lille, dont ce savant est garde général, qu'on trouve le plus de renseignements positifs sur ces deux sortes de documents qui existent encore dans les archives de Lille [2].

On trouve aussi dans ces deux volumes les mentions des cartulaires et autres documents antérieurs à 1790 conservés dans les archives du Pas-de-Calais et qui intéressent le diocèse d'Arras.

---

1. *Bibliographie Cambrésienne*, par M. Arth. Dinaux. Douai, 1822, in-8°, n° 156. On trouve dans cet ouvrage l'indication de plusieurs ouvrages manuscrits sur l'Hist. de Cambrai.

2. *Catalogue général des cartulaires des Archives départementales*, publié par la Commission des archives départ. et comm. au minist. de l'int. Paris, 1847, in-4. (*Archives du départ. du Nord*, p. 2 à 11.) — *Tableau général par fonds des archives départementales*, antér. à 1790, etc., par la même Commission. Paris, 1848, in-4. (Archives du Nord, p. 3 à 7.)

Outre ces rapports que l'auteur a reproduits en partie dans d'autres recueils, M. Le Glay en a publié plusieurs autres sur des archives de collégiales, ou d'abbayes du diocèse de Cambrai. Le plus important de ces mémoires, après les états contenus dans les volumes officiels de la Commission des archives départementales qu'il complète, a été publié par M. Le Glay, sous ce titre : *Mémoire sur les Archives des églises et maisons religieuses du Cambrésis*. Lille, 1852, in-8 de 88 p. Une première édition en avait paru dans la collection des documents inédits, relatifs à l'hist. de France, publiée par le ministère de l'instruction publique (mélanges historiques édités par M. Champollion, t. II, 1843, in-4, p. 44 à 111). — Les cartulaires des Chapitres et des abbayes du diocèse indiqués dans ces mémoires sont la plupart fort importants. C'est avec surprise que dans ces nombreuses descriptions de documents originaux, précieux pour l'histoire de l'église de Cambrai, je n'ai pas trouvé la moindre indication sur les anciens pouillés manuscrits, de différentes époques, plusieurs fois mentionnés avant 1790 et qui ne seraient pas moins utiles que les cartulaires pour la géographie ecclésiastique du diocèse.

Dans la *Bibliothèque historique de France* (éd. de Fontette, t. I, nos 8519 — 8520 — 8522 — 8523 à 8531 — 8533 — 8540 — 8541), se trouvent de nombreuses indications de manuscrits concernant les évêques et le diocèse de Cambrai ; mais dans tous ces documents la géographie occupe une bien petite place.

Les archives ecclésiastiques de Cambrai ont été compulsées, avec un soin judicieux, avant 1790, par le même abbé Mutte dont j'ai déjà rappelé le savoir et le dévouement. Quoique dirigé vers un but de polémique et par les intérêts temporels de son archevêque, M. de Choiseul, l'abbé Mutte n'en a pas moins recueilli et publié, en 1772, une collection de cent quarante-un documents originaux dont la plupart étaient alors inédits [1].

Dans plusieurs des nombreuses abbayes de l'évêché de Cambrai ont été rédigées des chroniques et des annales qui sont devenues autant de documents historiques précieux. Elles n'ont été publiées qu'en partie dans les grands recueils de D. Bouquet, de M. Pertz, ou dans le *Spicilegium*, le *Novus thesaurus* et l'*Amplissima collectio*. On en trouve quelques-unes dans la Collection des *Chroniques belges inédites* publiée par la Commission d'histoire de Belgique. Les savants rédacteurs du t. XXI de l'*Hist. litt. de la France*, publiée par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ont donné une analyse fort précieuse des plus importantes de ces chroniques monastiques antérieures au XIVe siècle.

Deux questions capitales pour l'histoire ecclésiastique du diocèse de Cambrai ont donné lieu à de nombreuses publications, mémoires, factum, plaidoyers, arrêts, dont je me bornerai à indiquer l'ensemble et les plus importants.

---

1. Par une erreur typographique, la dernière pièce du recueil de l'abbé Mutte est marquée CLXI ; mais comme les précédentes sont indiquées CXXXIX et CXL, l'erreur est certaine. Je la signale ici parce que ce recueil est très-connu, très-précieux et a toujours été mentionné, même dans les rapports officiels sur les archives du Nord, comme contenant CLXI documents originaux.

première question est celle de la création de l'archevêché
nbrai, en 1559; comme elle se rattache à la seconde pé-
de l'histoire du diocèse, les principaux documents qui lui
elatifs trouveront plus naturellement leur place dans les notes
rchevêché considéré comme métropole de la troisième Bel-

conde question concerne la longue lutte qui a existé entre les
êques de Cambrai et l'administration municipale de cette ville,
it des priviléges et des droits que les archevêques et le Cha-
evendiquaient contre le Magistrat, c'est-à-dire, contre le pré-
les échevins de la ville, priviléges qui remontaient jusqu'aux
s du pouvoir temporel des évêques comme comtes du Cambré-
seigneurs hauts justiciers de la ville de Cambrai. C'est à cette
que, et vers sa fin, que l'abbé Mutte prit part, peu d'années avant
ptes ces prérogatives, attaquées et défendues avec tant de viva-
part et d'autre, eussent été anéanties par la grande réformation
9.

locument des plus anciens et le plus connu, concernant cette
ntre les archevêques de Cambrai et l'administration municipale
ville, au sujet de leurs pouvoirs temporels est du milieu du
iècle (1646); il est intitulé : *Legatus ecclesiasticus pro ecclesia
acensi ad regem catholicum ecclesiæ Cameracensis protec-*
: in-fº. Il est attribué avec raison à l'archevêque J. Bergaigne,
n 1647, qui le rédigea pour le présenter à la cour d'Espagne. Il
rt aussi un grand nombre de chartes et de pièces officielles
antes.
de temps après, en 1662, un autre mémoire fut rédigé en espa-
ans le même but, sous le titre de : *Memoriaux et pièces pour
itution des droits temporels de l'Eglise de Cambray*, in-fº.
t encore à la même discussion que se rapporte un mémoire pu-
r le Magistrat de la ville sous ce titre : *Déduction succincte de
s'est passé dans le comté du Cambrésis, depuis l'an 1007 jus-
1666, touchant les prétentions de l'archevêque et de l'église
politaine de Cambray*, 1667, in-fº.
prétentions rivales ne furent jamais complétement éteintes,
ique pour un objet un peu différent, elles se manifestèrent, en
t 1733, par la publication d'un *Mémoire pour la conservation des
du Roi sur Cambrai et sur le Cambrésis, contre les prétentions
chevêques et du Chapitre de Cambrai*. Ce mémoire fut rédigé par
Vernimmen remplissant alors les fonctions du ministère public
rlement de Flandres. Ce fut plus tard sous l'épiscopat du duc de
ul, frère du ministre de Louis XV, que la querelle se ranima
ive que jamais. Elle donna lieu à un grand nombre de publica-
que je possède pour la plupart, et dont les plus importantes furent
ivantes :
*noire à consulter pour messire Léop. Ch. de Choiseul, arche-
duc de Cambrai, comte de Cambrésis, contre le prévost et
ns de la ville de Cambrai*; délibéré à Paris le 28 avril 1768 et
de Lambon, Lamonnoie et Clément; à Douai, 1769, in-4, 74 p.
moire avait été publié par l'archevêque contre le Magistrat d
si qui attaquait l'arrêt rendu, en 1766, par le roi en faveur

l'archevêque, sous ce titre : *Lettres patentes portant règlement concernant les droits, priviléges et prérogatives des archevêques, Chapitre et église de Cambrai*. Données à Compiègne, le 13 septembre 1766. Douai, in-4 de 8 p.

Le corps municipal de Cambrai ne manqua pas de répondre aux mémoires de l'archevêque. Voici les principaux écrits émanant de cette source:

Mémoire à consulter pour les prévost, conseillers, pensionnaires, échevins et autres officiers formant par leur réunion ce qu'on appelle à Cambrai le Magistrat, tant pour eux que pour les habitants de la même ville, à la tête desquels ils sont preposés, au sujet des nouvelles prétentions de M. l'archevêque duc de Cambray, comte de Cambrésis. Douai, 1769, in-4, 106 p. et 67 p. de pièces justificatives depuis l'année 1226 jusqu'à l'année 1616.

Consultation donnée sur le mémoire à consulter.... de la part des prévost, échevins et Magistrat de la ville de Cambrai sur les trois premiers mémoires de prétentions formées à la charge de la commune par M. de Choiseul, archevêque duc de Cambrai. Paris, 30 juin 1765, signé Paignon, Cellier, Boucher d'Argis, in-4, 41 p.

Réflexions par les prévôts, conseillers, pensionnaires, échevins et autres officiers formant par leur réunion ce qu'on appelle à Cambrai le Magistrat, tant pour eux que pour les habitants de la même ville, au sujet des nouvelles lettres patentes dont M. l'archevêque duc de Cambray sollicite l'enregistrement en la cour du parlement de Flandre. Cambray, 13 novembre, signé Duchièvre, in-4. 24 p.

En 1772 parut le travail le plus important, celui que rédigea l'abbé Mutte sous ce titre :

Mémoire pour l'archevêque de Cambrai, Léopold-Charles de Choiseul, contre le prévôt et échevins de cette ville. Paris, 1772, in-4 de 50 p.

Pièces qui prouvent que la seigneurie de Cambray et de son territoire appartient aux archevêques. 1772, in-4 de 386 p.

La ville chargea un avocat renommé, Dron, de rédiger une réponse qui vit le jour la même année 1772, et forme un vol in-4 de 280 p., accompagné aussi de documents originaux sous le titre de : *Réplique par les prévôts, conseillers, etc., contre M. l'archevêque.* Elle fut suivie de plusieurs additions en 1772 et 1773. Enfin, la Révolution mit un terme à ces longs débats, dont il ne reste plus aujourd'hui que quelques documents diversement interprétés.

Entre beaucoup d'ouvrages modernes, dans lesquels on peut trouver des renseignements sur l'histoire du diocèse de Cambrai, je signalerai seulement les suivants :

Recherches sur l'Église métropolitaine de Cambrai, par M. Le Glay. Paris, 1824, 1 vol. in-4 de x-236 pp. et 11 pl.

Glossaire topographique de l'ancien Cambrésis, suivi d'un recueil de chartes et diplômes pour servir à la topographie et à l'histoire de cette province.... Par M. Le Glay, in-8, Cambrai, 1849.

Recherches historiques sur les anciennes monnaies des souverains, prélats et seigneurs du Cambrésis, avec les médailles dont cette province a été l'objet, par M. Aug. Tribou. Ouvrage qui a remporté, en *1823, le prix d'archéologie* proposé par la société d'émulation de Cambrai; *publ. en 1824. 1 vol.* in-8 et 11 pl.

ches sur les monnaies des comtes de Hainaut, par M. R. Châelles, 1848, in-4, XII-242 p., 26 pl. et 1 carte.
es recherches historiques sur les monuments religieux qui t à Cambrai avant la Révolution de 1789. par M. Bruyelle. rches ont été insérées dans les *Archives hist. et litt. du la France et du midi de la Belgique*, par M. A. Dinaux, nnées 1844 à 1847; puis réunies en 1 vol. in-8 de 17 feuilles, avures.
ne écrivain a aussi publié l'ouvrage suivant :
istoriques, statistiques, etc..., sur les communes de l'arront de Cambrai. Cambrai, 1849, in-8, 645 p.
e de Cambrai et du Cambrésis, par M. Eug. Bouly. Cambrai, ol. in-8.
e de la ville et comté de Valentiennes, par H. d'Outreman . Pierre d'Outreman. Douay 1639, in-fol.
e ecclésiastique de la ville et comté de Valentiennes, par bboucq (1650); publiée par MM. Prignet et A. Dinaux. Valen- 1844, in-4.
endue considérable de l'ancien diocèse de Cambrai, qui it près du tiers de la Belgique, exigerait la mention d'un d nombre de documents et d'ouvrages où l'histoire ecclé- occupe une place importante. Il faudrait signaler les pu- s de l'Académie des sciences de Belgique, surtout celles de ssion royale d'histoire (documents et bulletins), et les mé- e plusieurs sociétés savantes d'histoire et d'archéologie. it signaler aussi de nombreuses histoires d'abbayes, d'é- e monuments et de villes. Je me bornerai à rappeler la comme l'une des plus instructives : *Historia Camberonensis berona cœnobium ejusque abbates*, par A. Le Waitte. Paris, 4. Il existe plusieurs autres histoires et chroniques des du diocèse de Cambrai.
ux ouvrages de Foppens, *Biblioth. Belg.*, et de Sanderus, *mss. Belgic.*, sont fort utiles à consulter pour l'histoire des du nord de la France et de la Belgique, non moins que pour littéraire de ces pays.
nd ouvrage de Sanderus intitulé : *Chorographia sacra Brative celebrium aliquot in ea provincia ecclesiarum descrip-* e plus important. Il en a paru deux éditions : la première à Bruxelles, en 2 vol. in-fol.; la deuxième à la Haye, en 3 vol. in-fol. L'une et l'autre ont de belles et nombreuses des monuments religieux du Brabant, accompagnées de criptions.
abantia illustrata, de Leroy, 1705, in-fol.; et les *Trophées é de Brabant*, de Butkens, 1724-1726, 4 vol. in-fol., sont s-bons à consulter. (Voir les notes des diocèses d'Anvers et es.)
rs les grands recueils indiqués en tête des notes du dio- Cambrai contiennent d'utiles discussions sur les questions e *et de géographie* ecclésiastiques les plus controversées, *ent à cette* portion de la seconde Belgique.
qui est de plus en plus évident, à mesure que nous avan-

çons dans l'étude des diocèses de la France ancienne, c'est la disette extrême, au milieu de tant de richesses historiques, de travaux spéciaux sur la géographie ecclésiastique. C'est ainsi un encouragement à persister dans ces recherches, malgré leurs nombreuses difficultés.

NOTA BENE. La suite de cet ouvrage qui complète les diocèses des *Belgiques*, dont le commencement a paru dans l'Annuaire de 1859, est entièrement imprimée. Son étendue trop considérable et la nécessité de ne pas différer davantage la distribution de l'Annuaire de 1861, n'ont pas permis de la renfermer en un seul volume. La fin sera publiée ultérieurement.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES ANNUAIRES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, COMPRENANT LES TITRES DES ARTICLES ET LES NOMS DES AUTEURS.

NOTA BENE. On trouvera un relevé méthodique des articles en consultant la présente table aux mots *Astronomie*, *Beaux-arts*, *Chronologie*, *Géographie civile*, *Géographie ecclésiastique*, *Histoire*, *Littérature* et *Météorologie*.

Les chiffres arabes renvoient aux pages, et les chiffres romains aux volumes. (I désigne l'Annuaire de 1837; II celui de 1838, etc.)



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS L'ANNUAIRE DE 1861.

Paris. — Imprimerie de Ch. Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

